

espaces



PLAN DIRECTEUR DES ESPACES 2023

7 février 2024

Version finale

ONT COLLABORÉ À CE RAPPORT

Université de Montréal

Jean-François Gaudreault-DesBiens – Vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques
Éric Filteau – Vice-recteur à l’administration et aux finances
Michelle Beausoleil – Gestionnaire de projets, Direction des immeubles
Radhia Hamdane – Gestionnaire de projets, Direction des immeubles
Catherine Linerte-Hecken – Coordinatrice, Direction projets majeurs d’infrastructure
Marie-Josée Hébert – Vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l’innovation
Juan José Torres Michel – Vice-recteur adjoint aux études de 1^e cycle et à la formation continue
Michael Pecho – Vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie
Anne Motte – Adjointe au vice-recteur, ressources humaines et aux affaires professorales
Annie Sabourin – Adjointe à la vice-rectrice, partenariats communautaires et internationaux
Laëtitia Crémona – Adjointe à la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l’innovation
Frédéric Bouchard – Doyen de la Faculté des arts et des sciences
Raphaël Fischler – Doyen de la Faculté de l’aménagement
Patrick Cossette – Doyen de la Faculté de médecine
Nathalie Fernando – Doyenne de la Faculté de musique
Stéphanie Gagnon – Direction générale des bibliothèques
Jean-Paul Loyer – Direction générale des Services à la vie étudiante
Mireille Ostiguy – Directrice, Bureau de la planification et de la gestion des espaces
Ronald Jean-Gilles – Directeur, Unité du développement durable
Sabrina Fournelle – Chargée de cours, Faculté des sciences infirmières
Andreea-Ruxandra Schmitzer – Professeure titulaire, Faculté des arts et des sciences
Raphaële Bourgon-Novel – Conseillère en communication
Jani Boyer – Coordination aux affaires administratives et au développement | FAÉCUM
Marie Lessard – Professeure émérite École d’urbanisme et d’architecture de paysage
Carmela Cucuzzella – Doyenne, Faculté de l’aménagement

Provencher_Roy

Josée Bérubé – Architecte-urbaniste associée
Muhidin Kadric – Architecte et designer urbain
Francis Lévesque – Urbaniste et designer urbain junior
Stéphanie Galella – M. Sc. A., Aménagement et conservation du patrimoine bâti
Marie-Claire Lavertu - Aménagiste

CIM Conseil

France Cliche – Directrice principale, Planification immobilière et clinique et associée
Marie Meunier – Conseillère senior, Planification immobilière
César Cruz-Merino – Conseiller senior, Planification immobilière et clinique

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE

SECTION A – PRÉAMBULE

1. INTRODUCTION GÉNÉRALE

1.1. L'Université de Montréal	1
1.2. Mandat	1
1.3. Portée du Plan directeur des espaces 2023	1
1.4. Comment comprendre le Plan directeur?	1
1.5. Méthodologie	2
1.6. Parties prenantes	2
1.7. Arrimage aux documents de planification connexes	3
1.8. Vision du PDE 2023	3
1.9. Principes	3
1.10. Plan	3

2. MISE EN CONTEXTE

2.1. Introduction	5
2.2. Les campus métropolitains	5
2.2.1. Campus MIL	
2.2.2. Campus de la montagne	
2.2.3. Campus de Laval	
2.2.4. Campus de Brossard	
2.2.5. Localisation relative des campus	
2.2.6. Lien entre les quatre campus	
2.3. Bref historique du développement de l'Université de Montréal	8

3. FONDEMENTS DU PLAN DIRECTEUR DES ESPACES 2023

3.1. Introduction	11
3.2. Plan directeur précédent	11
3.2.1. Plan directeur des espaces de 2008	
3.2.2. Actualisation du PDE en 2014	
3.2.3. Actualisation de 2017	
3.3. Le plan stratégique 2022-2032	13
3.4. Les plans d'action	13
3.5. Transition vers des campus durables	13
3.6. Plan de développement du campus MIL	14
3.7. Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne	15
3.7.1. Les approches du PDA 2020	
3.8. Projets pivots – Point de départ du PDE 2023	19
3.8.1. Phase 2 du pavillon des sciences – Sciences des données et Institut Courtois	
3.8.2. Réaménagement intérieur du pavillon André-Aisenstadt	
3.9. Chantiers en cours	20
3.9.1. Réaménagement intérieur du pavillon Roger-Gaudry	
3.9.2. Réaménagement intérieur du pavillon Marie-Victorin	
3.10. Projets en cours (Phases 0)	22
3.10.1. Lionel-Groulx et 2910, boul. Édouard-Montpetit – Philosophie	
3.10.2. Roger-Gaudry – Espaces étudiants et autres	
3.10.3. Marie-Victorin – Réorganisation au sein de la FAS	
3.10.4. J.-A.-DeSève – Expansion des Services à la vie étudiante	
3.10.5. 3744, rue Jean-Brillant – Réaffectation et expansions	

SECTION B – CONSTATS ET ENJEUX

4. PORTRAIT DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE

4.1. Introduction	25
4.2. Prévisions de l'effectif étudiant (EEETP)	25
4.3. Portrait de la communauté de l'UdeM	25

5. OCCUPATION GÉNÉRALE DES INSTALLATIONS

5.1. Introduction	27
5.2. Les superficies reconnues, non reconnues et le déficit d'espaces	27
5.3. Programme immobilier 2023	28
5.4. Facultés et écoles ainsi que leurs grands secteurs académiques	30
5.5. Rapport entre les facultés et écoles et les salles de cours et services	32
5.6. Pôles stratégiques – État des lieux	34

6. BILAN DE VÉTUSTÉ

6.1. Introduction	37
6.2. Plan annuel de gestion des investissements (PAGI)	37
6.3. Portrait général de la vétusté fonctionnelle et technique	38
6.4. Pistes de réflexion préliminaires	38

7. RÉCOLTE DES BESOINS

7.1. Introduction	41
7.2. Orientations préliminaires	41

8. CADRES DE PLANIFICATION ET RÉGLEMENTAIRE

8.1. Introduction	43
8.2. Le site patrimonial déclaré du mont Royal	43
8.3. Cadres de planification applicables aux campus montréalais	44
8.3.1. Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)	
8.3.2. Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (SAD)	
8.3.3. Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal	
8.3.4. Hiérarchie des cadres de planification et de réglementation applicables aux campus montréalais	
8.4. Cadres réglementaires applicables aux campus de la montagne et MIL	46
8.4.1. Campus MIL	
8.4.2. Campus de la montagne	

9. POTENTIELS ET CONTRAINTES DE DÉVELOPPEMENT

9.1. Introduction	51
9.2. Campus MIL	52
9.3. Campus de la montagne	54
9.4. Les campus satellites	56
9.4.1. Campus de Brossard	
9.4.2. Campus de Laval	

SECTION C – PLAN DIRECTEUR

10. INTRODUCTION

11. CADRES DE PLANIFICATION

11.1. Introduction	59
11.2. Cadre logistique	59
11.2.1. Les blocs cohérents	
11.2.2. Effets de cascade	
11.3. Cadre temporel	60
11.4. Cadre financier	61

12. FIL CONDUCTEUR

12.1. Introduction	63
12.2. Méthodologie d'élaboration du PDE	63
12.3. Les cas de figure	63
12.4. Les critères d'analyse	63
12.5. La matrice de suivi	64
12.6. Approches de suivi et d'évaluation	65
12.7. Études complémentaires	65

13. ÉLÉMENTS DU PDE 2023

13.1. Introduction	67
13.2. Le campus MIL (Phases 0)	68
13.2.1. Principes d'intervention au campus MIL	
13.2.2. Un campus MIL durable	
13.2.3. Identité de l'Université et préservation des immeubles de valeur patrimoniale	
13.2.4. Phase 1-0 : Point de départ – Le pavillon des sciences des données et l'Institut Courtois	
13.2.5. Phase 2-0 : Le développement du corps du campus	
13.2.6. Phase 3-0 : Pôle du monde durable	
13.2.7. Le 1000 Beaumont	
13.3. Le campus de la montagne (Phases M)	74
13.3.1. Principes d'intervention au campus de la montagne	
13.3.2. Pôles de socialisation et événementiels	
13.3.3. Un campus de la montagne durable	
13.3.4. Phase 1-M : Pavillon André-Aisenstadt	
13.3.5. Phase 2-M : Réaffectation du cœur du campus	
13.3.6. Phase 3-M : Pôle des arts et de la création – Vitrine culturelle	
13.4. Phases autonomes	78
13.4.1. Pavillon de l'aménagement – Préparation au pôle du monde durable	
13.4.2. La Faculté de musique	
13.4.3. Le CEPSUM – Centre interdisciplinaire de santé sportive	
13.5. Libération de locations et vente de pavillons	79
13.6. Un PDE 2023 élaboré à la lumière du plan stratégique institutionnel 2022-2032	80
13.7. Synthèse des mouvements et cascades proposés	83
13.8. Synthèse des interventions proposées	84
13.9. Pôles stratégiques – Synthèse des modifications et renforcements au PDE 2023	85

14. DÉPLOIEMENT DES MOUVEMENTS SELON LES PHASES

14.1. Introduction	87
14.2. Tableau des mouvements par phase	87
14.3. Phase 0, étapes 1 et 2 – Mouvements des chantiers et projets en cours	88
14.4. Phases 1-0 et 1-M	90
14.5. Phases 2-0 et 2-M	92
14.6. Phases 3-0 et 3-M	94
14.7. Éléments autonomes	96
14.8. Synthèse de la répartition des superficies par phase	99

15. CONCLUSION

SECTION D – ANNEXES

ANNEXE A – FICHES TECHNIQUES DES BÂTIMENTS

ANNEXE B – PROJECTION DES BESOINS EN ESPACES

ANNEXE C – SIMULATION DU DÉFICIT D'ESPACES

ANNEXE D – PLAN D'ACTION 2023-2026 – VICE-RECTORAT AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET AUX ÉTUDES

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Diagramme des parties prenantes au PDE 2023.	2	Figure 36 : Diagramme de la proportion des superficies nettes par faculté, réparties selon les campus métropolitains.	33	Figure 72 : Tour du pavillon Roger-Gaudry, élément phare de l'identité de l'UdeM.	70
Figure 2 : Diagramme des documents de gouvernance et de planification de l'UdeM.	3	Figure 37 : Plan clé des pôles consolidés depuis les actualisations du PDE en 2014 et 2017.	35	Figure 73 : Complexe des sciences – Phase 2.	71
Figure 3 : Photo du campus MIL (arrondissement Outremont, Montréal).	5	Figure 38 : Tableau synthèse de l'indice d'état de vétusté selon le PAGI 2023-2024.	37	Figure 74 : Photo du Centre d'apprentissage des attitudes et habiletés cliniques (CAAHC).	72
Figure 4 : Photo du campus de la montagne sur le flanc nord du mont Royal.	5	Figure 39 : Diagramme de l'indice d'état de vétusté selon le PAGI 2023-2024.	37	Figure 75 : Recentrage sur la montagne.	74
Figure 5 : Photo du campus de Laval.	6	Figure 40 : Plan clé des pavillons du campus de la montagne en fonction de leur vétusté.	38	Figure 76 : Axe de vie.	74
Figure 6 : Photo de l'entrée du campus de Brossard, 2022.	6	Figure 41 : Tableau résumé de l'état de vétusté des pavillons du campus de la montagne.	39	Figure 77 : Patrimoine bâti et naturel.	74
Figure 7 : Localisation des campus traités dans le PDE 2023.	6	Figure 42 : Plan de localisation et limite du site patrimonial du mont Royal (LPC).	43	Figure 78 : Synthèse des interventions proposées au campus de la montagne.	75
Figure 8 : Diagramme synthèse des campus métropolitains de l'Université de Montréal.	7	Figure 43 : Plan clé du territoire de la CMM et ses cinq (5) secteurs.	44	Figure 79 : Interventions proposées au campus de la montagne et certifications visées.	76
Figure 9 : Plan de masses, Université de Montréal, vers 1927.	8	Figure 44 : Tableau synthèse des éléments pertinents aux campus montréalais découlant du SAD de l'agglomération de Montréal et du PU de la Ville de Montréal.	45	Figure 80 : Projet d'agora prévue dans le projet du secteur Y-1 du pavillon Roger-Gaudry Ouest.	76
Figure 10 : Diagramme de l'historique de développement de l'Université de Montréal.	9	Figure 45 : Diagramme synthèse de la hiérarchie des outils de planification découlant de la LAU applicables aux campus montréalais.	45	Figure 81 : Étudiants et étudiantes travaillant en groupe.	76
Figure 11 : Tableau synthèse du phasage prévu au PDE 2008, actualisé en 2014 et 2017.	12	Figure 46 : Plan clé du territoire d'application du règlement 06-069, 2021.	46	Figure 82 : Photo d'un atelier du pavillon de la Faculté de l'aménagement.	78
Figure 12 : Le plan stratégique et les plans d'action de l'UdeM.	13	Figure 47 : Tableau synthèse de la grille des usages et des normes pour l'étude réglementaire du campus MIL.	47	Figure 83 : Étudiants et étudiantes de la Faculté de musique.	79
Figure 13 : Plan d'ensemble du campus MIL, 2006.	14	Figure 48 : Plan clé des secteurs du règlement 20-052.	48	Figure 84 : Photo de l'entrée du CEPSUM.	79
Figure 14 : Plan d'ensemble du campus MIL, 2021.	14	Figure 49 : Tableau synthèse de la grille des usages et des spécifications et du règlement 20-052 pour l'étude réglementaire du campus de la montagne.	49	Figure 85 : Photo de l'Université de Montréal prise en hiver.	80
Figure 15 : Concept d'ensemble, figurant au PDA.	15	Figure 50 : Photo du campus MIL, potentiel de développement.	51	Figure 86 : Espaces extérieurs pour les étudiants et étudiantes au campus MIL.	81
Figure 16 : Diagramme des entités paysagères, figurant au PDA.	16	Figure 51 : Tableau synthèse des possibilités d'expansion sur le site du campus MIL.	52	Figure 87 : Tableau synthèse du lien entre le PDE 2023 et le Plan stratégique.	82
Figure 17 : Schéma des six stratégies de durabilité figurant au PDA.	17	Figure 52 : Plan clé du campus MIL, identification des contraintes et des groupes.	52	Figure 88 : Mouvement de blocs cohérents d'unités et effets de cascade associés.	83
Figure 18 : Diagramme de l'approche de conservation du patrimoine du PDA.	18	Figure 53 : Tableau synthèse des potentiels constructibles pour le campus MIL.	53	Figure 89 : Photo de l'Université de Montréal au crépuscule.	83
Figure 19 : Perspective 3D du campus MIL, phase 2 : Sciences des données (ScD) et Institut Courtois (IC).	19	Figure 54 : Plan clé des pistes de réflexion préliminaires.	53	Figure 90 : Plan synthèse des interventions proposées au PDE 2023.	84
Figure 20 : Photo du pavillon André-Aisenstadt.	19	Figure 55 : Tableau synthèse des possibilités d'expansion sur le site de la montagne.	54	Figure 91 : Plan clé des pôles proposés au PDE 2023.	85
Figure 21 : Intentions conceptuelles de réaménagement pour le pavillon Roger-Gaudry.	20	Figure 56 : Plan clé des potentiels du campus de la montagne.	54	Figure 92 : Tableau synthèse des mouvements proposés au PDE 2023, par phase. Note : La chronologie des mouvements pourra être révisée selon les possibilités de philanthropie	87
Figure 22 : Photo du chantier de la réaffectation en cours.	20	Figure 57 : Plan clé des potentiels du campus de la montagne.	55	Figure 93 : Diagramme des mouvements proposés à la phase 0, étapes 1 et 2.	88
Figure 23 : Niveaux 1 à 9. Interventions de réaménagement pour le pavillon Roger-Gaudry.	20	Figure 58 : Photo de l'entrée du campus de Laval.	56	Figure 94 : Diagramme des mouvements proposés aux phases 1-0 et 1-M.	90
Figure 24 : Niveaux 0 à 5. Interventions de réaménagement pour le pavillon Roger-Gaudry.	20	Figure 59 : Photo du campus de Laval.	56	Figure 95 : Diagramme des mouvements proposés aux phases 2-0 et 2-M.	92
Figure 25 : Axonométrie clé des usages au pavillon Roger-Gaudry.	21	Figure 60 : Photo d'une salle de cours au campus de Brossard.	56	Figure 96 : Diagramme des mouvements proposés aux phases 3-0 et 3-M.	94
Figure 26 : Projet d'agora prévu dans le projet du secteur Y-1 du pavillon Roger-Gaudry Ouest.	22	Figure 61 : Photo du campus de Brossard.	56	Figure 97 : Diagramme des mouvements proposés pour les éléments autonomes.	96
Figure 27 : Futur édifice du REM, devant le pavillon Marie-Victorin.	22	Figure 62 : Tableau synthèse du principe de phasage du PDE 2023.	60	Figure 98 : Tableau détaillé des superficies affectées par phase.	98
Figure 28 : Diagramme de l'évolution de l'effectif étudiant.	25	Figure 63 : Échéancier du PDE 2023.	61	Figure 99 : Tableau synthèse des superficies affectées par phase.	99
Figure 29 : Répartition des étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal selon la Faculté et le cycle.	25	Figure 64 : Matrice de suivi.	64	Figure 100 : Photo du hall d'accueil du Complexe des sciences.	100
Figure 30 : Tableau synthèse des superficies nette et brute des campus touchés par le PDE 2023.	27	Figure 65 : Plan image du dialogue entre les deux campus montréalais à terme.	67		
Figure 31 : Photo de la bibliothèque des lettres et sciences humaines au campus de la montagne.	27	Figure 66 : Connectivité au contexte environnant.	68		
Figure 32 : Tableau résumé du programme immobilier de l'UdeM 2022 (incluant les immeubles en location).	28	Figure 67 : Le cœur du campus.	68		
Figure 33 : Diagramme de la répartition des pavillons de l'UdeM dans les quatre campus métropolitains.	29	Figure 68 : Les trois fronts.	68		
Figure 34 : Diagramme de la répartition des facultés et écoles dans les campus métropolitains.	31	Figure 69 : Synthèse des interventions proposées et du contexte projeté du campus MIL.	69		
Figure 35 : Photo d'une salle de cours.	32	Figure 70 : Interventions proposées au campus MIL et certifications visées.	70		
		Figure 71 : Juxtaposition ancien et du nouveau, centrale thermique.	70		

LISTE DES ABRÉVIATIONS

1000 B	Pavillon 1000 Beaumont	CSCP	Centre de santé et de consultation psychologique	MCCQ	Ministère de la Culture et des Communications
AA	Pavillon André-Aisenstadt	DAGI	Division des archives et de la gestion de l'information	MD	Médecine dentaire
ACPUM	Association des cadres et professionnels de l'Université de Montréal	DAJ	Division des affaires juridiques	MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
AGEEFEP	Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente	DANI	Division des animaleries	MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
APE	Apprentissage par équipe	DGEPS	Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé	MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
APP	Apprentissage par problèmes	DI	Direction des immeubles	MV	Pavillon Marie-Victorin
BAPI	Direction du budget, de l'analyse et de la planification institutionnelle	DMSp	Département de médecine sociale et préventive	MY	Pavillon Marguerite-d'Youville
BCRP	Bureau des communications et des relations publiques	DPS	Direction de la prévention de la sécurité	OCPM	Office de consultation publique de Montréal
BCRR	Bureau de la conduite responsable en recherche	DSEST	Département de santé environnementale et santé au travail	ONU	Organisation des Nations Unies
BLRCS	Bibliothèque des livres rares et collections spéciales	EETC	Étudiant(e) en équivalence à temps complet	PAGI	Plan annuel de gestion des investissements
BLSH	Bibliothèque des lettres et sciences humaines	EETP	Étudiant(e) en équivalence à temps plein	PDA	Plan directeur d'aménagement
BPQ	Bureau de la promotion de la qualité	EKSAP	École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique	PDE	Plan directeur des espaces
BRAMS	Laboratoire international de recherche sur le cerveau, la musique et le son	ESP	Études supérieures postdoctorales	PFT	Programme fonctionnel et technique
CAAHC	Centre d'apprentissage des attitudes et habiletés cliniques	ESPUM	École de santé publique de l'Université de Montréal	PMAD	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
CDCM	Centre des collections muséales	FAÉCUM	Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal	P_R	Provencher_Roy
CEPP	Centre étudiant des Premiers Peuples	FANI	Fermes et animaleries	PRAME	Pôle de recherche sur l'Afrique et le monde émergent
CEPSUM	Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal	FAS	Faculté des arts et des sciences	RÉAFF	Réaffectation des espaces
CERC	Comité d'éthique de la recherche clinique	FEP	Faculté de l'éducation permanente	RDDUM	Réseau des diplômés et des donateurs de l'Université de Montréal
CÉRIUM	Centre d'étude et de recherches internationales de l'Université de Montréal	FESP	Faculté des études supérieures postdoctorales	RG	Pavillon Roger-Gaudry
CES	Coefficient d'emprise au sol	FSE	Faculté des sciences de l'éducation	RÉAL	Réseau d'étude sur l'Amérique latine
CÉSAR	Centre étudiant de soutien à la réussite	FSI	Faculté des sciences infirmières	RÉLAM	Réseau d'études latino-américaines de Montréal
CEUM	Centre d'exposition de l'Université de Montréal (Galerie de l'UdeM)	GES	Gaz à effet de serre	ROP	Recherche sur les opérations de paix
CHAL	Système de création des horaires et d'assignation des locaux	GMF	Groupe de médecine familiale	QM	Queen-Mary
CHU	Centre hospitalier universitaire	GRES	Groupe de recherche sur les environnements scolaires	SAD	Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal
CHUM	Centre hospitalier universitaire de l'Université de Montréal	GRIP	Groupe de recherche en intervention psychosociale	SAFIRE	Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante
CIMIL	Centre d'innovation du MIL	IA	Intelligence artificielle	ScD	Sciences des données
CIREQ	Centre interuniversitaire de recherche en économie quantitative	IC	Institut Courtois	SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux	IÉR	Institut d'études religieuses	STM	Société de transport de Montréal
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux	IRCM	Institut de recherches cliniques de Montréal	SVE	Services à la vie étudiante
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal	IRIC	Institut de recherche en immunologie et en cancérologie	TI	Technologies de l'information
CODIR	Comité de direction	IRSC	Institut de recherche en santé du Canada	UdeM	Université de Montréal
CPE	Centre de la petite enfance	IVADO	Institut de valorisation des données	UIPES	Union internationale de promotion de la santé et d'éducation pour la santé
CPU	Centre de pédagogie universitaire	JB	Pavillon Jean-Brillant	USI	Unité de santé internationale
CPMS	Clinique de physiothérapie et de médecine du sport	LDS	Pavillon Liliane-de-Stewart	VFS	Vancouver Film School
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM	LG	Pavillon Lionel-Groulx		
CRéSP	Centre de recherche en santé publique	LPC	Loi sur le patrimoine culturel		

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Comptant parmi les plus grandes universités de recherche au monde, l'Université de Montréal (UdeM) dispose d'un grand rayonnement à l'international. Mais elle est aussi profondément ancrée dans les milieux où les membres de sa communauté déploient leurs énergies au quotidien.

Dans cette optique, l'Université met périodiquement à jour sa vision de développement par le truchement de plans directeurs et stratégiques visant à lui permettre de relever les défis du moment en s'appuyant sur ses piliers fondamentaux établis de longue date. Ainsi, la croissance relative des effectifs de l'Université, l'évolution des besoins en enseignement, l'émergence de nouveaux écosystèmes de recherche et d'innovation ainsi que les évolutions du travail amènent à actualiser le PDE afin qu'il s'ajuste aux nouvelles réalités et qu'il permette à l'Université de réaliser les trois volets de sa mission, « enseignement supérieur, recherche-crédation et services aux collectivités », ainsi que ses aspirations.

FONDEMENTS DU PDE

Afin d'assurer une continuité avec la planification précédente, ainsi qu'une cohérence sur le plan de la planification stratégique, le PDE 2023 se base sur plusieurs éléments fondateurs, entre autres :

- Le PDE 2008, actualisé en 2014 et 2017, qui permet d'assurer la continuité avec le travail de planification précédent ;
- Le Plan stratégique 2022-2032, qui permet de promouvoir la cohérence avec la vision générale de l'Université ;
- Les plans d'action sectoriels ;
- Le Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne 2020, qui permet d'arrimer les mouvements dans les espaces intérieurs avec la vision générale de l'Université pour ce campus ;
- Le Plan de développement du campus MIL, qui permet d'arrimer les mouvements dans les espaces intérieurs avec la vision générale de l'Université et de la Ville pour ce campus ;
- Les projets et chantiers en cours dont la mise en œuvre et la réalisation permettent une cohérence et un arrimage entre les travaux en cours et les mouvements prévus.

CONSTATS ET ENJEUX

Dans le souci d'avoir un portrait actuel de la situation, le PDE dresse une mise à jour des éléments suivants :

- Portrait de la communauté universitaire ;
- Occupation générale des installations ;
- Vétusté physique et fonctionnelle des bâtiments ;
- Projection des besoins en espaces adaptés aux nouveaux besoins d'enseignement et de recherche ;
- Cadres de planification et réglementaires ;
- Potentiels et contraintes de développement.

Cette mise à jour a permis de définir les contraintes et les potentiels de développement sur les quatre campus visés par le PDE, et a permis d'établir une proposition pour la planification des mouvements.

PROPOSITION D'UN PLAN DIRECTEUR DES ESPACES

Le développement de l'Université de Montréal au campus MIL est une occasion historique de créer un projet porteur pour l'ensemble de la communauté universitaire. Le présent document guidera le développement de l'Université durant 20 ans et offrira une perspective de réalisation dont la mise en œuvre devra être agile et tenir compte des nouveaux paradigmes émergents. Le déploiement suivant a été retenu dans le cadre du PDE :

Horizon 0-8 ans :

Phase 1-O, au MIL :

- Construction du pavillon des sciences des données et Institut Courtois.

Phase 1-M, au campus de la montagne :

- Création de la Maison des affaires publiques et internationales (MAPI) ;
- Rapatriement d'une partie de l'ESPUM depuis le 7077, av. du Parc vers le pavillon André-Aisenstadt ;
- Pavillon Lionel-Groulx, réaffectation et expansion de certains départements de la FAS.

Note : Les laboratoires du DSEST, de l'ESPUM, seront aménagés à Roger-Gaudry, dans l'aile V-4 avant la phase 1 du PDE 2023.

Horizon 8-15 ans :

Phase 2-O, près du CHUM ou au MIL :

- Étape 1 (8 à 11 ans) : Construction de l'École de médecine près du CHUM ;
- Étape 2 (12 à 15 ans) : Construction du pavillon des sciences fondamentales au MIL.

Phase 2-M, au campus de la montagne :

- Réaffectation du pavillon Roger-Gaudry et rapatriement du Département de nutrition et de la Faculté des sciences infirmières ;

Horizon 15+ :

Phase 3-O, au MIL :

- Création du pôle du monde durable au MIL, regroupant la Faculté de l'aménagement, et les disciplines de développement durable de la FAS ;
- Construction de complexes multisports et communautaires au MIL, incluant des espaces pour des cliniques d'intervention sociale.

Phase 3-M, au campus de la montagne :

- Création du pôle des arts et de la création, dans le pavillon qui sera libéré par la Faculté de l'aménagement, regroupant histoire de l'art, études cinématographiques, galerie de l'UdeM, musée anthropologique, livres rares, archives patrimoniales, espaces événementiels et certains services à la communauté étudiante, ceci dans une proximité relative avec le pavillon de la Faculté de musique.

Éléments autonomes :

- Construction du 1000, Beaumont ;
- Agrandissement de la Faculté de musique ;
- Agrandissement de la Faculté de l'aménagement ;
- Agrandissement du 2101, boul. Édouard-Montpetit afin d'accueillir la clinique de Kinésiologie ;
- Agrandissement du pavillon J.-A.-DeSève : pavillon de la vie étudiante.

Ces éléments dits « autonomes » ne dépendent pas de mouvements, de constructions ou d'agrandissements préalables.

Il est également important de souligner que les agrandissements découlent du financement et que l'échéancier en dépend. Par contre, l'agrandissement de la Faculté de l'aménagement devrait idéalement avoir lieu avant sa relocalisation au campus MIL.

CONCLUSION

Dans la continuité du travail réalisé précédemment, le présent PDE poursuit la réflexion sur l'avenir du campus MIL en concordance avec les trois autres sites que sont le campus de la montagne, le campus de Laval et le campus de Brossard.

Au campus MIL, l'Université est un acteur clé de la revitalisation d'une ancienne gare de triage. Ce campus s'inscrit dans un concept évolutif tant pour le bâti que pour l'environnement paysager.

Au campus de la montagne, le PDE vise à recentrer les activités autour du pôle historique du campus. Cette concentration se réalise en quittant certains espaces loués et en se départissant de certains actifs immobiliers à la périphérie du campus.

Les projets générés par le PDE devront créer des environnements physiques conviviaux qui favorisent la collaboration et une vie universitaire stimulante. Ces espaces devront prioriser l'accessibilité universelle par des aménagements d'espaces d'enseignement, de recherche, administratifs et communs qui iront au-delà de certaines exigences minimales de mise en conformité.

La configuration des espaces devra favoriser les synergies, les convergences et la complémentarité entre les disciplines grâce aux rapprochements physiques d'unités dans une perspective de développement de l'interdisciplinarité. La qualité des espaces qui en découlera pourra contribuer à promouvoir l'image de l'Université de Montréal sur la scène internationale et traduire ce caractère par une architecture innovatrice et invitante.

À travers ces travaux de rénovation, de mise à jour et d'adaptation, l'Université s'assurera de répondre aux besoins découlant de ses ambitions tout en créant de nouveaux espaces de socialisation propres à intensifier la vie communautaire. Le présent PDE donne la mesure du défi à relever, mais le projet qu'il trace s'inscrit dans la poursuite de l'excellence et campe la vision de l'Université de Montréal quant à son avenir de grande université francophone.

SECTION A – PRÉAMBULE



1. INTRODUCTION GÉNÉRALE

1.1. L'Université de Montréal

Fondée en 1878, l'Université de Montréal (UdeM) compte aujourd'hui parmi les plus grandes universités de recherche. Elle forme avec ses écoles affiliées, Polytechnique Montréal et HEC Montréal, le premier complexe universitaire du Québec et se situe chaque année dans le groupe sélect des meilleures universités du monde.

Avec ses onze facultés et ses deux écoles, ainsi qu'avec ses deux autres écoles affiliées, l'UdeM rassemble près de 70 000 étudiants et étudiantes et compte une population salariée de 10 000 personnes. Elle accueille 465 unités de recherche, dont 145 chaires de recherche du Canada, 2 chaires d'excellence en recherche du Canada et une chaire de recherche Canada 150, qui sont attribuées aux meilleurs chercheurs et chercheuses dans leur domaine. L'Université est également au cœur d'un réseau formé d'une trentaine d'établissements de santé affiliés, dont deux centres hospitaliers universitaires, le CHUM et le CHU Sainte-Justine. Avec ses facultés et ses écoles affiliées, HEC Montréal et Polytechnique Montréal, l'UdeM couvre l'essentiel des champs du savoir.

Importance historique et vision d'avenir

Initialement installée dans le Quartier latin au centre-ville de Montréal, l'UdeM a acquis en 1929 des terrains sur le flanc nord du mont Royal afin d'y construire un campus moderne pour l'époque, dont les plans sont conçus par le réputé architecte Ernest Cormier. Le campus de la montagne n'est toutefois inauguré qu'en 1943, en raison de délais dus à la Grande Dépression. Aujourd'hui, ce campus revêt une grande importance patrimoniale et les besoins d'expansion de l'Université ne sauraient être envisagés sans tenir compte des contraintes de conservation et de pérennisation de bâtiments existants uniques et irremplaçables, mais aussi des exigences de conservation de la biodiversité du mont Royal.

Un autre moment clé du développement de l'UdeM est l'aménagement du campus MIL sur le site de la gare de triage Outremont acquis en 2006. Le campus est inauguré en 2019 avec l'ouverture du Complexe des sciences, un bâtiment avant-gardiste qui est l'œuvre du consortium d'architectes Menkès Shooner Dagenais LeTourneux Architectes / Lemay / NFOE. Véritable vitrine du développement durable, le campus MIL est aussi un vaste projet de réaménagement urbain qui rapproche l'Université de plusieurs communautés installées au centre de l'île de Montréal.

L'Université met périodiquement à jour sa vision de développement par le truchement de plans directeurs et stratégiques visant à lui permettre de relever les défis du moment en s'appuyant sur ses piliers fondamentaux établis de longue date. Ainsi, la croissance relative des effectifs de l'Université, l'évolution des besoins en enseignement, l'émergence de nouveaux écosystèmes de recherche et d'innovation ainsi que les évolutions du travail amènent à actualiser le PDE afin qu'il s'ajuste aux nouvelles réalités et qu'il permette à l'Université de réaliser ses aspirations.

1.2. Mandat

L'UdeM a mandaté la firme d'architecture Provencher_Roy, accompagnée de la firme CIM Conseil, afin d'effectuer une réflexion en profondeur concernant ses espaces intérieurs. Le but est de produire un PDE qui pourra guider le développement dans les prochaines années.

Consciente de son rôle citoyen, l'Université revoit aujourd'hui son PDE avec pour objectif principal d'offrir une vision globale de développement qui favorise l'inclusivité et la convivialité qui correspondront à ses objectifs stratégiques et à ses prévisions de croissances et qui rehausseront l'image de l'UdeM auprès de sa communauté, de ses bassins de recrutement et de ses partenaires. De plus, l'objectif inclut la consolidation d'une stratégie immobilière efficiente, économique et flexible permettant le développement de son parc immobilier à court, moyen et long terme et la réalisation de la vision de l'UdeM en tant qu'université de langue française la plus influente au monde.

Ce nouveau PDE succède au précédent élaboré en 2008 et mis à jour en 2014 et 2017. Il permet de réexaminer les orientations antérieures dans l'intention de :

- Mesurer leur adéquation au Plan stratégique de l'UdeM 2022-2032 ;
- Mesurer leur adéquation aux attentes de la communauté UdeM ;
- Agir en tenant compte de l'évolution des relations de l'UdeM avec ses communautés environnantes ;
- Projeter l'UdeM dans l'avenir comme actrice fondamentale du développement de Montréal, du Québec et du Canada.

1.3. Portée du Plan directeur des espaces 2023

Le présent PDE porte sur les campus métropolitains de l'UdeM :

1. Le campus de la montagne, situé à Côte-des-Neiges (Montréal) ;
2. Le campus MIL, situé à Outremont (Montréal) ;
3. Le campus de Brossard ;
4. Le campus de Laval.

Les campus régionaux ne sont pas visés par ce plan directeur, bien qu'ils fassent partie de l'Université et qu'ils soient mentionnés à l'occasion dans le présent document :

- Le campus de la Mauricie, consacré à la médecine ;
- Le campus de Lanaudière ;
- Le campus de Saint-Hyacinthe.

À l'instar des campus régionaux, les sites suivants ne sont pas visés par ce plan directeur :

- La station du mont Mégantic ;
- La station de biologie des Laurentides ;
- Le programme de médecine vétérinaire de Rimouski.

Le campus de Saint-Hyacinthe, abritant la Faculté de médecine vétérinaire, ses cliniques et ses hôpitaux, n'est pas traité dans le présent PDE, car il fait l'objet d'un Plan directeur distinct, adopté en 2021. HEC Montréal et Polytechnique Montréal sont des entités autonomes par rapport à l'UdeM. À ce titre, elles ont chacune des plans directeurs qui leur sont propres, bien qu'elles partagent avec l'UdeM le campus de la montagne. Elles ne sont donc pas visées par le PDE 2023. L'UdeM se déploie aussi à l'externe en collaboration avec ses hôpitaux affiliés (dont le CHUM, le CHU Sainte-Justine et Sacré-Cœur), où plusieurs membres de ses corps enseignant et étudiant évoluent. Ces hôpitaux affiliés sont eux aussi des entités autonomes et ne sont pas non plus visés par ce PDE.

1.4. Comment comprendre le Plan directeur?

L'Université de Montréal s'est dotée en 2022 d'un nouveau Plan stratégique en vigueur jusqu'en 2032. En adoptant ce plan stratégique, la communauté de l'Université de Montréal a défini les grandes orientations qui vont baliser son avenir et servir de boussoles à ses actions dans la prochaine décennie. Le développement de ses espaces doit correspondre à ces grandes orientations. Il en va de même des arbitrages devant être faits, le cas échéant, entre besoins concurrents exprimés par les différentes parties prenantes au sein de l'Université.

Dans cette optique, le PDE cristallise une projection des ambitions de la communauté UdeM à l'égard du développement de ses espaces physiques à une échelle macroscopique. Il s'intéresse ainsi aux bénéfices institutionnels susceptibles de découler des décisions qui pourront être prises quant au développement de ces espaces, et ce, principalement à la lumière du Plan stratégique institutionnel 2022-2032 auquel il s'arrime. Il ne couvre toutefois pas des enjeux plus microscopiques tels que l'aménagement de tel ou tel type d'espace intérieur. Son interprétation doit donc être faite à partir des finalités qui sont visées plutôt que des questions techniques que les projets qui y sont mis de l'avant soulèvent, si importantes soient-elles. Ces dernières auront évidemment une importance cruciale au moment de la mise en œuvre de chaque projet évoqué dans ce plan.

Le PDE a été primordialement élaboré à la lumière de deux des missions fondamentales de l'Université de Montréal, en l'occurrence l'enseignement et la recherche. Plusieurs éléments transversaux et fondamentaux, aussi valorisés dans le plan stratégique institutionnel, tels l'engagement communautaire, le développement durable, l'équité, diversité et inclusion ou les relations avec les Premiers Peuples, ont également nourri son élaboration. Toutefois, c'est davantage au stade de la mise en œuvre des projets immobiliers envisagés dans ce plan qu'ils seront mobilisés de manière plus concrète.

Il est ici tenu pour acquis que l'intégration de ces éléments au moment du développement de ces projets fait partie des bonnes pratiques que doivent adopter les universités contemporaines.

En outre, ce plan s'étalant sur un horizon temporel de vingt ans, il est important de comprendre que les orientations de développement qu'il met de l'avant comprennent autant des projets déjà en cours ou déjà très avancés dans leur conception et leur financement que des projets qui ne sont pour l'instant que des aspirations.

La réalisation des orientations qui constituent à ce stade de simples aspirations mobilisatrices est notamment fonction des sources de financement disponibles selon les projets. Ainsi, les projets admissibles à un soutien gouvernemental sont assujettis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique du gouvernement du Québec. Leur réalisation doit suivre tout le processus des grands projets, soit la transmission au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et au secrétariat du Conseil du trésor (SCT), pour fins d'approbations de la fiche d'avant-projet, du dossier d'opportunité et, enfin, du dossier d'affaires, ces deux dernières étapes faisant l'objet de décisions du Conseil des ministres. La réalisation de ces étapes, s'étalant généralement sur plusieurs années, est donc contingente, en fonction des négociations de l'UdeM avec le gouvernement du Québec. La non-autorisation et le non-financement par le gouvernement des projets mis de l'avant dans ce Plan directeur des espaces constituent à cet égard le principal risque susceptible de nuire à la réalisation des ambitions immobilières de l'UdeM.

Pour les projets non admissibles à un financement sous l'égide des programmes réguliers du gouvernement du Québec, leur réalisation dépend dans une large mesure de la capacité de l'UdeM à obtenir des soutiens philanthropiques, à moins d'obtenir un financement public exceptionnel. D'où l'importance pour toute la communauté UdeM de même que l'ensemble de ceux et celles qui la soutiennent de se mobiliser afin que les aspirations contenues dans ce plan se concrétisent, favorisant ainsi la réalisation de la mission de l'UdeM au service du bien commun.

Au vu de ces constats, il est possible, voire probable que, comme le précédent, ce PDE 2023 doive faire l'objet d'actualisations ponctuelles pendant sa durée.

Ce plan a en effet vocation à évoluer avec la communauté de l'Université de Montréal, dans un environnement lui-même en constant changement. Il pose un cadre qui balisera les réflexions des vingt prochaines années relatives à la destination de la réserve immobilière de l'Université. Dans cette perspective, celle-ci assurera pendant cette période une veille stratégique de l'environnement permettant la réalisation des aspirations exposées dans ce plan. Au final, et pour reprendre une célèbre métaphore juridique, il est comme un arbre vivant « capable de grandir et de grossir dans ses limites naturelles ».

1.5. Méthodologie

Démarche participative

Le PDE résulte d'un dialogue continu avec les différents services de l'UdeM.

Une collecte des besoins a d'abord été réalisée par le truchement d'une vaste consultation tenue de décembre 2022 à mars 2023. Les unités de l'UdeM ont d'abord été appelées, en décembre 2022, à remplir un questionnaire portant sur leurs besoins en espaces.

De janvier à mars 2023, des entrevues ont ensuite eu lieu avec les équipes responsables des unités de l'Université (facultés, départements et services) afin d'en savoir plus sur leurs besoins spécifiques en espaces. Des rencontres thématiques ont également été tenues avec différentes personnes utilisatrices sur la vision globale relative à une catégorie d'espaces « transversaux » (salles de cours, espaces de bureaux, espaces communs et communautaires, espaces étudiants, espaces événementiels, plateformes) visant à accroître les collaborations intra et interdisciplinaires et de voir comment leur vision affectait les besoins en espaces de l'UdeM.

Enfin, une journée d'atelier, ouverte sur inscription à toute personne intéressée de la communauté UdeM (autre que les directions d'unités ou toute autorité constituée), a été organisée avec des personnes représentantes de divers types d'usagers en vue de recueillir leurs perspectives sur des sujets concernant les orientations du Plan directeur à la lumière de leur expérience. Les personnes qui n'étaient pas en mesure de participer à cette journée pouvaient transmettre des mémoires pour exposer leur vision.

Ces démarches ont permis d'actualiser et de compléter des informations pertinentes déjà recueillies lors de consultations précédentes, comme celles relatives à la réaffectation des pavillons Roger-Gaudry et Marie-Victorin et à la construction du campus MIL-phase 2.

Un comité-conseil a ensuite été constitué pour assurer le suivi du travail et partager la somme d'informations nécessaires à la bonne compréhension des enjeux des campus. Dans cet ordre d'idées, le comité-conseil a validé les étapes d'avancement, en plus d'accompagner, conseiller et guider le Vice-rectorat à la planification et à la communication stratégiques de l'UdeM dans l'élaboration de ce nouveau PDE.

La relation étroite avec le comité-conseil a permis de bien saisir le contexte de réalisation du mandat et de répondre aux besoins et attentes de l'établissement.

Une démarche multidisciplinaire par phase

Pour élaborer le PDE, la firme Provencher_Roy s'est associée à la firme CIM Conseil pour élargir ses compétences en matière de communication dans le but de mobiliser l'ensemble des parties prenantes impliquées à travers les phases d'élaboration du PDE. La méthodologie ayant guidé l'élaboration du PDE s'articule selon les trois phases suivantes :

- Phase 1 : Identification des enjeux et constats ;
- Phase 2 : Exploration et hypothèses ;
- Phase 3 : Proposition et adoption du Plan directeur des espaces.

Phase 1 : Identification des enjeux et constats

Cette première phase a consisté principalement à faire des constats relatifs à l'état du parc immobilier, au bilan de vétusté (en tenant compte des projets en cours ou déjà planifiés d'actualisation des infrastructures), aux exigences, contraintes et opportunités patrimoniales, aux besoins d'espaces et aux potentiels de développement aux campus de la montagne, MIL, Laval et Brossard.

Phase 2 : Élaboration et hypothèses

À la lumière des constats et enjeux identifiés à la phase 1, ainsi que de la collecte des besoins, des hypothèses de travail ont été établies et discutées afin de définir les stratégies les plus propices pour guider le développement futur de l'Université.

Phase 3 : Proposition et adoption du Plan directeur des espaces

Cette phase a visé à regrouper les constats et enjeux, à faire un bilan général et à établir les liens avec les hypothèses privilégiées.

1.6. Parties prenantes

Le diagramme suivant représente les parties prenantes du mandat.

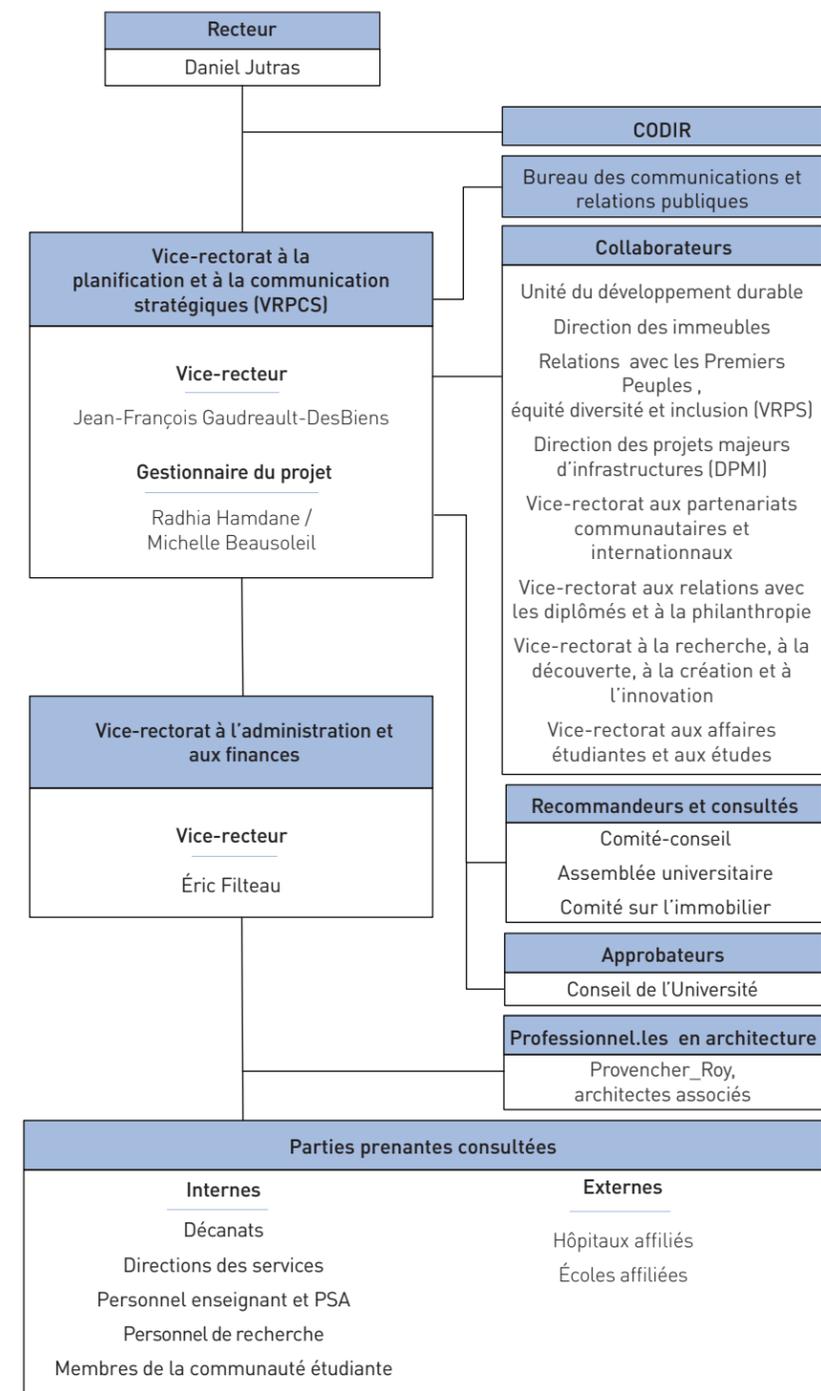


Figure 1 : Diagramme des parties prenantes au PDE 2023.

(Source : Université de Montréal)

1.7. Arrimage aux documents de planification connexes

Plusieurs documents de planification importants précèdent le présent PDE et y sont reliés. Il est important de les positionner les uns par rapport aux autres, afin de bien comprendre leurs divers rôles ainsi que les recoupements dont ils font l'objet.

Le diagramme suivant fait état du positionnement des différents documents et des liens qui les unissent.



Figure 2 : Diagramme des documents de gouvernance et de planification de l'UdeM.
(Source : Université de Montréal, 2023)

1.8. Vision du PDE 2023

Afin d'orienter son développement, l'UdeM s'est dotée d'une vision de développement des espaces dont l'énoncé guidera la nature des campus de demain.

« Engagée et responsable, l'Université de Montréal crée des environnements physiques polyvalents et propices à la collaboration qui assurent l'évolution des activités de recherche et d'enseignement, soutiennent l'innovation pédagogique et permettent d'offrir à sa population étudiante une expérience conviviale et stimulante. »

1.9. Principes

Le PDE comporte onze principes essentiels, qui accompagnent et alimentent la vision générale inspirant le développement des espaces. Ils agissent comme lien entre le Plan stratégique 2022-2032 et les plans d'action sectoriels de l'Université. Les principes constituent les valeurs fondamentales qui informent et orientent les décisions de l'Université en termes de projets majeurs et d'investissement.

1. Placer l'expérience étudiante, incluant la formation, la recherche et l'engagement au centre de la démarche en créant des environnements physiques conviviaux qui favorisent la collaboration et une vie universitaire stimulante, tout en se souciant d'un accès équitable à des espaces de qualité ;
2. Générer synergies, convergences et complémentarités en enseignement et en recherche afin de catalyser l'interdisciplinarité, l'innovation et la collaboration interprofessionnelle ;
3. Privilégier l'optimisation, l'efficacité et la polyvalence des espaces en anticipant les pratiques de l'avenir en enseignement, recherche et services à la collectivité ;
4. Mettre en place des milieux de vie conviviaux, stimulants et inclusifs pour les membres de la communauté universitaire et externes ;
5. Favoriser l'engagement de la communauté universitaire avec les communautés environnantes ;
6. Assurer l'accessibilité de nos campus à tous et à toutes ;
7. Mettre en valeur le patrimoine architectural, paysager, urbain, culturel et artistique de l'Université de Montréal ;
8. Appliquer les mêmes standards sur les quatre campus visés par le PDE 2023 dans une mise à niveau combinée ;
9. Favoriser une intégration de ces quatre campus à leur milieu et entre eux en valorisant la mobilité durable ;
10. Intégrer les objectifs de développement durable de l'ONU et anticiper les bonnes pratiques en matière de transition écologique ;
11. Consolider l'image de l'établissement en étant exemplaire dans le développement urbanistique des villes.

Ces onze principes de base ont nourri la réflexion qui a sous-tendu l'élaboration du PDE et les orientations présentées dans le présent document.

1.10. Plan

Ce document présentant le Plan directeur des espaces 2023-2043 en exposera d'abord les fondements. Il proposera ensuite certains constats, enjeux et contraintes à la lumière desquels il est élaboré. Les éléments centraux du Plan seront ensuite présentés et justifiés, notamment à l'aune du Plan stratégique institutionnel 2022-2032, en précisant la cascade de son déploiement.



Université
de Montréal
Bienvenue!

2. MISE EN CONTEXTE

2.1. Introduction

Ce chapitre fait une brève mise en contexte physique et historique des quatre campus de l'Université, illustrant ainsi la taille relative des campus et la façon dont ils sont reliés à l'heure actuelle.

2.2. Les campus métropolitains

2.2.1. Campus MIL

Superficie nette : 33 295 m²

Superficie brute (ministère) : 60 645 m²

Le campus MIL, propriété de l'Université, est inauguré en 2019. Il est situé à Montréal sur l'ancienne gare de triage de l'arrondissement Outremont. Il jouxte l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie à l'est et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension au nord, et touche également le territoire de Ville Mont-Royal.

Actuellement, le campus MIL comprend un seul bâtiment construit (Complexe des sciences) et plusieurs terrains appartenant à l'Université. Ceux-ci bordent le côté nord de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et les deux terrains à l'est de la voie ferrée du Canadien Pacifique (CP).

Le campus est en voie de développement puisqu'il n'accueille que le Complexe des sciences, constituant la première phase de développement du campus.

Les terrains vacants à côté du Complexe des sciences sont prévus pour accueillir la phase 2 du campus MIL. Afin de consolider le pôle des sciences, cette phase intégrera les départements de mathématiques et de statistique, d'informatique et de recherche opérationnelle ainsi que l'Institut Courtois.

Ce campus représente un nouveau virage pour l'UdeM, puisqu'il vient s'intégrer dans un tissu urbain déjà bâti. Avec la passerelle, il ouvre un nouveau lien entre Outremont et Parc-Extension, deux quartiers séparés par les voies ferrées.

Le campus MIL représente un lieu stratégique situé au cœur de la ville de Montréal et participe à la revitalisation d'un site longtemps laissé à l'abandon.



Figure 3 : Photo du campus MIL (arrondissement Outremont, Montréal).
[Source : Université de Montréal]

2.2.2. Campus de la montagne

Superficie nette : 328 073 m²

Superficie brute (ministère) : 583 689 m²

Le campus de la montagne est implanté à Montréal depuis 1943 sur l'ancienne carrière Bellingham sur le flanc nord du mont Royal. Situé dans les arrondissements Outremont et Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, il s'agit du principal campus de l'Université de Montréal. Il accueille le pavillon Roger-Gaudry, inauguré en 1943. Visible à des kilomètres, ce pavillon, avec sa tour, est un emblème et un point de repère pour l'UdeM et dans toute la ville de Montréal.

Les pavillons du campus, majoritairement propriétés de l'Université, se déploient depuis l'avenue Vincent-d'Indy jusqu'à l'ouest du chemin de la Côte-des-Neiges, et entre le chemin Queen-Mary et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine. Des bâtiments satellites en location répartis à travers la ville de Montréal sont intégrés dans le PDE comme des bâtiments hors site du campus de la montagne.

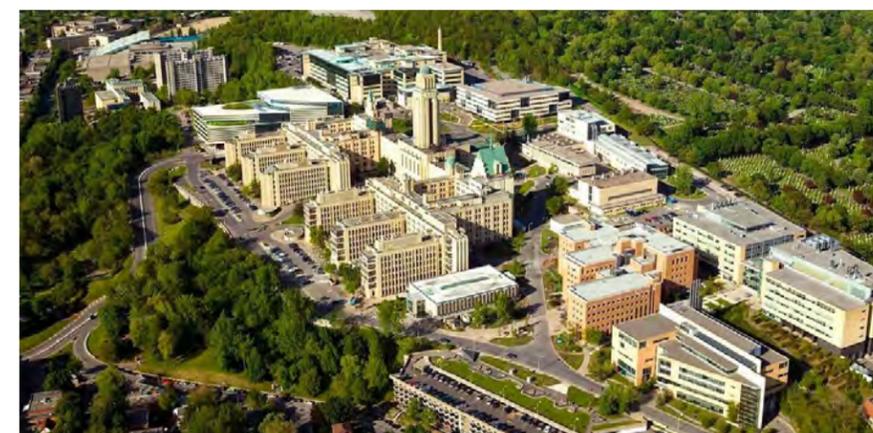


Figure 4 : Photo du campus de la montagne sur le flanc nord du mont Royal.
[Source : Université de Montréal]

2.2.3. Campus de Laval

Superficie nette : 21 304 m²

Superficie brute (ministère) : 32 824 m²

Inauguré en 2011, le campus de Laval, accessible directement par la station de métro Montmorency, est adjacent au boulevard de l'Avenir et à la rue Jacques-Tétreault. La place publique Claude-Léveillé (appartenant à la Ville de Laval) fait office de porte d'entrée du campus.

Le bâtiment appartient à l'Université et accueille approximativement 5 000 étudiants et étudiantes par trimestre. Il propose des espaces à la fine pointe de la technologie pour une multitude de programmes, principalement dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'intervention psychosociale.

Aujourd'hui, ce campus a atteint sa capacité maximale en termes d'espace pour répondre adéquatement aux besoins de la communauté étudiante. Le nouveau PDE devra donc prendre en compte les besoins et l'affectation de ces espaces.



Figure 5 : Photo du campus de Laval.
(Source : Université de Montréal)

2.2.4. Campus de Brossard

Superficie nette : 1 971 m²

Superficie brute (ministère) : 3 076 m²

Le campus de Brossard a ouvert ses portes à la rentrée d'automne 2022. Il est situé dans un bâtiment en location, au sein du quartier Solar Uniquartier, et en bordure de l'autoroute des Cantons-de-l'Est (autoroute 10). Ce dernier est accessible en voiture par le boulevard du Quartier et directement depuis la station du Quartier du Réseau express métropolitain (REM).

Considérant l'effervescence immobilière et la création d'un nouveau quartier à Brossard, l'UdeM a saisi l'opportunité d'implanter un nouveau campus axé sur la technologie. Ce campus avant-gardiste propose des espaces multidisciplinaires à la fine pointe de la technologie. L'UdeM, déjà présente depuis 1999 à Longueuil, a déménagé son campus à Brossard dans le but de répondre aux besoins en espace actuels et futurs de la population de l'agglomération de la Rive-Sud de Montréal.

Le nouveau PDE 2023 devra tenir compte des besoins du campus de Brossard en relation avec les besoins des trois autres campus, vu sa construction récente.



Figure 6 : Photo de l'entrée du campus de Brossard, 2022.

2.2.5. Localisation relative des campus

La carte ci-dessous représente la localisation relative des quatre campus qui sont traités dans le cadre du présent PDE, répartis sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

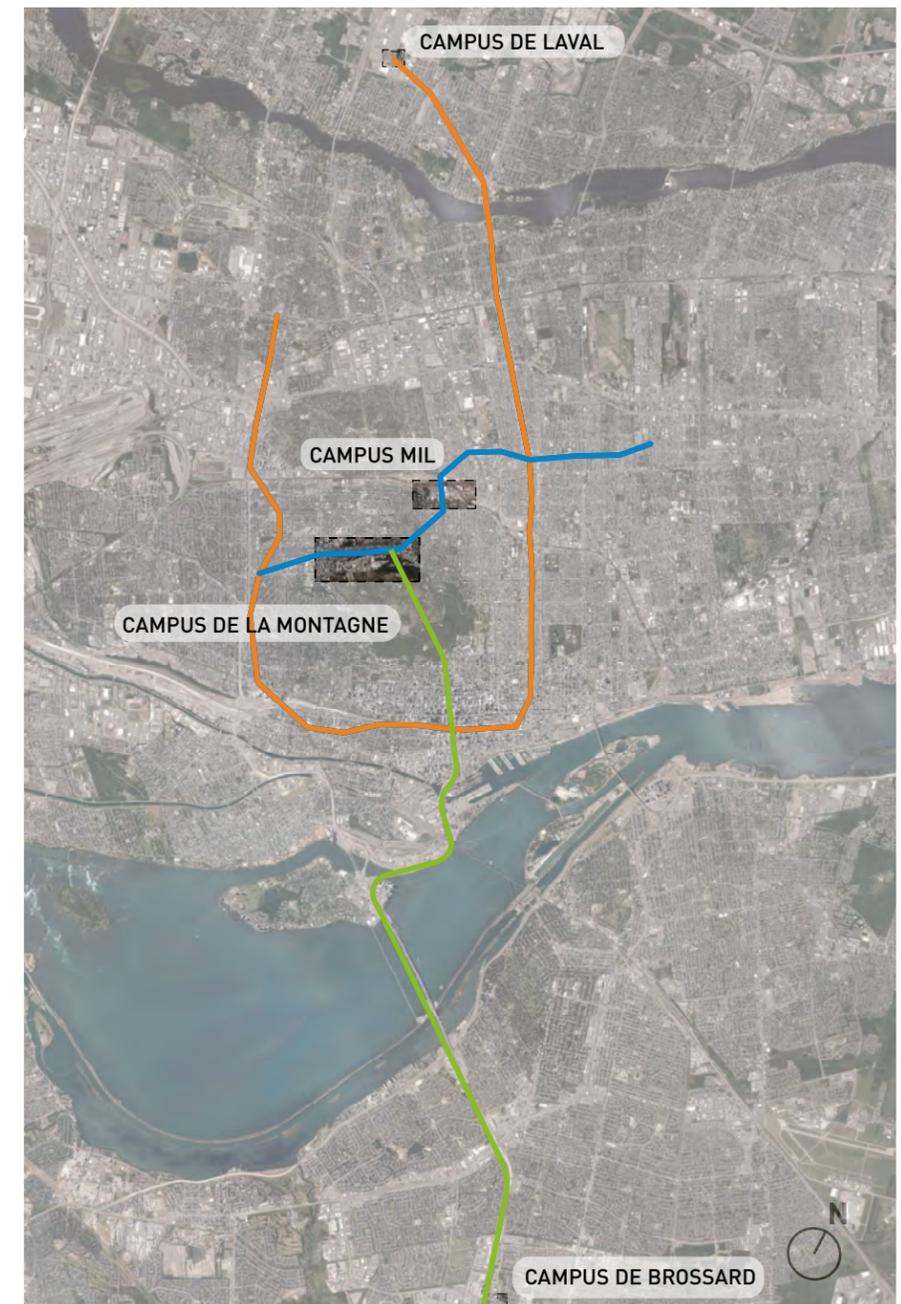


Figure 7 : Localisation des campus traités dans le PDE 2023.
(Source : Photo aérienne (2023), Communauté métropolitaine de Montréal)

LÉGENDE

-  Réseau express métropolitain
-  Ligne bleue (métro de Montréal)
-  Ligne orange (métro de Montréal)
-  Ligne verte (métro de Montréal)

2.2.6. Lien entre les quatre campus

Le diagramme suivant montre une vision globale des campus qui sont traités dans le cadre du présent PDE, ainsi que des liens qui les unissent.

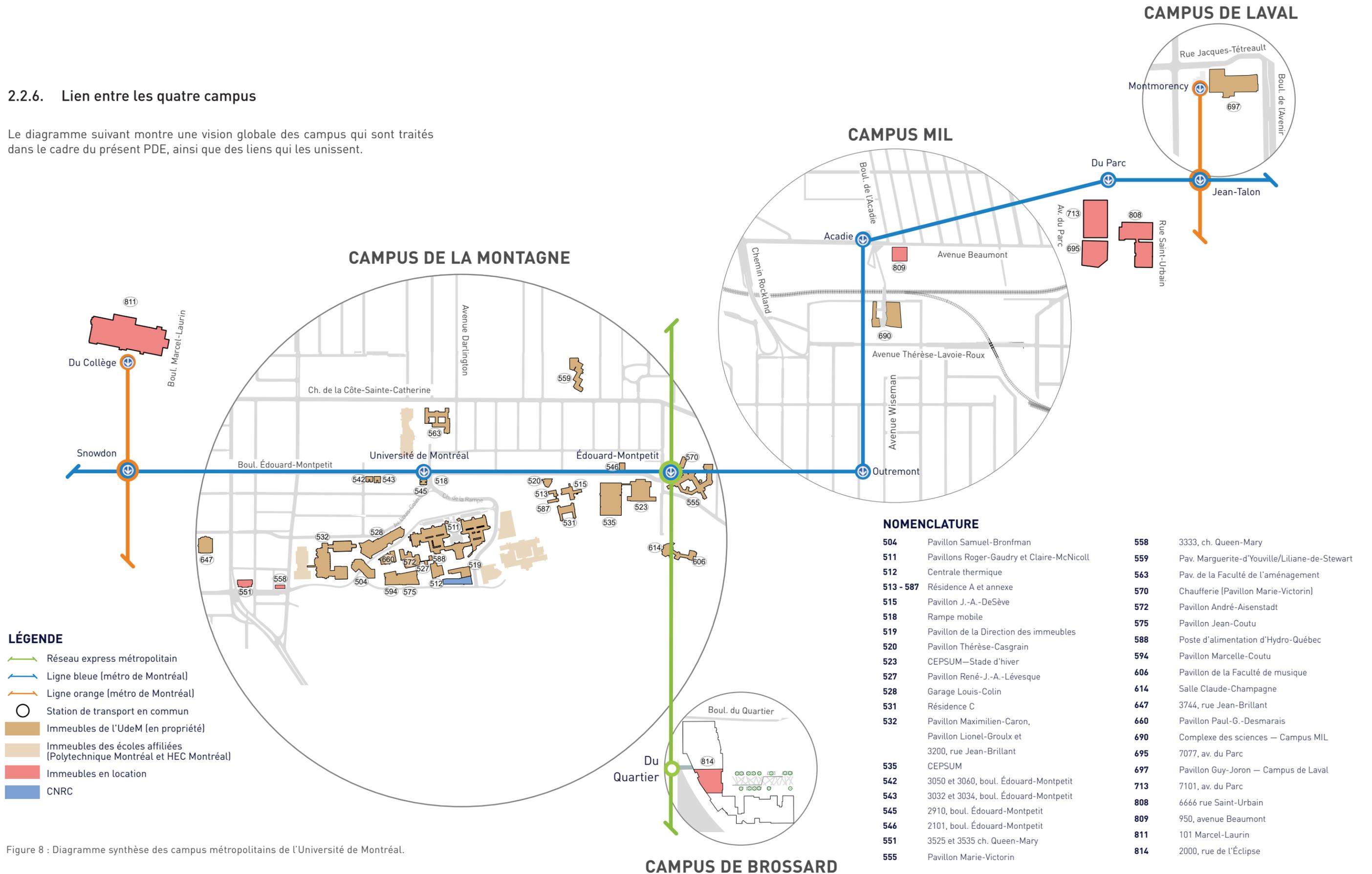


Figure 8 : Diagramme synthèse des campus métropolitains de l'Université de Montréal.

2.3. Bref historique du développement de l'Université de Montréal

Le bref historique suivant se base sur les données du plan directeur précédent réalisé en 2008, avec une mise à jour pour les développements récents.

1876 à 1929 :

- L'UdeM est située sur la rue Saint-Denis, elle est en croissance ;
- Genèse du projet de construction du futur campus sur le flanc nord de la montagne.

1929 à 1949 :

- Construction du bâtiment principal, conçu par l'architecte Ernest Cormier (Pavillon Roger-Gaudry).

1950 à 1959 :

- Construction du pavillon J.-A. DeSève ;
- Construction des premières résidences étudiantes et de l'École polytechnique.

1960 à 1969 :

- Achat d'une propriété sur l'avenue Decelles ;
- Premier plan directeur pour l'Université en 1963 ;
- Deuxième plan directeur en 1968 ;
- Acquisition du pavillon Marie-Victorin ;
- Location du pavillon de la Faculté de l'aménagement ;
- Construction d'un ensemble de trois pavillons logeant les sciences sociales : Lionel-Groulx, 3200, rue Jean-Brillant et Maximilien-Caron ;
- Développement intensif reflétant la croissance de la clientèle.

1970 à 1979 :

- Construction du CEPSUM ;
- Construction d'étages supplémentaires au pavillon Lionel-Groulx ;
- Acquisition de deux propriétés importantes :
 - Acquisition, Faculté de musique et salle Claude-Champagne ;
 - Expansion dans des locaux loués.

1980 à 1995 :

- Inauguration de la ligne bleue du métro ;
- Consolidation du secteur Ouest du pavillon principal ;
- Construction de la bibliothèque des sciences humaines (pavillon Samuel-Bronfman) ;
- Construction du pavillon André-Aisenstadt ;
- Construction du pavillon Paul-G.-Desmarais.

1995 à 2008 :

- Croissance continue de la population étudiante et vieillissement du parc immobilier ;
- Acquisition du 3744, rue Jean-Brillant ;
- Construction du pavillon Paul-G.-Desmarais ;
- Acquisition, agrandissement et transformation majeure de la Faculté de l'aménagement ;
- Construction du Centre des technologies de fabrication en aérospatiale ;
- Construction du pavillon J.-Armand-Bombardier ;
- Construction des pavillons Jean-Coutu et Marcelle-Coutu ;
- Construction des pavillons Pierre-Lassonde et Claudette McKay-Lassonde ;
- Acquisition de la gare de triage d'Outremont.

2008 à 2022 :

- Construction et inauguration en 2019 du Complexe des sciences au campus MIL (phase 1-O du Plan directeur 2008) ;
- Projets majeurs de réaffectation d'espaces aux pavillons Roger-Gaudry et Marie-Victorin (phase 1-M du Plan directeur 2008) ; ;
- Inauguration du campus de Laval en 2011 ;
- Ouverture du campus de Brossard pour la session automne 2022.

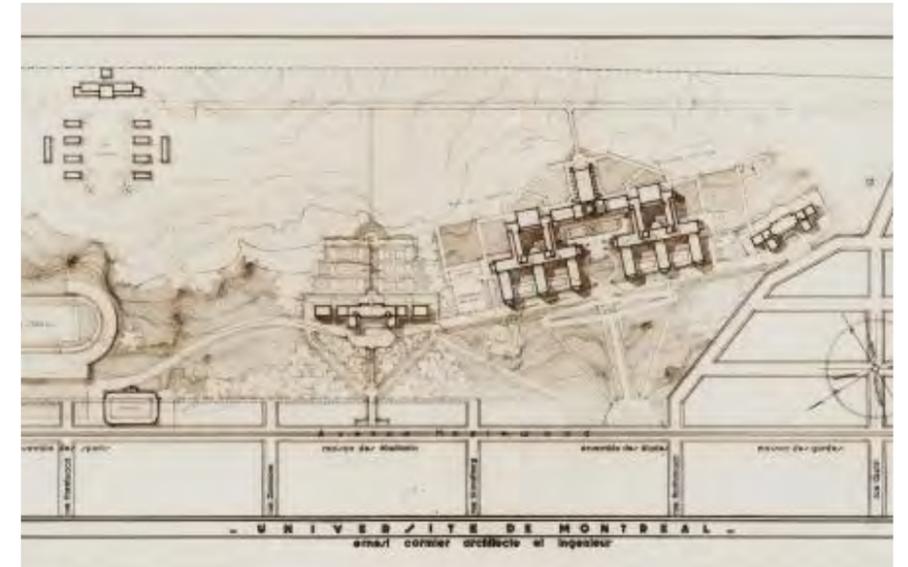


Figure 9 : Plan de masses, Université de Montréal, vers 1927.

[Source : Collection Centre canadien d'architecture, Montréal, Fonds Ernest Cormier, Photostat, ARCH7772 48 x 98,5 cm, plan fait par Ernest Cormier, architecte]

Historique de développement de l'Université de Montréal

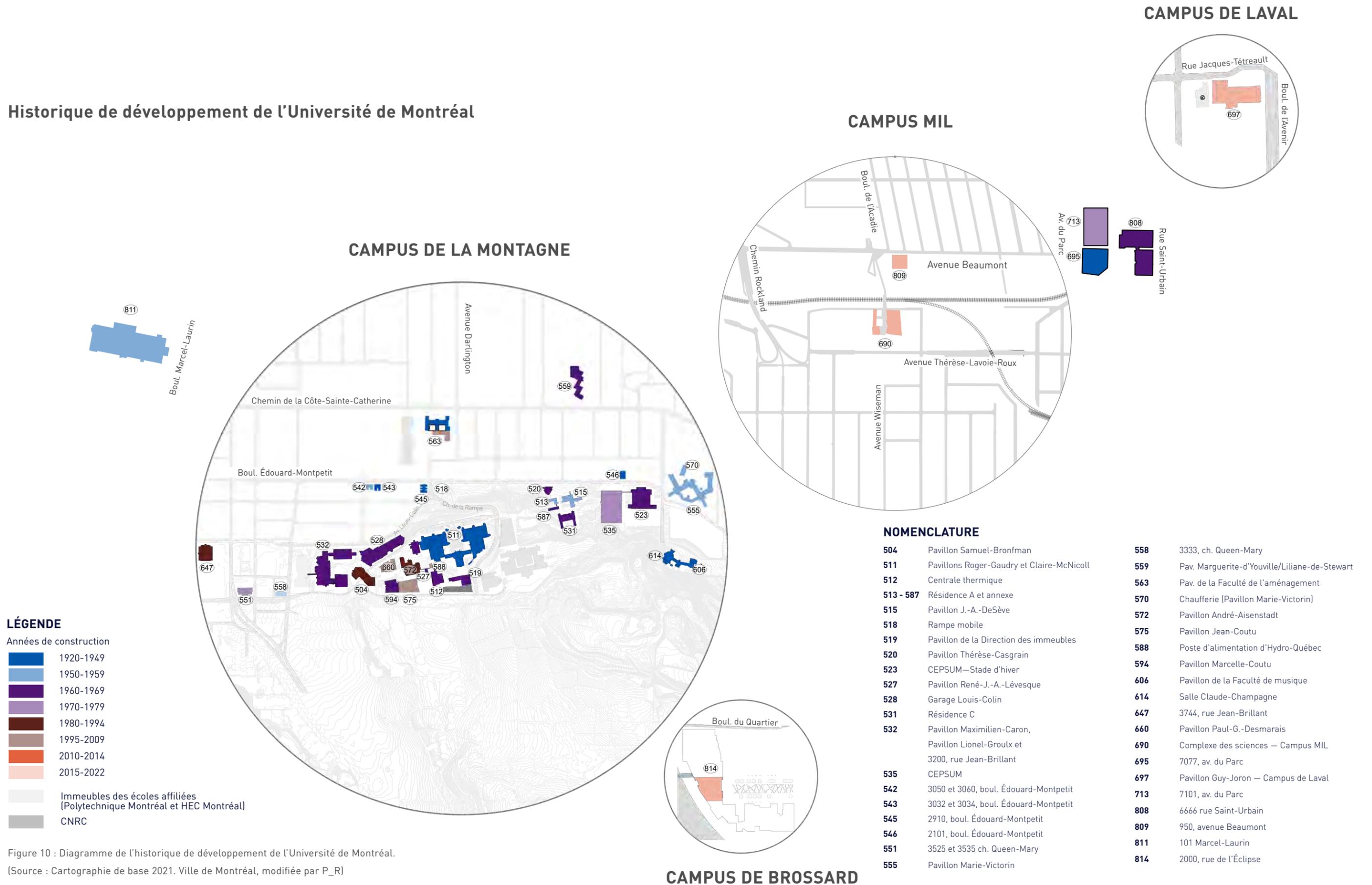
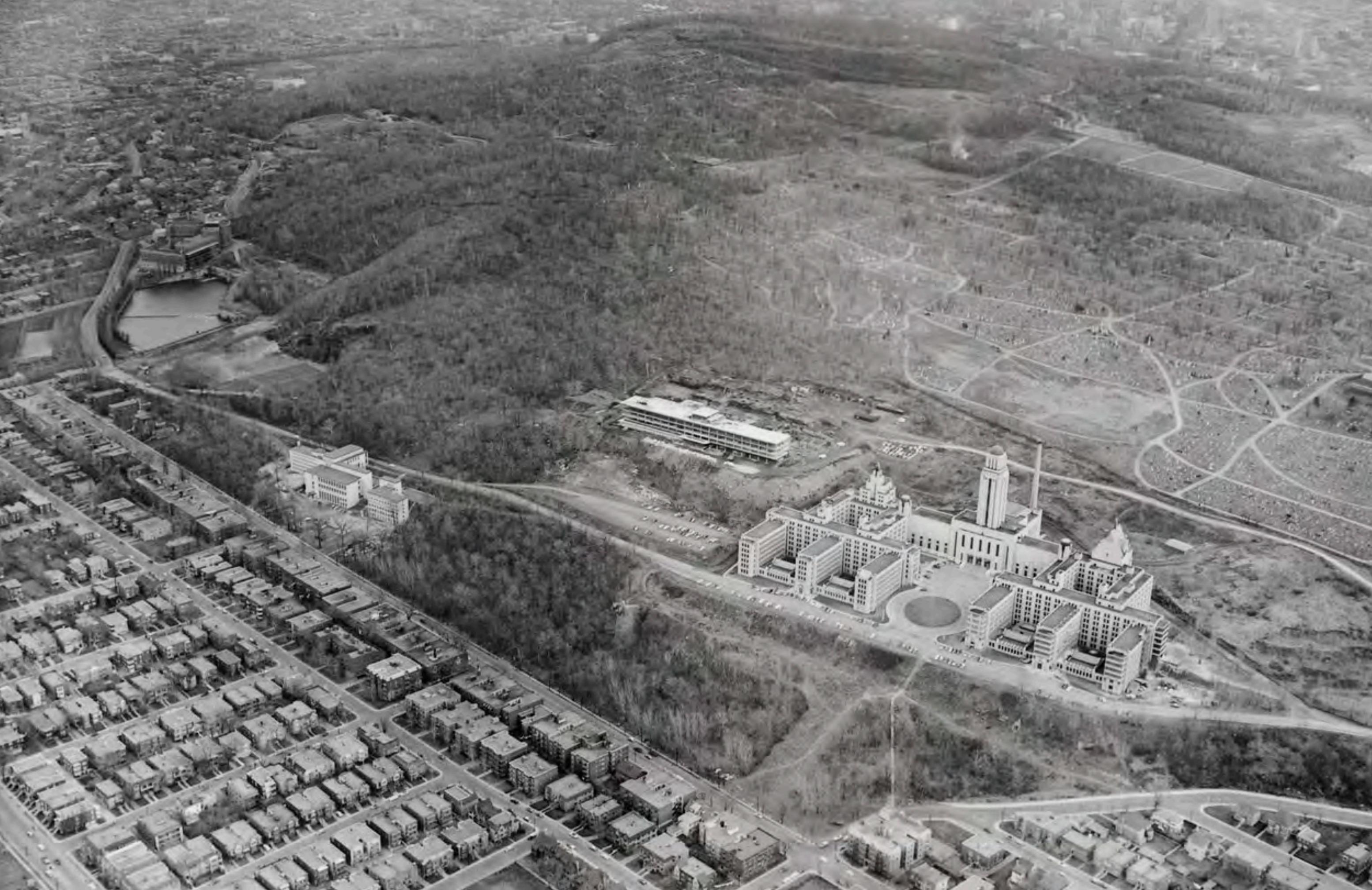


Figure 10 : Diagramme de l'historique de développement de l'Université de Montréal.
 (Source : Cartographie de base 2021. Ville de Montréal, modifiée par P_R)



3. FONDEMENTS DU PLAN DIRECTEUR DES ESPACES 2023

3.1. Introduction

Ce chapitre fait un état des lieux des documents de planification majeurs qui touchent à l'organisation des espaces pour les 4 campus. Il vise à les mettre en relation avec les projets en cours afin d'avoir un portrait général des contraintes physiques et administratives ainsi que des orientations qui vont guider le PDE 2023.

3.2. Plan directeur précédent

3.2.1. Plan directeur des espaces de 2008

En 2008, l'Université de Montréal adopte un nouveau plan directeur qui a comme objectif de repenser de façon globale l'organisation des activités sur les deux sites du campus montréalais (campus de la montagne et campus MIL).

Cette version du Plan directeur est atypique; contrairement aux plans précédents où l'analyse portait sur l'organisation physique de l'espace bâti et paysager, le plan proposé s'échelonne sur une période plus longue et met de l'avant un cadre de planification stratégique qui s'appuie sur le projet académique de l'Université de Montréal. Le plan est conçu comme un cadre d'action pour l'essor de l'Université et permet d'assurer une présence citoyenne à deux endroits : le mont Royal et le campus MIL.

Faisant écho au moment charnière des années 1920 où l'Université a quitté le centre-ville pour s'établir sur le flanc nord de la montagne, l'achat de la gare d'Outremont en 2006 marque une nouvelle ère de développement pour l'Université de Montréal.

Le Plan directeur des espaces de 2008 s'insère dans une perspective de réflexion globale sur l'organisation des activités sur les deux sites du campus montréalais. Il ne s'agit pas seulement d'un exercice de planification en huis clos, mais bien un exercice proposant une démarche ouverte impliquant une réflexion et une participation de l'ensemble des parties prenantes de la communauté universitaire. L'ultime but est de dégager une vision à long terme et un projet porteur pour la communauté.

Principes de base :

- Placer chaque membre de la communauté étudiante et sa formation au centre de la démarche ;
- Générer synergie, convergence et complémentarité ;
- Privilégier la rationalisation des infrastructures ;
- Appliquer les mêmes standards sur les deux pôles du campus dans une mise à niveau combinée ;

- Favoriser une intégration des deux pôles du campus ;
- Créer un impact positif sur la vie de campus ;
- Rechercher optimisation et efficacité ;
- Favoriser le développement durable ;
- Développer des relations de « bon voisinage » avec la communauté environnante ;
- Intégrer le « campus à la ville » et la « ville au campus » ;
- Doter l'Université d'un campus de qualité constituant un milieu de vie propice à l'épanouissement de la communauté universitaire.

Objectifs :

- Attribuer des espaces additionnels aux unités déficitaires ;
- Abandonner les espaces en location ;
- Abandonner les conciergeries en périphérie du campus ;
- Recréer des espaces de vie communautaire pour la population étudiante.

Facteurs considérés

- Cohérence fonctionnelle des mouvements ;
- Apport à la mixité des disciplines ;
- Effets de synergie et de complémentarité ;
- Taille des effectifs et superficies impliquées ;
- Ampleur des coûts ;
- Réduction au minimum les doubles relocalisations.

Constats

- Le potentiel résiduel de construction sur le campus de la montagne est morcelé et limité ;
- Une densification du campus de la montagne ne saurait répondre à l'ampleur du déficit d'espaces normés et satisfaire les besoins d'espaces et pose des problématiques sérieuses sur le plan de la conservation du patrimoine bâti, du paysage patrimonial et de la biodiversité. À cet effet, la direction de l'UdeM a renoncé à certains développements sur le mont Royal. L'UdeM optera plutôt pour des développements d'agrandissements modestes ;
- Une expropriation de terrains a été exclue en raison des coûts et des implications sociales pour le quartier environnant ;

- Identification d'un groupe cohérent d'unités qui pourraient être relocalisées à Outremont, libération de l'espace et création un effet de cascade qui pourrait combler les demandes d'expansion des diverses facultés. Le bloc suggéré est celui de la Faculté des arts et des sciences (FAS) ;
- Confirmation de deux lignes de force sur lesquelles le Plan directeur s'appuie :
 1. La concentration des activités autour du cœur historique du campus actuel pour y introduire un pôle d'animation et de vie communautaire tout en contribuant à la mise en valeur du mont Royal ;
 2. La création d'un campus évolutif sur le site Outremont avec la constitution initiale d'une masse critique d'activités académiques en combinaison avec la mise en place d'espaces communautaires de qualité, sécuritaires et ouverts sur les quartiers environnants.
- Le Plan directeur comprend 6 phases de réalisation, s'échelonnant de 2016 à 2029 :
 - Phase 1-0 : Création du Complexe des sciences à Outremont ;
 - Phase 1-M : Rénovation et adaptation des pavillons de la montagne ;
 - Phase 2-M : Construction d'un pavillon étudiant. Revitalisation du CEPSUM. Agrandissement de la Bibliothèque des lettres et des sciences humaines ;
 - Phase 2-0 : Construction d'un pavillon de l'aménagement et des arts à Outremont ;
 - Phase 3-0 : Construction d'un pavillon de la santé à Outremont ;
 - Phase 3-M : Recentrage sur la montagne.
- Création d'espaces propices à la vie de la communauté universitaire ;
- Création de services adaptés pour les deux sites ;
- Aménagement d'un campus vert ;
- Adaptation du patrimoine bâti du campus de la montagne ;
- Création d'un pôle de socialisation au sein du cœur historique ;
- Création d'un corridor vert au sein du campus de la montagne ;
- Amélioration de l'accessibilité de la montagne en aménageant un accès facile pour rejoindre le chemin de ceinture du mont Royal.

3.2.2. Actualisation du PDE en 2014

Dans l'optique du report dans le temps de la construction, au campus MIL, de la phase 2 du pavillon des sciences (Sciences des données Institut Courtois, appelé initialement « Maths-Infos »), le scénario de relocalisation du Département de science politique au 3744, rue Jean-Brillant avait été mis de l'avant pour devancer son regroupement avec ses groupes de recherche.

Suivant le départ de ce département, celui de philosophie pouvait être relocalisé au pavillon Lionel-Groulx pour libérer le 2910, boul. Édouard-Montpetit, dans le but de vendre l'immeuble.

Le scénario de relocaliser le Département de biochimie et des sciences fondamentales au pavillon J.-A. Bombardier (PJAB) était encore envisagé en 2014.

À la suite des études de mise en conformité du 3744, rue Jean-Brillant ainsi que des études de structure, il s'est avéré impossible de relocaliser le Département de science politique à cet endroit puisque le nombre d'issues était insuffisant, en augmentant le nombre d'étudiants et étudiantes, et que la capacité structurale ne permettait pas d'ajouter les salles de cours nécessaires.

3.2.3. Actualisation de 2017

Suite aux conclusions énoncées ci-dessus, l'Université a pris la décision d'aller de l'avant avec la construction, au campus MIL, de la phase 2 du Complexe des sciences pour y loger les départements de mathématiques et de statistique, d'informatique et de recherche opérationnelle, de même que l'Institut Courtois.

L'Université ayant aussi pris la décision de vendre l'immeuble PJAB à Polytechnique Montréal, le Département de biochimie reviendrait donc à Roger-Gaudry.

Avec la libération du pavillon André-Aisenstadt, l'ESPUM ainsi que le Département de Science politique et leurs groupes de recherche pourraient donc y être relocalisés.

À la demande du MES, l'Université avait l'obligation de rapatrier à Roger-Gaudry les locations des unités académiques suivantes : l'École d'orthophonie et d'audiologie et l'École de réadaptation, qui étaient en location au 7077 avenue du Parc.

Tableau synthèse du phasage prévu à la suite des deux actualisations de 2014 et 2017

Phase 1	Phase 2	Phase 3
Phase 1-0, Complexe MIL, phase 1 : Création du Complexe des sciences à Outremont La création du Complexe des sciences a permis le regroupement des départements suivants de la Faculté des arts et des sciences (FAS) : <ul style="list-style-type: none"> • Chimie • Physique • Sciences biologiques • Géographie 	Phase 2-M : Construction d'un pavillon étudiant Phase 2-M : Revitalisation du CEPSUM	Phase 3-0 : Pavillon de la santé à Outremont
Phase 1-0, Complexe MIL, phase 2 : Sciences des données et Institut Courtois <ul style="list-style-type: none"> • Mathématiques et de statistiques • Informatique et de recherche opérationnelle • Institut Courtois 		
Phase 1-M, étape 1 : Rénovation et adaptation des pavillons de la montagne Rénovation et adaptation des espaces libérés au sein du pavillon Roger-Gaudry et du pavillon Marie-Victorin à la suite du déménagement des départements de chimie, physique, sciences biologiques et géographie au Complexe des sciences au site Outremont	Phase 2-M : Agrandissement de la BLSH Phase 2-0 : Pavillon de l'aménagement et des arts à Outremont	Phase 3-M : Recentrage sur la montagne
Phase 1-M, étape 1 : Réaffectation des espaces libérés au pavillon André-Aisenstadt		

Note : À ce jour, en 2023, les éléments planifiés en 2008, 2014 et 2017 n'ont pas encore été accomplis dans leur totalité.

Figure 11 : Tableau synthèse du phasage prévu au PDE 2008, actualisé en 2014 et 2017.

(Source : Université de Montréal)

3.3. Le plan stratégique 2022-2032

Le plan stratégique se concrétise sous la forme de projets fédérateurs qui accélèrent le changement et rapprochent l'UdeM de sa vision institutionnelle. Composées de membres de la communauté universitaire, des cellules de bâtisseurs et de bâtisseuses sont chargées de réaliser plusieurs initiatives et de faire avancer la mission de l'Université.

Vision

« *Engagée et responsable, l'Université de Montréal est l'université de langue française la plus influente dans le monde* »

Piliers

« *Oser le changement* »

« S'assurer que la communauté universitaire répond de manière responsable et créative aux besoins d'un monde en mutation ».

« *Vivre notre pluralité* »

« Favoriser l'épanouissement des membres de notre communauté en misant sur la pluralité des parcours, des expériences et des points de vue ».

« *Fédérer les énergies* »

« Prioriser des initiatives collaboratives et transversales ayant un effet positif et mesurable sur les grands défis sociétaux »

Valeurs

Passion – Courage – Liberté – Responsabilité – Ouverture

3.4. Les plans d'action

Les plans d'action sont au cœur du processus permettant de concrétiser la mission que s'est donnée l'Université dans le cadre de sa planification stratégique. Les plans d'action divulguent donc les axes prioritaires et les orientations stratégiques pour les priorités de l'Université.

- Recherche, découverte, création, innovation 2022-2027 ;
- Place aux Premiers Peuples 2020-2023 ;
- Développement durable 2021-2023 ;
- Équité, diversité et inclusion 2020-2023 ;
- Partenariats communautaires et internationaux 2021-2026.



L'Université de Montréal et du monde de demain

Plan stratégique 2022-2032



Université de Montréal et du monde.



Université de Montréal et du monde.



3.5. Transition vers des campus durables

Depuis 2010, l'Université de Montréal intègre le développement durable dans sa structure organisationnelle. Avec la stratégie de développement durable 2021-2023, elle s'est dotée d'un plan ambitieux afin de poursuivre sa transition écologique. Basé sur les objectifs de développement de l'ONU, le plan contient 4 grands volets dans lesquels sont répartis 9 thèmes stratégiques :

- Planification/gestion :
 1. Faciliter l'intégration des principes de développement durable.
- Enseignement/recherche :
 2. Contribuer à l'intégration du développement durable dans l'enseignement et la recherche.
- Transition écologique et énergétique et résilience des processus d'opération :
 3. Lutter contre les changements climatiques ;
 4. Gérer le parc immobilier de façon durable ;
 5. Promouvoir la mobilité durable ;
 6. Verdir nos campus et protéger la biodiversité ;
 7. Adopter des pratiques d'approvisionnement responsable ;
 8. Adopter des pratiques favorisant l'alimentation responsable et les saines habitudes de vie.
- Engagement social :
 9. Stimuler l'engagement social en prêchant par l'exemple.

Chacun des thèmes comprend des axes et des objectifs dont le nombre total se monte à 44. Ceux-ci permettront à l'Université de mesurer ses progrès dans sa transition vers des campus durables.

Figure 12 : Le plan stratégique et les plans d'action de l'UdeM.
(Source : Université de Montréal)

3.6. Plan de développement du campus MIL

En 2006, l'UdeM a conclu une entente avec le Canadien Pacifique pour acquérir la gare de triage située dans l'arrondissement Outremont à Montréal. Ce plan de développement, soumis à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en 2007, a prescrit une logique et les balises d'aménagement pour la requalification de la gare de triage. Ce site majeur s'insère dans la démarche de réalisation du Plan directeur des espaces de 2008. Le nouveau PDE tient compte non seulement de ce plan, mais également de l'évolution de ce site de 2006 à aujourd'hui.

La mise en œuvre du campus MIL s'insère dans une vision concertée à l'échelle de la ville de Montréal. Le Plan directeur élaboré en 2008 a évolué à travers le temps afin d'inclure de nouveaux enjeux, soit les abords du campus. En parallèle à cette démarche, la Ville de Montréal a adopté un plan de développement urbain, économique et social (PDUES) en 2013 afin de se doter d'une vision d'avenir pour les abords du campus qui s'insère dans un seul grand projet urbain appelé MIL Montréal. La concrétisation de la vision du Plan directeur s'est enclenchée en 2012 par le début des travaux de réhabilitation du site et la première phase a été complétée en 2019 par la construction du Complexe des sciences. La fin projetée de la 2^e phase Est du projet MIL Montréal est prévue pour 2027.

Le comité « Réaliser le campus MIL » a été formé afin de mener une réflexion et d'émettre des recommandations de milieu de vie pour l'ensemble des communautés et la communauté universitaire. Les prémisses de cette réflexion sont les besoins et le bien-être des membres.

Voici quelques-unes des recommandations émises dans le rapport :

1. Que l'Université de Montréal se dote de politiques et de règlements favorisant la cohabitation harmonieuse avec les communautés environnantes ;
2. Que l'Université de Montréal facilite l'organisation d'événements sur le campus afin de permettre une meilleure accessibilité à nos étudiantes et étudiants diplômés en supprimant les frais de location et de gestion d'événement (D.I. et T.I.) ;
3. Que l'Université de Montréal favorise le bien-être de sa communauté à travers ses réflexions d'aménagement des espaces extérieurs adjacents ;
4. Que l'Université de Montréal intègre le bien-être à travers des activités sportives et de loisirs dans les prochaines étapes de développement du campus MIL ;
5. Que l'Université de Montréal soutienne la communauté étudiante dans ses projets visant à dynamiser le campus MIL en assurant l'espace, les outils et le temps nécessaires pour développer une culture d'implication autant associative que communautaire et qu'elle continue de reconnaître l'engagement étudiant ;
6. Que l'Université de Montréal favorise les partenariats avec les organismes et les communautés du milieu et en particulier en développant des relations avec les écoles pour la médiation scientifique ;

(Source : Réaliser le campus MIL, 2019)



Figure 13 : Plan d'ensemble du campus MIL, 2006.

(Source : Campus d'Outremont, Analyse et orientations du projet d'aménagement, 2006, réalisé par la firme Cardinal Hardy en collaboration avec Provencher_Roy)



Figure 14 : Plan d'ensemble du campus MIL, 2021.

(Source : MIL Montréal, Modifications au règlement 06-069, Division des projets urbains, Service de l'urbanisme et de la mobilité, 2021)

3.7. Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne

Le Plan directeur d'aménagement 2020 (PDA) du campus de la montagne procure une vision applicable aux projets des quinze à vingt prochaines années. C'est avant tout un « outil de référence et de planification orientant les décideurs, gestionnaires, conceptrices et concepteurs lors de l'élaboration des divers projets. »

Dans l'optique de mobiliser et de favoriser l'appropriation du campus de la montagne par une plus large communauté, ce PDA vise à consolider les acquis physiques du campus par une réhabilitation, une préservation, un entretien et une mise aux normes axés sur la conservation du patrimoine architectural, urbain, paysager et artistique. Ce document se base sur trois approches distinctes que sont la conservation du patrimoine, le développement durable et la reconnaissance autochtone.

Le PDA vise à respecter l'engagement de l'Université de limiter son empreinte sur le mont Royal en renonçant à certains potentiels de développement déjà inscrits au Plan directeur 1995 pour protéger et bonifier la coulée verte de même qu'en contribuant à une transition écologique en réduisant son empreinte écologique, en redonnant place à la verdure, en mettant en évidence les vues à partir de la montagne et vers la montagne et en accordant une place prédominante aux transports actifs.

En fonction de la vision et des objectifs établis, le PDA est le résultat d'un processus de réalisation rigoureux incluant notamment plusieurs analyses urbaines. De ce processus, ce document met de l'avant de grands constats ainsi que des principes directeurs généraux et spécifiques qui seront à prendre en considération dans l'élaboration du PDE 2023.

Constats

- Le campus de la montagne présente un patrimoine paysager, naturel et bâti unique ;
- La localisation exceptionnelle du campus constitue à la fois un atout et une contrainte ;
- L'héritage automobile prédomine au détriment des transports actifs et de l'environnement ;
- Les espaces du campus présentent de nombreuses discontinuités et manquent de qualité ;
- Les bâtiments, les infrastructures et les aménagements extérieurs sont généralement vétustes.

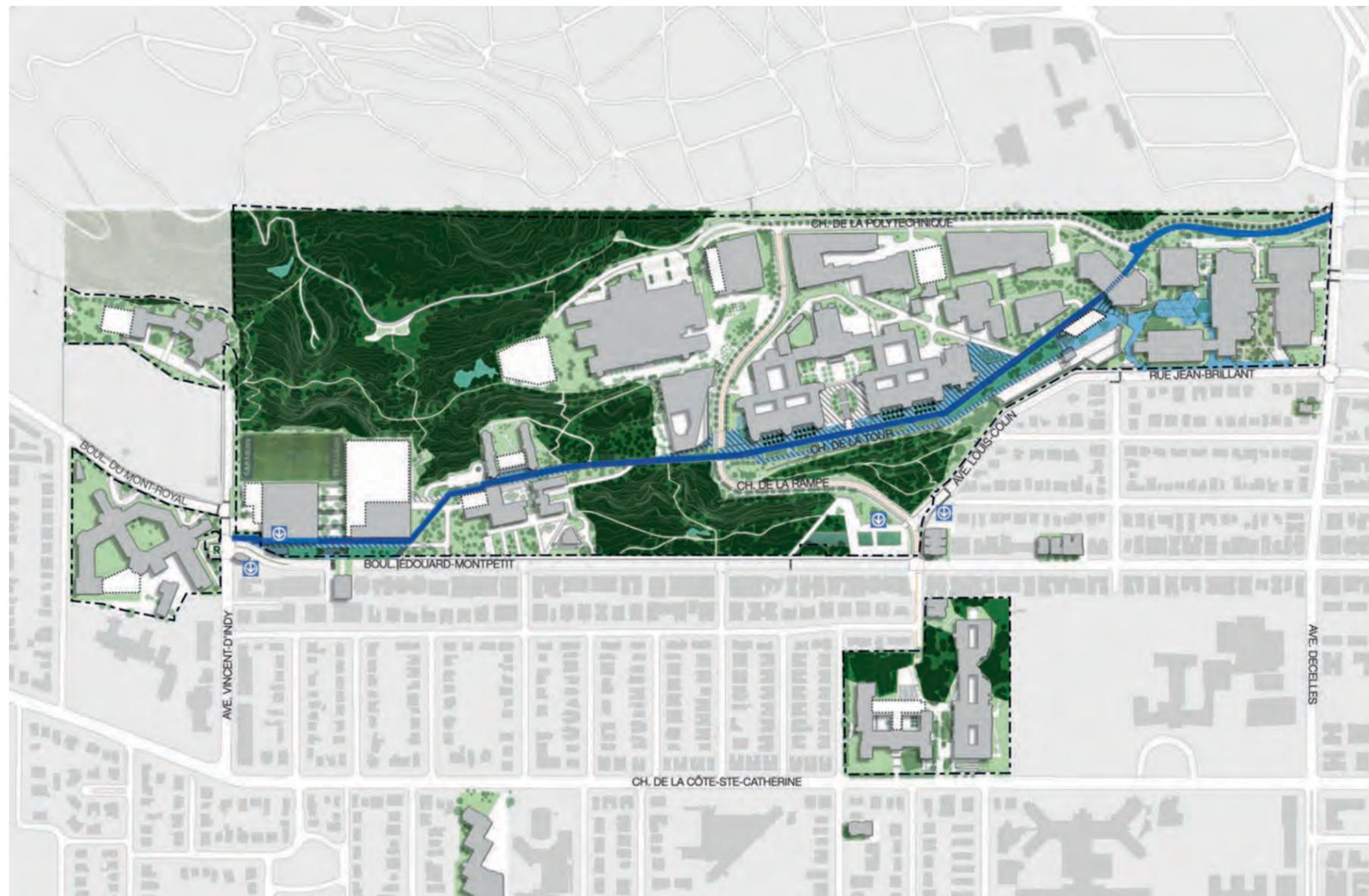


Figure 15 : Concept d'ensemble, figurant au PDA.

(Source : Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne, 2020, réalisé par la firme Lemay)



Principes directeurs généraux

- Identité ;
- Continuité ;
- Polyvalence ;
- Qualité de vie ;
- Mobilité ;
- Innovation ;
- Signature.

Principes d'aménagement spécifique

- Aménagements extérieurs et cadre bâti ;
- Interfaces, seuils et accès ;
- Circulations piétonne, cyclable et véhiculaire ;
- Milieux naturels et verdissement ;
- Gestion des eaux et milieux humides ;
- Ouvrages d'art ;
- Mobilier ;
- Éclairage ;
- Revêtements de surface ;
- Signalétique ;
- Corpus d'art extérieur.

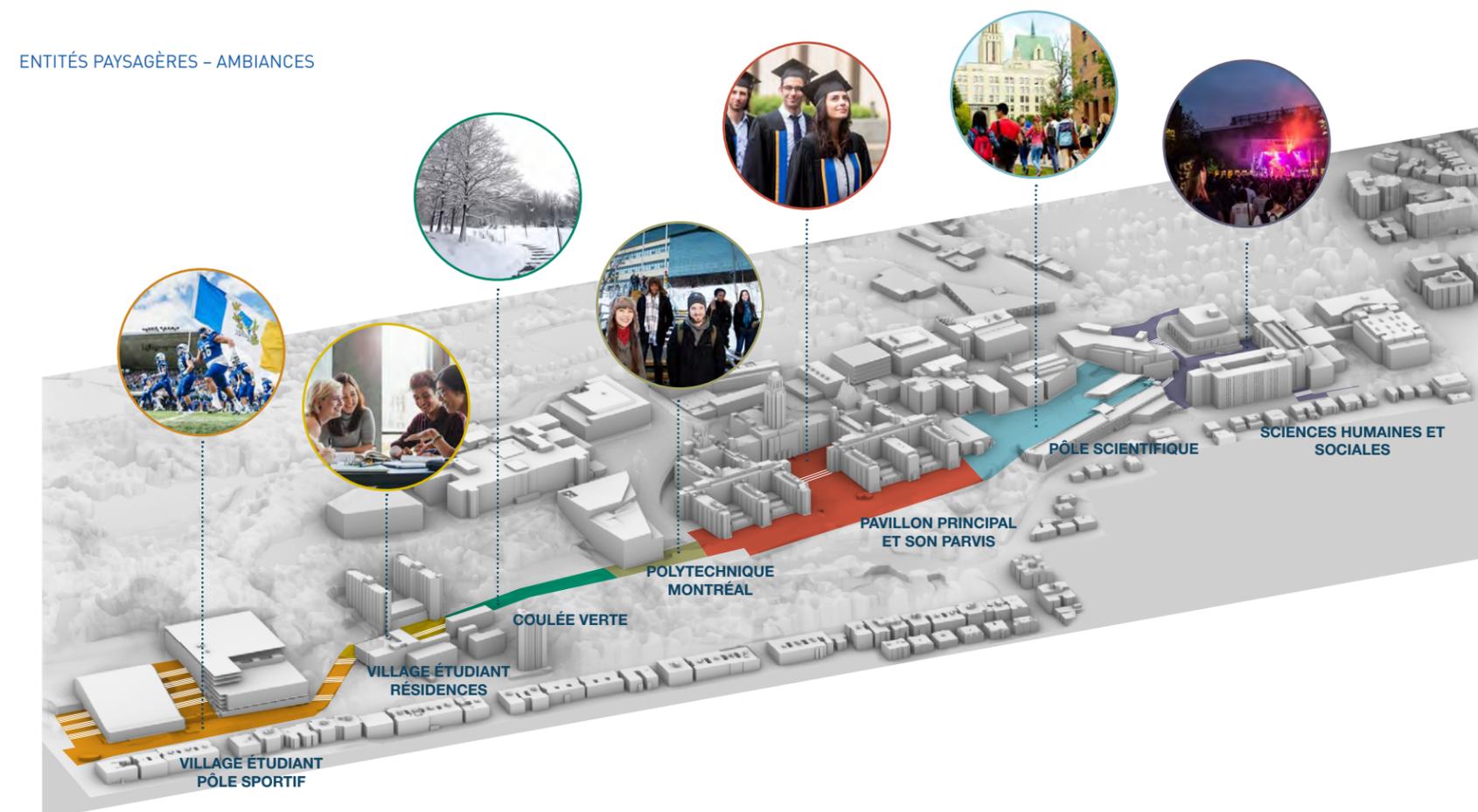


Figure 16 : Diagramme des entités paysagères, figurant au PDA.

(Source : Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne, Université de Montréal, Lemay, 2020, rev. 2021)

3.7.1. Les approches du PDA 2020

Approche de développement durable

L'approche de développement durable du PDA 2020 s'appuie sur la Politique de développement durable de l'Université adoptée en 2014. Cette politique cible huit objectifs qui visent l'intégration du développement durable dans l'ensemble des activités de l'Université. Ces objectifs reposent sur la définition ci-dessous du développement durable du rapport de la commission Brundtland et sur la Loi sur le développement durable du Québec.

« L'Université de Montréal endosse sans réserve la définition de la commission Brundtland¹ et considère durable un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement² et demeure convaincue que "la culture, dans toute sa diversité, est nécessaire pour trouver les réponses aux défis se posant à l'humanité actuellement."³ »⁴

L'approche développée s'articule autour des six stratégies de durabilité suivantes:

1. Protection du patrimoine culturel du campus ;
2. Campus en synergie avec son environnement ;
3. Engagement et sensibilisation ;
4. Qualité de vie ;
5. Transports actifs et sobriété carbone ;
6. Résilience des infrastructures et adaptations aux changements climatiques.

¹ Rapport Brundtland – Notre avenir à tous. Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU. 1987. (<http://www.un-documents.net/wced-ocf.htm>) (« Our common future », v.o.) ; (https://fr.wikisource.org/wiki/Notre_avenir_%C3%A0_tous_-_Rapport_Brundtland) « Notre avenir à tous », v.f.

² Loi sur le développement durable [c. D-8.1.1], art. 2 (<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/D-8.1.1>)

³ La culture : quatrième pilier du développement durable. Cités et gouvernements locaux unis (http://www.agenda21culture.net/sites/default/files/files/documents/fr/zz_culture4pilierdd_fra.pdf).

⁴ Université de Montréal. 2014. Politique de développement durable [10.50]. al. 2 (https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_50-Politique_developpement_durable.pdf).

Schéma | SIX STRATÉGIES DE DURABILITÉ

1. La protection du patrimoine culturel du campus

Indissociable du développement durable, le patrimoine culturel du campus doit faire l'objet d'une méthode précise présentée au point 2.2 du présent document : « Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent. »¹

¹ Extrait de la Loi sur le développement durable : Gouvernement du Québec, chapitre D-8.1.1, Loi sur le développement durable, entrée en vigueur le 19 avril 2006. [http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/D-8.1.1 Chap.2, Section 1, Art. 6, parag. K](http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/D-8.1.1%20Chap.2%20Section%201%20Art.%206%20parag.%20K)

3. Un campus en synergie avec son environnement

L'approche de développement durable préconise un fonctionnement du campus en synergie avec son environnement par une gestion naturelle des eaux pluviales, le verdissement de plusieurs zones minérales pour contrer les îlots de chaleur au cœur du campus et la consolidation de la coulée verte. Cette synergie passe également par la préservation de la biodiversité : celle-ci « rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens. »¹

¹ Extrait de la Loi sur le développement durable : Gouvernement du Québec, chapitre D-8.1.1, Loi sur le développement durable, entrée en vigueur le 19 avril 2006. [http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/D-8.1.1 Chap.2, Section 1, Art. 6, parag. L](http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/D-8.1.1%20Chap.2%20Section%201%20Art.%206%20parag.%20L)

5. Engagement et sensibilisation

La vocation d'enseignement du site est une opportunité à saisir pour sensibiliser les étudiants et la communauté aux enjeux du développement durable. La création de nouveaux aménagements est l'occasion de sensibiliser chaque année des milliers d'étudiants qui seront les agents du changement et les leaders de demain. Les nouveaux aménagements et projets doivent favoriser l'expérimentation, la diffusion et l'appropriation de nouvelles pratiques en matière d'aménagement.

2. Qualité de vie

Les nombreux bénéfices associés au verdissement, à la création d'espaces publics de qualité et à la promotion des déplacements actifs sont désormais bien documentés : ces stratégies permettent d'améliorer la réussite des étudiants, leur créativité et plus généralement leur bien-être. Les stratégies de design actif et biophile doivent placer le confort, la santé et le bien-être dont les usagers ont droit au cœur des projets. Les espaces intérieurs doivent s'adapter aux besoins évolutifs de la clientèle du campus dans le respect de l'intérêt patrimonial du lieu.

4. Transports actifs et sobriété carbone

La diminution du recours aux énergies fossiles et la limitation des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont des objectifs de ce plan directeur et passent par l'augmentation des transports actifs sur le campus. La bonification des cheminements piétonniers, la bonification des installations pour les cyclistes, l'aménagement de pôles de mobilité ainsi qu'une meilleure connexion aux quartiers environnants permettront de favoriser les transports actifs sur l'ensemble du campus.

6. Résilience des infrastructures et adaptations aux changements climatiques

La mise à niveau des infrastructures est une opportunité pour mieux prendre en compte les notions de résilience et d'adaptation aux changements climatiques. Alors que les changements climatiques sont bien réels, les aménagements du campus de la montagne seront adaptés à ces nouvelles conditions, tout en bonifiant le milieu de vie, en réduisant l'impact carbone et en maximisant les services écologiques offerts par le site (notamment la gestion des eaux, de la neige et la réduction des îlots de chaleur).

Figure 17 : Schéma des six stratégies de durabilité figurant au PDA.

(Source : Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne, 2019, réalisé par la firme Lemay)

Approche de conservation du patrimoine

Le PDE 2023 endosse l'approche de conservation du patrimoine développé dans le PDA du campus de la montagne. Cette approche repose sur les recommandations des Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada⁵, qui se déclinent en trois étapes :

1. **Connaître** : « La première étape consiste à prendre connaissance des documents de référence, des règlements liés au statut du mont Royal et des règlements de la Ville et des arrondissements. Une documentation complémentaire abordant une variété d'enjeux patrimoniaux peut enrichir la compréhension spécifique d'un aspect ou d'un lieu du campus. Cette étape est l'occasion de se familiariser avec les outils qui aident à prendre les meilleures décisions pour conserver les lieux patrimoniaux⁶. »

2. **Comprendre** : « La seconde étape vise à synthétiser l'information récoltée à la première étape et résumer les principaux enjeux patrimoniaux. Elle permet aux intervenants de comprendre l'intérêt patrimonial que présente le campus de la montagne, les raisons qui justifient son importance et ce qu'il importe de conserver ou non. Le présent Plan directeur a fait l'objet d'un Énoncé de l'intérêt patrimonial du site du campus de la montagne⁷ par un comité d'experts de la Division du patrimoine incluant l'Université et ses écoles affiliées. L'Énoncé reconnaît l'intérêt patrimonial du site du campus de l'Université de Montréal, de Polytechnique Montréal et de HEC Montréal qui a trait d'abord à son usage et à sa valeur sociale. L'énoncé reconnaît également les différentes valeurs : son histoire, sa valeur paysagère urbaine, sa valeur architecturale et artistique de même que sa valeur symbolique⁸. »

3. **Agir** : « Les interventions doivent respecter les normes générales pour la préservation, la réhabilitation et la restauration telles qu'énoncées par Parcs Canada. Il est recommandé de suivre les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada en ce qui concerne les paysages culturels, les arrondissements historiques, les sites archéologiques, les bâtiments, les ouvrages de génie et les matériaux. Le respect des normes et lignes directrices vise à promouvoir des pratiques de conservation responsables et permet d'orienter les interventions de manière à assurer la conservation du lieu patrimonial. Les interventions, qui peuvent inclure une stabilisation, une réparation, un remplacement ou un entretien, doivent s'inscrire dans l'un des trois principaux traitements : préservation, réhabilitation ou restauration⁹.¹⁰ »

Le PDA cible treize valeurs patrimoniales du campus de la montagne qui sont reprises également dans ce présent PDE 2023.

⁵ Parcs Canada. 2010. Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada.

⁶ Université de Montréal. 2021. Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne

⁷ Énoncé de l'intérêt patrimonial du site du campus de la montagne. Université de Montréal, Polytechnique Montréal, HEC Montréal, Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Ville de Montréal, juin 2020.

⁸ Université de Montréal, 2021. Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne

⁹ Notez que les définitions des trois approches diffèrent quelque peu de celles de Parcs Canada. Le PDA a retenu les définitions en vigueur au règlement adopté [art. 89]. Notons que la Ville de Montréal a ajouté également une approche de « mise en valeur » qui peut être complémentaire aux trois approches.

¹⁰ Université de Montréal. 2021. Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne.

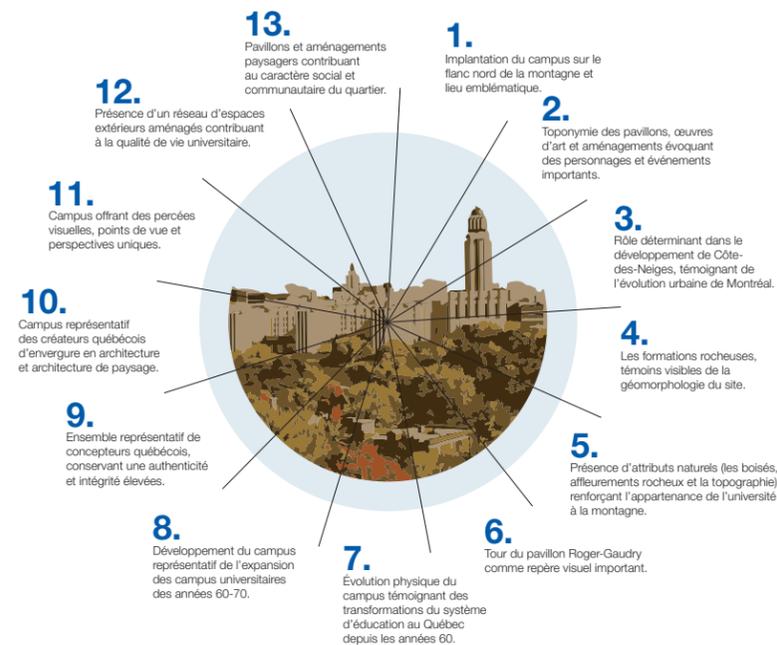


Figure 18 : Diagramme de l'approche de conservation du patrimoine du PDA.

[Source : Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne, Lemay, 2021]

Approche de reconnaissance autochtone

Le plan d'action Place aux Premiers Peuples 2020-2023 « fait écho aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. L'Université de Montréal reconnaît par cette démarche la nécessité d'accroître la représentation des membres des Premières Nations sur ses campus et l'importance d'accueillir leurs connaissances et leurs cultures au sein de ses différentes missions ».

Un diagnostic a été réalisé et a permis d'établir, grâce à des consultations paritaires autochtones-allochtones, des pistes d'action et des objectifs à prioriser dans les prochaines années. Ce plan d'action vise en outre à ce que les membres autochtones de la communauté universitaire puissent se reconnaître dans leur établissement et s'y épanouir. Ces objectifs doivent donc être intégrés dans toutes les facettes de la vie universitaire, en particulier dans l'espace physique. Cette approche se base sur celle adoptée dans le PDA du campus de la montagne.

1. **Connaître** : « La première étape consiste à prendre connaissance des documents de références et des règlements pertinents au campus de la montagne concernant les Premiers Peuples. De plus, les usagers doivent prendre connaissance des documents de références concernant les principes de design autochtones reconnus. Il incombe également aux usagers d'être culturellement informés sur les réalités autochtones et leur histoire à Montréal. »

2. **Inclure** : « La seconde étape vise à s'assurer que les représentants et professionnels des peuples concernés par un projet soient inclus dans la mesure du possible à chacune des étapes de projet, qu'ils participent aux décisions et que les gardiens des savoirs traditionnels soient mis à contribution dans les projets de manière positive.

3. **Comprendre** : « Les recherches et les rencontres effectuées aux étapes 1 et 2 permettent aux consultants de comprendre de quelle manière les Premiers Peuples peuvent contribuer au succès d'un projet et favoriser leur appropriation d'un espace, leur fierté et leur sentiment d'appartenance à l'institution. »

4. **Agir** : « Les solutions de design proposées dans le cadre d'un projet doivent découler d'une compréhension partagée entre tous les intervenants d'un projet et les Premiers Peuples impliqués. Il est recommandé aux usagers du plan de se référer aux principes de design autochtones formulés dans le cahier des œuvres de l'exposition « Autochtoniser Montréal » préparé par Montréal autochtone, sans s'y limiter toutefois. »¹¹

¹¹ Université de Montréal, 2021. Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne.

3.8. Projets pivots – Point de départ du PDE 2023

Le projet de la phase 2 du Complexe de sciences est dans un état de planification très avancé et les mouvements qui sont engendrés par ce projet ont des implications sur le pavillon André-Aisenstadt situé sur le campus de la montagne.

La phase 2 du Complexe des sciences ainsi que le pavillon André-Aisenstadt se retrouvent à l'intersection du PDE 2008 et du PDE 2023. Ils constituent le point de départ des mouvements qui seront présentés dans la section C. Les discussions avec les groupes communautaires des quartiers voisins du campus MIL dans le cadre de la deuxième phase du Complexe des sciences ont également permis d'adopter des modifications à la politique de location des espaces pour l'ensemble des campus de l'UdeM pour les rendre plus ouverts et abordables.

3.8.1. Phase 2 du pavillon des sciences – Sciences des données et Institut Courtois

Superficie totale nette de construction : 16 167 m².

Superficie totale brute de construction : 30 991 m².

Fin des travaux prévue : 2027.

L'Université de Montréal va construire une nouvelle phase du Complexe des sciences au campus MIL, qui accueillera :

- Sciences des données : 2 650 étudiants et étudiantes, et 350 membres du personnel et du corps enseignant ;
- Institut Courtois en intelligence artificielle : 90 étudiants et étudiantes, et 60 membres du corps enseignant ;
- Une bibliothèque ;
- Un café étudiant et une concession alimentaire ;
- Un bassin de salles de cours ;
- Un espace pour la médiation à la recherche, une concession alimentaire ;
- Un stationnement souterrain de 40 places.

Les mouvements se feront ainsi :

- Déménagement des départements et centres de recherche en mathématiques et informatique du pavillon André-Aisenstadt du campus de la montagne dans une nouvelle construction de la phase 2 du Complexe des sciences au campus MIL à Outremont ;
- Création (Construction) d'un institut de recherche qui mobilise l'intelligence artificielle et intègre la robotique afin d'accélérer le processus de développement de nouveaux matériaux et en physique quantique ;
- Intégration dans l'écosystème du Complexe des sciences. La mise en commun des ressources permettra le travail collaboratif et multidisciplinaire ;
- Création d'un milieu de vie et de travail agréable dans un environnement sain, durable et résilient.

La construction de ce pavillon libère des espaces au pavillon André-Aisenstadt, ce qui permet de les réaffecter.

3.8.2. Réaménagement intérieur du pavillon André-Aisenstadt

Superficie totale de réaffectation : 8 859 m².

Superficie totale brute : 15 406 m².

Début des travaux : 2028 (suivant le départ des ScD en 2027).

Le déménagement des sciences des données (ScD) dans le nouveau pavillon au campus MIL, phase 2, permet de réaffecter les espaces libérés dans le pavillon André-Aisenstadt.

La liste suivante résume ce qui avait été planifié dans le PDE 2008 actualisé :

- Intégration d'une partie de la Faculté des arts et des sciences à partir du pavillon Lionel-Groulx : 3 477 m² ;
- Intégration de l'ESPUM, et du CReSP, à partir du 7101, du Parc : 3 054 m² ;
- Expansion d'environ 12,5 % : 816 m² ;
- Ajustements locaux d'environ 10 % : 653 m².

[Source : Réaffectation des espaces libérés au pavillon André-Aisenstadt, préparé par : B.Hauswirt, 2021]



Figure 19 : Perspective 3D du campus MIL, phase 2 : Sciences des données (ScD) et Institut Courtois (IC).

Source : Menkès Shooner Dagenais LeTourneux | Lemay | NFOE Architectes, <https://campusmil.umontreal.ca/prochaines-etapes/complexe-des-sciences-phase-ii/>



Figure 20 : Photo du pavillon André-Aisenstadt.
(Source : Université de Montréal)

3.9. Chantiers en cours

Les chantiers suivants sont déjà entamés et ils doivent être pris en compte dans les mouvements du PDE. Pour fins du présent plan directeur, nous considérons qu'ils sont intégrés à la planification de l'Université, que leur réalisation n'est pas en question et qu'elle sera complétée dans les prochaines années.

La réaffectation des espaces

Projet majeur de réhabilitation et de réaménagement, la « réaffectation des espaces libérés sur le site de la montagne » est le résultat du PDE de 2008 et s'inscrit dans le programme de revitalisation et de pérennisation des infrastructures entamé par l'Université de Montréal il y a quelques années.

Ce projet constitue la phase suivant la construction du Complexe des sciences au campus MIL, qui a permis de combler une partie du déficit d'espaces qui pèse sur l'Université. Il touche les espaces libérés sur le campus de la montagne, à la suite des déménagements en 2019 des départements de chimie, de physique et des sciences biologiques vers le Complexe des sciences.

Le projet de réaffectation des espaces consiste à réaménager les espaces libérés dans les pavillons Roger-Gaudry et Marie-Victorin, afin de les réassigner et de les utiliser à d'autres fins.

Il s'inscrit dans le cadre de la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructures publiques. Doté d'un budget de 390 M\$, il s'agit du plus important projet de rénovation d'infrastructures existantes entrepris par l'UdeM dans les 50 dernières années, avec des réaménagements intérieurs qui toucheront près d'environ 20 000 m² nets d'espaces (ou 36 827 m² bruts). La certification LEED ID+C est visée pour ces projets.

3.9.1 Réaménagement intérieur du pavillon Roger-Gaudry

Le projet de réaffectation des espaces au pavillon Roger-Gaudry est divisé en deux secteurs : Est et Ouest. Le projet suit les principes de base du PDE de 2008, en créant des milieux de vie, en ouvrant des espaces vers l'extérieur et en mettant en valeur le patrimoine bâti et le développement durable.

Superficie totale nette de réaffectation : 14 878 m².

Superficie totale brute de réaffectation : 28 072 m².

Échéancier : 2022-2026.

Programme : Travaux de réaménagement complet de 14 889 m² nets :

- Rapatriement de l'École de réadaptation et de l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine ;
- Réorganisation fonctionnelle de certaines unités académiques des facultés de médecine et de médecine dentaire ;
- Réaménagement complet des étages 4 à 9 et partiel du 3^e étage dans le secteur Est ;
- Réaménagement partiel des étages 0, 2, 3, 4 et 5 dans le secteur Ouest ;
- Ajout d'espaces additionnels (espaces de vie étudiante, salles de cours).

Interventions et travaux :

- Mise aux normes techniques, désamiantage et démolition complète des zones d'intervention ;
- Réaménagements et rénovations d'espaces de laboratoires, de bureaux et d'aires communes ;
- Mise aux normes, mise à niveau, maintien d'actifs, remplacement d'infrastructures (circulation verticale, mécanique et électricité) : les systèmes constructifs existants dans les espaces réaffectés seront démolis et reconstruits.

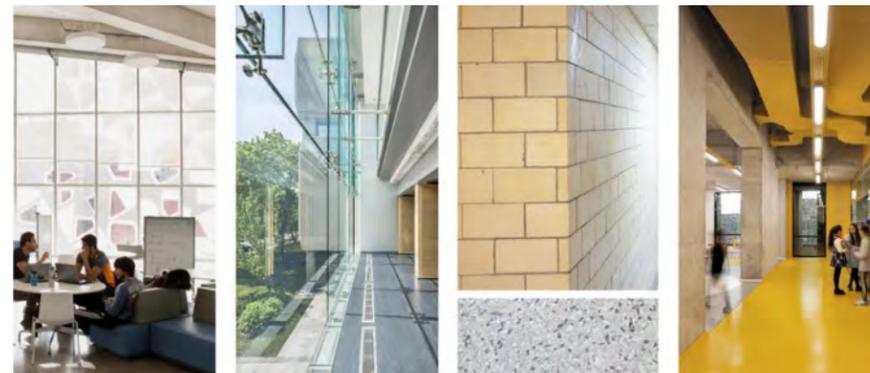


Figure 21 : Intentions conceptuelles de réaménagement pour le pavillon Roger-Gaudry. [Source : Provencher_Roy, BBBL, Jodoin Lamarre Pratte architecte, mai 2022]

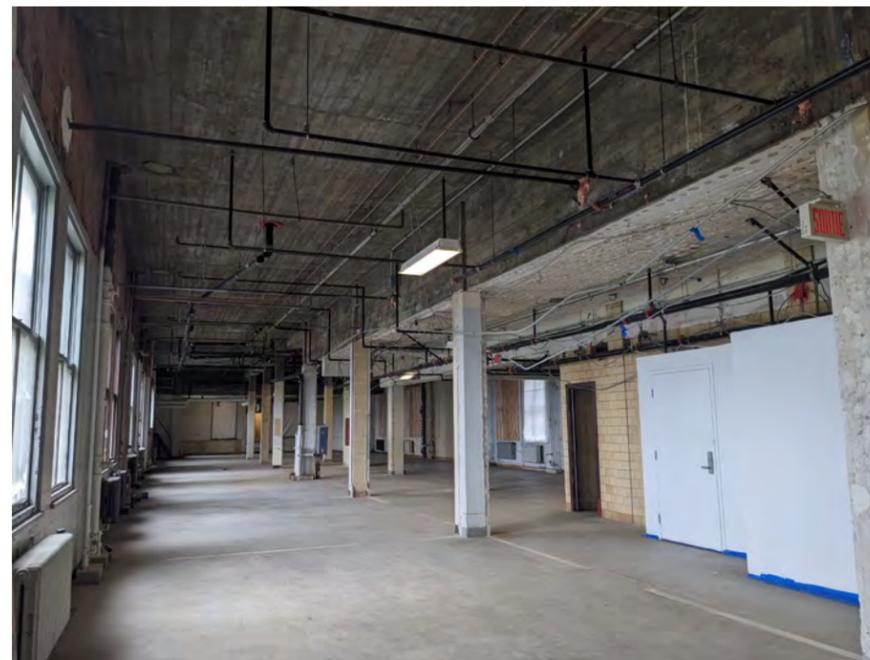


Figure 22 : Photo du chantier de la réaffectation en cours. [Source : Michelle Beausoleil]

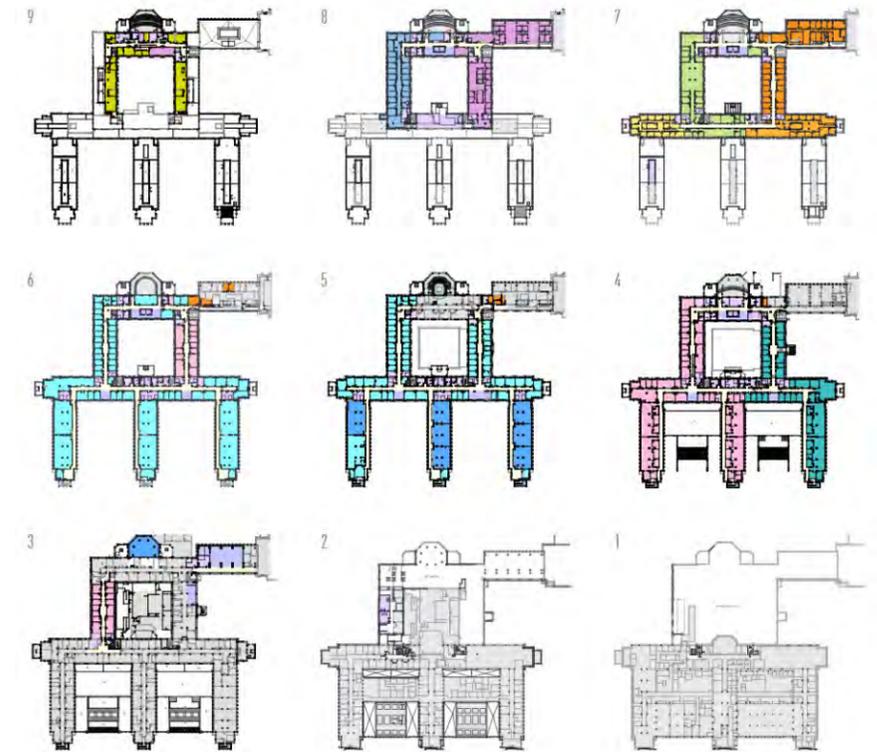


Figure 23 : Niveaux 1 à 9. Interventions de réaménagement pour le pavillon Roger-Gaudry. [Source : Provencher_Roy, BBBL, Jodoin Lamarre Pratte architecte, mai 2022]

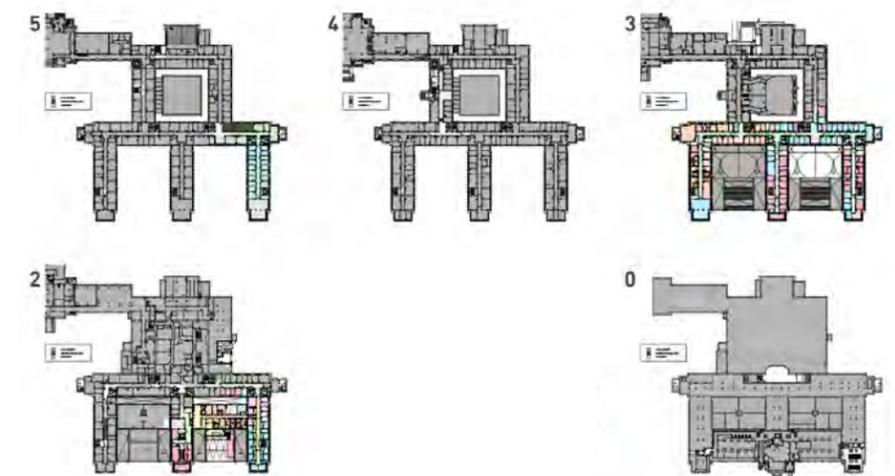


Figure 24 : Niveaux 0 à 5. Interventions de réaménagement pour le pavillon Roger-Gaudry. Note : L'étage 1 n'est pas inclus dans la réaffectation. [Source : Provencher_Roy, BBBL, Jodoin Lamarre Pratte architecte, mai 2022]

Axonométrie clé de la réaffectation du pavillon Roger-Gaudry

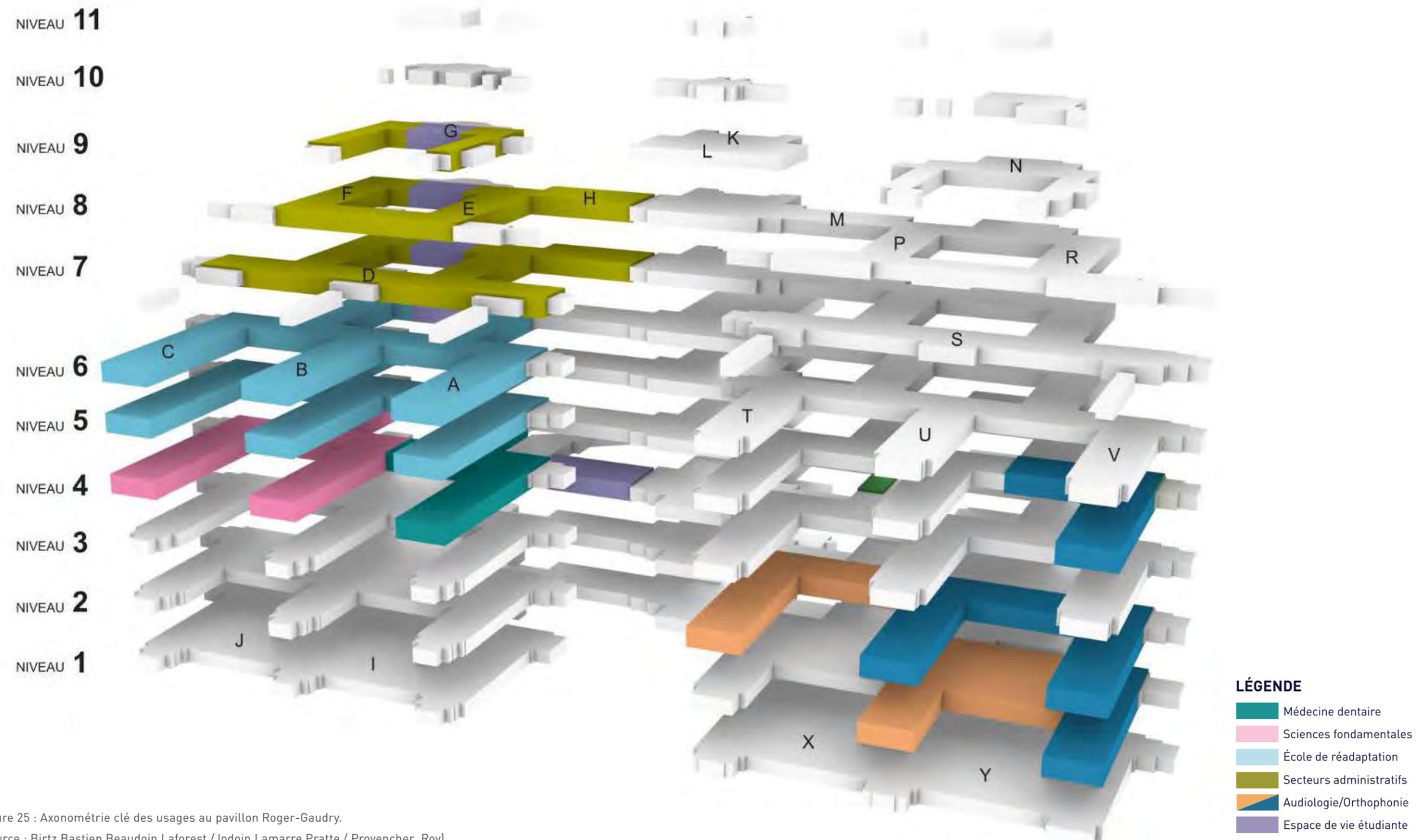


Figure 25 : Axonométrie clé des usages au pavillon Roger-Gaudry.

[Source : Birtz Bastien Beaudoin Laforest /Jodoin Lamarre Pratte / Provencher_Roy]

3.9.2. Réaménagement intérieur du pavillon Marie-Victorin

Le projet de réaffectation des espaces au pavillon Marie-Victorin suit les principes de base du PDE de 2008.

Superficie totale nette de réaffectation : 4 976 m².

Superficie totale brute de réaffectation : 8 857 m².

Échéancier : 2022-2024.

Programme : Travaux de réaménagement complet de 4 976 m² nets, réalisés selon le programme suivant :

- Rapatriement de l'École de travail social et de groupes de recherche de la Faculté des arts et des sciences ;
- Attribution d'espaces pour la FAS et pour la Faculté des sciences de l'éducation (FSE) ;
- Réaménagement fonctionnel de l'École de psychoéducation de la FAS et du centre de conservation ;
- Rapatriement du centre de la petite enfance (CPE) actuellement logé au J.-A.-DeSève ;
- Construction de nouvelles salles de cours pour la Faculté des sciences de l'éducation ;
- Ajout d'espaces additionnels (espaces de vie étudiante, salles de cours, Direction des immeubles (DI)).

Interventions et travaux :

- Mise aux normes technique, désamiantage et démolition complète des zones d'intervention ;
- Réaménagements et rénovations d'espaces de laboratoires, de bureaux et d'aires communes ;
- Aménagement d'une aire de jeux extérieure clôturée pour le CPE ;
- Mise aux normes, mise à niveau, maintien d'actifs, remplacement d'infrastructures (circulation verticale, mécanique et électricité).



Figure 27 : Futur édicule du REM, devant le pavillon Marie-Victorin.

(Source : NouvLR)

3.10. Projets en cours (Phases 0)

Les projets suivants sont déjà en cours de planification ou à l'étape de plans et devis. Pour fins du présent PDE, on peut considérer que leur réalisation n'est pas en question et sera complétée dans les prochaines années.

3.10.1. Lionel-Groulx et 2910, boul. Édouard-Montpetit – Philosophie

Superficie totale nette de réaffectation : 900 m².

Superficie totale brute de réaffectation : 1 692 m².

Suivant la réaffectation du pavillon Marie-Victorin (en cours de réalisation), le mouvement du Département de travail social depuis le pavillon Lionel-Groulx vers le pavillon Marie-Victorin laisse la possibilité d'y intégrer le Département de philosophie depuis le 2910, boul. Édouard-Montpetit.

Cette opération permet de libérer le pavillon 2910, boul. Édouard-Montpetit. Étant donné son état de vétusté avancé, ainsi que les coûts associés à sa rénovation, l'Université envisage de s'en départir.

3.10.2. Roger-Gaudry – Espaces étudiants et autres

Superficie totale nette de réaffectation : 1 479 m².

Superficie totale nette de réaffectation : 2 780 m².

En complément au projet de réaffectation des espaces du pavillon Roger-Gaudry qui est en cours, ce projet concerne les espaces communs, notamment l'aménagement d'une agora dans l'aile Y-1.

Le projet inclut aussi un réaménagement de la Faculté de médecine dentaire, dans l'aile B2 et la création de salles de classe, bureaux et autres espaces étudiants au sein de l'aile G5.



Figure 26 : Projet d'agora prévu dans le projet du secteur Y-1 du pavillon Roger-Gaudry Ouest.

(Source : NFOE/EVOQ, mai 2021)

3.10.3. Marie-Victorin – Réorganisation au sein de la FAS

Superficie totale nette de réaffectation : 638 m².

Superficie totale nette de réaffectation : 1 136 m².

Ce projet concerne un réaménagement intérieur dans l'aile C-4, suivant le mouvement du Département de psychoéducation de la FAS à l'intérieur du pavillon Marie-Victorin.

3.10.4. J.-A.-DeSève – Expansion des Services à la vie étudiante

Superficie totale nette de réaffectation : 800 m².

Superficie totale brute de réaffectation : 1 976 m².

Le déménagement du CPE depuis le pavillon J.-A.-DeSève vers le pavillon Marie-Victorin laisse un espace disponible au sein du pavillon, qui permet une expansion des services aux étudiants et étudiantes, registrariats et autres.

3.10.5. 3744, rue Jean-Brillant – Réaffectation et expansions

Superficie totale nette de réaffectation : 866 m².

Superficie totale brute de réaffectation : 1 775 m².

Le déménagement de certains départements administratifs permet l'expansion du RDDUM et de la Faculté d'optométrie.

SECTION B – CONSTATS ET ENJEUX



4. PORTRAIT DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE

4.1. Introduction

Le chapitre suivant donne un portrait général de l'effectif universitaire, ainsi que de la prévision d'accroissement au courant des prochaines années.

4.2. Prévisions de l'effectif étudiant (EEETP)

Les prévisions des effectifs étudiants en équivalence au temps plein universitaire (EEETP) sont déterminées annuellement par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). « L'EEETP correspond à la charge normale d'études, mesurée en unités de cours, d'une personne, fréquentant une université à temps plein (30 unités par année universitaire) au cours d'une année universitaire. » (Prévisions en enseignement supérieur, MES, 2021) Les calculs se basent sur l'EEETP observé des cinq années précédentes (2015-2016 à 2019-2020). L'exercice est calculé sur une période de 10 ans, soit de l'année 2015-2016 à l'année 2029-2030.

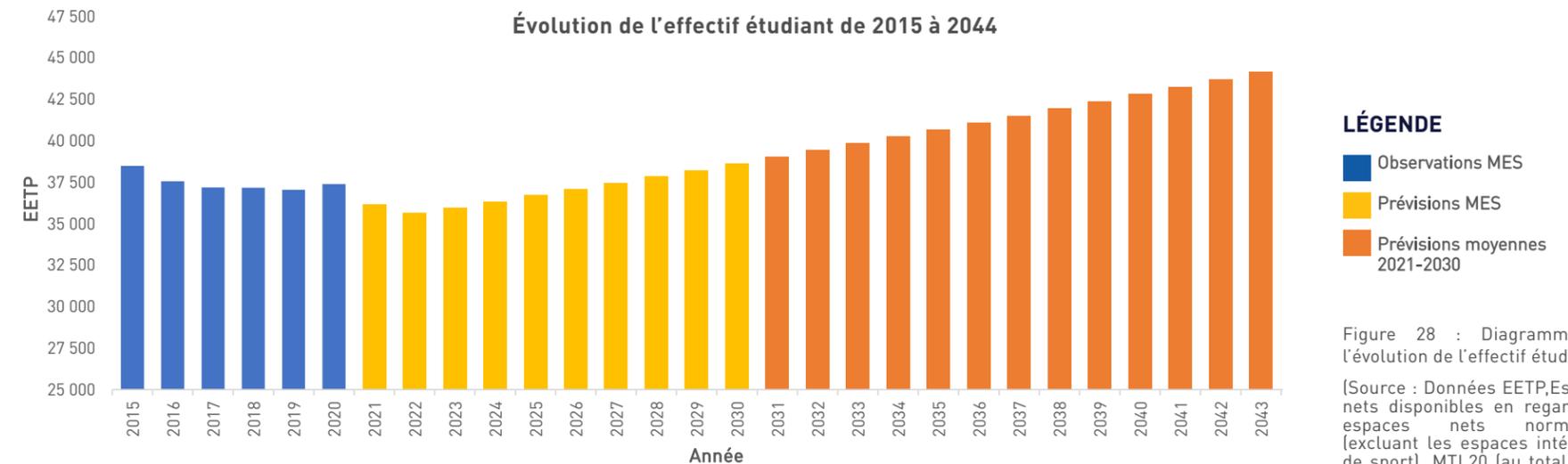
Les simulations présentées dans le PDE 2023, prévoient une hausse de 1.03% par année, considérant les prévisions antérieures de croissance du MES de 1.06% ainsi que la baisse ponctuelle des dernières années.

4.3. Portrait de la communauté de l'UdeM

L'Université de Montréal accueille annuellement 45 517 personnes inscrites à 200 programmes de 1^{er} cycle et 350 programmes de 2^e et 3^e cycles répartis en 13 facultés et écoles. L'effectif étudiant total en incluant les écoles affiliées (HEC Montréal et polytechnique Montréal) s'élève à 69 172 personnes. L'effectif étudiant au premier cycle représente 73 % tandis qu'aux 2^e et 3^e cycles, cette proportion est de 27 %, soit l'une des plus élevées du Canada. En plus de son effectif étudiant, l'UdeM emploie près de 2 300 professeurs et professeures, chercheurs et chercheuses, 2 600 chargés et chargées de cours, 500 professeurs et professeures associés ainsi que 2 000 professeurs et professeures de clinique.

Selon les données sur la population étudiante à temps plein et celle à temps partiel de l'UdeM pour la session d'automne 2021, la Faculté des arts et des sciences (FAS) est la plus représentée avec 19 572 personnes et la Faculté de médecine correspond à la deuxième faculté la mieux représentée avec un total de 7 271 étudiants et étudiantes. Les quatre pôles majeurs de l'UdeM – santé, sciences humaines, sciences sociales – proviennent de ces deux facultés.

Les facultés de l'éducation permanente (5 131 étudiants et étudiantes) ainsi que de science de l'éducation (3 770 étudiants et étudiantes) se situent au troisième et quatrième rang en termes de poids démographique. Elles se situent majoritairement sur le campus de la montagne.



LÉGENDE

- Observations MES
- Prévisions MES
- Prévisions moyennes 2021-2030

Figure 28 : Diagramme de l'évolution de l'effectif étudiant.

(Source : Données EETP, Espaces nets disponibles en regard des espaces nets normalisés (excluant les espaces intérieurs de sport), MTL20 (au total) pour l'année 2022-2023, MES)

Tableau de répartition de l'effectif étudiant

Université de Montréal	1 ^e cycle		2 ^e cycle		3 ^e cycle		Res. Méd.	Total		Grand total
	Temps plein	Temps part.	Temps plein	Temps part.	Temps plein	Temps part.		Temps plein	Temps part.	
Arts et des sciences	11 108	3 192	2 997	492	1 773	10		15 878	3 694	19 572
Médecine	3 722	242	1 084	190	705	17	1 311	6 822	449	7 271
Sciences de l'éducation	1 900	449	333	936	130	22		2 363	1 407	3 770
Droit	1 180	44	447	174	102	1		1 729	219	1 948
Pharmacie	1 023	51	277	190	38			1 338	241	1 579
Aménagement	910	42	393	48	30	1		1 333	91	1 424
Éducation permanente	1 294	3 837						1 294	3 837	5 131
Sciences infirmières	962	77	184	228	23	1		1 169	306	1 475
École de santé publique	44	25	596	418	130	12		770	455	1 225
Médecine vétérinaire	474	10	124	31	67			665	41	706
Musique	266	100	139	9	105	1		510	110	620
Médecine dentaire	418	2	12	42				430	44	474
Optométrie	230	4	50	1	14			294	5	299
Et. supérieures et postdoctorales			15	2	6			21	2	23
SOUS-TOTAL	23 531	8 075	6 651	2 761	3 123	65	1 311	34 616	10 901	45 517
École affiliées (hors-mandat)										0
HEC Montréal	4 875	5 059	2 015	2 078	139	3		7 029	7 140	14 169
Polytechnique Montréal	5 151	2 121	1 119	232	863			7 133	2 353	9 486
SOUS-TOTAL	10 026	7 180	3 134	2 310	1 002	3	0	14 162	9 493	23 655
GRAND TOTAL	20 045	15 255	9 785	5 071	4 125	68	1 311	48 778	20 394	69 172

Figure 29 : Répartition des étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal selon la Faculté et le cycle.

(Source : Statistiques officielles, Bureau du registraire, Université de Montréal, 17 janvier 2022 : <https://registraire.umontreal.ca/publications-et-ressources/statistiques-officielles/>)



5. OCCUPATION GÉNÉRALE DES INSTALLATIONS

5.1. Introduction

Ce chapitre vise à établir un profil général des installations de l'Université et de leur occupation. Il dresse un portrait des facultés et écoles de l'Université et met en relation la localisation physique qu'elles occupent, avec la proportion de leurs espaces dans l'Université.

Actuellement, l'UdeM, pour l'ensemble de ses sept (7) campus et sites, totalise 778 982 m² bruts. De cette superficie, 741 756 mc bruts sont en propriété. Il faut rappeler ici que le PDE 2023 traite des campus de la montagne, du campus MIL, du campus de Laval et du campus de Brossard (voir le tableau sommaire ci-contre).

5.2. Les superficies reconnues, non reconnues et le déficit d'espaces

Le ministère de l'Enseignement supérieur octroie un financement annuel pour le maintien d'actifs présenté dans le plan quinquennal des investissements universitaires (PQIU). Il est calculé en fonction de la « superficie brute reconnue ». Les superficies reconnues correspondent aux locaux liés aux activités d'enseignement, de recherche et à l'administration. Les stationnements, les arénas, les espaces sportifs extérieurs, les locaux à vocation commerciale, les résidences et autres espaces autofinancés sont considérés comme étant des espaces non reconnus par le MES (aux fins de financement).

Selon le MES, la « superficie brute » correspond à la somme des superficies nettes, des espaces généraux et des cloisons. Les espaces généraux incluent les circulations verticales et horizontales, les espaces mécaniques, électriques, de communications, les vides techniques et les locaux d'entretien ménager. Cette superficie exclut les vides architecturaux et les espaces inutilisés.

Selon le calcul des espaces normalisés établis par le service d'information sur les locaux des universités (SILU), l'UdeM connaît un déficit d'espaces de 14 341 m² nets à court terme (1 an) et de 54 032 m² nets à long terme (7 ans). Ces déficits se basent sur les prévisions actuelles de l'effectif étudiant du MES. Il est à noter que le déficit d'espaces inclut le campus de Laval.

Pour valider les scénarios du PDE, l'UdeM a procédé à 2 simulations qui tiennent compte des nouvelles constructions, des agrandissements, des ventes d'immeubles et abandons de location à prévoir. Pour ce faire, l'UdeM a utilisé des prévisions d'effectifs étudiants fournies par le MES jusqu'en 2030. Puisque ces données ne sont pas disponibles après 2030, une croissance étudiante a été appliquée, de 2031 à 2043, selon la moyenne des variations des prévisions d'effectifs de 2020 à 2030, ce qui correspond à une croissance annuelle de 1.03 %.

Les résultats de ces simulations démontrent les déficits d'espaces suivants :

1. **Horizon 10 ans** : 8 405 m² nets (correspondant à la fin de la phase 2, étape 1) ;

Afin de valider l'état du déficit d'espace en 2033, après la construction de l'École de médecine, nous avons procédé à une simulation en tenant compte de cet ajout mais aussi d'autres ajouts comme le pôle animalier et le refuge au campus de Saint-Hyacinthe, des ventes d'immeubles et des abandons de location à venir d'ici 2033 et prévues au PDE 2023. Pour ce faire, les données utilisées pour l'effectif étudiant ont été celles du MES (2022-2023) pour les années 2015 à 2030. Comme les données pour les années 2031 à 2033, n'étaient pas disponibles, une moyenne d'augmentation de l'effectif étudiant de 1.03 % par année a été appliquée. Ce pourcentage tient compte des prévisions de croissance antérieures de 1,06 % et des récentes baisses d'effectifs.

2. **Horizon 20 ans** : 2 662 m² nets (correspondant à la fin de la réalisation des mouvements prévus au PDE).

Afin de valider le déficit d'espaces en 2043, la simulation ajoute les constructions prévues à la phase 2 – étape 2, phase 3, les éléments autonomes, ainsi que les diverses ventes et libérations de locations qui sont indiquées au PDE. Une moyenne d'augmentation de l'effectif étudiant de 1.03 % par année a été appliquée pour réaliser cette projection.

Il est à noter que le déficit d'espaces ne met pas en lumière la problématique du ratio d'aménagement des salles de cours. Actuellement, le ratio utilisé pour le calcul des espaces normalisés est de 1,6 m²/place alors que certains types d'aménagements requièrent des ratios de 1,8 à 2,0 m²/place selon les types d'enseignement.

Pour les quatre (4) campus concernés par le PDE, les superficies nettes reconnues par le ministère sont établies sommairement dans le tableau ci-dessous.

Sommaire des campus de l'UdeM, traités dans le PDE 2023 (situation existante)

Campus	Superficie	
	Nette	Brute
Campus de la montagne	328 073	583 689
Campus MIL	33 295	60 645
Campus de Laval	21 304	32 824
Campus de Brossard (location)	1 971	3 076
Grand total	384 643	680 234

Figure 30 : Tableau synthèse des superficies nette et brute des campus touchés par le PDE 2023.

[Source : Tableau des juridictions, Université de Montréal, 2022]



Figure 31 : Photo de la bibliothèque des lettres et sciences humaines au campus de la montagne.

[Source : Université de Montréal]

5.3. Programme immobilier 2023

Le tableau ci-contre met en lumière les superficies nettes, les superficies brutes relevées par le MES ainsi que le ratio entre les superficies nette et brute du MES. Les superficies recensées correspondent aux superficies reconnues et non reconnues par le MES pour les campus traités par le PDE. Cet exercice dresse un portrait global des infrastructures physiques de l'UdeM.

Il est important de souligner que les infrastructures telles que la centrale thermique, la rampe mobile, le corridor du CEPSUM, le poste d'alimentation d'Hydro-Québec et le dépôt de la Faculté de musique sont incluses dans le tableau à titre indicatif, mais qu'elles sont exclues de l'exercice de planification du PDE puisque leurs fonctions ne sont pas appelées à être modifiées à travers le temps.

Programme immobilier 2023

N°	Bâtiment	Sommaire des occupations par immeuble			
		Superficie (m²)		Ratio	
		Nette	Brute	Net/Brut	Ratio Brut/net
Campus de la montagne (propriétés de l'UdeM)					
504	Pavillon Samuel-Bronfman	9 783	14 812	0,66	1,52
511	Pavillon Roger-Gaudry et Claire-McNicoll	62 213	119 541	0,52	1,92
511	Pavillon Claire McNicoll				
512	Centrale thermique	964	5 659	0,17	5,88
513	Résidence A	1 575	3 216	0,49	2,04
515	Pavillon J.-A.-Desève	4 328	11 855	0,37	2,70
518	Rampe mobile	13,44	2 090	0,01	155,51
519	Pavillon de la Direction des immeubles	3 564	5 192	0,69	1,45
520	Pavillon Thérèse-Casgrain	2 662	5 807	0,46	2,17
523	CEPSUM – Stade d'hiver	6 670	13 952	0,48	2,08
527	Pavillon René-J.-A.-Lévesque	3 556	6 392	0,56	1,79
528	Garage Louis-Colin	32 229	34 234	0,94	1,06
531	Résidence C	11 164	18 007	0,62	1,61
532	Pavillon Maximilien-Caron	40 462	76 193	0,53	1,89
532	Pavillon Lionel-Groulx				
532	3200, rue Jean-Brillant				
535	Centre d'éducation physique et des sports (CEPSUM)	18 943	33 279	0,57	1,75
540	Corridor (CEPSUM)	81	282	0,29	3,45
542	3050 et 3060, boul. Édouard-Montpetit	1 458	2 313	0,63	1,59
543	3032 et 3034, boul. Édouard-Montpetit	1 176	1 990	0,59	1,69
545	2910, boul. Édouard-Montpetit	2 942	4 542	0,65	1,54
546	2101, boul. Édouard-Montpetit	1 388	2 083	0,67	1,49
555	Pavillon Marie-Victorin	23 881	43 304	0,55	1,82
556	Pavillon J.-Armand-Bombardier	7 502	13 161	0,57	1,75
559	Pavillon Marguerite-d'Youville	13 053	22 302	0,59	1,71
559	Pavillon Liliane-de-Stewart				
563	Pavillon de la Faculté de l'aménagement	14 597	23 227	0,63	1,59
570	Chaufferie du pavillon Marie-Victorin	265	1 378	0,19	5,26
571	Corridor du garage Louis-Colin	6,21	1 749	0,00	
572	Pavillon André-Aisenstadt	12 186	21 934	0,56	1,79
575	Pavillon Jean-Coutu	10 307	16 901	0,61	1,64
587	Résidence A – annexes	792	1 855	0,43	2,33
588	Poste d'alimentation d'Hydro-Québec	193	603	0,32	3,13
594	Pavillon Marcelle-Coutu	10 106	18 704	0,54	1,85
606	Pavillon de la Faculté de musique	5 531	10 731	0,52	1,92
614	Salle Claude-Champagne	2 894,50	7 579	0,38	2,63
647	3744, rue Jean-Brillant	18 700	27 819	0,67	1,49
648	Dépôt (Faculté de musique)	112,00	123	0,91	1,10
660	Pavillon Paul-G.-Desmarais	5 805	10 879	0,53	1,89
Sous-total, propriétés de l'UdeM au campus de la montagne		328 073	583 689		
Campus MIL (propriétés de l'UdeM)					
690	Complexe des sciences	33 295	60 645	0,55	1,82
Sous-total, propriétés de l'UdeM au campus MIL		33 295	60 645		
Campus de Laval (propriétés de l'UdeM)					
697	1700, rue Jacques-Tétreault	21 304	32 824	0,65	1,54
Sous-total, propriétés de l'UdeM au campus de Laval		21 304	32 824		
Locations					
551	3535 ch. Queen-Mary	1 583	4 144	0,38	2,62
558	3333, ch. Queen-Mary	1 489	5 541	0,27	3,72
695	7077, av. du Parc	12 079	18 860	0,64	1,56
713	7101, av. du Parc	3 460	5 605	0,62	1,62
808	6666, rue Saint-Urbain	Aucune donnée	Aucune donnée		
811	101, Marcel Laurin	807	837	0,96	1,04
809	950 Beaumont	402	3 778	0,11	9,40
Sous-total, espaces loués au campus de la montagne		19 820	38 766		
Campus de Brossard (location)					
814	2000, rue de l'Éclipse	1 971	3 076	0,64	1,56
Sous-total, espaces loués au campus de Brossard		1 971	3 076		
TOTAL, PROPRIÉTÉS DE L'UdeM SUR LES 4 CAMPUS DU PDE 2023		382 672	677 158		
TOTAL, ESPACES LOUÉS PAR L'UdeM SUR LES 4 CAMPUS DU PDE 2023		21 791	41 841		
GRAND TOTAL, ESPACES DE L'UdeM CONCERNÉS PAR LE PDE 2023		404 463	719 000		

Figure 32 : Tableau résumé du programme immobilier de l'UdeM 2022 (incluant les immeubles en location).

(Source : Tableaux des juridictions, Université de Montréal, 2022)

Répartition des pavillons selon les campus métropolitains

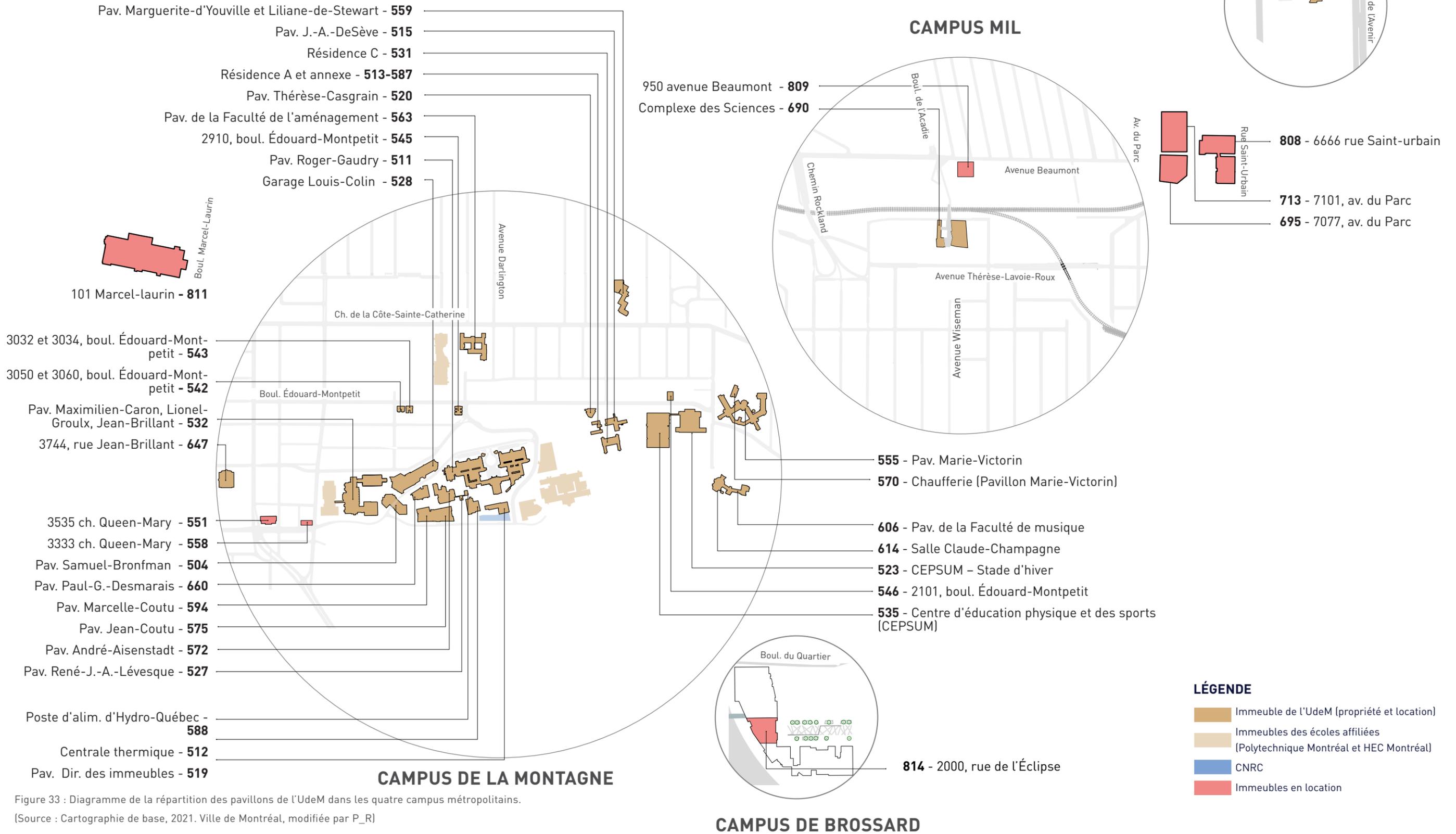


Figure 33 : Diagramme de la répartition des pavillons de l'UdeM dans les quatre campus métropolitains. (Source : Cartographie de base, 2021. Ville de Montréal, modifiée par P_R)

5.4. Facultés et écoles ainsi que leurs grands secteurs académiques

À l'interne, l'UdeM compte onze facultés (aménagement, arts et sciences, droit, éducation permanente, pharmacie, médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire, musique, sciences de l'éducation, sciences infirmières) et deux écoles (optométrie et santé publique), ainsi que de nombreux services. Certaines de ces facultés et écoles sont divisées en unités d'enseignement et de recherche appelées « départements », « écoles » ou « instituts ».

Les facultés de médecine et des arts et des sciences sont en outre subdivisées en « secteurs », susceptibles de comprendre chacun un certain nombre de départements. Les secteurs de la Faculté de médecine sont ceux des sciences cliniques, des sciences fondamentales et des sciences de la santé. Pour sa part, la Faculté des arts et des sciences est composée des secteurs des lettres et sciences humaines, des sciences sociales et psychologie et des sciences. Enfin, d'autres facultés (droit, musique, sciences infirmières, optométrie, pharmacie) ne sont pas divisées (ou « départementalisées »). Toutes les facultés et écoles de l'UdeM sont visées par ce plan, à l'exception de la Faculté de médecine vétérinaires dont le campus principal est situé à Saint-Hyacinthe.

Dans ce Plan directeur des espaces, nous utiliserons le terme « unité » pour désigner soit un département (ou une « école » jouant fonctionnellement un rôle équivalent à celui d'un département), soit une faculté non départementalisée. Il s'agit en fait de structures administratives responsables, à un niveau relativement granulaire, de l'administration de divers programmes où enseignent les membres du corps professoral. La Faculté d'éducation permanente, n'ayant pas de corps professoral propre, offre des programmes d'études dans diverses disciplines.

Liste des facultés, écoles et secteurs académiques

Faculté de l'aménagement

- Architecture ;
- Architecture de paysage ;
- Design ;
- Urbanisme.

Faculté des arts et des sciences

Lettres et sciences humaines :

- Histoire ;
- Histoire de l'art et études cinématographiques ;
- Institut d'études religieuses ;
- Linguistique et traduction ;
- Littératures et langues du monde ;
- Littératures de langue française ;
- Philosophie.

Sciences sociales et psychologie

- Anthropologie ;
- Bibliothéconomie et des sciences de l'information ;
- Communication ;
- Criminologie ;
- Démographie ;
- Psychoéducation ;
- Psychologie ;
- Relations industrielles ;
- Science politique ;
- Sciences économiques ;
- Sociologie ;
- Travail social.

Sciences

- Chimie ;
- Géographie ;
- Informatique et de recherche opérationnelle ;
- Mathématiques et de statistiques ;
- Physique ;
- Sciences biologiques.

Faculté de droit

Faculté de l'éducation permanente

Faculté de pharmacie

Note :

Le nom d'usage « École de médecine » utilisé dans le présent document fait référence au programme de médecine.

Faculté de médecine

Sciences cliniques :

- Anesthésiologie et de médecine de la douleur ;
- Chirurgie ; ;
- Médecine ;
- Médecine de famille et de médecine d'urgence ;
- Obstétrique-gynécologie ;
- Ophtalmologie ;
- Pédiatrie ;
- Psychiatrie et addictologie ;
- Radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire.

Sciences de la santé :

- Kinésiologie et des sciences de l'activité physique ;
- Nutrition ;
- Orthophonie et audiologie ;
- Réadaptation.

Sciences fondamentales :

- Biochimie et médecine moléculaire ;
- Microbiologie, infectiologie et immunologie ;
- Neurosciences ;
- Pathologie et biologie cellulaire ;
- Pharmacologie et physiologie.

Faculté de médecine dentaire

- Restauration ;
- Santé buccale ;
- Stomatologie.

Faculté de médecine vétérinaire (hors mandat)

- Biomédecine vétérinaire ;
- Pathologie et microbiologie ;
- Sciences cliniques.

Faculté de Musique

Faculté des sciences de l'éducation

- Administration et fondements de l'éducation ;
- Didactique ;
- Psychopédagogie et d'andragogie.

Faculté des sciences infirmières

École d'optométrie

École de santé publique (ESPUM)

- Gestion, évaluation et politique de santé ;
- Médecine sociale et préventive ;
- Santé environnementale et santé au travail.

Répartition existante des facultés dans les campus métropolitains

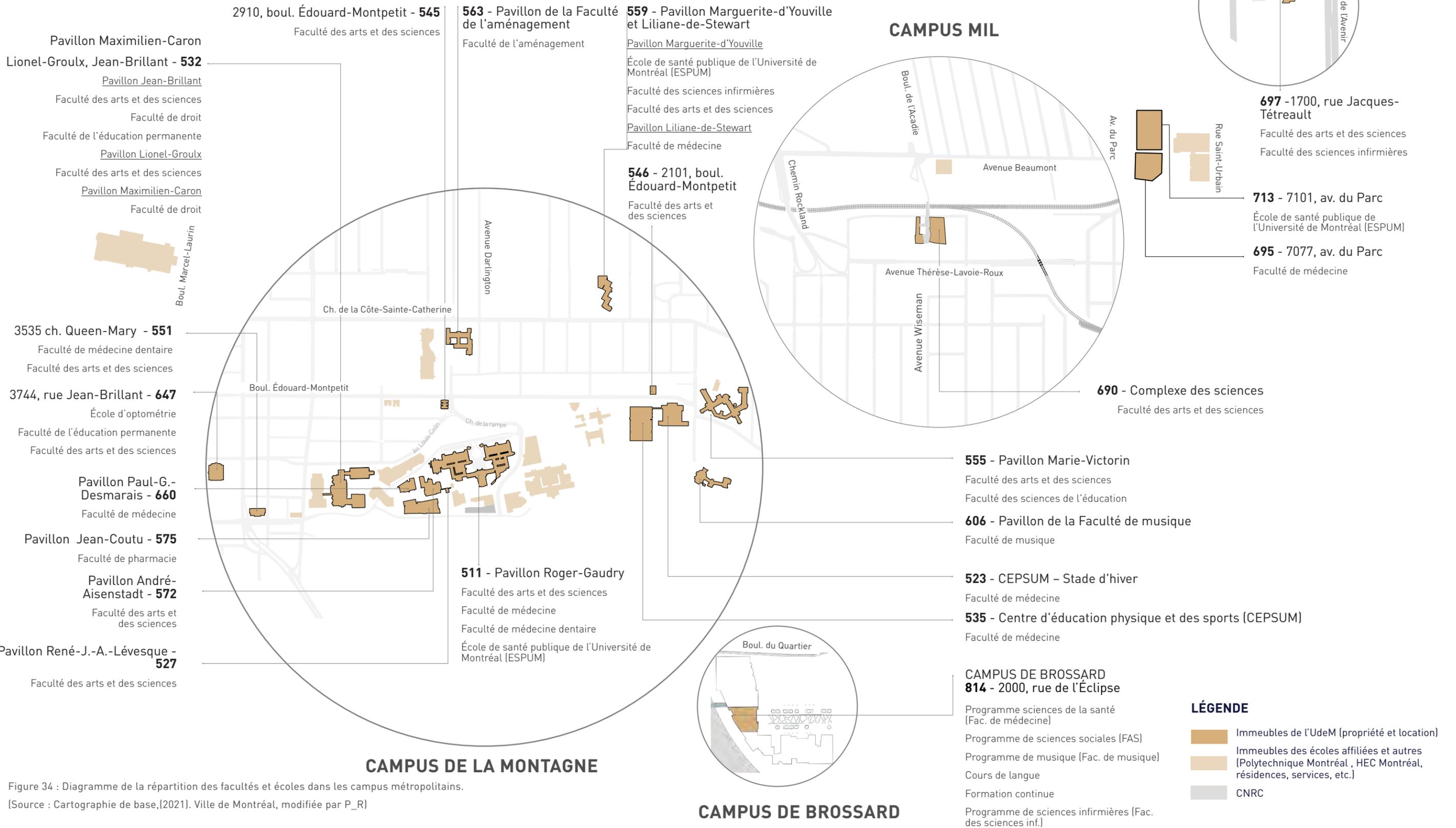


Figure 34 : Diagramme de la répartition des facultés et écoles dans les campus métropolitains.
[Source : Cartographie de base,(2021). Ville de Montréal, modifiée par P_R]

5.5. Rapport entre les facultés et écoles et les salles de cours et services

Constats

- La Faculté des arts et des sciences (FAS) constitue la Faculté occupant la plus grande superficie (près de 40 000 m² nets) au campus de la montagne et occupe la totalité des espaces académiques du campus MIL (20 309 m² en superficie nette) ;
- Une proportion importante de la superficie relève de la responsabilité de la DI (par ex. : salles de cours et bibliothèques) ;
- La Faculté de médecine est la deuxième faculté occupant le plus d'espace au campus de la montagne (31 604 m² en superficie nette) ;
- Les facultés en lien avec la santé (notamment médecine, médecine dentaire et pharmacie) sont concentrées sur le campus de la montagne dans les pavillons centraux ;
- La Faculté des sciences infirmières est répartie entre le campus de la montagne (3 141 m²) et le campus de Laval (1 548 m²), où elle bénéficie d'infrastructures à la fine pointe de la technologie ;
- L'École de santé publique occupe 4 150 m² répartis au pavillon Marguerite-d'Youville, au pavillon Roger-Gaudry et au 7101, avenue du Parc. Les immeubles sont situés à une distance de marche d'approximativement 30 minutes, soit environ 2,4 km de distance ;
- La Faculté de l'aménagement occupe la troisième place en termes de superficie (11 824 m² en superficie nette). Ces espaces sont situés dans le pavillon de la Faculté de l'aménagement situé sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine. À l'instar d'autres facultés de l'UdeM, la Faculté de l'aménagement s'insère dans la ville au pied du mont Royal.

Opportunités

- Les espaces libérés par le déménagement des départements de mathématiques, d'informatique et de recherche opérationnelle vers la phase 2 du campus MIL et la libération conséquente d'espaces au pavillon André-Aisenstadt ;
- L'impact d'un potentiel déménagement des sciences fondamentales de la Faculté de médecine vers le campus MIL et la libération d'espaces conséquents au pavillon Roger-Gaudry.

Enjeux

- Espaces en location ;
- Culture territoriale dans la gestion des espaces ;
- Consolidation des espaces alloués à l'École de santé publique ;
- Rationalisation des espaces ;
- Augmentation des cohortes suite à la pandémie de la COVID-19 (ex. : médecine et sciences infirmières) ;
- État de vétusté de certains bâtiments (voir section 3) ;
- Financement des projets ;
- Partage des ressources matérielles (ex. : équipements de recherche).



Figure 35 : Photo d'une salle de cours.
(Source : Université de Montréal)

Proportion des facultés et écoles comparativement aux salles de cours et services répartis selon les campus métropolitains

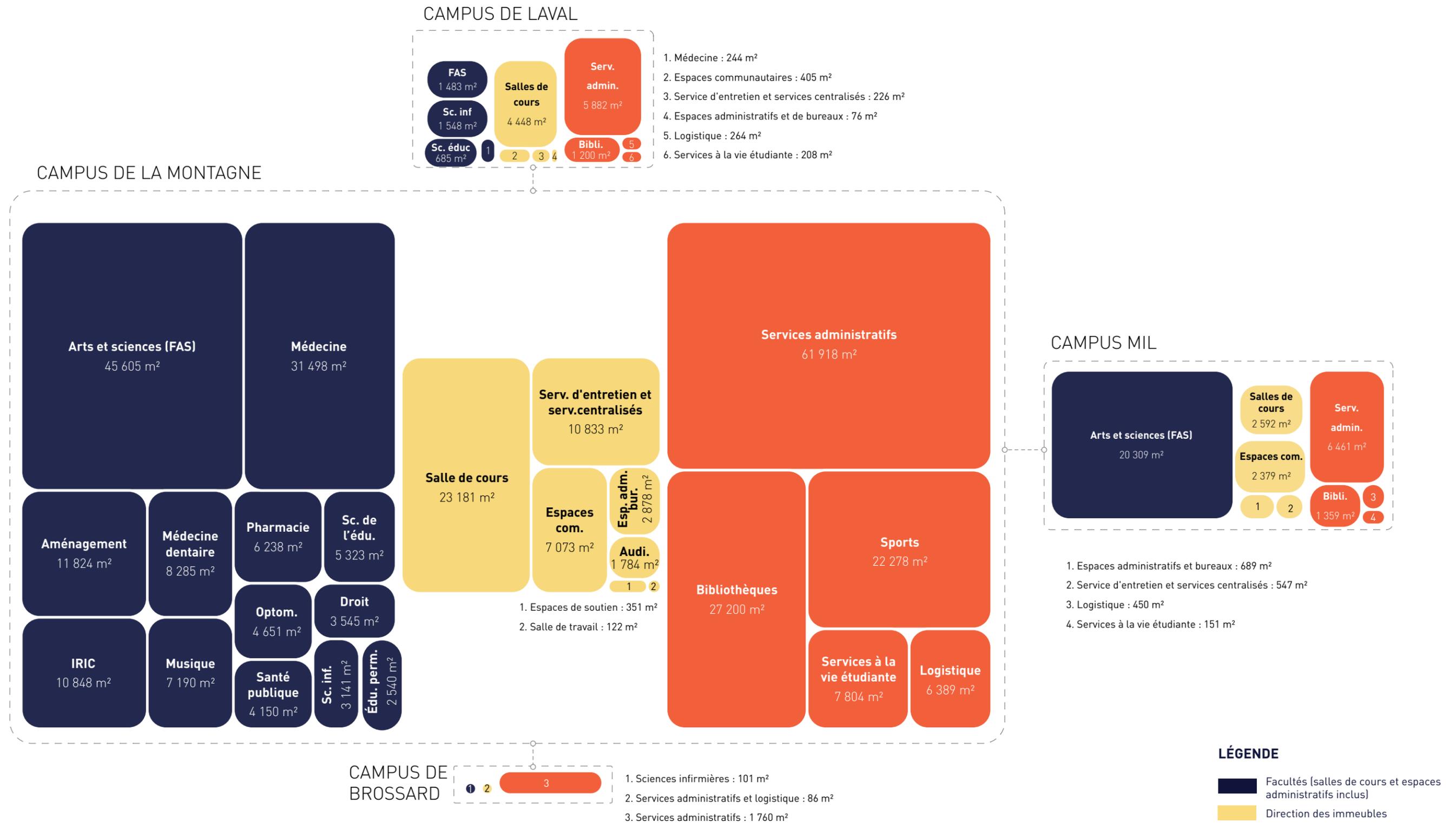


Figure 36 : Diagramme de la proportion des superficies nettes par faculté, réparties selon les campus métropolitains.
 (Source : Tableau des juridictions, 2022)

5.6. Pôles stratégiques – État des lieux

La notion de « pôle » dans le Plan directeur des espaces

Ce Plan directeur des espaces proposera la création de « pôles ». Tout au long du plan, ce terme renverra à une concentration, à proximité, d'unités dont les missions et activités convergent autour d'un grand champ du savoir ou d'une thématique sociale transversale d'une grande importance dans les prochaines décennies, ceci afin de favoriser les synergies interdisciplinaires dans le but d'optimiser la contribution de l'Université de Montréal au bien commun.

Les pôles peuvent aussi être créés en misant sur un rapprochement avec des départements d'une même ou de différentes facultés ainsi qu'avec un établissement affilié, le cas échéant. Évidemment, de tels pôles, s'ils visent à catalyser les collaborations interdisciplinaires entre unités se déployant autour de champs du savoir ou de thèmes connexes, n'ont pas vocation à épuiser les collaborations interdisciplinaires et interfacultaires autour d'enjeux transversaux intéressant potentiellement plus que celles composant un pôle donné. En ce sens, la création de pôles, en tant qu'elle appelle à une collaboration renforcée entre les unités les composant, vise à encourager autant la collaboration inter-pôles qu'intra-pôles.

Les mises à jour du PDE en 2014 et 2017 mettent de l'avant 4 pôles stratégiques de l'Université :

1. Le pôle des sciences, au campus MIL ;
2. Le pôle des sciences sociales, au campus de la montagne ;
3. Le pôle des santé, au campus de la montagne ;
4. Le pôle des sciences humaines, au campus de la montagne.

Le présent PDE va également proposer la consolidation d'autres pôles.

Constats

- Les quatre pôles d'enseignement (sciences, sciences humaines, sciences sociales, santé) concernent 2 facultés, la Faculté des arts et des sciences ainsi que la Faculté de médecine ;
- Le pôle des sciences est en voie de consolidation au Complexe des sciences situé au campus MIL ;
- Le pavillon Lionel-Groulx accueille l'entièreté du pôle des sciences humaines et une partie du pôle des sciences sociales ;
- Actuellement, le pôle des sciences sociales est réparti dans les pavillons Marie-Victorin (555), Lionel-Groulx (532) et Maximilien-Caron (532), le droit faisant globalement partie des sciences sociales. Selon le PDE 2008 et de ses actualisations de 2014 et 2017, il est prévu que le pavillon André-Aisenstadt (572) soit intégré dans le pôle des sciences sociales en accueillant le Département de science politique, formant ce qui deviendra la Maison des affaires publiques et internationales (MAPI) ;
- Actuellement, le pôle des sciences occupe le Complexe des sciences au campus MIL. Il est prévu que les départements de mathématiques et de statistique ainsi que d'informatique et de recherche opérationnelle déménagent dans les nouvelles ailes du Complexe des sciences prévues à la phase 2. Il est à noter que certaines superficies en bureaux, laboratoires et services allouées au pôle des sciences demeurent au campus de la montagne ;
- Le pôle de la santé de la Faculté de médecine est composé des trois (3) secteurs suivants :
 - Sciences cliniques ;
 - Sciences fondamentales ;
 - Sciences de la santé.
- Le secteur des sciences cliniques et fondamentales se localise majoritairement dans le pavillon Roger-Gaudry ;
- Actuellement, le secteur des sciences de la santé est le secteur le plus dispersé à travers le campus de la montagne. En effet, le Département de kinésiologie se situe en partie au CEPSUM (535), celui de nutrition se trouve dans le pavillon Liliane-de-Stewart (559) et le Département d'orthophonie et d'audiologie ainsi que l'École de réadaptation sont situés au 7077, av. du Parc ;
- Il est prévu qu'en 2025, l'École d'orthophonie et d'audiologie soit rapatriée au pavillon Roger-Gaudry, aussi; en outre, il est prévu d'y rapatrier l'École de réadaptation en 2026. Ce déménagement aura comme impact de consolider le pôle de la santé au pavillon signature de l'Université de Montréal, en l'occurrence Roger-Gaudry.

Enjeux

- Les facultés sont appelées à évoluer à travers le temps. Certaines, telles que les sciences infirmières et la santé publique, sont propices à se développer plus rapidement, considérant le contexte postpandémique de la COVID-19 ;
- L'Université doit réussir à créer des regroupements fonctionnels rattachés aux pôles qui ont été planifiés, ou qui le seront, tout en créant des synergies, complémentarités et collaborations inter-facultaires et départementales.

Plan des pôles des campus – État des lieux et projets en cours

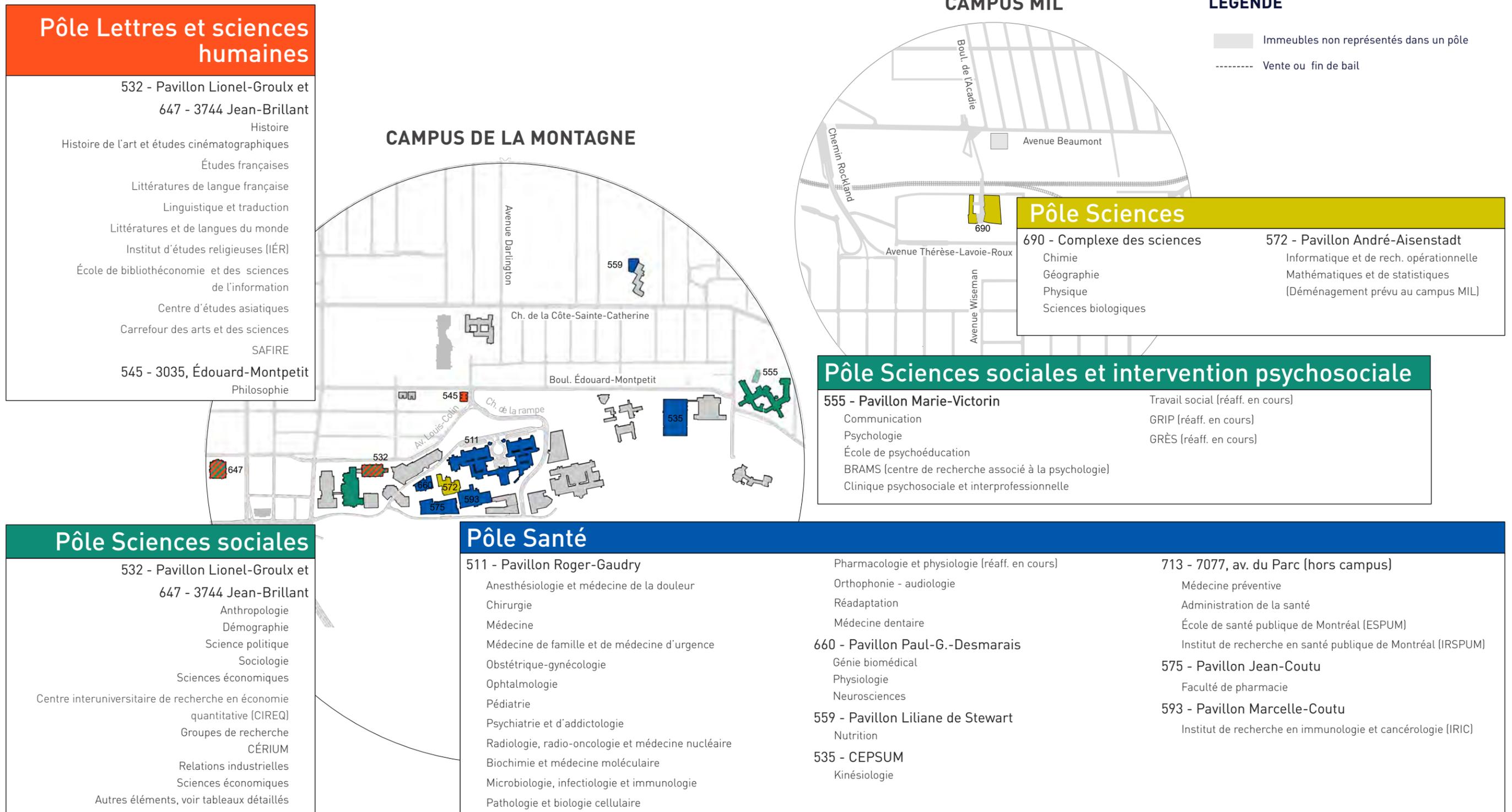


Figure 37 : Plan clé des pôles consolidés depuis les actualisations du PDE en 2014 et 2017.

Source : Cartographie de base, 2021. Ville de Montréal, modifiée par P_R



6. BILAN DE VÉTUSTÉ

6.1. Introduction

Le présent chapitre vise à établir le portrait général de la vétusté technique des bâtiments de l'Université. Ce portrait est fondé sur les éléments suivants :

- Un bilan de vétusté figurant dans le Plan directeur des espaces de 2008 ;
- La mise à jour des fiches techniques des bâtiments, en fonction de leur détérioration depuis 2008, ainsi que des différentes rénovations qui ont été effectuées depuis 2008 (voir annexe) ;
- Le plan annuel de gestion des investissements 2023 (PAGI) ;
- Les visites de sites par les professionnels et professionnelles mandatés dans le cadre du PDE 2023 et une observation visuelle de l'état des bâtiments.

La vétusté technique a une corrélation étroite avec l'âge des bâtiments. Ainsi, ce sont les bâtiments du campus de la montagne qui feront l'objet d'une attention particulière dans cette section.

6.2. Plan annuel de gestion des investissements (PAGI)

Chaque année, le MES produit un plan annuel de gestion des investissements ; Ce plan est présenté sous forme de tableau qui, pour chacun des bâtiments de l'UdeM, montre la valeur de remplacement, le total des travaux à réaliser et le déficit de maintien des actifs.

Le tableau permet d'établir un pourcentage d'indice de vétusté pour chacun des bâtiments et d'attribuer une cote allant de A (très bon) à E (critique).

Le diagramme ci-contre fait un résumé du PAGI 2023-2024.

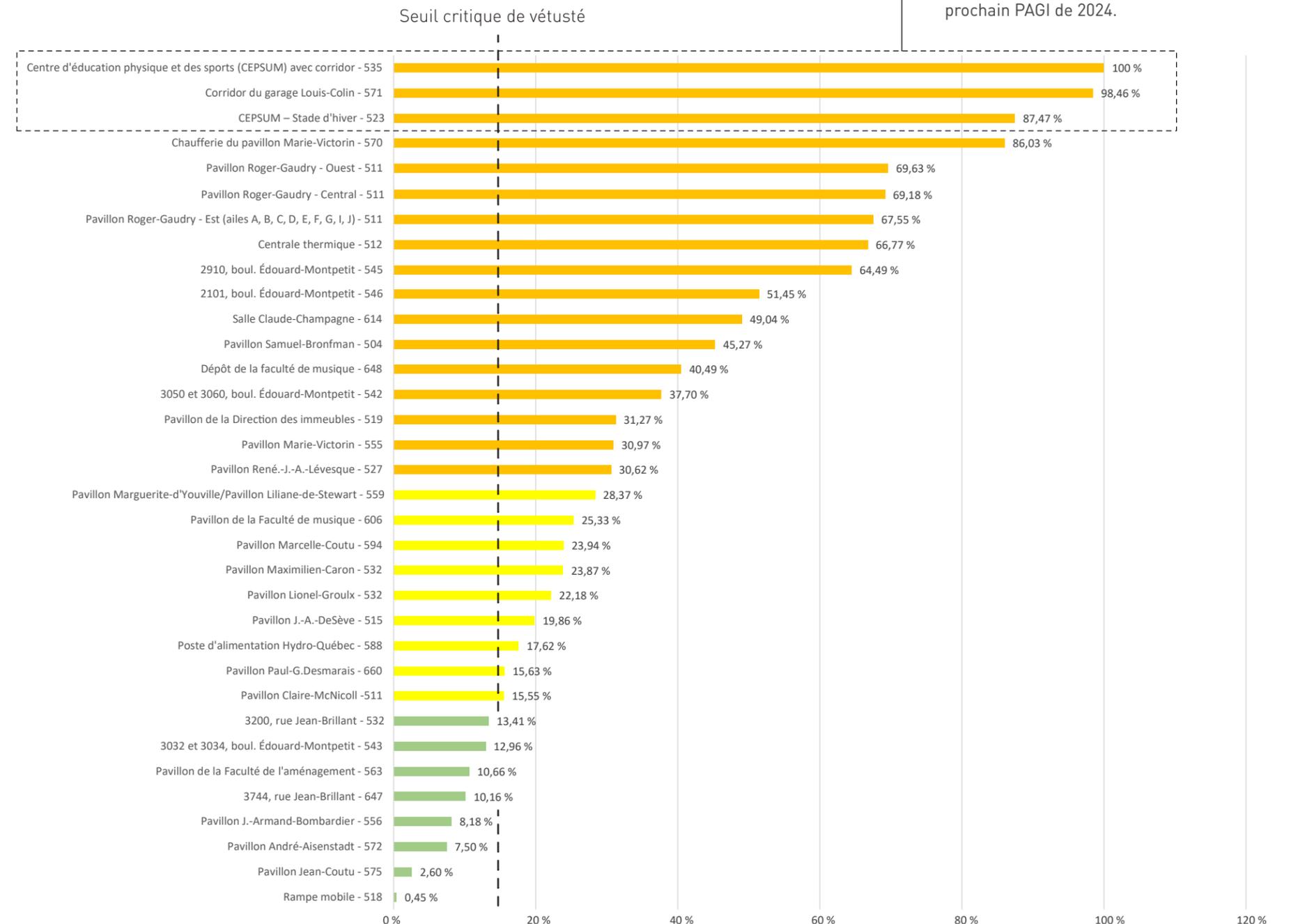
INDICE D'ÉTAT ET COTE DU PAGI

INDICE D'ÉTAT		INDICE DE VÉTUSTÉ
A	Très bon	0 à 5%
B	Bon	5,1 à 10%
C	Satisfaisant	10,1 à 15%
SEUIL CRITIQUE DE VÉTUSTÉ		
D	Mauvais	15,1 à 30%
E	Critique	30,1% et plus

Figure 38 : Tableau synthèse de l'indice d'état de vétusté selon le PAGI 2023-2024.

(Source : PAGI, 2023-2024, modifié par Radia Hamdane, UdeM)

Indice d'état de vétusté selon le PAGI 2023-2024



Note :

La cote d'état des trois premiers immeubles est en cours de révision et sera ajustée sur le prochain PAGI de 2024.

Figure 39 : Diagramme de l'indice d'état de vétusté selon le PAGI 2023-2024.

6.3. Portrait général de la vétusté fonctionnelle et technique

Le tableau à la page ci-contre brosse un portrait des indices de vétusté des bâtiments et propose une classification en 5 groupes qui permet d'avoir une idée des priorités et de l'envergure des interventions requises.

V1 : Bâtiments approchant du seuil de remplacement

Opportunité : Rénovation et transformation . Priorité : Haute.

Ce groupe fait ressortir les bâtiments dont l'indice de vétusté approche du seuil de remplacement. Un bâtiment qui atteint le seuil de remplacement pose la question de sa démolition et de sa reconstruction.

Dans notre étude, le CEPSUM et le stade d'hiver se retrouvent dans cette catégorie. La piste de la démolition/reconstruction n'est toutefois pas souhaitable et la rénovation en profondeur des bâtiments est à privilégier étant donné que :

- Les bâtiments présentent une certaine valeur patrimoniale et architecturale ;
- Les bâtiments contiennent des équipements importants qui sont très utilisés par la communauté universitaire ;
- Les bâtiments sont situés dans la zone patrimoniale du mont Royal.

V2 : Bâtiments emblématiques, présentant une valeur patrimoniale élevée

Opportunité : Rénovation et transformation. Priorité : Haute.

Ce groupe fait ressortir les bâtiments emblématiques de l'Université et qui ont été considérés comme ayant une valeur patrimoniale élevée¹.

Dans plusieurs de ces bâtiments, les espaces intérieurs présentent certains enjeux au vu de leur utilisation actuelle et requièrent une réflexion de fond quant à la répartition des espaces intérieurs.

V3 : Bâtiments anciens, de valeur patrimoniale moyenne à faible

Opportunité : Rénovation. Priorité : Basse.

Ce groupe fait ressortir les bâtiments qui ont une certaine valeur architecturale et qui peuvent être réutilisés, mais dont la valeur patrimoniale est moyenne ou basse¹².

Ces bâtiments présentent une adéquation acceptable entre leur usage actuel et les espaces disponibles, ce qui fait qu'ils peuvent être utilisés dans leur configuration actuelle et que leur transformation n'est pas prioritaire.

¹² L'étude des valeurs patrimoniales du campus principal de l'Université de Montréal, mai 2008 – Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, Université de Montréal.

V4 : Bâtiments techniques

Opportunité : Réparation, mise aux normes. Priorité : Basse.

Ce groupe est composé des espaces mécaniques qui ne feront l'objet d'aucun changement d'usage à la suite du Plan directeur. Ce groupe de bâtiments présente des enjeux techniques, mais pas d'espace. Par conséquent, ils sont considérés comme ayant une priorité faible pour fins de cette étude.

V5 : Bâtiments récents, ou locations

Opportunité : Entretien. Priorité : Basse.

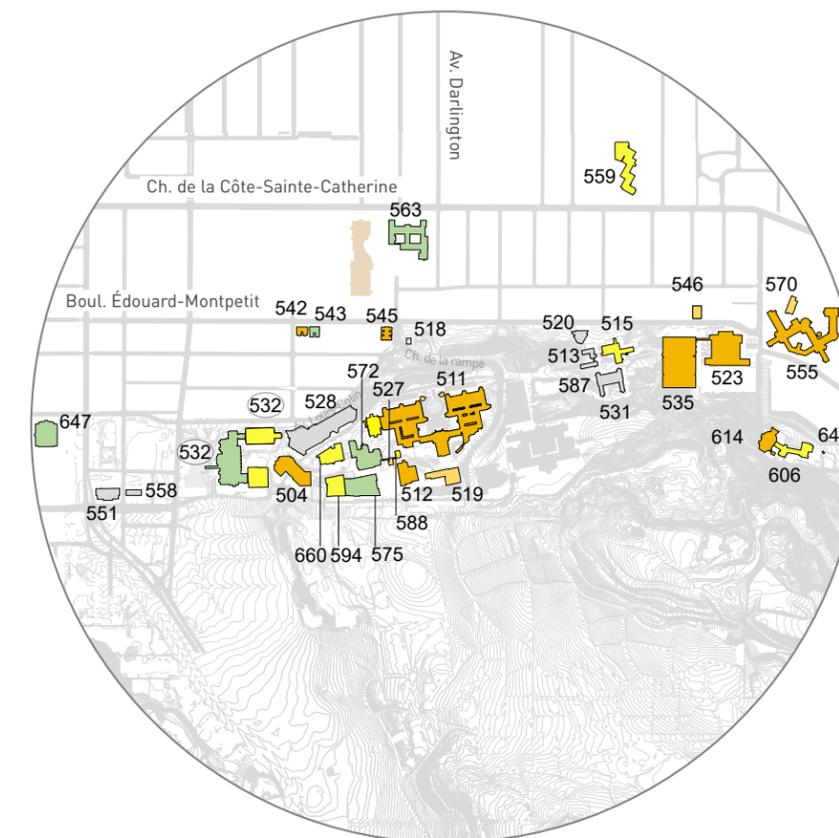
Ce groupe comprend les bâtiments neufs ou en location. Ces bâtiments ne nécessitent que très peu de travaux de rénovation et n'ont pas encore de déficit d'entretien. Par conséquent, la priorité d'intervention est faible.

6.4. Pistes de réflexion préliminaires

Les constats préliminaires suivants se dégagent de l'étude de vétusté des bâtiments :

- On peut observer une certaine relation entre la vétusté technique et fonctionnelle ;
- Il est essentiel de profiter des opportunités de rénovations pour prioriser la rénovation des bâtiments emblématiques de l'Université qui possèdent une grande valeur patrimoniale ;
- Il est essentiel de pouvoir poursuivre la transformation intérieure des bâtiments afin de les rendre plus adéquats aux nouvelles utilisations ;
- Le CEPSUM et le stade d'hiver sont les bâtiments les plus vétustes.

CAMPUS DE LA MONTAGNE



LÉGENDE

■	Critique
■	Mauvais
■	Très bon à satisfaisant
■	Indice de vétusté non disponible

Figure 40 : Plan clé des pavillons du campus de la montagne en fonction de leur vétusté.

(Sources: Cartographie de base, Ville de Montréal, 2021. PAGI 2022-2023 modifiée par P_R)

Tableau synthèse de la vétusté

Réf.	Nom	Année de constr.	Sup. brute (m ²) Ministère	Valeur patrimoniale	Adéquation des espaces int.	Indice de vétusté (PAGI 23-24)	Indice d'état	Total des travaux à réaliser (PAGI 22-23)
V1 - Bâtiments approchant du seuil de remplacement								
535	Centre d'éducation physique et des sports (CEPSUM) avec corridor (1)	1973-1976	33 277,00	Moyenne	Bonne, sportif	100%	E	17 197 761 \$
523	CEPSUM – Stade d'hiver (1)	1960-1966	13 952,38	Moyenne	Bonne, sportif	87,47%	E	2 355 694 \$
V2 - Bâtiments emblématiques, présentant une valeur patrimoniale élevée								
511	Pavillon Roger-Gaudry – Ouest (ailes N, P, R, S, T, U, V, X, Y)	1923-1943	44 286,00	Élevée	Variable	69,63%	E	97 333 401 \$
511	Pavillon Roger-Gaudry – central (ailes K, L, M, H)	1923-1943	25 000,00	Élevée	Variable	69,18%	E	56 696 977 \$
511	Pavillon Roger-Gaudry – Est (ailes A, B, C, D, E, F, G, I, J)	1923-1943	45 037,00	Élevée	Variable	67,55%	E	108 900 611 \$
614	Salle Claude-Champagne	1961	7 578,33	Élevée	Bonne	49,04%	E	7 122 981 \$
532	Pavillon Maximilien-Caron	1965-1968	11 770,00	Élevée	Bonne, type ens.	23,87%	D	8 425 356 \$
532	Pavillon Lionel-Groulx	1965-1968	29 208,00	Élevée	Bonne, type ens.	22,18%	D	18 920 824 \$
532	3200 Jean-Brillant	1965-1968	35 222,00	Élevée	Bonne, type ens.	13,41%	C	15 372 402 \$
528	Garage Louis-Colin	1966-1969	34 233,10	Élevée	S.o.	S.o.		
V3 - Bâtiments anciens, de valeur patrimoniale moyenne à basse								
545	2910, boul. Édouard-Montpetit	1932	4 542,08	Faible	S.o.	64,49%	E	8 366 820 \$
546	2101, boul. Édouard-Montpetit	1927	2 083,14	Faible	S.o.	51,45%	E	3 548 327 \$
504	Pavillon Samuel-Bronfman	1982-1988	14 793,55	Moyenne	Bonne, type bib.	45,27%	E	19 484 905 \$
542	3050 et 3060, boul. Édouard-Montpetit	1958	2 313,93	Faible	S.o.	37,70%	E	2 945 914 \$
519	Pavillon de la Direction des immeubles	1963-1964	5 192,37	Faible	S.o.	31,27%	E	5 250 296 \$
527	Pavillon René-J.-A.-Lévesque	1965-1968	6 391,54	Faible	Faible	30,62%	E	11 227 556 \$
555	Pavillon Marie-Victorin	1959	43 304,28	Faible	Bonne, type ens.	30,97%	E	48 020 625 \$
559	Pavillon Marguerite-d'Youville/Pavillon Liliane-de-Stewart	1962	22 298,81	Moyenne	Moyenne	28,37%	D	23 394 708 \$
606	Pavillon de la Faculté de musique	1927	10 731,10	Moyenne	Bonne	25,33%	D	11 000 610 \$
594	Pavillon Marcelle-Coutu	1961	18 702,06	Moyenne	Bonne, labos	23,94%	D	25 482 601 \$
515	Pavillon J.-A.-DeSève	1949-1957	11 852,86	Faible	Moyen, manque	19,86%	D	5 969 282 \$
660	Pavillon Paul-G.Desmarais	1996	10 878,18	Moyenne	Bonne, labos	15,63%	D	9 628 219 \$
511	Pavillon Claire-McNicoll	1962-1965	5 108	Faible	Bonne, type bib.	15,55%	D	2 721 690 \$
513	Résidence A	1949-1956	3 215,09	Faible	S.o.	S.o.		
520	Pavillon Thérèse-Casgrain	1963-1964	5 807,43	Moyenne	S.o.	S.o.		
531	Résidence C	1965-1970	18 007,02	Faible	S.o.	S.o.		
587	Résidences A – Annexe	1967	1 854,36	Faible	S.o.	S.o.		
V4 - Bâtiments techniques, nécessitant des rénovations								
571	Corridor du garage Louis-Colin (1)	S.o.	1 749,17	S.o.	S.o.	98,46%	E	6 170 346 \$
512	Centrale thermique	1961-1964	5 659,31	Faible	S.o.	66,77%	E	8 825 489 \$
570	Chaufferie du pavillon Marie-Victorin	2010	1 377,67	S.o.	S.o.	86,03%	E	1 496 671 \$
648	Dépôt de la faculté de musique	1983	123,03	S.o.	S.o.	40,49%	E	150 519 \$
588	Poste d'alimentation Hydro-Québec	2004	602,90	Faible	S.o.	17,62%	D	342 939 \$
518	Rampe mobile	S.o.	1716	S.o.	S.o.	0,45%	D	
V5 - Bâtiments récents ou locations, ne nécessitant aucune rénovation								
543	3032 et 3034, boul. Édouard-Montpetit	1934	1 990,84	S.o.	S.o.	12,96%	C	683 058 \$
647	3744, rue Jean-Brillant	1990	27 778,56	Faible	Bonne, type admin	10,16%	C	7 304 366 \$
563	Pavillon de la Faculté de l'aménagement	1936 - 1997	23 225,94	Moyenne	Bonne, ateliers	10,66%	C	11 131 557 \$
572	Pavillon André-Aisenstadt	1994	21 936,84	Moyenne	Bonne, type ens.	7,50%	B	5 640 881 \$
556	Pavillon J.-Armand-Bombardier	2004	16 353,50	Élevée	Bonne, labos	8,18%	B	2 660 831 \$
575	Pavillon Jean-Coutu	2004	16 900,85	Moyenne	Bonne, labos	2,60%	A	2 036 644 \$
551	3535 ch. Queen-Mary	S.o.	4 143,50		S.o.	S.o.		S.o.
558	3333, ch. Queen Mary	S.o.	5 541,40		S.o.	S.o.		S.o.
690	Campus des sciences	S.o.	60 628,98		Bonne	S.o.		S.o.
695	7077, av. du Parc	S.o.	18 860,42		S.o.	S.o.		S.o.
697	Pavillon Guy-Joron	S.o.	32 824,13		Bonne	S.o.		S.o.
713	7101, av. du Parc	S.o.	5 605,45		S.o.	S.o.		S.o.
808	6666, rue Saint-Urbain	S.o.	S.o.		S.o.	S.o.		S.o.
809	950, rue Beaumont	S.o.	S.o.		S.o.	S.o.		S.o.
811	101, Marcel Laurin	S.o.	S.o.		S.o.	S.o.		S.o.
814	2000, rue de l'Éclipse	S.o.	3 075,63		Bonne	S.o.		S.o.

Figure 41 : Tableau résumé de l'état de vétusté des pavillons du campus de la montagne.

Note : (1) Côte d'état en cours de révision, sera ajustée sur le prochain PAGI 2024.

(Source : PAGI 2022-2023)



7. RÉCOLTE DES BESOINS

7.1. Introduction

Dans le cadre du PDE 2023, une collecte des besoins a été effectuée et le rapport se trouve à l'annexe B du présent document. Les paragraphes suivants résumant l'étude et regroupent les besoins en fonction du type de mouvement, afin de déterminer les demandes qui auront le plus d'impact sur le PDE, et les liens entre les différents besoins.

Les mouvements énoncés à la section C du PDE prennent en considération les besoins qui ont été identifiés lors de la collecte, et tendent à y répondre en tenant compte des contraintes réelles des différents éléments ainsi que de leur interrelation.

7.1.1. Mouvement d'un élément existant vers le campus MIL

Certains besoins répertoriés énoncent l'intention de déplacer un élément existant depuis le campus de la montagne vers le campus MIL. Ce type de mouvement provoque un effet de cascade :

1. Le secteur des sciences fondamentales de la Faculté de médecine, recherche et enseignement, dont les besoins en espaces de recherche à la fine pointe de la technologie incitent à envisager son déménagement depuis le pavillon Roger-Gaudry vers un nouveau bâtiment au campus MIL – Voir point 1.3.5 de l'annexe B (Regroupement 1) ;
2. Le programme de médecine, relevant de la Faculté de médecine, dont les besoins de proximité avec le CHUM mènent à envisager un déménagement depuis le pavillon Roger-Gaudry vers le centre-ville, à proximité du CHUM ou au campus MIL – Voir point 1.3.5 de l'annexe B (Regroupement 1).

7.1.2. Nouveau besoin ou expansion au campus MIL

Ce groupe établit les besoins qui pourraient mener à l'implantation d'unités au campus MIL, ceux-ci ne génèrent pas d'effet de cascade :

1. Le centre d'innovation (CiMIL), lieu de collaboration et de synergie entre le monde universitaire et celui des entreprises – 1.4.2 à l'annexe B ;
2. Espaces destinés aux partenariats communautaires au campus MIL, ajout et expansion des cliniques d'intervention sociale – 1.2.2 à l'annexe B ;
3. Complexe multisports, relié au CEPSUM qui est envisagé au campus MIL – 1.7.4 à l'annexe B.

7.1.3. Mouvement ou expansion au sein du campus de la montagne

Certaines facultés, déjà établies au campus de la montagne, ont besoin d'expansion ou d'espaces pour de nouvelles unités académiques. Il est question de profiter de l'effet de cascade provoqué par le mouvement d'autres unités vers le campus MIL afin de restructurer des espaces intérieurs au campus de la montagne et de permettre de répondre aux besoins de ces unités académiques :

1. Expansion et rapatriement au campus de la montagne de l'École des sciences infirmières – 1.3.13 à l'annexe B ;
2. Expansion et reconfiguration à la FAS au secteur lettres et sciences humaines : rapprochement de philosophie, histoire, littérature – 1.3.2 à l'annexe B ;
3. Expansion et reconfiguration à la FAS au secteur des sciences sociales et psychologie. Création de la Maison des affaires publiques et internationales – 1.3.2 à l'annexe B ;
4. Expansion et reconfiguration à la FAS au secteur des sciences. Prévu dans la PH2 du Complexe des sciences au campus MIL – 1.3.2 à l'annexe B ;
5. Expansion à la Faculté de l'aménagement – 1.3.1 à l'annexe B ;
6. Expansion et de regroupement de la Faculté de médecine dentaire au sein du pavillon Roger-Gaudry – 1.3.6 à l'annexe B ;
7. Expansion et rapatriement des sciences de la santé (nutrition et réadaptation) au pavillon Roger-Gaudry – 1.3.5 à l'annexe B (Regroupement 2) ;
8. Regroupement et réorganisation globale de l'EKSAP au CEPSUM – 1.3.5 à l'annexe B (regroupement 3) ;
9. Expansion de la Faculté de pharmacie – 1.3.10 à l'annexe B ;
10. Création du « Carrefour du médicament », envisagée au campus de la montagne à proximité de la Fac. de pharmacie – 1.4.1 à l'annexe B ;
11. Expansion de l'Institut de recherche en immunologie et oncologie (IRIC) au campus de la montagne – 1.4.3 à l'annexe B ;
12. Expansion du CEPSUM et création d'une clinique de médecine sportive – 1.5.4 à l'annexe B ;
13. Expansion de l'École d'optométrie au 3744, rue Jean-Brillant et création d'une clinique d'intervention pour personnes avec difficultés d'apprentissage – 1.3.8 à l'annexe B ;
14. Expansion de la Faculté des sciences de l'éducation au pavillon Marie-Victorin – 1.3.12 à l'annexe B ;
15. Expansion de la Faculté de musique – 1.3.7 à l'annexe B ;
16. Expansion de la Clinique juridique à proximité de la Faculté de droit – 1.3.3 de l'annexe B ;
17. Espaces événementiels au campus de la montagne – 1.2.3. à l'annexe B ;
18. Création d'un centre social de la communauté enseignante et du personnel « Faculty club » – 1.2.4 de l'annexe B ;
19. Expansion de la galerie de l'UdeM, située présentement à la Faculté de l'aménagement – 1.2.5 de l'annexe B ;
20. Expansion de l'UdeM international, au sein du campus de la montagne – 1.5.2 de l'annexe B.

7.1.4. Mouvement ou expansion aux deux campus

Ce groupe détermine les éléments qui offrent un potentiel d'implantation aux deux campus. Ils ne génèrent pas d'effet de cascade :

1. Regroupement et rapatriement des espaces de l'ESPUM, qui sont présentement situés hors campus dans des espaces locatifs – 1.3.11 à l'annexe B ; ;
2. Expansion des espaces destinés aux services, à la vie étudiante, au registrarat et associations étudiantes – 1.5.1 à l'annexe B.

7.1.5. Éléments répartis à travers les campus

Ce groupe détermine les éléments qui sont répartis sur tous les campus. Il s'agit de besoins généraux qui doivent être traités selon les cas. Ils ne génèrent pas d'effet de cascade :

1. Création d'espaces communs et collaboratifs nécessaires à une vie étudiante plus stimulante et qui sont en déficit, notamment dans les pavillons existants au campus de la montagne – 1.2.1 à l'annexe B ;
2. Expansion des bibliothèques – 1.5.3 à l'annexe B ;
3. Expansion des animaleries – 1.4.4 à l'annexe B ;
4. Expansion des services auxiliaires (librairies et services d'impression) – 1.5.5 à l'annexe B ;
5. Expansion des services administratifs – 1.6 à l'annexe B ;
6. Expansion des archives – 1.7.1 à l'annexe B ;
7. Expansion des services de soutien TI et audiovisuel – 1.7.2 à l'annexe B ;
8. Expansion des espaces de soutien logistique – 1.7.3 à l'annexe B ;
9. Expansion des services de production alimentaire – 1.7.4 à l'annexe B.

7.2. Orientations préliminaires

Une orientation liminaire doit d'emblée être précisée. En effet, conformément à une décision prise de longue date par l'UdeM, ce PDE n'envisage pas de consacrer des espaces de développement à la construction de logements supplémentaires pour les étudiants et étudiantes. L'UdeM doit avant tout se préoccuper de financer la rénovation et la mise à niveau fort coûteuse des résidences vétustes qu'elle détient déjà. Elle n'en soutient pas moins les initiatives interuniversitaires visant à convaincre les gouvernements de financer de nouveaux espaces de logement (ex. : Royal Victoria) ou d'octroyer aux étudiants et étudiantes une subvention à la location, selon ce qui est le plus pertinent en fonction du marché locatif local.

La récolte et la réflexion sur les besoins jettent les bases d'un cadre logistique impliquant la définition de blocs cohérents d'unités. Ces derniers pourraient être déplacés depuis le campus de la montagne vers le campus MIL et créer un effet de cascade qui permettra de répondre aux besoins en espaces au campus de la montagne.



L'Université
de Montréal
et de Jean-François
Bussières

L'Université
de Montréal
et de
Dominic Poulin

8. CADRES DE PLANIFICATION ET RÉGLEMENTAIRE

8.1. Introduction

Aux termes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), les municipalités disposent de pouvoirs de planification et de réglementation, auxquels les campus de l'Université de Montréal sont soumis. Pour le campus de la montagne, il faut considérer non seulement le cadre réglementaire municipal et régional, mais aussi celui qui est applicable sous l'empire de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) puisque le site est localisé à l'intérieur du site patrimonial déclaré du mont Royal à l'exception des pavillons Marguerite-d'Youville et Liliane-de-Stewart.

8.2. Le site patrimonial déclaré du mont Royal

La déclaration d'un site patrimonial est une mesure exceptionnelle de protection à laquelle le gouvernement du Québec a recouru en 2005 pour le site du mont Royal. Ce contexte de localisation assujettit donc le campus de la montagne à des exigences supplémentaires visant la préservation et la mise en valeur de la montagne.

Les intentions de protection et la mise en valeur du mont Royal sont inscrites dans deux documents :

- Le plan de conservation du site patrimonial du mont Royal (2018) découlant de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) ;
- Le plan de protection et de mise en valeur du mont Royal (2009) découlant de la LAU.

Le premier document présente les intentions du ministre de la Culture et des Communications (MCCQ) qui se traduisent en orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur du site déclaré du mont Royal. (LPC, art. 61). En d'autres termes, ce document vise la réconciliation entre la préservation des valeurs patrimoniales et les usages contemporains du site. Ce plan de conservation lie la Ville de Montréal dans l'exercice de certains pouvoirs d'autorisation lui ayant été délégués. L'autorisation d'un projet peut donc se faire de manière autonome par la Ville de Montréal et ses arrondissements dans certains cas (lotissement, affichage, modification de l'apparence extérieure d'un bâtiment, etc.) alors que d'autres projets exigent toujours l'autorisation du ministre (construction ou démolition d'un bâtiment principal).

Le deuxième document de la Ville de Montréal relève de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) et son contenu est traduit à travers les documents de planification de l'agglomération de Montréal ainsi que dans le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Par souci de concordance avec les politiques d'instances supérieures, la réglementation d'urbanisme de chaque arrondissement encadre le site du mont Royal par des objectifs et critères ainsi que par des normes urbanistiques.



Figure 42 : Plan de localisation et limite du site patrimonial du mont Royal (LPC).
[Source : Cartographie de base, 2023. Ville de Montréal, modifiée par P_R]

LÉGENDE

 Site patrimonial du mont Royal

0 0,375 0,75 1,5 2,25 3 Km



8.3. Cadres de planification applicables aux campus montréalais

Seuls les cadres de planification et réglementaires des campus de la montagne et MIL seront exposés puisque ces campus présentent un potentiel de développement sur des terrains appartenant à l'Université et inscrits au Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne et du campus MIL. En revanche, les campus de Brossard et de Laval ne présentent pas de potentiel de développement sans achat de terrains ou de locations additionnelles, transactions que l'Université n'envisage pas de conclure à court ou moyen terme.

Le cadre de planification du campus de la montagne et du campus MIL est défini d'abord par le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (SAD) et ensuite par le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

8.3.1. Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

Les quatre (4) campus visés par le PDE se localisent à l'intérieur du territoire de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) oriente le développement et structure l'urbanisation de la CMM sur une vision jusqu'en 2025. Ce plan fixe les grandes orientations, les objectifs et les critères pour assurer l'attractivité, la compétitivité et le développement durable du territoire.

8.3.2. Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (SAD)

Le SAD établit pour sa part une vision d'avenir en matière d'aménagement qui se décline en trois grandes orientations pour l'ensemble de l'île de Montréal.

- « Favoriser un cadre de vie de qualité » ;
- « Soutenir le dynamisme de l'agglomération et du centre de la métropole » ;
- « Assurer la mise en valeur du territoire et du patrimoine ».

L'objectif est de privilégier notamment la proximité des services, et des lieux d'emplois et d'assurer une qualité de l'architecture et de l'aménagement. Le SAD permet également de soutenir son centre métropolitain en assurant son dynamisme, sa vitalité économique et culturelle ainsi que sa mission d'enseignement et de santé. Il vise en outre à mettre en valeur les territoires d'intérêt pour leurs paysages et leurs composantes naturelles et aménagées. Cette vision se nomme la trame verte et bleue. Le campus de la montagne est situé dans l'affectation « centre-ville d'agglomération » et le campus MIL se situe dans l'affectation « activités diversifiées » (art. 3.1, SAD).

8.3.3. Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal

Le Plan d'urbanisme, en concordance avec le SAD, présente des orientations et des objectifs découlant d'une vision concertée d'aménagement pour le territoire de la Ville de Montréal. Ce document contient la planification de chacun des arrondissements.

7 orientations

- Des milieux de vie, de qualité, diversifiés et complets ;
- Des réseaux de transport structurants, efficaces et bien intégrés au tissu urbain ;
- Un centre prestigieux, convivial et habité ;
- Des secteurs d'emplois dynamiques, accessibles et diversifiés ;
- Un paysage urbain et une architecture de qualité ;
- Un patrimoine bâti, archéologique et naturel valorisé ;
- Un environnement sain.

Le campus de la montagne et le campus MIL se situent dans une affectation de « grands équipements institutionnels ». (art. 3, PU) Les orientations pan-montréalaises pour les arrondissements d'Outremont et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce les désignent comme étant des secteurs d'emplois institutionnels à consolider. Les enjeux majeurs définis sont l'encadrement de l'expansion des grandes institutions et leur optimisation en termes de retombées économiques.

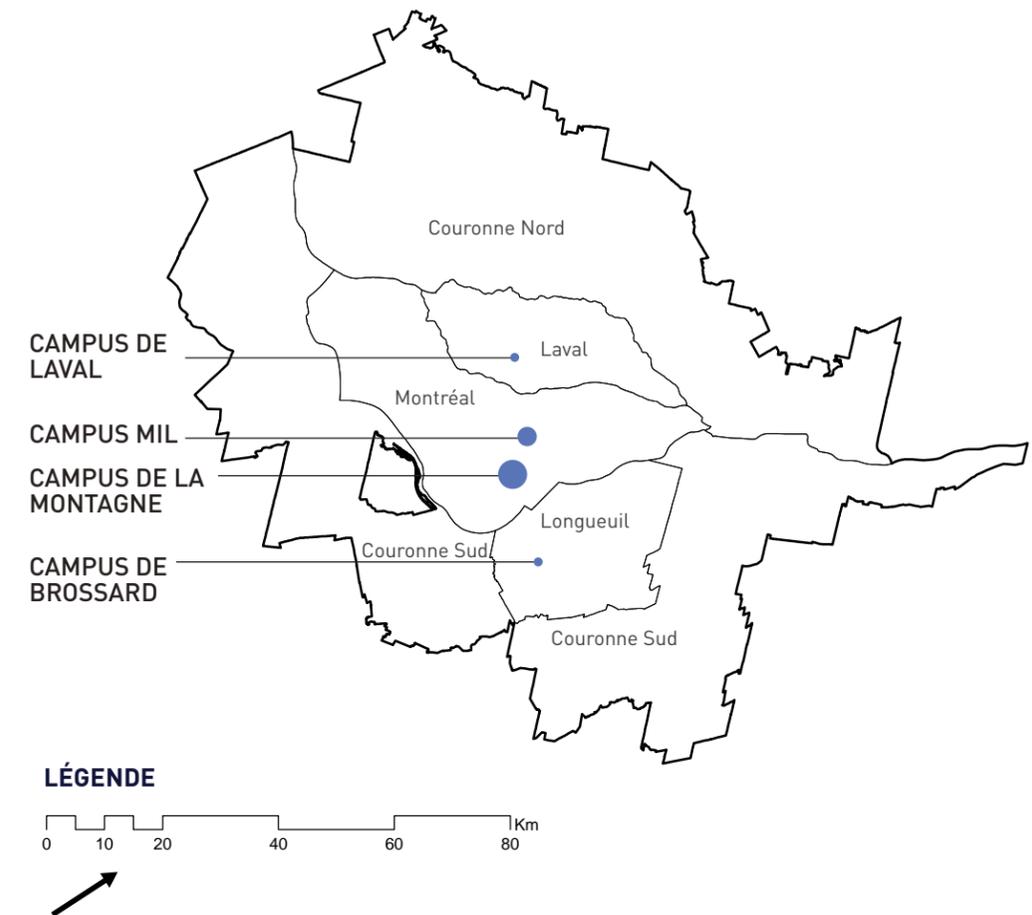


Figure 43 : Plan clé du territoire de la CMM et ses cinq (5) secteurs.
(Source : CMM, portail de données ouvertes, 2023)

Synthèse de la hiérarchie des outils de planification découlant de la LAU applicables aux campus montréalais

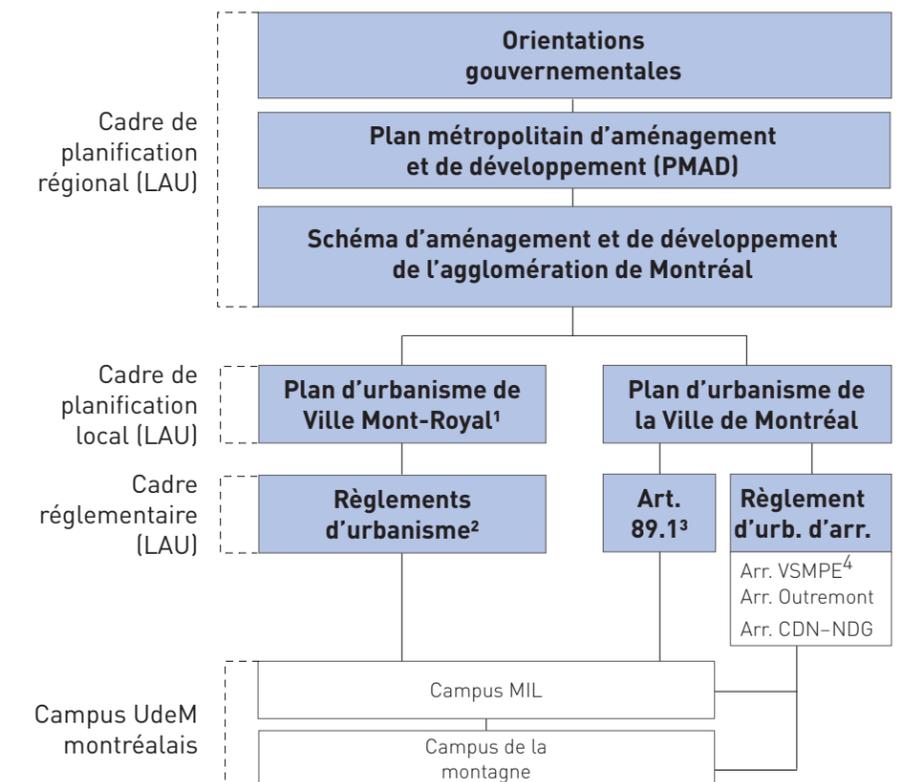
Campus de la montagne	
Patrimoine	Le campus de la montagne, désigné comme étant une « grande propriété à caractère institutionnel », se situe dans « un secteur d'intérêt archéologique » au regard du SAD et du Plan d'urbanisme. Ce campus se trouve en partie à l'intérieur du site patrimonial du mont Royal. (art. 2.3, 4.3.1, SAD).
Milieux naturels et aires protégées	Le campus de l'UdeM compte plusieurs milieux naturels protégés ou en voie de l'être sur son territoire désigné au regard du SAD et du Plan d'urbanisme. Les milieux naturels incluent des friches naturelles, des milieux humides, un ruisseau et des boisés.
Équipements d'intérêts d'agglomération et métropolitains	Sous l'angle du Schéma d'aménagement et de développement, le campus de la montagne, incluant ses écoles affiliées, est désigné comme étant un équipement d'éducation d'intérêt métropolitain. Le centre multisports du CEPSUM ainsi que son stade d'hiver, quant à eux, sont désignés comme étant des équipements sportifs et récréatifs d'intérêt d'agglomération (annexe I, SAD).
Campus MIL	
Voie ferrée et usages sensibles	Le campus MIL est situé à proximité d'une voie ferrée principale inscrite au SAD et au Plan d'urbanisme. Le Complexe des sciences est considéré par le SAD comme étant un usage sensible. Ainsi, ces règlements d'urbanisme doivent prévoir des mesures de mitigation pour un terrain occupé par un usage sensible à proximité d'une voie ferrée principale. En effet, les règlements doivent prévoir qu'un terrain ou une partie de terrain situés, à moins de 30 mètres de l'emprise d'une voie à débit important ou d'une voie ferrée principale ou d'un réseau ferroviaire et routier à fort débit, et adjacents à cette emprise, ne peuvent pas être occupés par un des usages sensibles si le niveau sonore à l'intérieur du bâtiment ou de la partie du bâtiment où s'exerce l'usage est supérieur à 40 dBA Leq (24 h) (art. 3.1, 4.8.3.1, 4.8.3.3 SAD).

Figure 44 : Tableau synthèse des éléments pertinents aux campus montréalais découlant du SAD de l'agglomération de Montréal et du PU de la Ville de Montréal. (Source : SAD de l'agglomération de Montréal, Règlement RCG 14-029, en vigueur en date du 1^{er} avril 2015, dernière modification en date du 1^{er} décembre 2020)

8.3.4. Hiérarchie des cadres de planification et de réglementation applicables aux campus montréalais

La règle de conformité est un mécanisme prévu par la LAU qui permet d'assurer la cohérence entre les outils de planification et de contrôle et les orientations gouvernementales. La conformité est le lien logique qui doit exister entre le document de planification et la mise en application des règlements d'urbanisme. Le schéma ci-dessous résume pour chaque palier décisionnel les outils urbanistiques applicables au campus MIL et au campus de la montagne.

Synthèse de la hiérarchie des outils de planification découlant de la LAU applicables aux campus montréalais



Notes :
¹ Règlements d'urbanisme de Ville Mont-Royal applicable pour le 1000 Beaumont.
² Idem.
³ Processus d'approbation de projet particulier dirigé par la ville centre en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*.
⁴ Règlements d'urbanisme de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension applicable pour le 1000 Beaumont. Il est à noter que le terrain prévu pour le 1000 Beaumont est localisé à l'intérieur de Ville Mont-Royal et de l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension.

Figure 45 : Diagramme synthèse de la hiérarchie des outils de planification découlant de la LAU applicables aux campus montréalais.

8.4. Cadres réglementaires applicables aux campus de la montagne et MIL

8.4.1. Campus MIL

L'Université de Montréal est propriétaire de 14 terrains répartis sur neuf (9) zones situées dans les arrondissements d'Outremont et Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension sous la juridiction de la Ville de Montréal ainsi que de Ville Mont-Royal.

Le règlement P06-069¹³ adopté en 2011 en vertu de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* a imposé les premières balises réglementaires pour le développement du site de l'ancienne gare de triage de la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique (CP). Ce règlement a été modifié en 2021 afin d'ajuster certains éléments de zonage de la zone PB-35. Actuellement, le règlement 06-069 s'applique aux zones concernées de l'arrondissement d'Outremont.

Le règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont s'applique aux dispositions qui ne sont pas visées par le règlement 06-069. Des règlements d'urbanisme de l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et le règlement de zonage de Ville Mont-Royal s'appliquent quant à eux au développement des bâtiments situés au nord des voies ferrées, soit le 1000 Beaumont.

¹³ Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069), Arrondissement d'Outremont, Codification administrative en date du 24 juin 2022, entrée en vigueur en date du 21 février 2011.



Figure 46 : Plan clé du territoire d'application du règlement 06-069, 2021.

(Source : Annexe A, règlement 06-069, codification administrative à jour en date du 24 juin 2022)

LÉGENDE

- Zones concernées (arrondissement d'Outremont)
- Zones concernées (arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension)
- Zones concernées (Ville Mont-Royal)

Note :

Il ne s'agit pas d'un plan de zonage officiel.

Tableau synthèse de la grille des usages et des normes pour l'étude réglementaire du campus MIL

Norme	Arrondissement d'Outremont								Villeray – Saint-Michel – Parc-extension	Ville Mont-Royal
	Zones	PB-28	PB-29	PB-30	PB-31	PB-32	PB-33	PB-34	PB-35	C01-122 (1000 Beaumont)
Usages	Habitation : Cat. V. Collective Communautaire : Cat. I. Espace public ouvert Cat. III. Enseignement et santé	Habitation : Cat. V. Collective Communautaire : Cat. I. Espace public ouvert Cat. III. Enseignement et santé	Habitation : Cat. V. Collective Commerce : Cat. I. Primaire Cat. III. Bureaux – I Cat. IV. – Bureaux II Cat. V. Restaurants Communautaire : Cat. I. Espace public ouvert Cat. III. Enseignement et santé	Commerce : Cat. I. Primaire Cat. V. Restaurants Communautaire : Cat. I. Espace public ouvert Cat. III. Enseignement et santé	Habitation : Cat. V. Collective Commerce : Cat. I. Primaire Cat. V. Restaurants Communautaire : Cat. I. Espace public ouvert Cat. III. Enseignement et santé	Habitation : Cat. V. Collective Commerce : Cat. I. Primaire Cat. V. Restaurants Communautaire : Cat. I. Espace public ouvert Cat. III. Enseignement et santé	Habitation : Cat. V. Collective Commerce (note 2) : Cat. I. Primaire Cat. III. Bureaux – I Cat. IV. – Bureaux II Cat. V. Restaurants Communautaire : Cat. I. Espace public ouvert Cat. III. Enseignement et santé (note 3)	Habitation : Cat. V. Collective Commerce (note 2) : Cat. I. Primaire Cat. III. Bureaux – I Cat. IV. – Bureaux II Cat. V. Restaurants Communautaire : Cat. I. Espace public ouvert Cat. III. Enseignement et santé (note 2)	Commerce : C.4. Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale I.2. – Industrie légère I,3 [1]. – Industrie – Établissement de recherche scientifique et développement expérimental.	Commerce : C-1; C-2; C-3; C-5; C-6.2 Communautaire et institution : P-2.2. Éducation P-3.1. Établissement de santé et services sociaux P-4. Équipements culturels et sportifs reliés aux affaires publiques Usage spécifiquement permis: H-3; H-4
Hauteur	Étage : Min. 5, max 8 Mètres : Min. 18, max 38	Étages : Min. 5, max. 8 Mètres : Min. 18, max 38	Étages : Min. 5, max. 8 Mètres : Min. 18, max 38	Étages : Min. 5, max. 8 Mètres : Min. 18, max. 38	Étages : Min. 5, max. 8 Mètres : Min. 18, max. 38	Étages : Min. 5, max. 8 Mètres : Min. 18, max. 38	Étages (voir note) : Min. 6, max. 8 Mètres (voir note) : Min. 21; max. 38	Étages : Min. 2, max. 6 Mètres : Min. 6, max. 25	Étages : Min. 3, max. 4 Mètres : Max. 16	Étages : Min. 2, max. 8 Mètres : Max. 32
Densité	COS : Min. 0,5, max 3,5 CES : Max. 0,65	COS : Min. 0,5, max 4 CES : Max. 0,65	COS : Min. 0,5, max 3,5 CES : Max. 0,65	COS : Min. 0,50, max 4 CES : Max. 0,65	COS : Min. 0,50, Max 4 CES : Max. 0,65	COS : Min. 0,50, max 4 CES : Max. 0,65	COS : Min. 0,50; Max 4 CES : Max. 0,50	COS : Min. 0,50, max 4 CES : Max. 0,65	COS : Min. 1, max 4,5 CES : Min. 0,50, max 0,85	COS : Min. 1,2; max 3 CES : Min. 0,40, max 0,70
PIIA	PIIA – Secteur 1	PIIA – Secteur 1	PIIA – Secteur 1	PIIA – Secteur 1	PIIA – Secteur 1	PIIA – Secteur 1	PIIA – Secteur 1	PIIA – Secteur 1	PIIA – Secteur 2	
Notes	1, 2, 3, 4 et 5	1, 2, 3, 4 et 5	1, 2, 3, 4 et 5	1, 2, 3, 4 et 5	1, 2, 3, 4 et 5	1, 2, 3, 4 et 5	2, 6 et 7	6 et 7	8	9, 10, 11, 12

Figure 47 : Tableau synthèse de la grille des usages et des normes pour l'étude réglementaire du campus MIL.

(Sources : Règlement P06-069 adopté en 2011, dernière modification en 2021, Règlement de zonage [1177] de l'arrondissement d'Outremont, en vigueur le 24 avril 1992, dernière modification en date d'août 2022, Règlement n° 1441 de zonage de Ville de Mont-Royal, dernière modification en date du 27 février 2023)

Notes particulières applicables à certaines zones (grille des normes et usages)

Arrondissement d'Outremont :

Zones : PB-28, PB-29, PB-30, PB-31, PB-32, PB-33, PB-34 (La note particulière ne s'applique pas à la zone PB-35)

(1) La hauteur d'un bâtiment doit être d'un maximum de 6 étages équivalant à une hauteur d'au plus 28,5 m à l'intérieur d'une distance de 30 m à partir d'une façade donnant sur l'axe central ;

(2) La hauteur des bâtiments doit présenter une gradation : un maximum de 6 étages, équivalant à une hauteur d'au plus 28,5 m, au sud, et un maximum de 8 étages, équivalant à une hauteur d'au plus 32 ou 38 m, selon le cas, au nord ;

(3) Un dégagement de 10 m minimum est requis de part et d'autre de la limite entre les zones concernées de l'arrondissement d'Outremont ;

(4) Le long de la limite entre les zones PB-30 et PB-31, un dégagement de 10 m minimum est requis à partir de l'axe central jusqu'au prolongement de la façade donnant sur l'axe central, puis, en élargissant, de 10 m à partir du coin sud-est du bâtiment jusqu'à 30 m à la limite nord de la zone PB-30, comme illustré à l'annexe C – Grille de rues et de passages piétonniers et cyclables.

Zones : PB-28, PB-29, PB-30, PB-31, PB-32 et PB-33

(5) Un dégagement d'une largeur minimale de 17 m est requis entre un bâtiment et la ligne d'emprise du corridor ferroviaire.

Zones : PB-34 et PB-35

(6) Un dégagement d'une largeur minimale de 12 m est requis entre un bâtiment et la ligne d'emprise du corridor ferroviaire ;

(7) Les usages du groupe communautaire de catégorie III sont autorisés exclusivement au rez-de-chaussée ainsi qu'à l'étage immédiatement au-dessous ou au-dessus lorsqu'ils sont en mixité avec les usages du groupe habitation dans un même bâtiment.

Arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension :

(8) La hauteur d'un bâtiment doit être d'un maximum de 4 étages et 16 mètres pour un bâtiment ou une partie de bâtiment situés à moins de 30 mètres de la limite avant donnant sur l'avenue Beaumont.

Ville Mont-Royal :

(9) Norme spéciale : superficie de plancher maximum de 5 000 m² ;

(10) La superficie de plancher est définie dans ce cas-ci comme la superficie de chaque étage pris séparément ;

(11) Pour toute nouvelle construction non résidentielle, un minimum de 50 % des cases requises doit être aménagées à l'intérieur du bâtiment ;

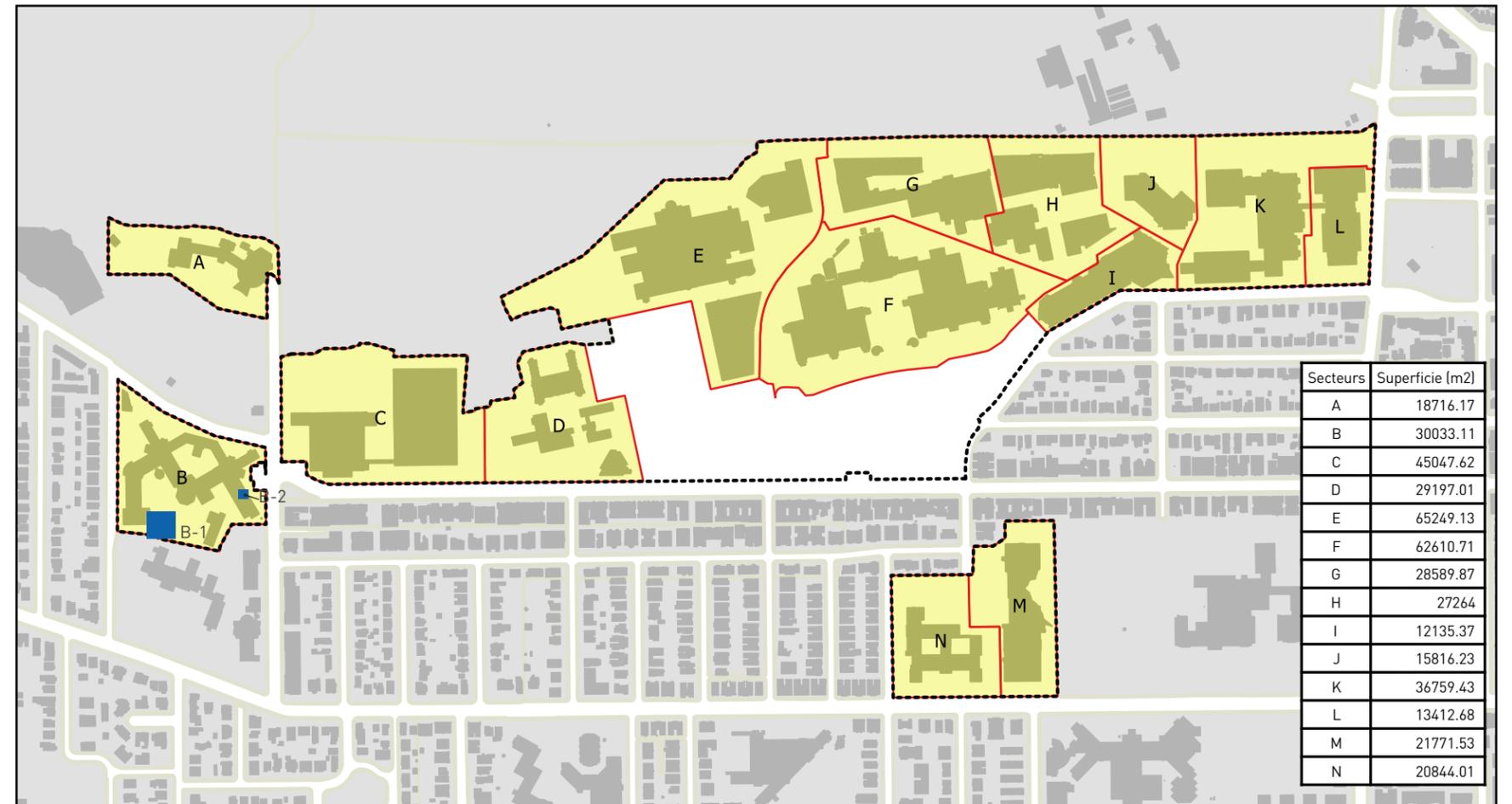
(12) Pour toute nouvelle construction, transformation ou changement d'usage d'un bâtiment abritant un usage sensible et qui est adjacent à l'emprise d'une voie ferrée principale, une gare de triage ferroviaire, une autoroute ou une voie rapide ou une voie à débit important, le bâtiment doit respecter les contraintes et les nuisances en matière de sécurité, bruit et vibration du chapitre XVIII – normes particulières applicables à une zone.

8.4.2. Campus de la montagne

La réalisation du Plan directeur d'aménagement 2020 du campus de la montagne se concrétise, en vertu de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal*, par l'adoption «du Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées» (Règlement 20-052). Le campus de la montagne, étant désigné comme équipement institutionnel, impose une réglementation spécifique pour chacun des secteurs identifiés par des lettres à la figure 52. Ces normes prévalent sur les règlements d'urbanisme des arrondissements.

Ce moyen de mise en œuvre doit cependant se conformer aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. Il doit également se conformer au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal qui a d'ailleurs été modifié dans le but d'arrimer la vision de la Ville à celle de l'Université de Montréal. Le règlement 20-052 encadre le développement du campus par des objectifs et critères pour l'évaluation des projets et par des normes d'urbanisme (hauteur, volumétrie, implantation et archéologie). Les règlements d'urbanisme s'appliquent aux éléments qui ne sont pas traités par le règlement 20-052 et sont divisés en zones identifiées par des lettres et numéros à la figure 52.

Les secteurs



LÉGENDE

- Territoire d'application
- Secteurs
- Agrandissements B1 et B2
- Bâtiments de l'Université

0 100 200 300 m

[Sources : Ville de Montréal et Université de Montréal, Cartographie : Ville de Montréal, Service de l'urbanisme, et de la mobilité, Direction de l'urbanisme, septembre 2020]

Figure 48 : Plan clé des secteurs du règlement 20-052.

[Source : Annexe B du Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées , 2022]

Tableau synthèse de la grille des usages, des spécifications et du règlement 20-052 pour l'étude réglementaire du campus de la montagne

Norme	Arr. d'Outremont (Règlement de zonage 1177)		Arrondissement Côte-Des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce (Règlement d'urbanisme 01-276)				
	Zone	PB-6	0947	0901	0979	0976	0967
Usage	Communautaire : Cat. I. Espace public ouvert Cat. II. Municipal public Cat. III. Enseignement et santé Cat. IV. Culte et religion	Usage principal : E.4(3). Équipements éducatifs et culturels Autres cat. – Usages : E.7(2). Équipements de transport et de communication et infrastructures	Usage principal : E.4(3). Équipements éducatifs et culturels	Usage principal : E.4(3). Équipements éducatifs et culturels	Usage principal : E.4(3). Équipements éducatifs et culturels	Usage principal : E.4(3). Équipements éducatifs et culturels	Usage principal : E.4(3). Équipements éducatifs et culturels
Norme (agrandissement)	Règlement 20-052, article 89						
Secteur	A	B	C	D	F	I	N
Pavillon	Pavillon de la Faculté de musique	Pavillon Marie-Victorin	CEPSUM et stade d'hiver	Pavillon J.-A.-DeSève et résidences étudiantes	Pavillon Roger-Gaudry	Garage Louis-Colin	Faculté de l'aménagement
Hauteur	Agrandissement : Situation 1 – La hauteur altimétrique : Max. 151,6 m et 151,8 m Situation 2 – La hauteur altimétrique : Max. 155,3 m	B-1 – Agrandissement : La hauteur altimétrique : Max. 127,4 m B-2 – passage au REM : La hauteur altimétrique : Max. 127,4 m En étage : 1 étage max.	Agrandissement du stade d'hiver : La hauteur altimétrique : Max. 126,5 m Agrandissement du CEPSUM : La hauteur altimétrique : 148,2 m max. pour la partie arrière du bâtiment Max. 135 m pour la partie avant	Agrandissement du pavillon J.-A.-DeSève et des résidences étudiantes : La hauteur altimétrique : Max. 137,8 m	Agrandissement : La hauteur altimétrique : Max. 137,8 m	Agrandissement : Situation 1 – La hauteur altimétrique : Max. 134 m Situation 2 – La hauteur altimétrique : Max. 140 m	Agrandissement : La hauteur altimétrique : Max. 128,1 m
Densité	Agrandissement : CES : Max. 0,29	Agrandissement : CES pour B-1 et B-2 : Max. 0,40	Agrandissement : CES : Max. 0,42	Agrandissement du pavillon J.-A.-DeSève : CES : Max. 0,24 L'agrandissement doit respecter un dégagement minimal de 4 mètres de part et d'autre des tours	-	Agrandissement : CES : Max. 0,72	Agrandissement : CES : Max. 0,27

Figure 49 : Tableau synthèse de la grille des usages et des spécifications et du règlement 20-052 pour l'étude réglementaire du campus de la montagne.

(Sources : Règlement 20-052 sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, règlement d'urbanisme 1177 de l'arrondissement d'Outremont et règlement d'urbanisme 01-276 de l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce)



9. POTENTIELS ET CONTRAINTES DE DÉVELOPPEMENT

9.1. Introduction

En vue d'établir le scénario de développement, la présente a vise à déterminer les potentiels d'agrandissement et de construction sur les deux campus principaux (campus MIL et de la montagne) ainsi que sur les campus satellites (Laval et Brossard).

Afin de déterminer ces potentiels, trois éléments majeurs sont pris en compte :

1. Le portrait actuel des terrains disponibles au campus MIL, au terme des échanges et opérations cadastrales qui sont en cours ;
2. Un estimé du potentiel de construction réel de chaque terrain du campus MIL, sur la base du tableau « Campus MIL, portrait de l'état du développement immobilier », 26 août 2021, Lemay ;
3. Un portrait des potentiels d'agrandissement à l'intérieur du campus de la montagne, tels que déterminés dans le PDA 2020.

Prémisses à retenir pour le développement des campus

1. La recherche d'un équilibre enseignement-recherche-services est nécessaire à un campus universitaire équilibré ;
2. Un scénario de développement qui illustre les deux campus principaux en même temps est nécessaire à la cohérence du développement sur le long terme ;
3. L'intégration des campus entre eux et à la ville est nécessaire au maintien d'une vision commune du développement de l'Université ;
4. Les liens avec la montagne sont des éléments incontournables à considérer et à intégrer, non seulement au campus de la montagne, mais aussi au campus MIL.



Figure 50 : Photo du campus MIL, potentiel de développement.

Source : Amélie Philibert, Université de Montréal.

9.2. Campus MIL

Terrains disponibles – Portrait général

Plusieurs acquisitions, cessions et échanges de terrains sont en cours dans le campus MIL. Le plan clé et le tableau ci-contre dressent la configuration des terrains une fois ces transactions réalisées et permettent d’avoir un portrait général qui est essentiel pour établir les potentiels de construction.

Tableau synthèse des lots disponibles au campus MIL

RÉF (1)	Lot	Sup. du terrain (m²)	Sup. totale (m²)
01	5 273 833	9 559	11 499
	5 207 395	1 940	
02	5 273 834	12 697	12697
03	5 703 445	13 039	31 622
04	5 703 445	18 583	
05	5 273 837	11 995	11 995
06	5 273 838	11 145	11 145
	6 550 765	14 503	
	5 273 837	11 995	
07	5 273 838	11 145	11 053,6
	6 550 765	14 503	
	5 273 837	11 995	
08	5 273 838	11 145	7 414
	6 550 764	- 5 757	
	5 273 837	11 995	
	5 273 834	12 697	
09	1 683 913	6 462	11 520
	2 246 016	1 356	
	1 683 904	1 215	
	1 683 906	1 845	

Autres terrains cédés par l’UdeM :

6 050 871	-4 645
5 273 850	-2 561

Notes et légende du tableau :

- Cession de terrain par l’UdeM à d’autres.
- Les superficies indiquées sont brutes.

Informations tirées du document de référence fourni par l’UdeM : Lemay, août 2021. « Campus MIL : Portrait de l’état du développement », date de mise à jour 2021-08-26.

(1) Référence à la figure 59.

Figure 51 : Tableau synthèse des possibilités d’expansion sur le site du campus MIL.

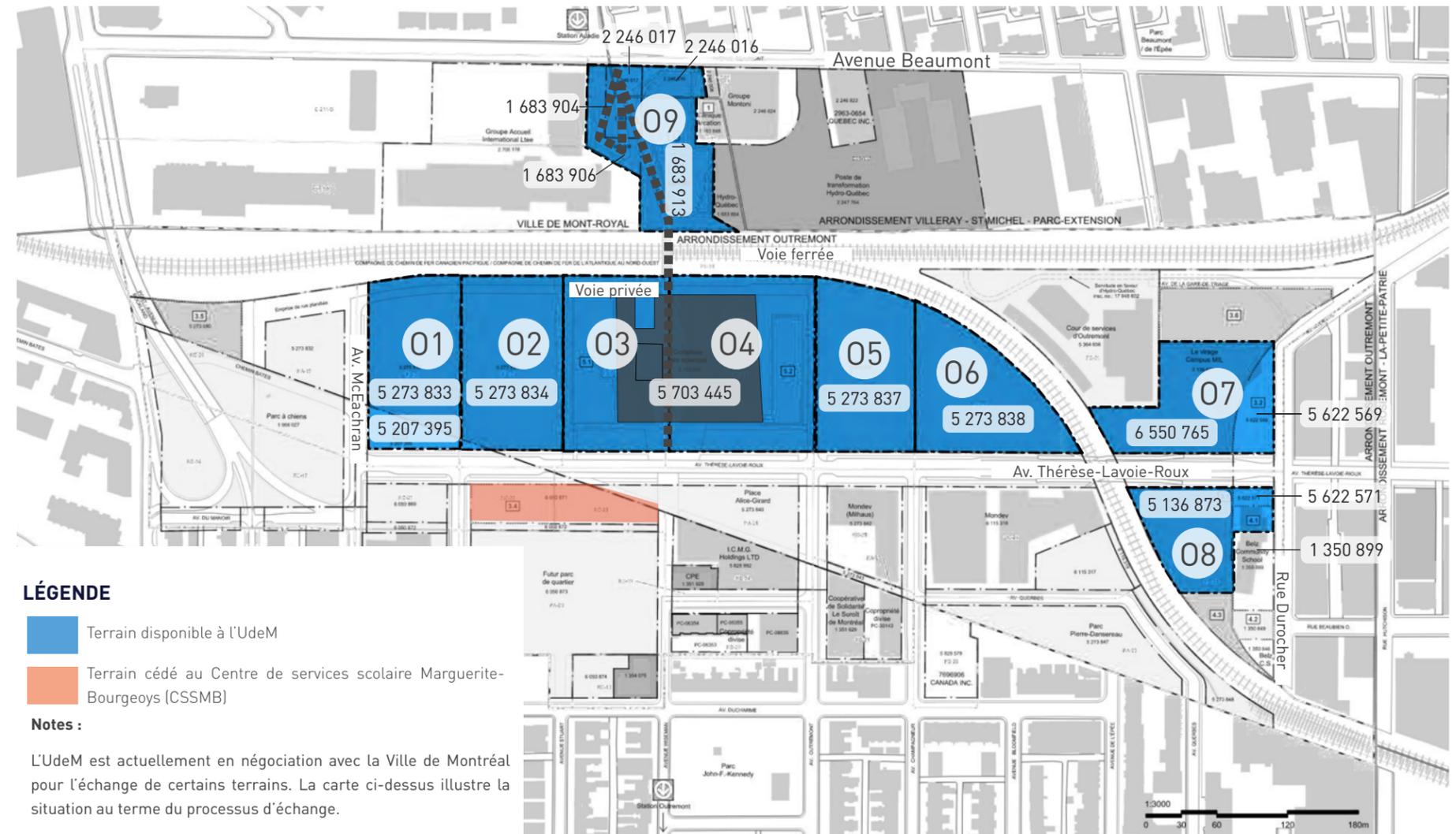


Figure 52 : Plan clé du campus MIL, identification des contraintes et des groupes.

(Source : Cartographie de base, 2021. Document des potentiels de développement, Lemay)

Estimation du potentiel constructible

Afin d'établir les scénarios de développement, il est essentiel d'estimer une superficie constructible, en fonction du potentiel maximal, et des contraintes des sites du campus MIL (passerelle et autres).

L'estimé est résumé au tableau suivant :

Tableau synthèse des potentiels constructibles au campus MIL

RÉF	Potentiel max. (m²) (3) (bruts)	Coefficient estimé de conversion théorique/réel	Potentiel réel estimé	Superficie construite (m²) bruts	Potentiel réel restant estimé (m²) bruts
01	40 246	90 % (2)	36 221	-	36 221
02	50 785	90 % (2)	45 707	-	45 707
03	45 635	90 % (2)	107 968	95 972 (Au terme de la PH 2)	11 996
04	74 330				
05	47 980	90 % (2)	43 182	-	43 182
06	44 580	90 % (2)	40 122	-	40 122
07	44 214,4	90 % (2)	39 793	-	39 793
08	29 656	90 % (2)	26 690	-	26 690
09	29 840	80 % (1)	23 872	-	23 872
		Total	363 555		267 583

Notes et légende du tableau :

- Modification et mise à jour des données figurant dans le tableau « Campus MIL, portrait de l'état du développement immobilier », 26 août 2021, Lemay.
- (1) Coefficient établi en fonction du projet prévu pour le 1000 Beaumont, ce terrain fait face à la contrainte de la passerelle.
- (2) Coefficient établi en fonction de l'atteinte du potentiel de construction maximal, en tenant compte d'une certaine marge et des surfaces végétales à inclure sur le site.
- (3) Informations tirées du document de référence fourni par l'UdeM : Lemay, août 2021. « Campus MIL : Portrait de l'état du développement », date de mise à jour 26 août 2021.

Les superficies indiquées sont brutes.

Figure 53 : Tableau synthèse des potentiels constructibles pour le campus MIL.

Opportunités

La partie suivante résume les opportunités qui se dégagent pour chacun des sites et jette les bases inspirant la proposition de Plan directeur des espaces :

- Les terrains 03 et 04 sont occupés par le Complexe des sciences, phases 1 et 2; on considère que leur potentiel est déjà réalisé ;
- Les terrains 01, 02, 05 et 06, de part et d'autre du Complexe des sciences, ont un potentiel de nouvelle construction, sans contrainte de bâtiment existant. Ils bénéficient d'une complémentarité potentielle avec le Complexe des sciences ;
- Les terrains 07 et 08 sont excentrés, au nord de la voie ferrée et bénéficient d'une proximité avec Rosemont et un secteur en développement ;
- Le terrain 09 est excentré. Il s'agit du site envisagé pour la construction du 1000 Beaumont. Il est situé en majorité à Parc-Extension ;
- Potentiel de mutualisation de certains espaces existants du Complexe des sciences (Phase 1) :

Il est possible de faire une utilisation partagée des espaces (aux fins publiques) pour répondre aux besoins d'accueillir de grands événements de la communauté de recherche et d'affaires (jeunes entreprises) montréalaise en lien avec le savoir et la technologie, tel un « palais des congrès » voué à la science.

Contraintes

Le campus MIL pose les défis suivants en termes d'intégration urbaine :

- L'embranchement ferroviaire représente une barrière physique, visuelle et psychologique entre 3 secteurs du campus ;
- La passerelle nord-sud qui traverse la voie ferrée limite le potentiel de développement du site 09 ;
- L'accès au site 08 est limité. Il y aura une cohabitation à créer entre les utilisateurs et l'école Beltz ;
- La cohabitation des usages du site 07 et du site de la cour de services d'Ou-tremont peut engendrer des défis liés à la nature des usages, nuisances et bruits ;
- La cohabitation des usages sensibles à proximité de l'emprise ferroviaire peut entraîner des défis reliés à l'aménagement (distances séparatrices) et aux nuisances.

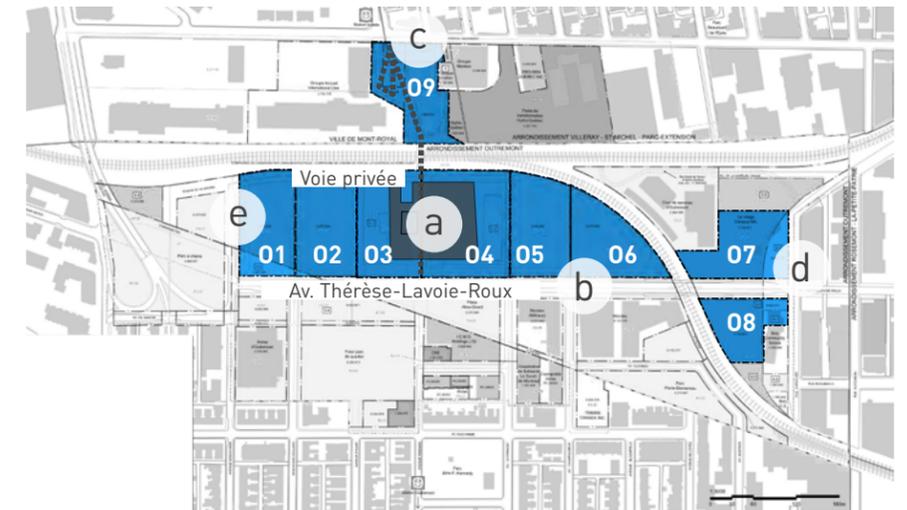


Figure 54 : Plan clé des pistes de réflexion préliminaires. (Source : Cartographie de base, 2021. Document des potentiels de développement, Lemay)

Orientations préliminaires

- a. Affirmation du cœur scientifique du campus ;
- b. Poursuite de la construction du front bâti de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux. Cette avenue est vue comme un nouvel axe identitaire, à positionner dans le grand réseau des axes identitaires des campus de l'UdeM ;
- c. Consolidation de l'entrée nord du campus MIL (site 09) ;
- d. Création potentielle d'un pôle multifonctionnel dont la nature des activités permettrait de s'intégrer dans la dynamique de vie du quartier (sites 07 et 08) ;
- e. Consolidation de l'entrée et du front ouest, vis-à-vis du viaduc Rockland.

9.3. Campus de la montagne

Portrait général

Le plan clé et le tableau ci-contre illustrent les potentiels d’agrandissement qui ont été établis au PDA 2020 pour 10 pavillons du campus de la montagne.

Les agrandissements potentiels sont répartis à travers le campus de la montagne, comme l’illustre le plan clé et ne visent aucun immeuble du campus de la montagne situé hors site (autres propriétés ou en location par l’Université sur av. du Parc, Saint-Urbain, Marcel-Laurin, boul. Édouard-Montpetit).

Trois types d’agrandissements se distinguent :

1. M1, M2, M6 : agrandissement ayant une empreinte au sol ;
2. M4, M5, M7, M8, M9 : agrandissement sans empreinte au sol ;
3. M3, M10 : agrandissement principalement en souterrain avec édicules et parties hors sol.

Tableau synthèse des potentiels constructibles au campus de la montagne

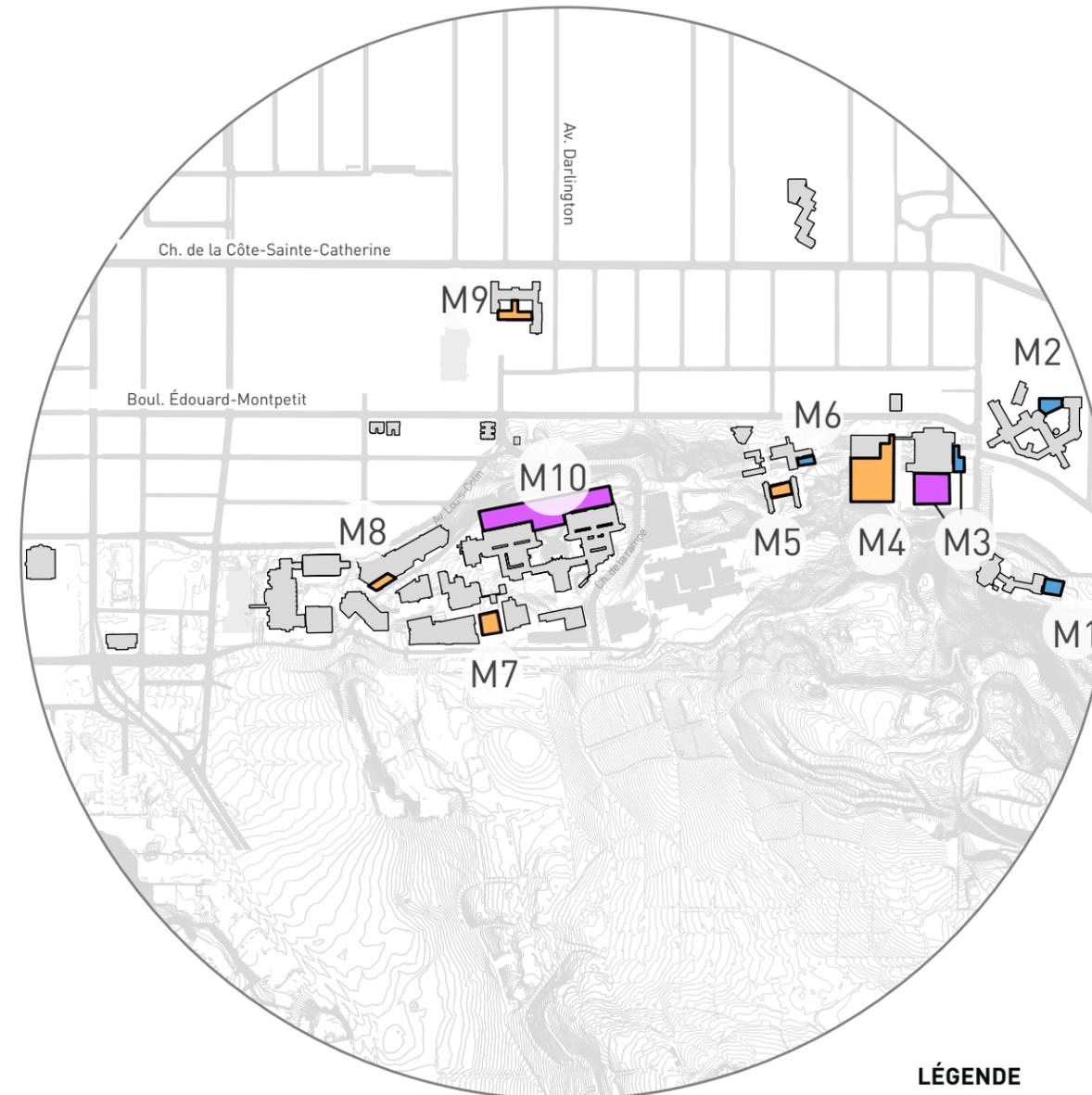
RÉF	Zone (1)	Sup. de zone (m²) (2)	Pavillon	Sup. de plancher existante brute (m²)	Sup. d’agr. pot. brute (m²)	Sup. de stationnement souterrain (m²)	Total (Sup. d’agr. Pot. brute m²)
M1	A	18 720	Pavillon de la Faculté de musique	23 430	5 290	2 640	7 930
M2	B	30 030	Pavillon Marie-Victorin	47 740	6 180	-	6 180
M3	C	45 048	Stade d’hiver	27 130	1 230	7 590	8 820
M4			CEPSUM	61 760	27 130	-	27 130
M5	D	29 200	Résidences étudiantes « C »	18 010	940	-	940
M6			Pavillon J.-A.-DeSève	13 580	2 480	-	2 480
M7	G	28 590	Pavillon René-J.-A.-Lévesque	7 040	9 860	-	9 860
M8	I	12 140	Garage Louis-Colin	-	600	-	600
M9	N	20 840	Faculté de l’aménagement	24 020	2 290	-	2 290
M10	F	62 610	Pavillon Roger-Gaudry	131 590	640	9 420	10 060
Total				354 300	56 640	19 650	76 290

Notes et légende

Les chiffres ont été arrondis et ne correspondent pas nécessairement aux totaux inscrits.

(1) Identification des zones provenant du « règlement sur le développement, la conservation et l’aménagement du campus de la montagne de l’Université de Montréal et des écoles affiliées ». (règlement 20-052).

Figure 55 : Tableau synthèse des possibilités d’expansion sur le site de la montagne.



LÉGENDE

- Agrandissement avec empreinte au sol.
- Agrandissement sans empreinte au sol.
- Agrandissement principalement en souterrain.

Figure 56 : Plan clé des potentiels du campus de la montagne.

(Source : Cartographie de base, 2021. Ville de Montréal, modifiée par P_R)

Opportunités

Les potentiels d'agrandissement au campus de la montagne présentent plusieurs opportunités uniques :

- Un contexte architectural et paysager exceptionnel, situé dans un environnement boisé, sur la montagne ;
- Regroupement de possibilités d'agrandissements dans la partie nord-est du campus de la montagne à proximité de la station de métro et de l'accès futur au REM :
 - Agrandissement potentiel du pavillon de la Faculté de musique ;
 - Agrandissement potentiel du pavillon Marie-Victorin ;
 - Agrandissement potentiel du stade d'hiver et du CEPSUM ;
 - Agrandissement potentiel du pavillon J.-A-DeSève ;
- Synergie potentielle entre les disciplines de type recherche (IRIC, pharmacie) générée par l'agrandissement potentiel du pavillon René-J.-A.-Lévesque (M7) ;
- Centralité et attractivité du pavillon J.-A-DeSève pour un rôle de centre de services à la vie étudiante et de vitrine culturelle.

Contraintes

Le campus de la montagne pose certaines contraintes au développement :

1. Le contexte patrimonial des bâtiments, notamment le pavillon Roger-Gaudry, se prête mal aux disciplines de type recherche/laboratoires car elles nécessitent des équipements de pointe et sont plus adaptées à des bâtiments neufs ;
2. Étant le campus de l'UdeM le plus ancien, ses espaces sont généralement déjà à pleine capacité et il est difficile d'effectuer de grands mouvements au sein du campus de la montagne sans profiter du potentiel qu'offre le campus MIL ;
3. Certaines unités fonctionnelles sont excentrées et bénéficieraient d'un rapatriement plus proche du cœur du campus (pav. Marguerite-d'Youville) ;
4. Les superficies d'agrandissement potentielles du campus de la montagne sont très limitées comparées au potentiel du campus MIL ;
5. Le départ potentiel depuis le pavillon Roger-Gaudry de l'École de médecine dans un premier temps et des sciences fondamentales dans un deuxième temps créent un vide dans ce pavillon qui est au centre de l'identité de l'Université ;
6. L'étalement du campus et la particularité d'avoir des constructions sur la partie haute de la montagne créent une division du campus de type haut/bas entre les immeubles sur la montagne et les immeubles au nord du boulevard Édouard-Montpetit.

Orientations préliminaires

1. Maintien du rôle du cœur du campus de la montagne (secteur du pavillon Roger-Gaudry) comme noyau institutionnel de l'Université de Montréal centralisant certaines activités, dont celle du rectorat ;
2. Consolidation de la vocation services, culture, sport dans la partie est du campus de la montagne ;
3. Consolidation des disciplines des sciences sociales dans le secteur du pavillon Marie-Victorin ;
4. Utilisation de la localisation particulière du pavillon de la Faculté de l'aménagement (ch. de la Côte-Sainte-Catherine) afin de créer un pôle de type «arts et création» de l'Université de Montréal, agissant comme vitrine culturelle ;
5. Bonification de l'offre en services et en espaces étudiants grâce aux agrandissements identifiés au pavillon J.-A-DeSève ;
6. Renforcement du rapport entre les espaces intérieurs et extérieurs, le long de l'axe de vie désigné au PDA 2020 ;
7. Répartition des disciplines sur le campus de la montagne en tenant compte du caractère des sous-ensembles du campus de la montagne (par ex. : cœur du campus, vie étudiante, vitrine culturelle).

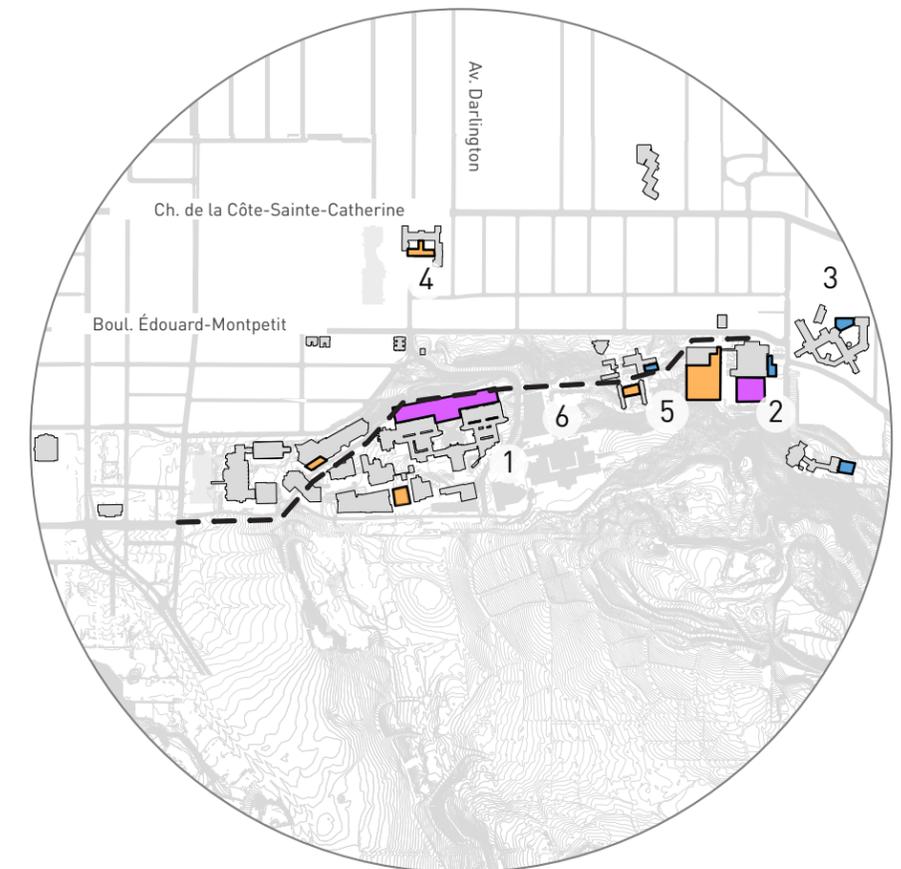


Figure 57 : Plan clé des potentiels du campus de la montagne.

(Source : Cartographie de base, 2021. Ville de Montréal, modifiée par P_R)

9.4. Les campus satellites

Étant donné l'importance prépondérante des campus de la montagne et MIL en termes de superficie, les campus de Brossard et Laval sont considérés comme des campus satellites aux fins du présent PDE.

9.4.1. Campus de Brossard

Le campus de Brossard est assez récent et il se situe dans des locaux locatifs.

La clientèle desservie par les installations universitaires est assez bien déterminée et les locaux sont en voie d'être utilisés à leur plein potentiel. Par conséquent, aucune intervention ni aucun mouvement ne sont planifiés au PDE 2023 pour ce campus.

Ce campus ne présente aucun potentiel d'expansion sur des terrains appartenant à l'Université.

9.4.2. Campus de Laval

Le campus de Laval se situe dans des locaux assez récents, appartenant à l'Université de Montréal.

Les espaces dans ce bâtiment sont occupés à leur plein potentiel et l'étude des besoins a constaté une certaine satisfaction à l'égard de l'adéquation du bâtiment avec les usages qui s'y trouvent.

Ce campus ne présente aucun potentiel d'expansion sur des terrains appartenant à l'Université.

À proximité du bâtiment, on trouve un terrain vide, qui appartient à la Ville de Laval et sur lequel une construction pourrait être érigée par la Ville dans le futur. Le potentiel de partenariat avec la Ville demeure pour certains usages de type bibliothèque qui pourraient s'y trouver. Ce potentiel pourra être exploré dans l'optique d'une mutualisation de locaux.

Le rapatriement d'un centre de recherche de l'École de kinésiologie et de sciences de l'activité physique (EKSAP) à proximité du CEPSUM pourrait avoir un impact sur le campus de Laval et permettre une expansion des unités existantes telles que psychologie et travail social (voir le tableau des mouvements proposés et l'annexe B).

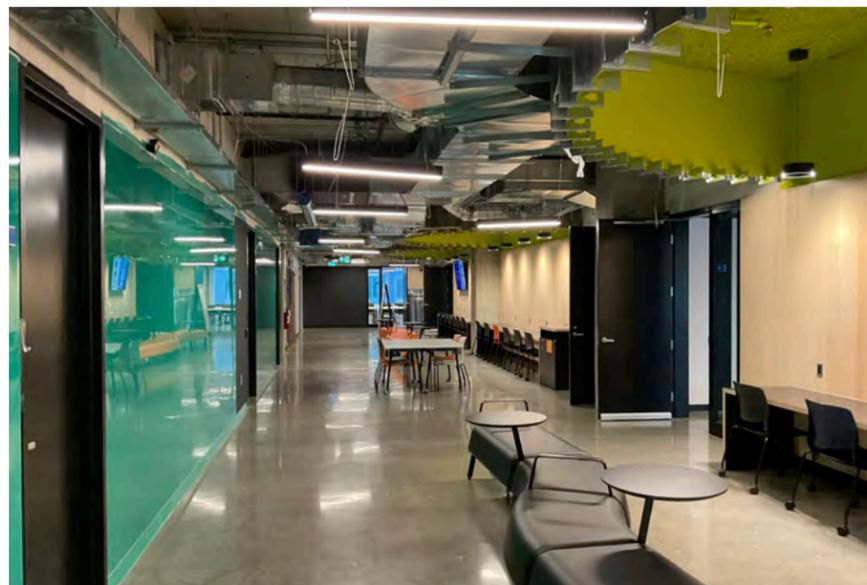


Figure 61 : Photo du campus de Brossard.

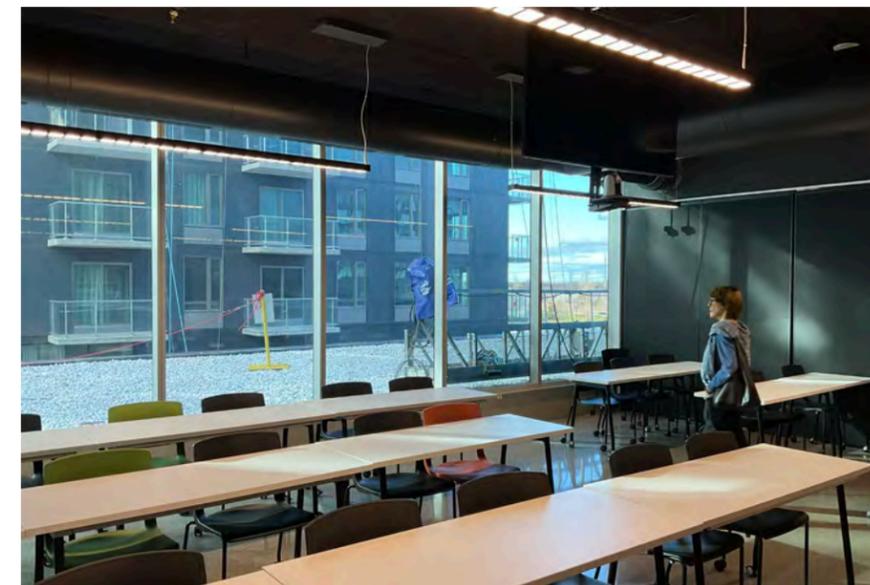


Figure 60 : Photo d'une salle de cours au campus de Brossard.



Figure 59 : Photo du campus de Laval.
(Source : Université de Montréal)

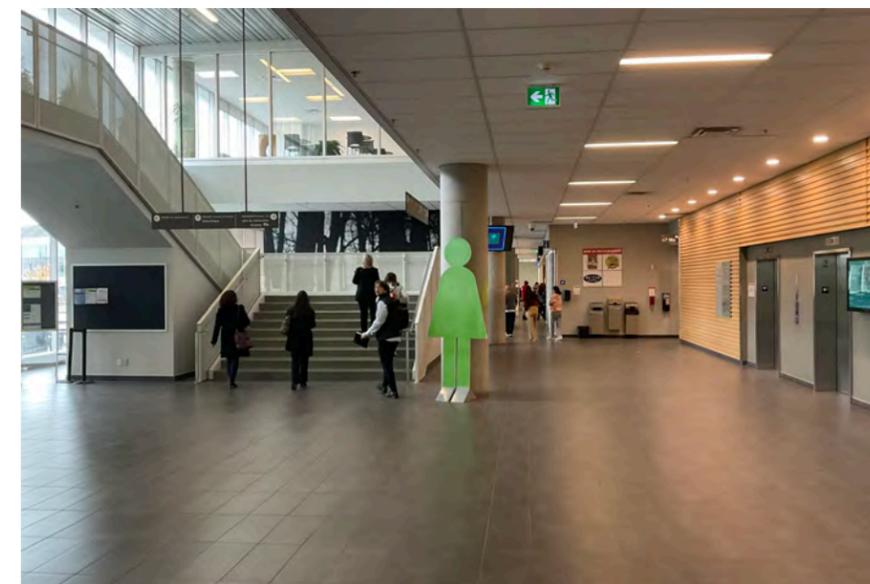


Figure 58 : Photo de l'entrée du campus de Laval.

SECTION C – PLAN DIRECTEUR



10. INTRODUCTION

L'analyse des enjeux et de la situation actuelle, couplée à la récolte des besoins de la communauté universitaire, a permis d'aboutir à la proposition qui est évoquée dans le présent document. Celle-ci sera présentée en quatre parties :

1. Les cadres de planification : cette section cernera les grandes balises temporelles et logistiques du PDE, en vue de la création de pôles administratifs et académiques ;
2. Le fil conducteur : cette section posera les lignes directrices non seulement expliquant la méthodologie ayant guidé l'élaboration du plan, mais aussi établissant une feuille de route permettant de garder le cap tout au long de l'évolution des campus ;
3. La description des éléments du PDE : cette section exposera les différents volets constituant la vision d'ensemble du PDE ;
4. Le déploiement des unités selon les phases : cette section met enfin en relation les différents volets du PDE, en précisant la séquence temporelle des interventions, ainsi que les liens et interdépendances qui unissent les différents mouvements.

Le PDE va au-delà de la simple organisation physique de l'espace bâti et paysager. Il met de l'avant un cadre de planification stratégique qui appuie le projet académique de l'Université de Montréal, grâce au déploiement intégré de ses activités sur les quatre sites montréalais dont elle dispose.

Le déploiement s'inscrit certes dans la continuité des orientations établies au précédent PDE, mais il appuie la réalisation des orientations et aspirations stratégiques à long terme de l'Université, en tant que leur mise en œuvre puisse être appuyée par la planification des quatre campus visés par ce PDE.

11. CADRES DE PLANIFICATION

11.1. Introduction

Le présent chapitre liste les différents cadres qui sous-tendent le PDE 2023 et ils constituent les normes de référence de l'élaboration des scénarios.

11.2. Cadre logistique

Pour faire face aux multiples défis auxquels l'Université de Montréal est confrontée, notamment le déficit d'espaces, il est essentiel de mettre en œuvre des mouvements cohérents de regroupement d'unités. Ces mouvements doivent suivre la vision, les objectifs et les critères d'analyse mentionnés à la partie «fil directeur» afin d'assurer un développement harmonieux à court, moyen et long terme de l'Université de Montréal.

11.2.1. Les blocs cohérents

Suivant une analyse approfondie, le degré de saturation de l'espace au campus de la montagne ne permet pas d'envisager de combler le déficit d'espaces ni de répondre aux besoins des unités académiques pour des installations adéquates et à la fine pointe. Ainsi, c'est le mouvement de certaines unités depuis le campus de la montagne vers le campus MIL qui permet :

- La poursuite du développement du campus MIL ;
- La création de pôles académiques et administratifs au campus de la montagne ;
- Le rapatriement de certaines unités académiques éclatées.

La poursuite du développement du campus MIL offre une occasion d'extraire des blocs cohérents d'unités depuis le campus de la montagne vers le campus MIL, permettant ainsi le déclenchement de divers mouvements secondaires dans un effet de cascade.

11.2.2. Effets de cascade

Le précédent PDE avait désigné les départements de chimie, de physique, de géographie et de sciences biologiques comme étant un « bloc cohérent » d'unités pour créer un pôle des sciences. Le déplacement de ces unités vers le Complexe des sciences du campus MIL a offert une occasion de repenser les espaces intérieurs sur le campus de la montagne. C'est à la faveur de tels déplacements que les réaffectations majeures ont pu être entreprises, notamment dans les pavillons Roger-Gaudry et Marie-Victorin.

Le PDE 2023 poursuit cette approche en proposant de grands mouvements de groupes cohérents d'unités, guidés par la vision, les objectifs et les critères d'analyse.

L'effet de cascade permettra de revoir les besoins en infrastructures des unités académiques du campus de la montagne en tenant compte de leurs besoins. Il est question de profiter de cette restructuration afin de rapatrier des éléments qui sont actuellement éclatés sur plusieurs sites, et aussi d'accroître la cohérence de la répartition des unités académiques à travers le campus.

Les blocs cohérents proposés dans le PDE 2023 seront identifiés à la fin du chapitre détaillant les éléments du PDE.

11.3. Cadre temporel

Étant donné la période de réalisation sur 20 ans, le présent plan directeur a pour objectif de doter l'Université d'une vision à court, moyen et long terme. Il comprend trois phases principales distinctes, numérotées en ordre chronologique et précédées par une phase d'arrimage au précédent PDE.

Phase E et arrimage à la réflexion antérieure

Ce PDE entend mettre à jour et poursuivre la vision de développement qui a été amorcée au plan directeur précédent.

Plusieurs projets et chantiers majeurs sont en cours, découlant de planifications antérieures. Ils ont un certain impact sur les mouvements subséquents et doivent être pris en compte. Dans une volonté de continuité avec le travail de planification antérieur, les différentes phases de réalisation du présent PDE sont précédées d'une phase qui énonce les projets et chantiers en cours, celle-ci sera nommée avec le préfixe «E» et sera constituée de deux parties, une phase 0 – étape 1 qui énonce les chantiers en cours, et une phase 0 – étape 2 qui énonce les projets en état de planification avancée.

Phases 1, 2 et 3

Les phases 1 et 2 complètent les mouvements entamés lors du précédent plan directeur, clarifient la répartition des unités et créent les conditions propices à la réalisation de la phase 3. Cette dernière représente la vision à long terme et un développement qui s'appuiera sur les deux phases précédentes.

Phases O : campus Outremont et M : campus de la montagne

Le campus de la montagne est en majorité construit et, bien qu'il comprenne un certain potentiel de construction, celui-ci est très limité comparé à celui du campus MIL. Pour chacune des trois phases principales, la stratégie retenue est :

1. Construire des pavillons universitaires au campus MIL afin d'accueillir des blocs cohérents d'unités, libérant ainsi des espaces au campus de la montagne ;
2. Générer un effet de cascade au campus de la montagne qui permet un redéploiement des unités au sein des bâtiments existants et des nouvelles constructions potentielles qui ont été déterminés précédemment.

La conséquence de cette stratégie est que chacune des trois phases est subdivisée en deux : une étape de construction au campus MIL précède une étape de rénovation et de mise à niveau des locaux sur la montagne. Le suffixe «O» sera utilisé pour identifier les phases sur le campus d'Outremont, et le suffixe «M» sera utilisé pour identifier les phases de construction sur le campus de la montagne.

Phases autonomes

Lorsqu'une phase ne comporte pas de réaffectation ultérieure des espaces ou d'agrandissement de pavillon sans mouvement cohérent d'unité, elle est qualifiée d'« autonome ». Cela signifie qu'elle peut être réalisée à tout moment dans la séquence, notamment en fonction du financement susceptible d'être obtenu. C'est le cas notamment, mais sans s'y restreindre, des espaces communautaires et de ceux des cliniques d'intervention sociales qui sont tributaires des financements philanthropiques.

Synthèse du principe de phasage proposé pour le PDE

	Prévision temporelle	Campus MIL (O)	Campus de la montagne (M)
Court terme	0 à 8 ans	Phase 1-O	Phase 1-M
Moyen terme	8 à 15 ans	Phase 2-O Étape 1 Étape 2	Phase 2-M
Long terme	Au-delà de 15 ans	Phase 3-O	Phase 3-M
		Phases « autonomes » Éléments pouvant être réalisés dans les deux campus indépendamment des autres phases	

Figure 62 : Tableau synthèse du principe de phasage du PDE 2023.

11.4. Cadre financier

La réalisation du Plan directeur par phase permet de répartir les investissements dans le temps de façon à tenir compte des capacités financières de l'université. Préalablement à sa réalisation, chaque phase devra faire l'objet d'un montage financier spécifique ne faisant pas appel aux fonds de fonctionnement.

Un montage financier pourra reposer sur les éléments suivants :

- Lors de nouvelles constructions ou d'agrandissements, un financement gouvernemental en provenance du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) établi sur la base de la compensation du déficit d'espaces normés reconnus par le ministère ;
- Un financement gouvernemental en provenance du MES associé à la résorption du déficit d'entretien ou en initiatives nouvelles, et alloué dans le cadre du Plan québécois des infrastructures. Le financement permettra de réduire l'entretien différé et de réaliser les travaux de mise à niveau et d'adaptation aux besoins des unités dans les pavillons les plus anciens, en particulier le pavillon Roger-Gaudry ;
- Un financement gouvernemental en provenance du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) pour soutenir le développement d'infrastructures de recherche soit à même les bâtiments universitaires du campus MIL, soit au sein des pavillons rénovés sur le campus de la montagne ;
- Un financement lié aux programmes gouvernementaux d'actions structurantes en recherche (Fondation canadienne pour l'innovation ou tout autre fonds de cette nature) ;
- Un financement issu de programmes gouvernementaux pour le développement d'infrastructures culturelles et sportives en appui aux collectivités ;
- Un financement philanthropique assuré par les personnes diplômées de l'UdeM ou qui la soutiennent dans le cadre des campagnes annuelles de souscription en misant sur la volonté de doter leur alma mater d'espaces de qualité pour la formation et la recherche et les services aux collectivités. Ce financement ciblé devra s'ajouter à l'apport actuel qu'assurent déjà les diplômés et diplômées ;
- Un financement philanthropique assuré grâce à la campagne majeure de souscription par les donatrices et donateurs institutionnels et privés en ciblant l'établissement d'infrastructures modernes pour assurer l'économie du savoir et l'essor social et culturel de la société. Ce financement ciblé devra s'ajouter au soutien déjà assuré par la communauté philanthrope ;
- Un financement provenant de la cession d'actifs immobiliers devenus vacants à la suite du redéploiement des activités ;
- Un financement provenant de tout programme en appui à la protection et à la mise en valeur du mont Royal.

Les délais d'approbation et de réalisation des projets d'envergure réalisés en vertu de la politique cadre des projets majeurs d'infrastructures, ainsi que la nature du montage financier et les mouvements de trésorerie qui lui sont propres sont susceptibles de conditionner, pour une phase donnée, le laps de temps durant lequel s'effectue l'installation de l'ensemble des unités académiques et des services au sein de leurs nouveaux locaux ou dans des locaux rénovés. En fonction de la complexité des montages financiers à finaliser et de la disponibilité du financement, l'échéancier temporel de réalisation est susceptible d'être celui énoncé au tableau ci-contre.

Pour une échéance rapprochée, en particulier celle de la phase 1, il est possible de concevoir de façon assez précise et suffisamment détaillée la séquence de la phase en termes de redéploiement d'activités, de mouvements d'unités et de services ou de vocation à donner aux espaces internes et externes. Pour une échéance plus lointaine, en particulier la phase 3, il s'agit d'une orientation et d'un scénario plus hypothétique pour lequel des ajustements et des modifications sont susceptibles de se produire en fonction des besoins observés, et ce, dans le cadre même de la révision périodique du Plan directeur.

Échéancier du PDE, conséquence du cadre financier envisagé

Phase	Études et PFT	Plans et devis	Travaux	Déménagement
Phase 1-0	2021 à 2023	2024 à 2025	2026 à 2027	2027
Phase 1-M	2024 à 2025	2026 à 2027	2028 à 2029	2029
Phase 2-0 – Étape 1	2026 à 2028	2029 à 2031	2032 à 2034	2034
Phase 2-0 – Étape 2	2028 à 2030	2031 à 2033	2034 à 2036	2036
Phase 2-M	2031 à 2034	2035 à 2036	2037 à 2038	2038
Phase 3-0	2033 à 2035	2036 à 2037	2038 à 2039	2040
Phase 3-M	2037 à 2038	2039 à 2040	2041 à 2042	2043

Figure 63 : Échéancier du PDE 2023.



12. FIL CONDUCTEUR

12.1. Introduction

Le présent chapitre présente une méthodologie qui, dans un premier temps, établit des critères d'analyse afin de permettre l'élaboration des propositions d'orientations du PDE et, dans un deuxième temps, propose un outil de suivi flexible et transparent, dans le but de favoriser la cohérence du PDE dans le temps et au fil des différentes révisions futures.

12.2. Méthodologie d'élaboration du PDE

À la lumière des constats et enjeux soulevés dans la section A, ainsi que de la collecte des besoins, plusieurs hypothèses de travail ont été formulées au cours de la rédaction du PDE, afin d'explorer les pistes les plus propices pour le développement immobilier des quatre campus.

Le scénario retenu dans le présent document dépend d'une foison de facteurs. Il est notamment nécessaire de filtrer les hypothèses en fonction des lignes directrices de planification et de l'ensemble des facteurs qui influent sur le développement de l'Université.

L'élaboration des hypothèses et le choix du scénario se sont faits en utilisant :

1. Les différents cas de figure qui pourraient survenir dans le développement des espaces de l'Université. Ceux-ci sont basés sur les cadres logistiques, temporels et financiers établis dans la section précédente ;
2. Les critères d'analyse du PDE, qui ont été définis en concordance avec la vision, les stratégies et les principes énoncés par l'Université dans ses différents documents de planification. Ces critères sont regroupés en différentes thématiques.

Les critères qui ont été développés pour guider la démarche découlent de la réflexion qui se trouve à la base du PDE. Une fois mis en relation avec les différents cas de figure possibles, ils constituent une matrice de suivi qui assurera la cohérence du PDE dans les mises à jour futures.

La matrice permettra en outre une certaine flexibilité afin de prendre en considération les différents enjeux qui pourraient survenir dans le futur, lors des mises à jour du PDE, et ainsi constituer un outil de suivi qui contribuera à la cohérence du PDE à court, moyen et long terme.

12.3. Les cas de figure

Suivant les cadres logistiques, temporels et financiers établis à la partie précédente, trois cas de figure se dégagent pour les développements possibles de l'Université au sein des quatre campus qui font l'objet du PDE.

1. Nouvelle construction au campus MIL :

Ce cas de figure concerne un nouveau programme, département ou unité qui serait voué à s'installer au campus MIL. Cet élément serait situé dans un nouveau bâtiment et n'aurait pas d'impact sur les autres campus.

2. Mouvement depuis le campus de la montagne vers le campus MIL

Ce cas de figure concerne le mouvement d'un programme, département ou unité depuis le campus de la montagne, vers le campus MIL. Cet élément serait situé dans un nouveau bâtiment et aurait un impact au sein du campus existant.

Ce cas de figure contient un effet de cascade et implique certains mouvements au sein du campus de la montagne, ces éléments devant être analysés dans leur globalité afin d'avoir un portrait général. Un tel cas de figure a pour conséquence de réduire le déficits d'espaces.

3. Nouvel élément aux campus de la montagne, Laval ou Brossard

Au courant de l'évolution du développement des campus, il est possible qu'un programme, département ou unité fonctionnelle soit agrandi, créé ou relocalisé au sein même d'un campus existant. Ce cas de figure n'a pas d'impact sur les autres campus, mais il a pour conséquence de réduire le déficit d'espaces.

12.4. Les critères d'analyse

Les critères d'analyse figurent dans la matrice de suivi. Ils sont regroupés selon les thématiques suivantes :

Développement du campus MIL : Étant donné le grand potentiel de construction et d'expansion que représente le campus MIL, le PDE devra saisir l'opportunité de le développer d'une façon cohérente et respectueuse du contexte urbain et universitaire.

Mise en valeur du parc immobilier existant : L'Université de Montréal dispose de nombreux bâtiments d'une valeur patrimoniale et d'une grande qualité architecturale, mais aussi de bâtiments plus récents et modestes. Les mouvements du PDE devront non seulement contribuer à la mise en valeur des bâtiments uniques, mais aussi saisir l'opportunité de repenser le reste du parc immobilier afin de contribuer à l'amélioration du milieu de vie que constitue l'Université.

Cohérence : Le PDE entend promouvoir non seulement une vision du futur, mais aussi la continuité avec le passé. Par conséquent, il est important qu'il soit respectueux du travail qui a été réalisé précédemment, qu'il tienne compte des chantiers et projets en cours, et qu'il ne vienne pas en contradiction avec ses fondements.

Innovation en recherche et en enseignement : Les nouveaux regroupements devront mettre en relation des départements complémentaires, mais aussi générer des collaborations inattendues qui pourraient encourager l'innovation et contribuer au rayonnement de l'Université. Le rayonnement de l'Université passe non seulement par l'innovation et la recherche qui nécessitent des équipements à la fine pointe de la technologie, mais aussi par la création d'espaces d'enseignement modernes flexibles et mieux adaptés aux divers types d'enseignement qui facilitent l'apprentissage. Les ratios d'espace devront être adaptés en fonction des diverses pédagogies, notamment l'apprentissage par problème (APP) ou l'apprentissage par équipe (APE), dont les ratios sont plus importants.

Inclusivité : Les mouvements devront, entre autres, contribuer à l'ouverture de l'Université et à l'inclusivité sur le campus. Ils devront notamment contribuer à l'amélioration de l'accessibilité universelle et à l'inclusion des Premiers Peuples.

Durabilité : Les décisions de développement d'une institution telle que l'Université de Montréal ont un impact aussi bien sur la communauté avoisinante, que sur la société en général.

Les orientations de développement pour les quatre campus devraient tenir compte de la communauté, favoriser une interaction positive avec le contexte environnant et être exemplaires en termes de construction durable.

Les mouvements doivent avoir un bénéfice aussi bien pour la communauté universitaire que pour la collectivité.

Optimisation : La proposition énoncée dans le PDE doit considérer l'adéquation coûts/bénéfices. Les mouvements des unités de taille significative seront priorisés, mais devront aussi contribuer entre autres à la réduction des espaces locatifs de l'Université.

12.5. La matrice de suivi

La matrice ci-dessous synthétise et met en relation les cas de figure, et les critères énoncés précédemment. Selon le cas de figure, elle permet d'établir une liste qui servira à évaluer les hypothèses de mouvement, les divers scénarios de regroupement et le scénario retenu.

L'outil de planification que constitue la matrice de suivi a contribué non seulement à générer les grands mouvements présentés dans le PDE, mais contribuera aussi à filtrer et à analyser toutes les propositions futures. Cette matrice devra être agile et flexible et les modifications éventuelles au PDE pourront la réviser en fonction de nouveaux paradigmes.

Cas de figure

Critères d'analyse

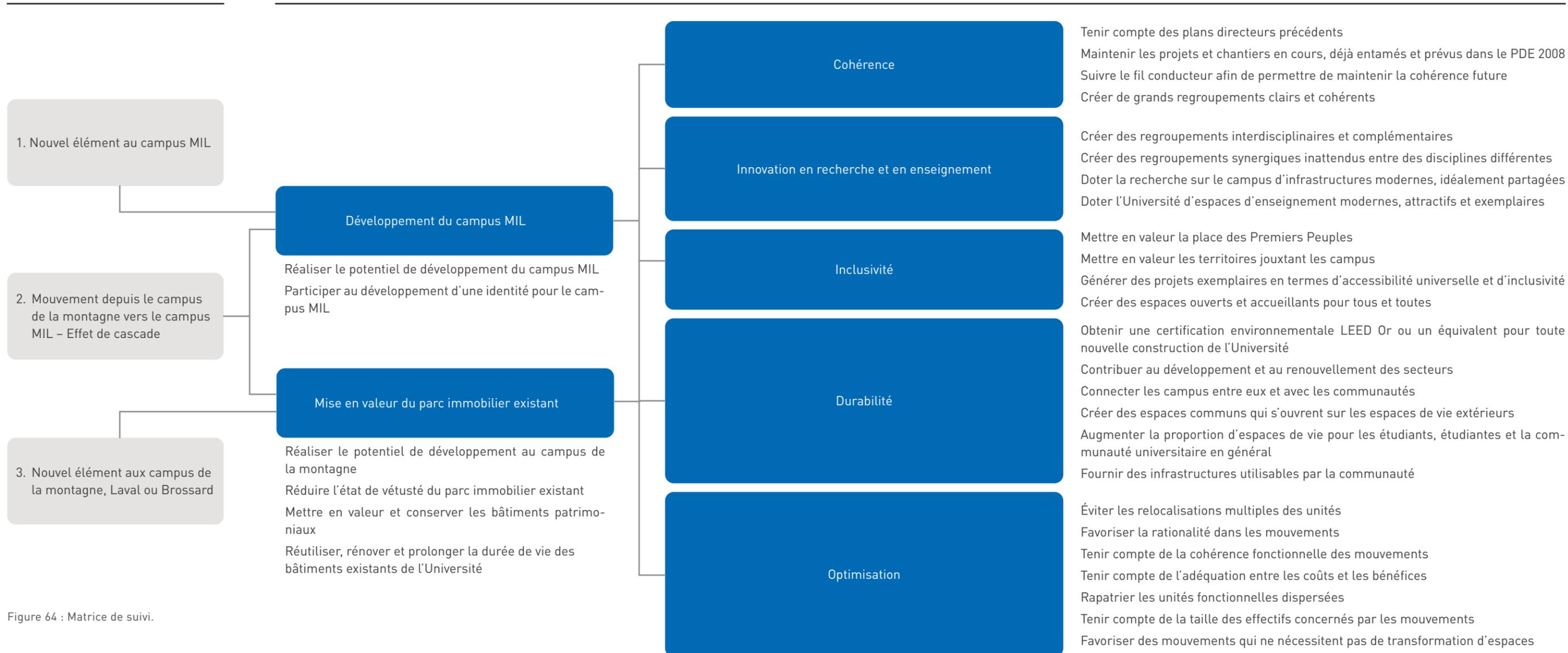


Figure 64 : Matrice de suivi.

12.6. Approches de suivi et d'évaluation

Le présent PDE 2023 est un des documents de planification qui permettra de contribuer à la cohérence à long terme du développement de l'Université. En effet, sur une période aussi longue que celle que couvre ce PDE, de nouveaux paramètres et enjeux pourraient surgir et affecter les projets prévus.

Il est important que le PDE soit cohérent avec les éléments du plan stratégique au moment de sa conception, mais, il devra également établir un fil conducteur doté d'une certaine flexibilité, qui permettra de maintenir cette cohérence tout au long de l'évolution de la planification immobilière. En ce sens, l'intégration d'une approche de suivi et d'évaluation au PDE 2023 s'avère essentielle afin d'assurer la continuité de l'adhésion aux objectifs communs et aux valeurs de l'Université.

Afin d'assurer une cohérence à long terme, le PDE 2023 propose les approches suivantes :

- Faire un suivi et une réactualisation du PDE tous les 6 à 8 ans, comme pour le PDE précédent en 2014 et 2017 ;
- Mesurer à chaque révision l'adéquation des interventions proposées, avec le plan stratégique de l'UdeM 2022-2032, ainsi qu'avec les attentes de la communauté UdeM ;
- Agir en tenant compte de l'évolution des relations de l'UdeM avec ses communautés environnantes :
 - Effectuer une récolte périodique des besoins et des attentes de la communauté universitaire, mais aussi des communautés environnantes par un processus de consultation et de participation ;
 - Élaborer des projets communautaires d'envergure, qui seraient porteurs de la vision de l'Université.
- Se projeter dans l'avenir comme actrice fondamentale du développement de Montréal, du Québec et du Canada ;
 - Développer un échancier agile qui permettra d'orienter le développement de lieux stratégiques à travers le temps, mais aussi de s'adapter aux nouvelles réalités.

12.7. Études complémentaires

Un document complémentaire a été identifié comme pouvant être élaborée lors des prochaines étapes, afin de contribuer à la réflexion sur la planification des espaces de l'Université :

- En miroir au PDA qui a été réalisé pour le campus de la montagne, il apparaît nécessaire de rédiger un PDA pour le campus MIL. Ces deux plans directeurs sont complémentaires au présent PDE et l'ensemble pourra donner une vision complète pour les deux campus.



13. ÉLÉMENTS DU PDE 2023

13.1. Introduction

L'Université s'est dotée en 2020 d'un plan directeur d'aménagement pour le campus de la montagne qui énonce bien la vision de l'Université et encadre le développement de ce campus. À l'instar du campus de la montagne, le campus MIL a besoin d'une vision porteuse pour son avenir, afin que son développement se fasse d'une façon cohérente et puisse susciter l'innovation.

Dans les prochaines années, il est essentiel de maintenir l'élan de développement et d'engagement amorcé par l'acquisition de la gare de triage et l'adoption du PDE 2008. En effet, l'expansion de l'Université vers le campus MIL est en cours, non seulement sur le plan physique en termes de parc immobilier, mais aussi sur le plan humain.

Bien que le campus de la montagne demeurera le principal campus de l'UdeM, le campus MIL prendra peu à peu sa place dans l'imaginaire de la communauté universitaire et de la ville. Les campus de la montagne et MIL vont progressivement se rapprocher, non pas physiquement, mais plutôt en termes de perception.

La carte ci-contre montre une certaine vision du campus de la montagne, et du campus MIL à terme, ainsi que l'interrelation urbaine entre les deux qui est pleine de potentiel tant pour l'Université que pour la ville et pour les communautés dans lesquelles elle s'implante.

Le présent chapitre décrit les différents éléments qui sont proposés dans le cadre du PDE 2023. Une synthèse suit et permet d'établir un portrait général de la proposition.

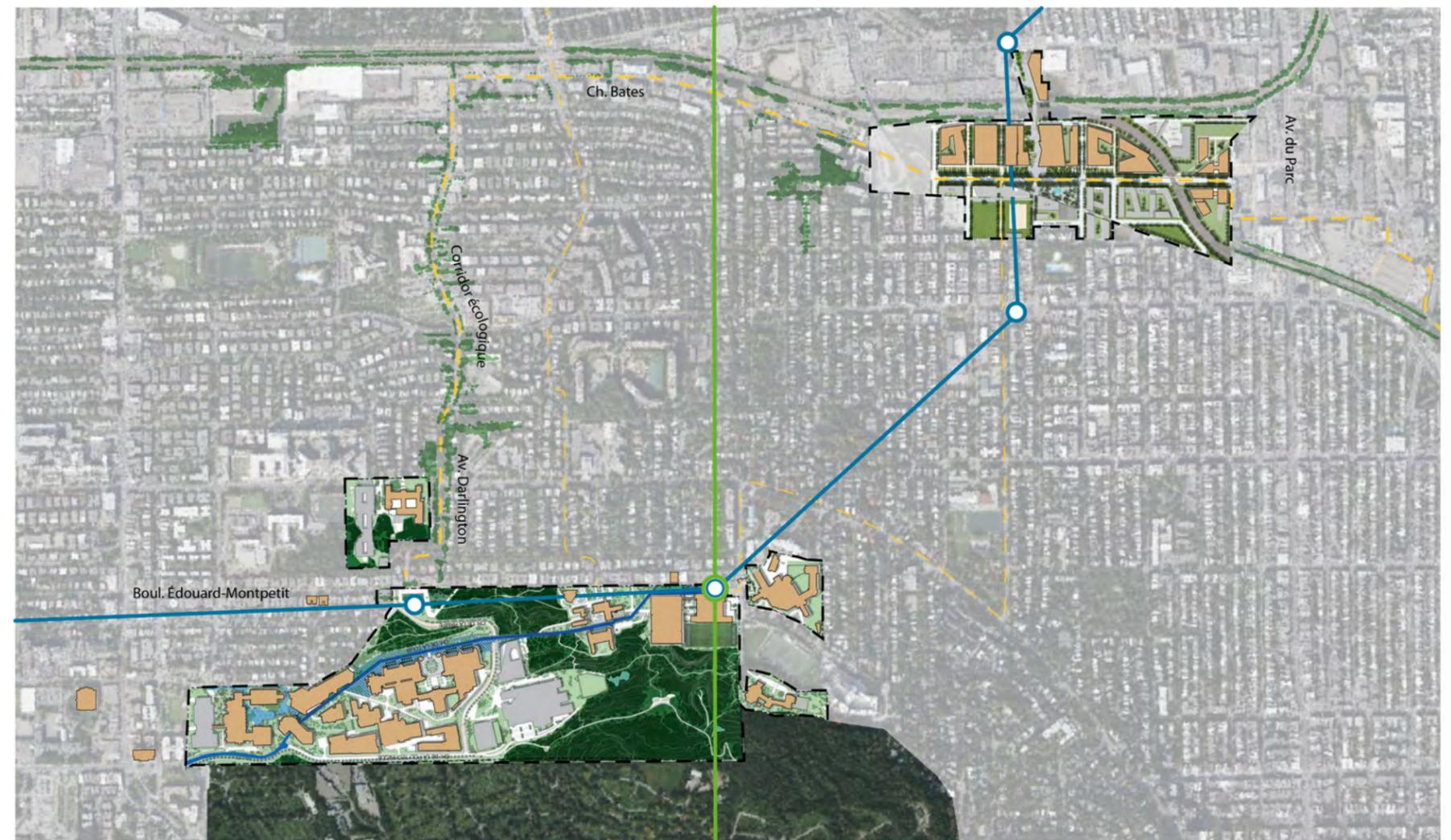


Figure 65 : Plan image du dialogue entre les deux campus montréalais à terme.

(Sources : Cartographie de base, 2021. Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne, Lemay, Plan de référence du projet MIL Montréal, 2023. Ville de Montréal)

LÉGENDE

-  Ligne bleue (STM)
-  REM
-  UdeM
-  Écoles affiliées
-  Connectivité intercampus via le domaine public
-  Axe de vie du campus de la montagne

500 M



13.2. Le campus MIL (Phases 0)

13.2.1. Principes d'intervention au campus MIL

Depuis 2008, le campus MIL participe au désenclavement progressif de l'ancienne gare de triage, qui lui donne une situation de point de jonction important entre les trois arrondissements et une ville qui ont des conditions socio-économiques très différentes :

- Rosemont–La-Petite-Patrie à l'est ;
- Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au nord ;
- Ville–Mont-Royal à l'ouest ;
- Outremont, arrondissement dans lequel se situe le campus MIL.

Le présent PDE vise à poursuivre le développement du campus MIL, d'un site enclavé vers la création d'un milieu de vie complet. Le campus se veut connecté aux quartiers limitrophes, participant ainsi à un retissage du tissu urbain.

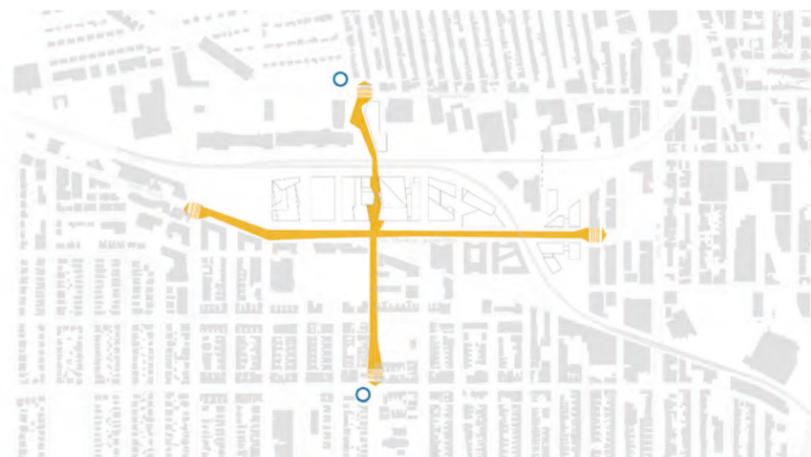


Figure 66 : Connectivité au contexte environnant.
[Source : Cartographie de base, 2021. Ville de Montréal, modifiée par P_R]

○ Station de métro
— Axe de vie

A. La croix et le cœur – Désenclavement du secteur et milieu de vie

Deux axes de vie principaux qui contribuent à désenclaver le secteur :

- Est-ouest : l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux ;
- Nord-sud : la construction d'une passerelle piétonne depuis la rue Wiseman jusqu'au croisement du boulevard de l'Acadie et de l'avenue Beaumont au nord du chemin de fer.

À l'intersection de ces deux axes se situe le Complexe des sciences qui constitue d'une part l'amorce du développement du campus MIL, d'autre part le cœur « recherche/innovation » qui donne le ton au développement du campus.

Bien que ce complexe constitue l'amorce de développement du campus et qu'il lui donne une certaine couleur, il est important de voir comment le futur développement du campus pourra :

- En développer le cœur vers l'est ;
- Contribuer à l'équilibre « enseignement-recherche-services aux collectivités » ;
- Connecter le cœur du campus à la ville sur les quatre côtés.

Le PDE 2023 propose des interventions de chaque part du Complexe des sciences, qui pourraient non seulement créer une synergie avec ce dernier, mais aussi contribuer à relier l'Université aux communautés avoisinantes.

Le cœur du campus contient non seulement un bâtiment, mais aussi des espaces publics le long de la rue Thérèse-Lavoie-Roux. Ceci permet de connecter le campus MIL à un réseau d'espaces publics à Outremont, qui est voué à faire du secteur un milieu de vie animé et agréable.

L'ouverture des bâtiments sur l'espace public est un élément à intégrer dans les développements futurs sur le campus. Bien que les bâtiments donneront sur l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, ils devront aussi développer une relation d'ouverture avec toutes les populations voisines.



Figure 67 : Le cœur du campus.

[Source : Cartographie de base, 2021. Ville de Montréal, modifiée par P_R]

■ Cœur du campus
■ Espaces végétalisés centraux et cours privés
■ Espaces verts publics
— Axe de vie

B. Les trois fronts – Intégration urbaine

Le Campus MIL se situe dans le prolongement de l'arrondissement d'Outremont.

Au nord, à l'est et à l'ouest se situent trois secteurs particuliers du campus MIL. Ceux-ci constituent des points de jonction du campus avec les trois autres arrondissements qui le jouxtent.

Il est nécessaire de porter une attention particulière au traitement programmatique et architectural de ces trois lignes de jonction car d'une part, elles incarnent chacune un visage du campus et, d'autre part, elles constituent trois points de raccord du campus à la communauté.

Le site présente trois fronts :

1. Au nord, l'Université s'implantera dans Parc-Extension, sur l'avenue Beaumont, et travaillera à inclure des services à la collectivité pour faire bénéficier le quartier de la présence de ses installations et services ;
2. À l'ouest, vers Ville-Mont-Royal, et en fonction des efforts de la Ville de Montréal pour le réaménagement du viaduc Rockland, l'Université pourra poursuivre les initiatives déjà en cours telles que le corridor écologique Darlington ;
3. À l'est du campus MIL, les projets et initiatives pourront favoriser des partenariats avec des organismes, notamment ceux situés à Rosemont.



Figure 68 : Les trois fronts.

[Source : Cartographie de base, 2021. Ville de Montréal, modifiée par P_R]

① Les fronts
— Axe de vie

C. Synthèse – campus MIL

La carte ci-contre fait une synthèse des différentes interventions qui sont proposées au campus MIL. Chaque intervention est décrite plus en profondeur dans les paragraphes suivants.

LÉGENDE

-  Métro
-  Axes de vie du campus
-  Espaces publics
-  Espaces privés
-  Passage à niveau De l'Épée (prévu en 2025)
-  Complexe des sciences (inauguration en 2019)
-  École primaire (CSSBM)

PHASAGE

-  Phase 1-0 : Construction : pavillon des Sciences des données et Institut Courtois au MIL
-  Phase 2-0 – Étape 1 : Construction de l'École de médecine (près du CHUM ou au MIL)
-  Phase 2-0 – Étape 2 : Construction du pavillon des sciences fondamentales avec enseignement au MIL
-  Phase 3-0 : Construction : complexe multisports et communautaire au MIL et pôle du monde durable
-  Phases autonomes : 1000 Beaumont
-  Secteur en redéfinition

Note :
Les implantations de bâtiments illustrées sont à titre indicatif.



Figure 69 : Synthèse des interventions proposées et du contexte projeté du campus MIL.
(Source : Cartographie de base, 2021. Ville de Montréal, modifiée par P_R)

13.2.2. Un campus MIL durable

Les défis posés en termes de développement durable au campus MIL sont multiples :

- Le développement urbain du campus étant en cours, il est essentiel d'intégrer des principes de développement durable en amont dans l'aménagement du campus ;
- Étant donné le potentiel de multiples constructions neuves, il importe de saisir l'occasion de créer des bâtiments exemplaires sur le plan de leur impact écologique, ce qui peut être démontré par l'atteinte des certifications les plus sévères de l'industrie (LEED, Fitwell etc.) ;
- Étant donné la situation du campus à l'intersection de trois secteurs socioéconomiques diversifiés, il présente certains enjeux d'intégration communautaire. Il est ainsi essentiel de faire preuve de sensibilité dans l'intégration urbaine et sociale à chaque front du campus.
- L'impact de chaque intervention sur la santé et le bien-être de la communauté universitaire et des résidents du quartier doit être une préoccupation constante.

L'Université s'est dotée d'une politique de développement durable dont les recommandations découlent du rapport de la commission Brundtland et de la *Loi sur le développement durable du Québec*. Elle concorde aussi avec les politiques dont se sont dotées les écoles affiliées HEC Montréal et Polytechnique Montréal. Le tableau suivant énonce pour chaque bâtiment les implications en termes de certifications.

Synthèse des objectifs de certification durable au campus MIL

Intervention	Certification visée
Pavillon des sciences des données et Institut Courtois	LEED Or
Pavillon des sciences fondamentales	LEED Or
Pôle du monde durable	LEED Platine
1000 Beaumont	LEED Or

Figure 70 : Interventions proposées au campus MIL et certifications visées.

13.2.3. Identité de l'Université et préservation des immeubles de valeur patrimoniale

Le campus MIL est destiné à porter l'identité de l'Université de Montréal, aussi bien que le campus de la montagne le fait jusqu'à présent.

Jusqu'à présent, le campus de la montagne s'est distingué sur le plan de la qualité architecturale et a suivi une tradition d'excellence depuis la construction du pavillon Roger-Gaudry par Ernest Cormier. Il est important que le campus MIL poursuive cette tradition d'excellence par son architecture, son design, l'aménagement et le paysage.

Les trois fronts du campus MIL, établis aux sections précédentes, représentent trois visages de l'Université aux contextes très différents. La conception de ces éléments devrait comprendre des lignes de force et des gestes marquants tout en favorisant l'intégration urbaine dans l'agencement et l'organisation des espaces. Cela permettra de :

- Contribuer à la tradition de qualité et de diversité architecturales dont l'Université de Montréal a fait preuve au cours de son histoire ;
- Créer des espaces collectifs permettant la socialisation, l'interdisciplinarité et le travail commun ;
- Miser sur l'accès par le transport actif et collectif ;
- Concevoir des bâtiments prenant en compte le développement durable au chapitre de leur construction, de leur aménagement et de leur entretien ;
- Assurer la connectivité entre les éléments du complexe universitaire ;
- Favoriser l'adaptabilité des espaces pour répondre à l'évolution de la pédagogie universitaire ;
- Ouvrir les espaces universitaires sur les quartiers environnants ;
- Favoriser l'intégration des deux sites du campus.



Figure 71 : Juxtaposition ancien et du nouveau, centrale thermique. (Source : Denis Farley, Université de Montréal)



Figure 72 : Tour du pavillon Roger-Gaudry, élément phare de l'identité de l'UdeM. (Source : Denis Farley, Université de Montréal)

13.2.4. Phase 1-0 : Point de départ – Le pavillon des sciences des données et l’Institut Courtois

La construction du Complexe des sciences à Outremont est la phase 1-0 du PDE 2008. Elle visait à regrouper les départements de chimie, physique, sciences biologiques, géographies, mathématiques et de statistique, informatique et de recherche opérationnelle au sein d’un seul et même pavillon. Ce regroupement permettait de remédier à certaines problématiques urgentes d’espaces et de vétusté d’infrastructures, mais visait aussi à favoriser synergie, convergence et complémentarité au sein de l’Université.

Comme défini au PDE 2008, ce regroupement stratégique d’unités sur le site Outremont permet de constituer un ensemble scientifique cohérent et de grande qualité, susceptible de constituer un pôle d’innovation et d’excellence attractif. Il sera aussi susceptible d’être porteur de partenariats interinstitutionnels et contribuera à positionner l’Université de Montréal sur l’échiquier international.

En 2014, la construction du Complexe des sciences a été subdivisée en deux parties :

1. La phase 1 : Complexe des sciences, qui a permis le regroupement des départements de chimie, physique, sciences biologiques et géographie. Ce projet est aujourd’hui construit et achevé ;
2. La phase 2 : Sciences des données et Institut Courtois, qui permet le regroupement des départements de mathématiques et de statistique, d’informatique et de recherche opérationnelle et l’Institut Courtois. Ce projet est aujourd’hui dans une phase avancée de planification. En effet, un PFT détaillé a été produit et un mandat a été accordé à une firme d’architecture afin de poursuivre la conception du bâtiment.

L’achèvement de la construction de la phase 2 du Complexe des sciences constitue un élément clé. En effet, il se situe à l’intersection des deux plans directeurs 2008 et 2023 puisque, d’une part, la construction de la phase 2 complète le pôle des sciences, et que d’autre part, les conséquences du mouvement qu’elle engendre ont un impact fort qui se répercute sur le plan directeur actuel. En effet, le déménagement du pavillon André-Aisenstadt du Département de mathématiques et statistique offre une occasion unique de rénovation, mise aux normes, redéploiement et redéfinition des unités selon une logique porteuse de sens.

La phase 2 du Complexe des sciences et la construction du pavillon des sciences des données et de l’Institut Courtois constituent le point de départ du présent PDE, ainsi qu’un des points d’arrimage principaux qui situent le présent document dans la continuité du PDE précédent.



Figure 73 : Complexe des sciences – Phase 2.

Source : Menkès Shooner Dagenais Letourneux | Lemay | NFOE Architectes
<https://campusmil.umontreal.ca/prochaines-etapes/complexe-des-sciences-phase-ii/>

13.2.5. Phase 2-0 : Le développement du corps du campus

Étape 1 : L'École de médecine (programme de médecine)

Les locaux de l'École de médecine ainsi que les unités de soutien académique sont actuellement situés au pavillon Roger-Gaudry.

D'une part, les besoins croissants de la population du Québec en main-d'œuvre médicale posent des défis en termes de pénurie de personnel de la santé. Les cohortes de médecine ont ainsi été augmentées de 30 % depuis 2019, et il est estimé que la demande va s'accroître dans le futur. Pour répondre à ces nouveaux besoins, une refonte des programmes est envisagée et des besoins importants en termes d'espace surgissent et posent des défis au vu des espaces actuellement disponibles au pavillon Roger-Gaudry.

D'autre part, l'éloignement du pavillon Roger-Gaudry par rapport aux hôpitaux, notamment le Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM), pose actuellement des problématiques logistiques pour les étudiants et étudiantes qui doivent composer avec une obligation d'acquiescer aussi bien une expérience théorique en cours, mais qu'une expérience de terrain en milieu hospitalier.

Le mouvement proposé implique le déménagement de l'École de médecine depuis le pavillon Roger-Gaudry et la construction de nouveaux espaces étudiants, administratifs et de soutien logistique dans un nouveau pavillon. La localisation du nouveau pavillon est envisagée au centre-ville, près du CHUM, mais n'est à ce stade pas déterminée avec précision. Il faut savoir ici que la très grande majorité des grandes facultés de médecine en Amérique et en Europe sont situées à proximité de leur hôpital universitaire principal. Depuis la création de l'UdeM, autant l'Université que sa faculté de médecine ont toujours souhaité cette cohabitation avec de multiples projets avortés depuis. Par exemple, lors de sa conception, le pavillon Roger-Gaudry devait abriter un hôpital universitaire, ce qui ne s'est jamais réalisé. L'élaboration du PDE 2023-2043 offre à cet égard une occasion en or de concrétiser cette aspiration de longue date qui rendra l'expérience étudiante à l'École de médecine encore plus stimulante, en plus de fédérer de manière plus tangible encore les énergies de l'École, du CHUM et du Centre de recherche du CHUM, à proximité également.

Au vu des terrains disponibles au campus d'Outremont, une alternative à la localisation près du CHUM est possible. Il serait envisageable de localiser la nouvelle École de médecine au campus MIL, à proximité du Complexe des sciences et du futur pavillon des sciences fondamentales, bien qu'il ne s'agisse pas là de la solution la plus optimale pour les raisons évoquées ci-haut.

Au pavillon Roger-Gaudry, le déménagement de l'École de médecine offre par ailleurs une opportunité unique de rénovation, de mise aux normes et de mise en valeur d'un bâtiment patrimonial, ainsi que de rapatriement de certaines unités excentrées ou situées hors campus.

Étape 2 : Pavillon des sciences fondamentales

Les sciences fondamentales de la Faculté de médecine sont actuellement réparties comme suit :

- Pavillon Roger-Gaudry : Biochimie, médecine moléculaire, microbiologie, infectiologie et immunologie, pathologie et biologie cellulaire ;
- Pavillon Paul-G.Desmarais : Neurosciences, pharmacologie et physiologie.

Les sciences fondamentales nécessitent des infrastructures et des laboratoires à la fine pointe de la technologie. Étant plus récent, le pavillon Desmarais est relativement bien adapté à ce genre d'usage et nécessite peu de mises aux normes. Par contre, étant donné l'ancienneté du pavillon Roger-Gaudry et le niveau de complexité des systèmes mécaniques à intégrer, ainsi que des exigences et normes en matière de recherche scientifique, il apparaît de plus en plus clair que ce type d'usages bénéficierait d'un bâtiment plus récent du même type que le pavillon Desmarais, qui serait voué à cette fonction depuis sa construction.

Avec la construction du Complexe des sciences, le campus MIL est devenu un pôle majeur dans l'écosystème du savoir, employant des chercheurs et chercheuses de la FAS qui œuvrent dans des disciplines telles que la chimie, la physique, la géographie et biologie.

Le déménagement des sciences fondamentales au campus MIL, à proximité du Complexe des sciences, permettra de renforcer un pôle scientifique unique à Montréal, à l'interface de la médecine, de la biologique, de la physique, de la chimie et de l'intelligence artificielle, notamment en renforçant des collaborations existantes.

Ce pôle scientifique interdisciplinaire constituera un puissant levier pour l'environnement scientifique du campus MIL et permettra de mettre en place un écosystème scientifique exceptionnel dont la réputation dépassera les frontières du Canada.

Le mouvement des sciences fondamentales crée deux opportunités :

- Au pavillon Desmarais : réaffectation du pavillon Desmarais et expansion potentielle des disciplines de recherche scientifique qui nécessitent des laboratoires dans une optique de réutilisation d'infrastructures existantes ;
- Au pavillon Roger-Gaudry : rénovation, mise aux normes et mise en valeur d'un bâtiment patrimonial, ainsi que le rapatriement de certaines unités excentrées ou situées hors campus.

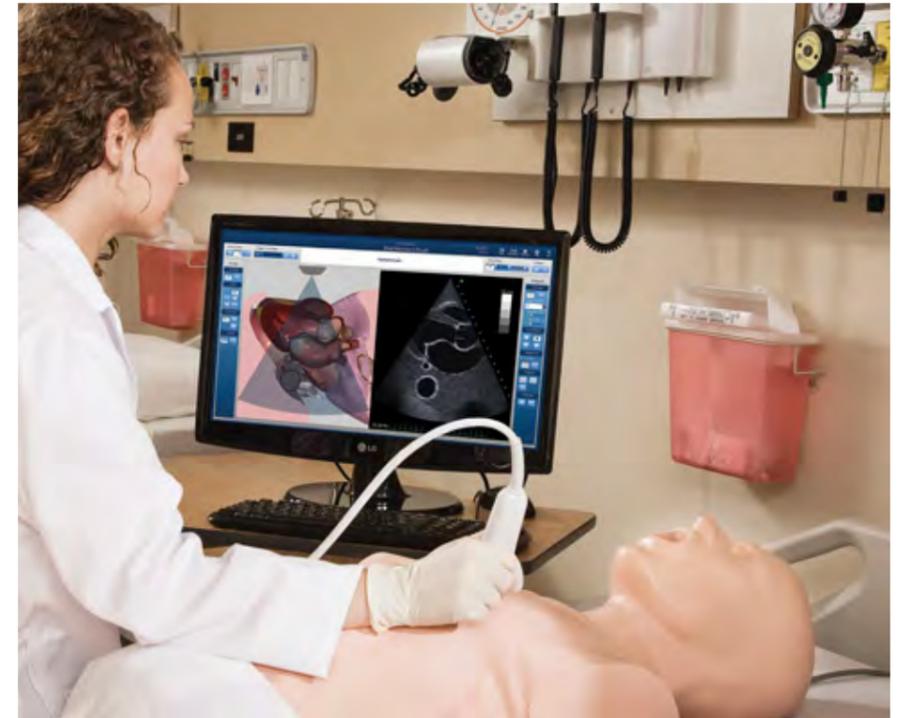


Figure 74 : Photo du Centre d'apprentissage des attitudes et habiletés cliniques (CAAHC).
(Source : Université de Montréal)

13.2.6. Phase 3-0 : Pôle du monde durable

L'élément déclencheur du développement du campus MIL est le Complexe des sciences, situé au cœur du campus. Ceci donne le ton du développement et oriente le campus vers les sciences, l'innovation et la recherche. D'une part, la poursuite du développement du campus MIL doit promouvoir un certain équilibre enseignement-recherche-services aux collectivités, mais d'autre part, le tissage du lien vers la communauté et la ville pose un enjeu de taille.

La question de ce lien se pose non seulement au niveau local suivant la lecture urbaine (corps du campus et trois fronts), mais aussi à un niveau plus large dans le sens où le campus MIL offre une occasion de relever des défis majeurs qui se posent dans l'avenir :

- Changements climatiques ;
- Aménagement durable du territoire ;
- Lien science-innovation et impacts sur la société.

Pour répondre à cette problématique, l'Université envisage la création d'un pôle du monde durable qui pourra regrouper :

- La Faculté de l'aménagement ;
- Les acteurs académiques en développement durable ;
- Des infrastructures sportives.

Ce pôle pourra être situé au front est, à un endroit stratégique jouxtant à la fois le corps scientifique du campus, l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie par l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension par le futur passage à niveau menant au parc Dickie-Moore. L'implantation à cet endroit permettrait de créer les conditions de l'émergence d'un pôle significatif, à l'intersection de trois concepts :

- Le cœur innovation/recherche ;
- La communauté urbaine/société ;
- Le développement durable sur le plan urbain et territorial.

Le pôle du monde durable permet de créer une synergie science/société et, dans une vision à long terme, ouvre des possibilités de nouvelles collaborations avec des organismes locaux qui œuvrent en développement durable.

La conception du « pôle du monde durable » devra jeter les bases de l'émergence d'un projet exemplaire sur les plans de la qualité architecturale et du développement durable.

13.2.7. Le 1000 Beaumont

Depuis qu'une passerelle dans l'axe de la rue Wiseman relie Outremont et Parc-Extension, le front nord constitue une des portes d'entrée du campus.

L'Université envisage de créer un bâtiment du côté est de la passerelle dans Parc-Extension, qui d'une part répond à des besoins de la communauté universitaire par certains groupes de recherche, ses services administratifs et ses services à la communauté (ex. : intervention sociale) et d'autre part permet d'intégrer dans des espaces locatifs des partenariats avec d'autres organismes, dont des organismes communautaires et des commerces.

La construction du 1000 Beaumont et du 950 Beaumont permet la libération de certains bâtiments locatifs sur l'avenue du Parc et contribue par conséquent à la rationalisation des activités de l'Université et au regroupement des unités administratives qui sont situées hors campus. En plus de loger des espaces communautaires, ces locaux comprendront les cliniques d'intervention sociales comme le centre l'Extension et la Clinique Mauve.

À l'instar du pôle du monde durable, la planification du 1000 Beaumont devra mettre en place les bonnes conditions à l'émergence d'un projet exemplaire.

13.3. Le campus de la montagne (Phases M)

13.3.1. Principes d'intervention au campus de la montagne

A. Recentrage sur le flanc nord de la montagne

Suivant les mouvements de blocs cohérents depuis le campus de la montagne vers le campus MIL qui ont été évoqués précédemment, on peut constater que le trio des pavillons Roger-Gaudry, André-Aisenstadt et Paul-G.-Desmarais constitue la zone du campus de la montagne qui est la plus affectée par les mouvements des unités académiques vers le campus MIL. Il va sans dire que même si ces trois bâtiments ne sont pas tous anciens, ils sont situés en plein cœur historique du campus, constituant ainsi un enjeu de taille.

L'enjeu est d'autant plus important que le pavillon Roger-Gaudry est l'emblème même de l'Université et nécessite une planification attentive aussi bien conceptuelle que technique.

L'intention du Plan directeur est de profiter de la restructuration de ces blocs académiques centraux afin d'effectuer un recentrage de ses activités autour du cœur historique du campus de la montagne :

1. Rapatrier des unités sur le flanc nord de la montagne ;
2. Créer une vitrine culturelle ;
3. Se départir de certains bâtiments excentrés aussi bien en propriété qu'en location.



Figure 75 : Recentrage sur la montagne.

[Source : Cartographie de base, 2021. Ville de Montréal, modifiée par P_R]

⊗ Cœur du campus
Vente/fin de bail

B. Axe de vie et pôle de socialisation au sein du cœur historique

L'axe de vie est un axe est-ouest qui agit comme une colonne vertébrale où se disséminent les espaces publics et les circulations piétonnes. Il favorise la continuité spatiale du campus et constitue une mise en réseau des espaces publics, contribuant à la déminéralisation du campus.

L'importance de cet axe historique établi au PDE 2008 et détaillé au PDA 2020 n'est plus à démontrer, et c'est le long de ce dernier que se déploient la plupart des interventions mentionnées dans le PDE 2023.

Il est important que les interventions architecturales et paysagères à l'intérieur des bâtiments tiennent compte de cet axe, et que la relation des bâtiments à cet élément structurant soit intentionnelle et réfléchie.

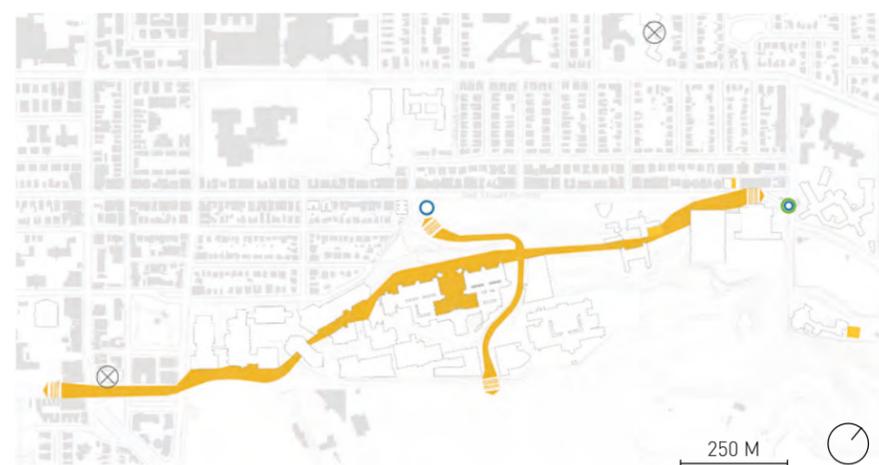


Figure 76 : Axe de vie.

[Source : Cartographie de base, 2021. Ville de Montréal, modifiée par P_R]

○ Station de métro (STM)
○ Station de métro (STM) et REM
— Axe de vie

C. Adaptation du patrimoine architectural

Le patrimoine architectural du campus de la montagne est exceptionnel et s'inscrit dans un patrimoine paysager inestimable, sur le flanc nord du mont Royal.

Les interventions proposées au PDE 2023 au sein du campus de la montagne sont des rénovations de bâtiments existants ou des agrandissements. Ces interventions sont arrimées aux potentiels déterminés au PDA 2021.

Dans la continuité avec le PDE 2008, le recentrage sur le cœur historique de l'Université, rendu possible par l'expansion à Outremont, s'accompagne d'une révision globale de l'organisation des activités sur le site de la montagne à travers les regroupements d'unités basés sur les complémentarités disciplinaires et sur le potentiel de création de synergies en matière d'enseignement et de recherche.

La gestion efficiente du patrimoine bâti exigera la mise en place d'une stratégie reposant sur l'exécution combinée de travaux d'adaptation aux besoins des unités relocalisées et de travaux de préservation et de mise à niveau contribuant à la compensation du déficit d'entretien. Ces opérations de rénovation des pavillons existants permettront de doter la communauté étudiante, enseignante, de recherche et l'ensemble du personnel de locaux conviviaux et adaptés aux besoins actuels de l'enseignement et de la recherche.

La mise en œuvre du PDE nécessitera la préparation de plans fonctionnels et techniques prenant en compte des considérations patrimoniales et les recommandations pour tous les pavillons. Cette approche permettra de s'assurer que les aménagements souhaités par les unités puissent être réalisés dans le respect des valeurs patrimoniales de préservation et de conservation.



Figure 77 : Patrimoine bâti et naturel.

[Source : Cartographie de base, 2021. Ville de Montréal, modifiée par P_R]

■ Bâtiments à valeur patrimoniale élevée
■ Espaces naturels
- - - - - Axe de vie

D. Synthèse – campus de la montagne

La carte ci-contre fait une synthèse des différentes interventions qui sont proposées au campus de la montagne ; chaque intervention est décrite plus en profondeur dans les paragraphes suivants.

LÉGENDE

-  Métro
-  Axes de vie
-  Espaces boisés
-  Espaces verts
-  Pavillon existant ne faisant pas l'objet d'une intervention et écoles affiliées

PHASAGE

-  Phase 1-M : Création de la Maison des affaires publiques et internationales au pavillon André-Aisenstadt et rapatriement de l'ESPUM
-  Phase 2-M : Réaffectation du pavillon Roger-Gaudry et création du Carrefour du médicament au pavillon Desmarais
-  Phase 3-M : Réaffectation du pavillon actuel de la Faculté de l'aménagement – Pôle des arts et de la création
-  Phases autonomes : Agrandissement de la Faculté de musique et du stade d'hiver et rapatriement de la kinésiologie au 2101, boul. É.-M., J.-A.-DeSève, pavillon de la vie étudiante
-  Vente/fin de bail

Note :

Les plans de bâtiments illustrés sont à titre indicatif.

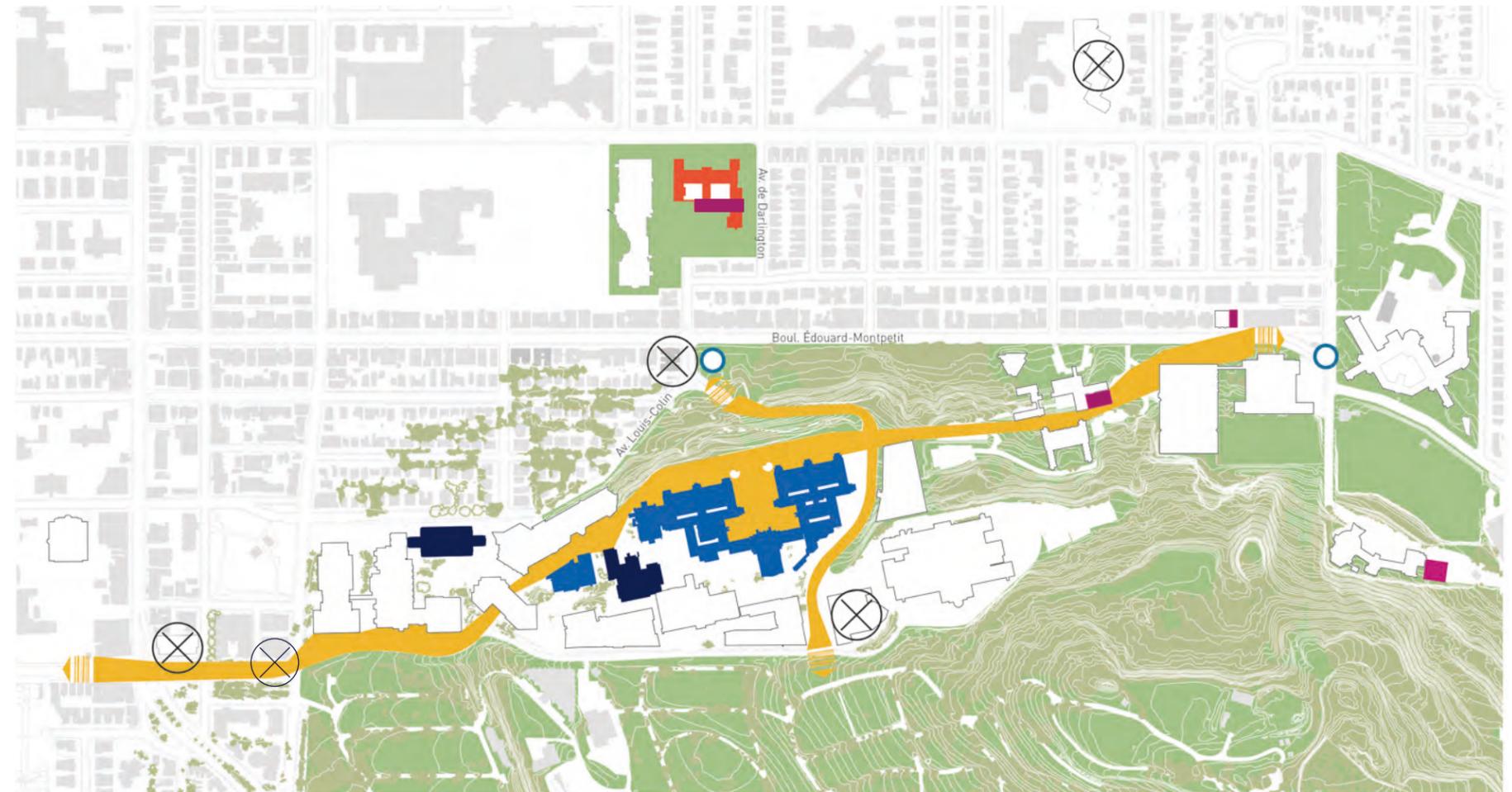
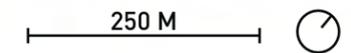


Figure 78 : Synthèse des interventions proposées au campus de la montagne.
[Source : Cartographie de base, 2021. Ville de Montréal, modifiée par P_R]



13.3.2. Un campus de la montagne durable

Le Plan directeur d'aménagement 2020 du campus de la montagne se base sur six stratégies d'aménagement durables :

1. Protection du patrimoine culturel du campus ;
2. Synergie du campus avec son environnement ;
3. Engagement et sensibilisation ;
4. Qualité de vie ;
5. Transports actifs et sobriété carbone ;
6. Résilience des infrastructures et adaptation aux changements climatiques.

Ces stratégies sont liées à la Politique de développement durable dont s'est dotée l'Université de Montréal en 2014 et dont les recommandations découlent du rapport de la commission Brundtland et de la *Loi sur le développement durable* du Québec.

Le tableau suivant fait un résumé des différentes certifications envisagées pour les bâtiments du campus de la montagne.

Les rénovations légères ne pourront pas faire l'objet d'une certification puisque les systèmes mécaniques ne seront pas mis aux normes.

Les agrandissements de bâtiments pourront viser une certification LEED Or, tandis que les rénovations d'envergure comme celle de la réaffectation du pavillon Roger-Gaudry pourront viser la certification Leed V4.

Synthèse des objectifs de certification durable au campus de la montagne

Intervention	Certifications visées
Pavillon André-Aisenstadt	Aucune (rénovation partielle prévue)
Pavillon Roger-Gaudry	LEED V4
Pavillon Paul-G.-Desmarais	Aucune (rénovation partielle prévue)
Agrandissement de la Faculté de musique	LEED Or
Pôle Arts-création	Aucune (rénovation partielle prévue)
Agrandissement et rénovation du pavillon 2101, boul. Édouard-Montpetit	LEED Or
Agrandissement du pavillon J.-A.-DeSève	LEED Or

Figure 79 : Interventions proposées au campus de la montagne et certifications visées.

13.3.3. Pôles de socialisation et événementiels

Les espaces étudiants, communs et collaboratifs, sont des lieux de socialisation et de convivialité où se déroulent des activités informelles de nature variée.

Ces espaces sont conçus majoritairement pour un public étudiant, mais ils sont généralement ouverts à l'ensemble de la communauté universitaire. Ils sont devenus de plus en plus rares au fil du temps dans les bâtiments anciens de l'Université de Montréal et ceux qui existent sont rarement de qualité adéquate.

L'étude approfondie des besoins menée lors de l'élaboration du PDE a mis en évidence les éléments suivants :

- Dans les bâtiments récents, situés aux campus MIL, Laval et Brossard : les espaces étudiants, communs et collaboratifs, constituent environ 10 % des espaces. Ils sont adéquats et on constate une satisfaction des usagers et usagères à leur égard ;
- Dans les bâtiments anciens du campus de la montagne : les espaces étudiants, communs et collaboratifs constituent environ 4,7 % des espaces, ce qui met en évidence le déficit d'espaces communs et collaboratifs au campus de la montagne.

L'Université envisage de saisir l'opportunité que constitue la rénovation intérieure des pavillons du campus de la montagne afin de :

- Effectuer un rattrapage de la proportion d'espaces communs et collaboratifs. Ceci permettra de viser une proportion de 10 % dans les bâtiments anciens et d'inverser la tendance à la baisse qui a été observée au fil du temps ;
- Effectuer un rattrapage en matière d'espaces d'enseignement ;
- Prendre des mesures et concevoir les espaces afin qu'ils soient pérennes et ne puissent pas être réclamés pour d'autres usages au fil du temps.

Outre la reconstitution d'espaces intérieurs au campus de la montagne, l'Université envisage de renforcer la vocation du pavillon J.-A.-DeSève en :

- Utilisant l'espace libéré par le déménagement du CPE afin d'agrandir l'espace alloué aux services à la vie étudiante ;
- Agrandissant le pavillon J.-A.-DeSève afin de regrouper les services à la vie étudiante.

La création de ces lieux de rencontres, combinée à l'aménagement des espaces publics extérieurs, devrait avoir une incidence positive sur la vie de l'ensemble de la communauté universitaire.



Figure 81 : Étudiants et étudiantes travaillant en groupe.
(Source : Université de Montréal)

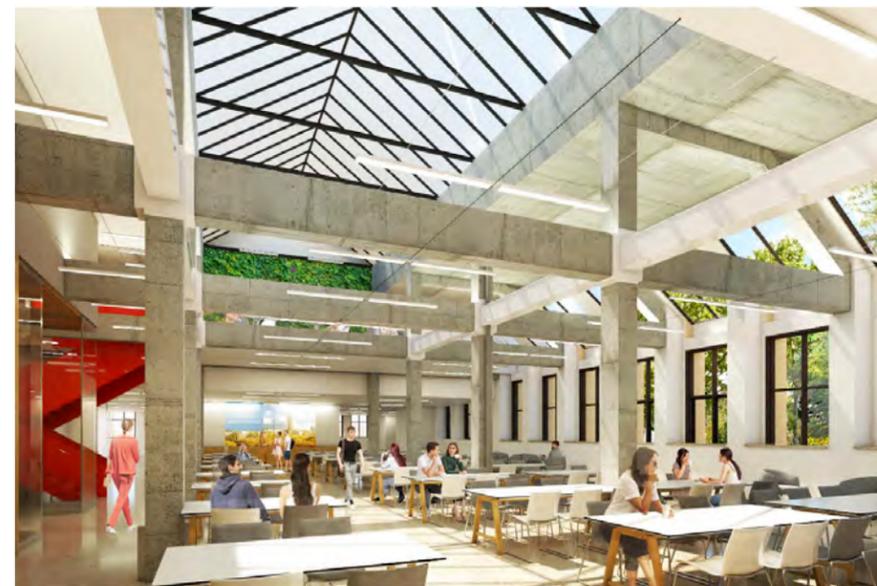


Figure 80 : Projet d'agora prévue dans le projet du secteur Y-1 du pavillon Roger-Gaudry Ouest.

(Source : NFOE – EVOQ, Mai 2021)

13.3.4. Phase 1-M : Pavillon André-Aisenstadt

A. L'ESPUM

L'ESPUM est actuellement répartie sur plusieurs sites dont certains sont situés hors campus :

- Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé (DGEPS) – situé au 7101, avenue du Parc ;
- Département de médecine sociale et préventive (DMSP) – situé au 7101, avenue du Parc ;
- Département de santé environnementale et de santé au travail (DSEST) – Situé au pavillon Marguerite-d'Youville ;
- Centre de recherche en santé publique (CReSP) – situé au 7101, avenue du Parc ;
- Unité de santé internationale (USI) – Située au 3840, rue Saint-Urbain.

Il apparaît de plus en plus nécessaire et urgent de regrouper l'ESPUM et de la rapatrier depuis les espaces en location qu'elle occupe actuellement vers des espaces situés au sein d'un campus de l'UdeM.

La libération d'espaces au pavillon André-Aisenstadt par le déménagement des départements de mathématiques et de statistiques offre l'occasion de rapatrier à court terme le DGEPS, le DMSP et le CReSP, ainsi que l'USI, au sein du campus de la montagne, dans le pavillon André-Aisenstadt.

B. La Maison des affaires publiques et internationales

La FAS est porteuse d'un projet de regrouper les unités participantes aux politiques publiques ou à la prise de décision. Elle concerne les départements suivants :

- Sciences économiques ;
- Relations industrielles ;
- Science politique ;
- Centre d'études et de recherches internationales (CÉRIUM) et d'autres groupes de recherche ;
- Démographie (à valider lors du PFT).

Le projet profitera d'une proximité avec la Faculté de droit, ainsi que de l'École de criminologie, située au pavillon Lionel-Groulx.

Avec ce projet, l'Université veut réinvestir le pavillon André-Aisenstadt avec un projet cohérent et fort sur le plan du potentiel philanthropique, mais aussi porteur de synergies avec l'ESPUM et d'autres unités pour créer un référent incontournable en matière de réflexion sur les politiques publiques.

13.3.5. Phase 2-M: Réaffectation du cœur du campus

A. Pavillon Roger-Gaudry – Regroupement

Le pavillon Roger-Gaudry accueille actuellement une partie importante du pôle de la santé de l'Université de Montréal. En effet, il regroupe de nombreuses disciplines du secteur de la santé.

Comme énoncé dans la partie concernant la phase 2-0, les besoins de l'École de médecine et des sciences fondamentales font en sorte que l'Université envisage leur relocalisation. Ce déménagement crée la possibilité de libérer le pavillon de la fonction « laboratoire » qui est peu adaptée à un bâtiment patrimonial et de réaliser de nouveaux regroupements qui donneront un nouvel élan à ce bâtiment emblème de l'Université.

Regroupement des sciences de la santé

Le pavillon Roger-Gaudry fait actuellement l'objet d'une réaffectation qui suit les orientations du PDE précédent. Dans le cadre de cette réaffectation, le rapatriement des sciences de la santé de l'École de médecine a été amorcé et va à terme se poursuivre avec celui de l'École d'orthophonie et d'audiologie, et de l'École de réadaptation. L'Université envisage compléter le mouvement des sciences de la santé vers le pavillon Roger-Gaudry en y joignant le Département de nutrition depuis le pavillon Marguerite-d'Youville.

Comme indiqué précédemment, lors la phase 2-0, l'École de médecine doit être relocalisée dans une première étape, avant les sciences fondamentales qui seront relocalisées durant une deuxième étape. Par conséquent, le rapatriement de la nutrition et des sciences infirmières ne sera possible qu'après l'étape 2, soit sur un horizon temporel d'environ 15 ans.

Rapatriement des sciences infirmières

L'Université envisage de rapatrier au cœur du campus de la montagne la Faculté des sciences infirmières, actuellement située au pavillon Marguerite-d'Youville.

Ce mouvement permet d'une part de replacer la Faculté des sciences infirmières au sein du campus, de l'intégrer à un pôle de la santé et rendre possible une certaine expansion au sein du pavillon Roger-Gaudry.

Regroupement de l'ESPUM

L'ESPUM sera regroupée au pavillon André-Aisenstadt lors de la phase 1-M. Préalablement, les laboratoires du DSEST auront été relocalisés à Roger-Gaudry, dans le secteur ouest, à proximité des laboratoires existants du DSEST.

Ce mouvement complète le triangle synergique entre sciences infirmières, ESPUM et Maison des affaires publiques et internationales.

B. Pavillon Paul-G.-Desmarais – Le Carrefour du médicament

La relocalisation des disciplines reliées aux sciences fondamentales implique le départ des départements de neurologie, pharmacologie et physiologie depuis le pavillon Desmarais vers le campus MIL.

Cette relocalisation offre une opportunité d'utiliser le pavillon Desmarais à d'autres fins. Ainsi, la planification de l'avenir du pavillon Desmarais doit se faire en considérant les éléments suivants :

- La spécificité de l'aménagement intérieur qui est de type « laboratoire », difficilement transformable en d'autres usages et très coûteux à construire en bâtiment neuf ;
- Le nouveau besoin exprimé au chapitre 7, qui est la création du « carrefour du médicament ». Il s'agit d'un projet interfacultaire qui rassemble divers acteurs œuvrant dans la chaîne du médicament et qui a le potentiel, à terme, de devenir un pôle d'excellence et d'attraction de premier plan, de favoriser la synergie entre les différents secteurs des sciences de la vie, ainsi que d'accroître les partenariats avec les entreprises biotechnologiques et pharmaceutiques ;
- La proximité avec la Faculté de pharmacie, située dans le pavillon Jean-Coutu ;
- La proximité avec l'IRIC.

Tenant compte des éléments mentionnés, l'Université envisage de mener à bien la création du Carrefour du médicament à l'intérieur du pavillon Desmarais actuel, tout en optimisant le parc immobilier existant.

13.3.6. Phase 3-M : Pôle des arts et de la création – Vitrine culturelle

La plupart des grandes universités d'importance possèdent des espaces destinés aux événements planifiés et ponctuels tels que des congrès ou colloques ou à des événements de coconstruction avec les membres de la communauté.

Suivant l'étude des besoins, force est de constater non seulement que ce type d'espaces manque à l'UdeM, mais aussi qu'il y a un besoin criant de la communauté universitaire pour ces derniers.

Le déménagement de la Faculté de l'aménagement au campus MIL, qui a été mentionné en phase 3-0, offre l'opportunité de redéfinir le rôle de l'actuel pavillon de la Faculté de l'aménagement, situé sur la côte Sainte-Catherine. Celui-ci a été conçu sur le modèle de grands espaces généreux, avec une grande hauteur sous plafond qui se prête bien à des usages créatifs.

L'Université envisage de restructurer les espaces intérieurs du pavillon afin de favoriser la création d'une sorte de pépinière créative, mobilisant des unités pour lesquelles la création est à la fois un objet d'études et une pratique, couplée à des espaces événementiels :

- Relocaliser et étendre les espaces du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques, afin d'une part de subvenir aux besoins croissants de ce département, mais aussi de le doter d'espaces de création généreux, flexibles et inspirants. Ceci pourrait lui donner un nouveau souffle et lui permettre de se recréer une image qui lui permettra de rivaliser avec d'autres écoles de haut calibre, situées au Canada et ailleurs (VFS, Concordia, etc.) ;
- Rapatrifier les archives et bibliothèque des livres rares depuis le pavillon Samuel-Bronfman ;
- Créer un espace muséal, qui agira comme vitrine culturelle. Cet espace permettra d'exposer les collections d'arts visuels et d'ethnologie, de même que les livres et objets rares, ou d'accueillir les expositions liées aux facultés et autres événements contribuant au rayonnement de l'Université, en rendant accessibles à la communauté des collections d'une importance considérable ;
- Créer des espaces flexibles, qui permettront d'organiser des colloques, des formations, des rencontres et des séminaires.

La création de ce pôle contribuera fortement au rayonnement de l'Université, sur le plan local et international.

13.4. Phases autonomes

Les phases autonomes représentent des éléments qui ne sont pas associés à un effet de cascade et qui peuvent être réalisés à divers moments dans le phasage du PDE, en fonction des différentes contraintes de planification.

13.4.1. Pavillon de l'aménagement – Préparation au pôle du monde durable

La création du pôle du monde durable au campus MIL, mentionnée à la phase 3-0, est un projet porteur pour l'Université. Cette vision est envisagée à long terme et, afin qu'une vision de cette ampleur se concrétise, il est nécessaire de prendre des actions à court et moyen terme. Ainsi, il est question de mettre en place les bonnes conditions pour que la vision se réalise, tenant pour acquis que plusieurs unités de l'UdeM exercent déjà un rôle de leadership afin de favoriser l'émergence d'un monde durable et qu'il convient de mieux fédérer leurs énergies en ce sens.

Même si la construction d'un nouveau pavillon au MIL pour le pôle du monde durable n'intervient qu'en phase 3-0, l'Université envisage d'ores et déjà d'entreprendre des actions concrètes afin de bien préparer le terrain :

- Agrandissement de la Faculté de l'aménagement, selon les potentiels établis au PDA 2020.

À titre exceptionnel, cette sous-phase ne suit pas nécessairement une des phases du campus d'Outremont, mais précède les phases 3-0 et 3-M.



Figure 82 : Photo d'un atelier du pavillon de la Faculté de l'aménagement.
(Source : Université de Montréal)

13.4.2. La Faculté de musique

La Faculté de musique est située en hauteur sur le flanc nord de la montagne, dans l'axe de l'avenue Vincent-D'Indy. Bien que cet emplacement la rende plus difficile d'accès par rapport aux autres pavillons, il est exceptionnel pour une telle faculté.

Mis à part la salle Claude-Champagne qui est très appréciée par la communauté universitaire (aussi bien musicienne que par les mélomane), le pavillon de la Faculté de musique n'est pas bien adapté à son usage actuel. En effet, le bâtiment présente des enjeux d'espaces et d'intégration des futurs programmes de production numérique (voir annexe B). De plus, la Faculté de musique prévoit une augmentation de son effectif étudiant, par conséquent, un agrandissement est envisagé à l'est selon le potentiel établi au PDA 2021.

L'Université mettra sur pied un programme de rénovations pour corriger certaines lacunes fonctionnelles ainsi que la vétusté des lieux.

Cette intervention est autonome et ne suit pas nécessairement une des phases du campus Outremont, mais demeure indépendante dans le cadre temporel.



Figure 83 : Étudiants et étudiantes de la Faculté de musique.

[Source : Université de Montréal]

13.4.3. Le CEPSUM – Centre interdisciplinaire de santé sportive

Suivant la consultation de la communauté universitaire, des besoins ont été relevés en termes d'infrastructures sportives. Afin de répondre à ces besoins, le PDE prévoit :

- Au complexe MIL : afin d'une part de répondre au besoin d'infrastructures sportives au campus MIL, et d'autre part de créer des infrastructures partagées avec la communauté, le PDE prévoit la création d'un complexe multisports et communautaire doté d'un programme mixte incluant des plateformes sportives.

Cette intervention est prévue à la phase 3.

- Au campus de la montagne : afin de réaliser une expansion de la Clinique sportive, le PDE prévoit une relocalisation de la Clinique de kinésiologie au pavillon 2101, boul. Édouard-Montpetit. Cet emplacement permet à la Clinique d'avoir pignon sur la rue Édouard-Montpetit, tout en étant en étroite proximité avec le CEPSUM situé en face. Ce centre interdisciplinaire de santé sportive se fonde sur le redéploiement de la Clinique de physiothérapie et de médecine du sport (CPMS et sa collaboration avec l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique (EKSAP) ;



Figure 84 : Photo de l'entrée du CEPSUM.

[Source : Université de Montréal]

Cette intervention suit l'agrandissement du pavillon J.-A.-DeSève, qui accueillera une portion des fonctions du 2101, boul. Édouard-Montpetit (Services à la vie étudiante).

13.5. Libération de locations et vente de pavillons

Outre le parc immobilier appartenant à l'UdeM et les terrains dont elle dispose pour la construction de nouveaux bâtiments, l'Université occupe plusieurs espaces en location.

La construction de nouveaux pavillons et la réaffectation de certaines parties existantes permettent le développement de l'Université, mais aussi la rationalisation du parc immobilier existant ainsi que la réduction des espaces locatifs qu'elle occupe.

Cette réduction des espaces en location va dans le sens de la directive du MES, qui souhaite que l'Université se départisse de ce type d'espaces à moyen terme.

- Pavillon Marguerite-d'Youville : en raison de sa situation excentrée par rapport au campus de la montagne, l'Université envisage progressivement de vider et de rapatrier tous les usages qui se trouvent au sein du campus, afin de pouvoir le vendre à terme ;
- 2910, boul. Édouard-Montpetit : en raison des nombreux travaux nécessaires dans ce bâtiment, ainsi que des coûts associés, l'Université envisage de le vider à très court terme et de le vendre ;
- 7101, av. du Parc : ce local abrite principalement l'ESPUM, l'Université planifie rapatrier cette unité au sein du campus à court terme, pour mettre fin au bail ;
- 3535, ch. Queen-Mary : le regroupement des disciplines liées à la médecine dentaire au sein du pavillon Roger-Gaudry permet de mettre fin au bail ;
- 3333, ch. Queen-Mary : Le regroupement d'unités administratives de l'Université au 1000 Beaumont fait place à la relocalisation du BAPI, et permet de mettre fin au bail ;
- 7077, Av. du Parc : Le regroupement d'unités administratives de l'Université vers le 1000 Beaumont permet de mettre fin au bail ;
- 950, Beaumont : La construction du 1000 Beaumont permet la relocalisation du centre l'Extension, de la Clinique Mauve de même que des groupes de recherche, de sorte que l'Université pourra mettre fin au bail.

13.6. Un PDE 2023 élaboré à la lumière du plan stratégique institutionnel 2022-2032

Introduction

Le Plan directeur des espaces 2023 de l'UdeM a été délibérément élaboré à l'aune des trois grands piliers du plan stratégique 2022-2032. Il tient ainsi pour acquis que les modalités d'utilisation des espaces physiques de l'UdeM doivent outiller notre communauté afin qu'elle puisse répondre encore mieux aux besoins d'une société en mutation accélérée, et ce, de manière aussi créative que responsable. En ce sens, le PDE 2023 de l'UdeM n'hésite pas à oser le changement.

Il propose également une approche de ces espaces physiques qui leur attribue la mission expresse de favoriser l'épanouissement intellectuel et personnel de tous les membres de la communauté de l'UdeM, notamment en cherchant à harnacher la pluralité de leurs parcours et de leurs expériences en leur fournissant des environnements interdisciplinaires stimulants et conviviaux. L'idée que l'UdeM doive vivre sa pluralité s'incarnera plus que jamais dans le projet de PDE proposé ici.

Enfin, les environnements interdisciplinaires et les regroupements que propose ce plan ont été pensés pour fédérer les énergies des membres de la communauté de l'UdeM afin que celle-ci offre les programmes les plus novateurs, produise les savoirs les plus transformateurs dans le but de soutenir, dans une perspective de bien commun, la société dans l'élaboration de solutions viables et responsables aux problèmes et défis auxquels elle fait face.

La vision des espaces de l'UdeM que met de l'avant ce plan attisera la passion des membres de la communauté de l'UdeM à agir, dans tous les volets de leurs missions institutionnelles, en faveur du bien commun entendu à l'aune des valeurs de liberté et de responsabilité. Elle exige au surplus de leur part le courage de briser les silos disciplinaires qui demeurent; elle est enfin porteuse d'une ouverture plus grande que jamais aux collaborations avec la société globale et les communautés environnantes en vue de cocréer un monde plus durable et plus juste. Cette vision vise à concrétiser, dans la conceptualisation des espaces de l'UdeM, les aspirations du plan stratégique institutionnel de notre université.

Phase 1-0 (MIL) :

La construction du pavillon des sciences des données et de l'Institut Courtois au campus MIL vise à réunir, dans un contexte physique optimal, une nouvelle génération de chercheurs et chercheuses de premier plan de l'UdeM qui œuvrent dans divers domaines de pointe, tels l'intelligence artificielle et les nouveaux matériaux, afin de les soutenir dans l'arrimage et la mobilisation de leurs savoirs pour aider la société à relever les défis auxquels elle fait face.

Ancré dans un écosystème déjà jalonné par le Complexe des sciences, le creuset qu'offriront le pavillon des sciences des données et l'Institut Courtois favorisera, tant sous l'angle de la recherche que de l'enseignement, les échanges non seulement entre les membres de la communauté de l'UdeM mais aussi avec divers partenaires sociaux et économiques. Valorisant la recherche fondamentale et appliquée, ce projet va puissamment soutenir l'incubation et le développement d'innovations, dans une perspective de collaboration, d'ouverture et de responsabilité en recherche. Il procurera des environnements conviviaux où les missions essentielles de l'UdeM se nourriront les unes les autres.

Phase 1-M (Montagne) :

En réunissant toutes les composantes de l'ESPUM sur le campus de la montagne, aux pavillons André-Aisenstadt et Roger-Gaudry, en donnant pignon sur rue aux expertises de l'Université, notamment à la FAS, en matière d'affaires publiques et internationales sous l'égide de la Maison des affaires publiques et internationales au pavillon André-Aisenstadt, ainsi qu'en réaffectant des locaux du pavillon Lionel-Groulx afin d'accroître l'espace attribué à des disciplines fondamentales des sciences humaines et sociales, cette phase permettra d'accroître les collaborations entre les spécialistes de l'UdeM dans les disciplines pertinentes, de manière à les inciter à arrimer et à mobiliser leurs savoirs pour aider la société à relever les défis auxquels elle fait face, tout en permettant de faire rayonner l'expertise de l'UdeM.

Le projet proposé mettra en valeur un regard francophone, ouvert à la diversité, sur des enjeux de grande acuité en matière de santé publique, d'affaires publiques et internationales et de vivre-ensemble. Il favorisera en outre la création de véritables communautés interdisciplinaires évoluant dans des environnements de qualité, en plus d'impulser la réflexion, dans une perspective autant locale que nationale ou internationale, sur des enjeux d'une importance cruciale pour nos sociétés.



Figure 85 : Photo de l'Université de Montréal prise en hiver.
(Source : Joëlle Simard Lapointe, Université de Montréal)

Phases 2-0 et 2-M :

La mise en œuvre de ces phases du Plan directeur des espaces se déclinera en plusieurs sous-phases, dont la séquence sera en partie déterminée par le déménagement de certaines unités hors du pavillon Roger-Gaudry.

Dans un premier temps, il est envisagé, à court terme, de déménager l'École de médecine vers un site à déterminer près du CHUM, pour une construction ultérieure dans ce quartier. Dans un second temps, l'on envisage de construire, à un peu plus longue échéance, un pavillon des sciences fondamentales de la Faculté de médecine au campus MIL. Enfin, au fur et à mesure que se libéreront des espaces au pavillon Roger-Gaudry et que ceux-ci seront rénovés pour réaffectation, il est envisagé d'y déménager la Faculté des sciences infirmières et le Département de nutrition.

Tout d'abord, outre qu'il s'inscrit dans une tendance mondiale de rapprochement entre les programmes de médecine, les hôpitaux qui leur sont affiliés ainsi que les milieux de pratique et professionnels, le déplacement de l'École de médecine dans un lieu près du CHUM permettra le resserrement de ses liens avec le principal lieu de formation clinique des membres de son corps étudiant, favorisant ainsi les synergies entre l'École, le CHUM et le CRCHUM et avec les communautés qui les environnent. Avec la construction d'un nouvel immeuble abritant l'École, ce rapprochement permettra au corps étudiant d'être constamment en interaction avec un environnement très diversifié, favorisant encore davantage le développement des compétences interculturelles et interpersonnelles des nouvelles et nouveaux médecins formés à l'UdeM ainsi que leur capacité à exercer une influence engagée et responsable dans leur milieu, notamment en proposant des pistes de solutions durables et efficaces aux problèmes. Ce projet contribuera donc à rendre l'UdeM plus représentative et inclusive quant aux différentes perspectives liées à la diversité caractérisant son terroir montréalais.

La présence de l'École de médecine dans un immeuble à la fine pointe rehaussera encore son statut et son attractivité à titre d'actrice majeure de l'enseignement et de la recherche dans les disciplines médicales, favorisant dès lors l'accroissement de son rayonnement aux échelles locale, nationale et

internationale à travers la mobilisation quotidienne de ses missions d'enseignement, de recherche et d'engagement communautaire. Enfin, cette implantation au centre-ville participera, comme ce fut le cas pour celle du CHUM, à la revitalisation et au renforcement de l'ancrage francophone d'un quartier central de Montréal.

La réaffectation, dans un deuxième temps, des espaces libérés par l'École de médecine au pavillon Roger-Gaudry et leur occupation éventuelle par la Faculté des sciences infirmières et le Département de nutrition mèneront à la création d'un véritable pôle de la santé au campus de la montagne. Hormis l'École de médecine, y seront ultimement regroupés l'École d'orthophonie et d'audiologie, l'École de réadaptation, les sciences infirmières, la nutrition, la santé publique, la pharmacie, l'IRIC et le Carrefour du médicament, de même que la kinésiologie rapatriée sous l'égide du CEPSUM ou du 2101, boul. Édouard-Montpetit. Ce rapprochement accroîtra des synergies interdisciplinaires déjà existantes, avec les effets de levier en découlant sur le plan de la recherche et de l'enseignement ainsi que de la mobilisation des expertises afin de les partager au service du bien commun. La mise à niveau des immeubles concernés, le cas échéant, améliorera l'expérience étudiante, à laquelle la présence au sein d'un pôle interdisciplinaire de la santé confèrera une importante valeur ajoutée.

Enfin, la construction d'un nouveau pavillon des sciences fondamentales de la Faculté de médecine au campus MIL décuplera les synergies existant déjà entre les départements de sciences fondamentales de médecine, d'une part, et les disciplines de la FAS établies au Complexe des sciences, au pavillon des sciences des données et à l'Institut Courtois, d'autre part. La force de frappe de ce nouvel écosystème, désormais multifacultaire, en recherche fondamentale et appliquée accroîtra considérablement la capacité de l'UdeM à incubier des projets novateurs et à mobiliser son expertise pour le bien commun. Sa capacité à fournir aux membres de son corps étudiant des disciplines concernées une expérience transformatrice dans des environnements à la fine pointe sera amplifiée, notamment en tant qu'elle contribuera à l'approfondissement d'une culture d'expérimentation continue.

Phases 3-0 (MIL) et 3-M (Montagne) :

Dans un horizon temporel plus long, le Plan directeur des espaces envisage la construction d'un nouveau pavillon d'aménagement et d'un complexe sportif multisports au campus MIL, en plus de l'implantation de cliniques multidisciplinaires d'intervention sociale et de l'espace communautaire au MIL Beaumont. L'objectif est la cristallisation, sur ce campus, d'un pôle du monde durable, où chercheurs, chercheuses et population étudiante, en collaboration avec les communautés environnantes, travailleront ensemble à trouver des solutions aux problèmes les plus aigus qui se posent en lien avec la transition écologique, certes, mais aussi en lien avec les enjeux urbanistiques et sociaux que cette transition entraîne. Sciences naturelles et sciences de l'aménagement seront donc harnachées pour penser la vie autrement. La mobilisation de l'entrepreneuriat au soutien de ces objectifs se fera par le truchement des forces vives réunies au 1000 Beaumont, voisin du campus MIL.

Le déménagement de la Faculté de l'aménagement au campus MIL libérera par ailleurs des espaces au pavillon de la Côte-Sainte-Catherine pour la création d'un pôle des arts et de la création regroupant les départements d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de la FAS, en plus d'une galerie de l'UdeM disposant d'une superficie accrue à la suite de l'agrandissement envisagé de ce pavillon. Cet agrandissement hébergera également, en les mettant en valeur, les collections anthropologiques, de livres rares et d'archives patrimoniales de l'UdeM. Ce pôle des arts et de la création sera complété par la Faculté de musique qui se trouve à distance de marche et dont l'immeuble sera agrandi. Les autres espaces du pavillon seront destinés à l'accueil d'événements scientifiques et sociaux.

Enfin, un agrandissement est prévu au pavillon J.-A.-DeSève, afin de regrouper les Services à la vie étudiante. Dans la mesure où cet agrandissement est un élément autonome, il pourrait être réalisé avant la phase 3-M.



Figure 86 : Espaces extérieurs pour les étudiants et étudiantes au campus MIL.

(Source : Université de Montréal)

Même si des travaux se font déjà depuis longtemps à l'UdeM sur les enjeux liés à l'instauration d'un « monde durable », la cristallisation de cette problématique autour d'un pôle ayant un ancrage physique concret au campus MIL donnera une impulsion nouvelle à ces travaux, en y fédérant une masse critique de chercheurs, chercheuses, étudiants et étudiantes se consacrant à la recherche tant fondamentale qu'appliquée, avec le concours, notamment, des communautés environnantes. Ce projet permettra de mieux canaliser les efforts déployés à l'UdeM en lien avec ces problématiques et d'élaborer des stratégies plus efficaces de mise en valeur de ces efforts aux échelles locale, nationale et internationale. Le pôle du monde durable offrira en outre aux étudiants et étudiantes intéressés par les enjeux croisés de justice et de durabilité un creuset inégalé d'apprentissage interdisciplinaire et expérientiel, notamment par l'implantation sur le campus de diverses cliniques d'intervention sociale visant à répondre aux besoins de la société, en collaboration étroite avec les communautés environnantes, lesquelles sont très diversifiées.

Pour sa part, l'établissement d'un pôle des arts et de la création au campus de la montagne fédérera les forces vives de l'UdeM dans les domaines de la création, de sa conceptualisation à ses pratiques, de manière à optimiser son impact social. L'implantation de ce pôle dans un espace adapté offrira un environnement physique convivial permettant aux membres du corps enseignant autant que de la population étudiante d'innover et de repousser les limites de l'imagination, notamment en mobilisant le numérique, là aussi en profitant de maillages inédits avec les nombreux acteurs, reconnus mondialement, des écosystèmes créatifs de Montréal.

Finalement, l'agrandissement du pavillon J.-A. De-Sève pour y créer le pavillon des services à la vie étudiante a pour objectif de magnifier l'expérience des étudiants et étudiantes à l'UdeM, non seulement en améliorant l'offre de services mais aussi en créant des espaces collaboratifs de travail et de bien-être, en plus d'un haut lieu de sociabilité.

Tableau synthèse du lien entre le PDE 2023 et le plan stratégique

	Étapes du PDE	Objectif 1 : impulser les réflexions entourant les grands défis de la société et accompagner celle-ci dans la découverte, la création et la mise en œuvre de solutions, et ce, en collaborant avec nos partenaires				Objectif 2 : Assurer à chaque membre de notre communauté étudiante des expériences de vie, académiques, pédagogiques et pratiques fortes afin de l'aider à devenir un acteur d'influence et de changement dans son milieu			Objectif 3 : Devenir une véritable organisation qui apprend et qui se renouvelle en accroissant notre capacité d'autoévaluation et d'adaptation		
		1. Appuyer l'incubation de projets collaboratifs et rendre nos succès durables	2. Développer des compétences interculturelles et interpersonnelles	3. Promouvoir le français comme un tremplin vers la diversité culturelle et linguistique	4. Rassembler, amplifier et partager notre expertise aux échelles locale, nationale et mondiale	5. Repenser un écosystème pédagogique et de recherche aux couleurs de l'interdisciplinarité, de l'expérience et de l'agilité	6. Diversifier les parcours académiques offerts et enrichir l'expérience étudiante	7. Créer des environnements physiques et numériques conviviaux qui favorisent la collaboration et une vie universitaire stimulante	8. Développer une culture d'expérimentation, de création et de réflexivité	9. Incarner davantage la diversité des parcours et des expériences à tous les niveaux de l'établissement	10. Encourager l'adhésion aux objectifs communs et aux valeurs de l'Université
Phase 1-0	Pavillon des sciences des données et Institut Courtois	x			X	X	X	X	X		X
Phase 1-M	ESPUM – Campus de la montagne	x	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Phase 1-M	Maison des affaires publiques et internationales	x	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Phase 1-M	Réaffectation du pavillon Lionel-Groulx	x	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Phase 2-0	École de médecine près du CHUM	x	x	X	X	X	X	X	X	X	X
Phase 2-M	Réaffectation du pavillon Roger-Gaudry (FSI, nutrition, ESPUM)	x			X	X	X	X	X	X	X
Phase 2-0	Pavillon des sciences fondamentales au MIL	x			X	X	X	X	X		X
Phase 3-0	Pôle du monde durable au MIL	x	X		X	X	X	X	X	X	X
Phase 3-M	Pôle des arts et de la création au campus de la montagne	X			X	X	X	X	X	X	X
Maison étudiante			X				X	X	X	X	X

Figure 87 : Tableau synthèse du lien entre le PDE 2023 et le Plan stratégique.

13.7. Synthèse des mouvements et cascades proposés

Sur la base des éléments décrits précédemment, le tableau suivant fait la synthèse des mouvements déclencheurs de cascade qui sous-tendent les mouvements proposés dans le cadre du PDE 2023.

Tableau synthèse des blocs cohérents

Déclencheurs d'effet de cascade	Effets de cascade au campus de la montagne
Faculté des arts et des sciences : <ul style="list-style-type: none"> • Mathématiques • Statistique 	Opportunité de regrouper certaines unités académiques de la FAS avec leurs groupes de recherche, selon une vocation cohérente et porteuse pour le pavillon André-Aisenstadt
Faculté de médecine : <ul style="list-style-type: none"> • Sciences fondamentales • École de médecine 	Opportunité de compléter le pôle de la santé en regroupant les sciences infirmières et l'ESPUM et en rapatriant nutrition avec les sciences de la santé (écoles de réadaptation et d'orthophonie-audiologie) à Roger-Gaudry. Opportunité de rapatrier certaines unités dispersées
Faculté de l'aménagement	Opportunité de revoir la vocation de l'actuel pavillon de l'aménagement en vue d'une vocation artistique/vitrine culturelle et muséale Opportunité de créer un pôle des arts et de la création, intégrant l'histoire de l'art et les études cinématographiques et, à proximité, la musique
Éléments autonomes	Aucun effet de cascade

Figure 88 : Mouvement de blocs cohérents d'unités et effets de cascade associés.



Figure 89 : Photo de l'Université de Montréal au crépuscule.
 [Source : Amélie Philibert – Université de Montréal.]

13.8. Synthèse des interventions proposées

La carte ci-contre montre une synthèse schématique des différentes interventions qui sont prévues dans le cadre du PDE. Celles-ci seront détaillées dans les parties suivantes.

Horizon 0-8 ans :

Phase 1-O, au MIL :

- A. Construction du pavillon des sciences des données et de l'Institut Courtois.

Étape 1-M, au campus de la montagne :

- B. Au pavillon André-Aisenstadt : création de la Maison des affaires publiques et internationales (MAPI) et rapatriement de l'ESPUM depuis le 7101, avenue du Parc ;
- C. Pavillon Lionel-Groulx, réaffectation et expansion de certains Départements de la FAS.

Horizon 8-15 ans :

Phase 2-O, au MIL :

- D. Étape 1 (8-11 ans) : Construction de l'École de médecine près du CHUM (hors campus), avec possibilité alternative au MIL ;
- E. Étape 2 (12-15 ans) : Construction du pavillon des sciences Fondamentales.

Phase 2-M, au campus de la montagne :

- F. Réaffectation du pavillon Roger-Gaudry et rapatriement de nutrition et sciences infirmières ;
- G. Réaffectation du pavillon Paul-G.-Desmarais.

Horizon 15+ :

Phase 3-O, au MIL :

- H. Création du pôle du monde durable au MIL, regroupant : la Faculté de l'aménagement, les disciplines de développement durable ;
- I. Construction d'un complexe multisports au MIL.

Phase 3-M, au campus de la montagne :

- J. Création du pôle des arts et de la création à l'ancienne Faculté de l'aménagement, regroupant les disciplines d'histoire de l'art et d'études cinématographiques, la galerie de l'UdeM, le musée anthropologique, les livres rares, les archives patrimoniales, les espaces événementiels et certains services à la communauté étudiante.

Éléments autonomes :

- K. Construction du 1000, Beaumont ;
- L. Agrandissement de la Faculté de musique ;
- M. Agrandissement et réaffectation du 2101, boul. Édouard-Montpetit, Clinique de kinésiologie ;
- N. Agrandissement du pavillon J.-A.-DeSève ;
- O. Agrandissement du pavillon de la Faculté de l'aménagement.

Au moment de se pencher sur la mise en œuvre et la concrétisation des différentes phases du PDE 2023-2043, l'Université de Montréal devra intégrer à sa réflexion des questions ayant trait à la nature et à la configuration des espaces étudiants ainsi que de ceux destinés aux Premiers Peuples ou de ceux qui pourraient être davantage ouverts aux communautés environnantes, en plus d'intégrer les parties prenantes intéressées à cette réflexion. De même, l'Université de Montréal devra systématiquement réfléchir à l'optimisation de ses espaces, notamment en recherche, en valorisant le partage des plateformes et des labo-

ratoires, ou, en enseignement, au ratio des espaces attribués aux différents cycles d'études. Les projets transitoires qui contribuent puissamment à la qualité de la vie universitaire, tels les projets éphémères au campus MIL, devront aussi faire l'objet d'une attention spéciale. En fait, l'Université aurait intérêt à élaborer une politique d'utilisation de ses espaces, qui, tout en fixant un cadre principal, favoriserait l'agilité et la réactivité dans des environnements par définition évolutifs.

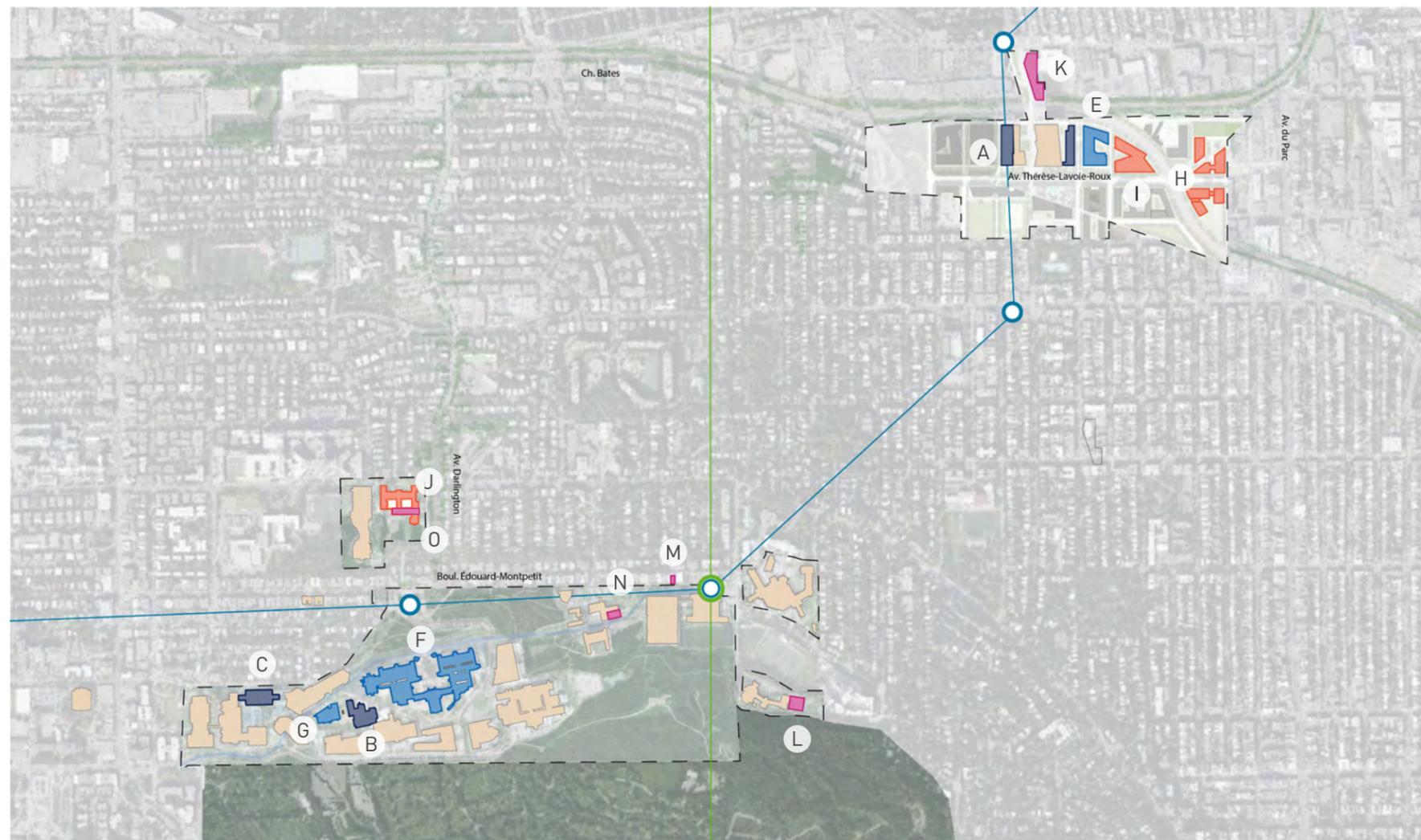


Figure 90 : Plan synthèse des interventions proposées au PDE 2023.

[Source : Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne, 2021. Lemay, Plan de référence du projet MIL Montréal, 2023. Ville de Montréal, modifié par P_R]

LÉGENDE

- Ligne bleue (STM)
- REM

PHASAGE

- Phase 1 (O-M)
- Phase 2 (O-M)
- Phase 3 (O-M)
- Phases autonomes

13.9. Pôles stratégiques – Synthèse des modifications et renforcements au PDE 2023

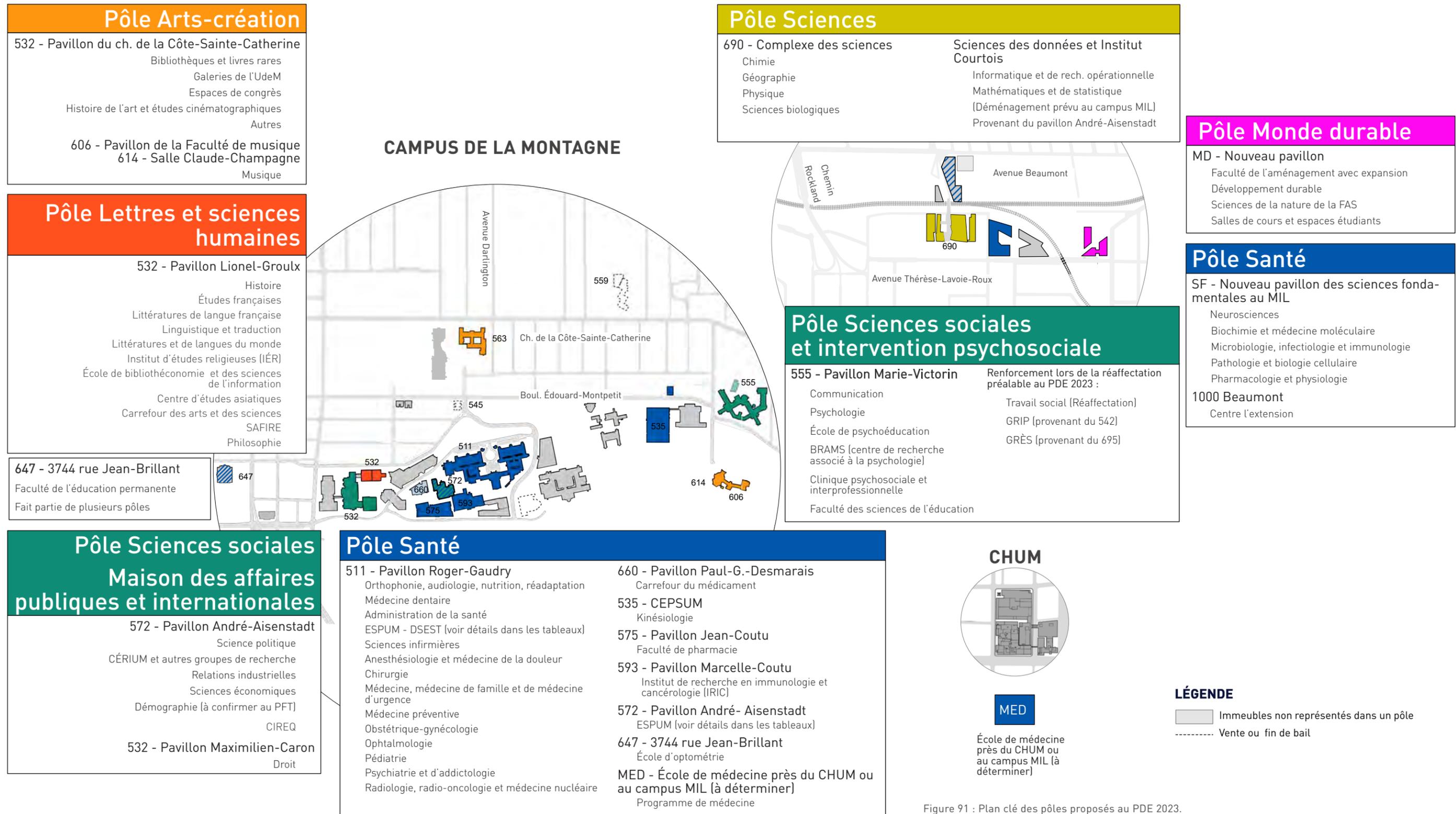


Figure 91 : Plan clé des pôles proposés au PDE 2023.
(Source : Cartographie de base 2021. Ville de Montréal, modifiée par P_R)



14. DÉPLOIEMENT DES MOUVEMENTS SELON LES PHASES

14.1. Introduction

Le chapitre suivant vise à détailler la façon dont les mouvements du PDE 2023 se déclinent et décrit leur interrelation.

S'il doit évidemment tenir compte des mouvements de cascade, l'échéancier proposé pour les divers projets de ce plan directeur des espaces pourrait être modifié selon l'obtention des financements publics ou privés appropriés. Par exemple, la mise en œuvre d'un projet prévu pour la phase 3 pourrait être devancée si un financement adéquat pour le réaliser était obtenu avant cette phase. Ainsi, la réalisation des projets du plan directeur des espaces exige de l'Université de Montréal qu'elle fasse preuve d'agilité institutionnelle.

14.2. Tableau des mouvements par phase

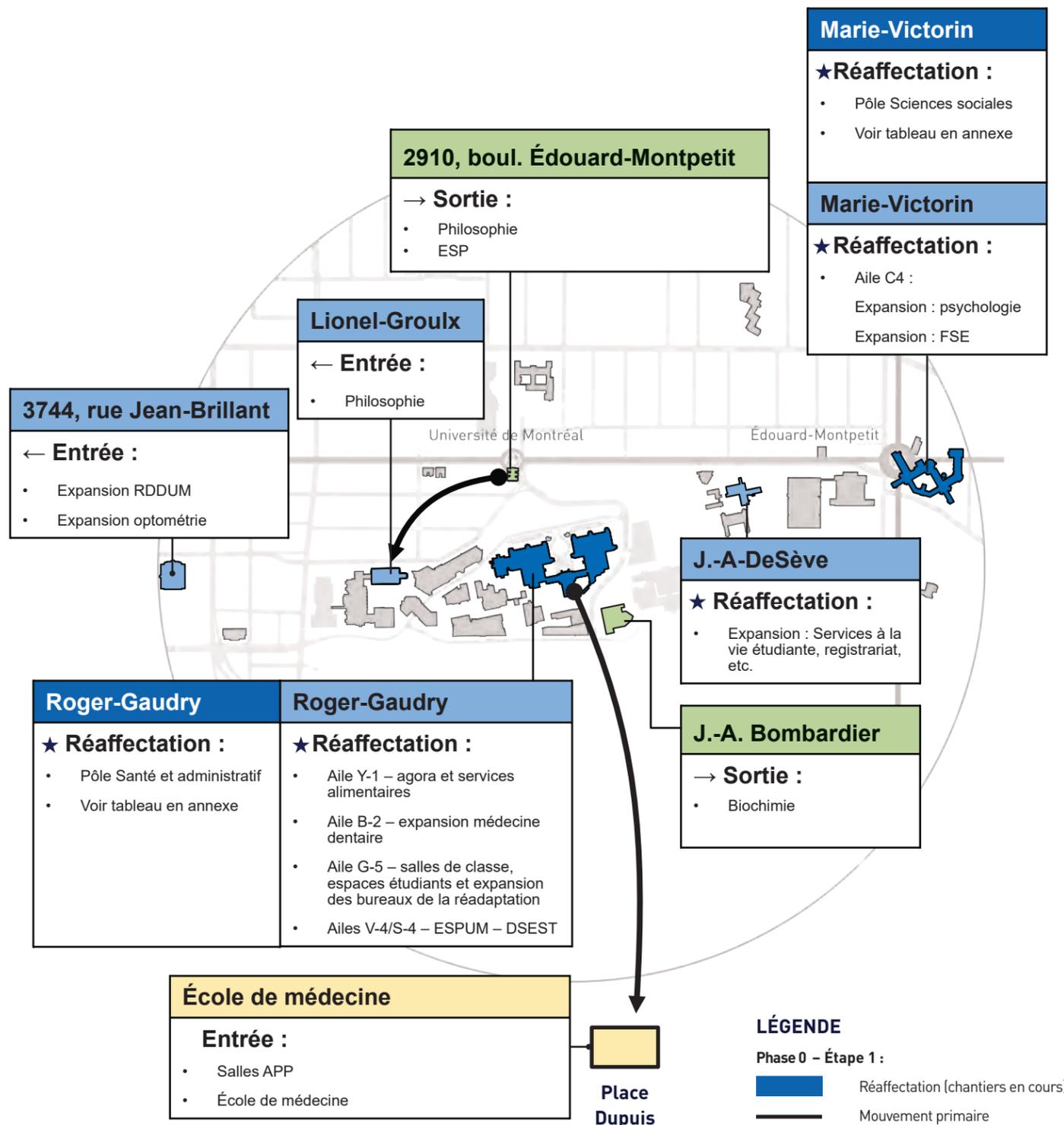
Le tableau ci-contre résume les mouvements principaux proposés par phase, et sert de guide pour comprendre les descriptions détaillées qui suivent.

Tableau des mouvements par phase

En cours	Horizon 0-8 ans	Horizon 8-15 ans	Horizon 15 ans et plus
Phase 0 – Étape 1 : Chantiers Réaffectation : Roger-Gaudry Réaffectation : Marie-Victorin	Phase 1-0 Construction : MIL, phase 2 – pavillon des Sciences de données et Institut Courtois au MIL	Phase 2-0 <u>Étape 1 (8-11 ans)</u> – Construction : École de médecine près du CHUM, avec possibilité alternative au MIL <u>Étape 2 (12-15 ans)</u> – Construction : sciences fondamentales avec enseignement au MIL	Phase 3-0 Construction : nouveau regroupement au MIL – Pôle du monde durable : <ul style="list-style-type: none"> • Faculté de l'aménagement • Développement durable (espaces académiques intégrés à la Faculté de l'aménagement) Construction : complexe multisports.
Phase 0 – Étape 2 : Projets Roger-Gaudry : <ul style="list-style-type: none"> • Agora et services Pavillon Lionel-Groulx (7 ^e) : <ul style="list-style-type: none"> • Libération : travail social • Entrée : Philosophie J-A deSève (CPE) : <ul style="list-style-type: none"> • Libération : CPE • Entrée : services à la vie étudiante, registrariat, etc. Réaffectation Roger-Gaudry : <ul style="list-style-type: none"> • Expansion : médecine dentaire (B-2 et I-2) • Nouvelle salle de cours, espaces étudiants et de bureaux (G-5) Réaffectation Marie-Victorin : <ul style="list-style-type: none"> • Expansion : psychologie (C-4) 3744, rue Jean-Brillant : <ul style="list-style-type: none"> • Expansion, RDDUM et optométrie Pavillon Roger-Gaudry (V-4/S-4) : <ul style="list-style-type: none"> • Rapatriement de l'ESPUM en provenance du pavillon Marguerite-d'Youville Pavillon J.-Armand-Bombardier : <ul style="list-style-type: none"> • Déménagement du Département de biochimie • Vente du pavillon 	Phase 1-M A – Pavillon André-Aisenstadt : <ul style="list-style-type: none"> • Création de la maison des affaires publiques et internationales : <ul style="list-style-type: none"> - Science politique - Sciences économiques - Relations industrielles - Démographie (si l'espace le permet : à confirmer PFT) • Rapatriement de l'ESPUM (provenant du 7101, avenue du Parc) B – Pavillon Lionel-Groulx : <ul style="list-style-type: none"> • Réaffectation et expansion de certains départements de la FAS (anthropologie, histoire de l'art et études cinématographiques) 	Phase 2-M A – Réaffectation du pavillon Roger-Gaudry, rapatriement : <ul style="list-style-type: none"> • Nutrition • Sciences infirmières B – Carrefour du médicament au pavillon Desmarais	Phase 3-M Réaffectation de l'ancienne Faculté de l'aménagement – Pôle des arts et de la création : <ul style="list-style-type: none"> • Histoire de l'art et études cinématographiques • Galerie de l'UdeM • Musée anthropologique – Livres rares et archives patrimoniales • Espaces événementiels (congrès)
Éléments autonomes : <ul style="list-style-type: none"> • 1000 Beaumont • Agrandissement : Faculté de musique • Agrandissement : J.-A.-DeSève, pavillon de la vie étudiante • Agrandissement et rénovation du 2101, boul. Édouard-Montpetit – Clinique de kinésiologie • Agrandissement : Pavillon du ch. de la Côte-Sainte-Catherine 			

Figure 92 : Tableau synthèse des mouvements proposés au PDE 2023, par phase.
Note : La chronologie des mouvements pourra être révisée selon les possibilités de philanthropie

14.3. Phase 0, étapes 1 et 2 – Mouvements des chantiers et projets en cours



PHASE 0 – Étape 1 : Chantiers en cours

Roger-Gaudry (réaffectation en cours)						
Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
Physique	9 478	MIL	Ortho-audiol. (1 ^{er} et 2 ^e Ouest)	2584	4 875	7077 Parc (loc.)
Chimie	3 364	MIL	Fac. médecine (5 ^e Ouest)	191	360	Nouveau
Bibli. Chimie-Physique	882	MIL	Réadaptation (5 ^e et 6 ^e Est)	4118	7 770	7077 Parc (location)
			Sc. fond. – (4 ^e Est)	1554	2 932	PJAB
			Médecine dent. (4 ^e Est)	713	1 345	PJAB et nouveau
			DPS (9 ^e Est)	309	583	DI
			CPU (8 ^e Est)	663	1 251	3535 QM (location)
			BPQ (8 ^e Est)	84	158	3535 QM (location)
			BCRR (8 ^e Est)	405	764	3333 QM (location)
			Rectorat (7 ^e , 6 ^e et 5 ^e Est)	1567	2 957	RG et 3744 JB
			BCRP (7 ^e)	503	949	3744 Jean-Brillant
			Dir. des affaires Juridiques (7 ^e)	202	381	3744 Jean-Brillant
			Secrétariat général (7 ^e)	294	555	RG Ouest (temp.)
			Archives (6 ^e Est)	266	502	RG Ouest (temp.)
			DI (entreposage, cuves, etc.)	290	547	S.o.
			Salles de cours DI	383	723	S.o.
			Espaces vie étudiante	752	1 419	7077 et nouveau
Total, sorties	13 724					
			Total, superficies touchées	14 878	28 072	

Marie-Victorin (réaffectation en cours)						
Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
Sciences biologiques	4 590	MIL	Psycho. – BRAMS (A1, F2)	269	480	1420 Mt-Royal
Animaleries	255	MIL	Travail social (niv. 2)	797	1 423	LG
Espaces sous-sol	-168	Non utilisable	Psychoéducation (niv.1)	823	1 470	MV (C-4)
			GRIP (niv. 1)	457	816	3050 EM
			GRES (niv. 1)	166	296	7077 Parc
			Labor. ens. interv. simulation (FAS)	210	375	Nouveau
			Centre de conserv. (niv. F-0)	670	1 196	Musée / BLSH
			CPE (niv.1)	727	1 298	JADS
			FSE (salles de cours et sém.)	291	520	Nouveau
			DI (salles de cours, etc.)	279	498	Nouveau
			Espace vie étudiante	292	521	Nouveau
Total, sorties	4 677					
			Total, superficies touchées	4 981	8 895	

Phase 0 – Étape 2 :			
■	Réaffectation (en planification)	MV	Marie-Victorin
■	Vente	JAL	J.-A.-Lévesque
■	Nouvelle location	RG	Roger-Gaudry
—	Mouvement primaire	AA	André-Aisenstadt
- - - - -	Mouvement secondaire	MY	Marguerite-d'Youville
		LDS	Lilianne-de-Stewart
		JADS	J.-A.-DeSève
		EM	Édouard-Montpetit

Figure 93 : Diagramme des mouvements proposés à la phase 0, étapes 1 et 2.

PHASE 0 – Étape 2 : Projets en cours

Roger-Gaudry – Agora et services

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
Secrét. général + archives	550	RG	Agora et serv. alimentaires	550	1 038	Nouveau
			Salle repos/repas TI (1-U)	154	291	Nouveau
			Services alimentaires	incl.		
TOTAL SORTIES	550					
			Total, superficies touchées	704	1 329	

Lionel-Groulx – Philo

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
Travail social (réaff.)	900	MV	Philosophie	840	1 585	2910 EM
Total, sorties	900					
			Total, superficies touchées	840	1 585	

Marie –Victorin – C4, psycho et FSE

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
Psychoéducation (C-4)	638	MV (niv. 1)	Expansion : psychologie	438	782	Nouveau
			Expansion : FSE	200	357	Nouveau
Total, sorties	638					
			Total, superficies touchées	638	1 139	

Roger-Gaudry – B2,I2, G5, Médecine dentaire

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
Décanat + adm. MD (B2)	320	RG	Expansion : MD (B-2/I-2)	320	571	S.o.
Animalerie G-5	454	À définir	Expansion : Réadapt. , 1 salle de cours et espace étudiant	454	811	S.o.
Total, sorties	320					
			Total, superficies touchées	774	1 382	

Roger-Gaudry – V4/S4 Médecine

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
Labo V4	700	RG	ESPUM – DSEST	675	1 274	MY
Total, sorties	700					
			Total, superficies touchées	675	1 274	

Roger-Gaudry – Médecine, salles APP

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
Salles APP	1 000	Place Dupuis	S. o.			
Total, sorties	1 000					
			Total, superficies touchées	0		

3744, rue Jean-Brillant – RDDUM et optométrie

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
BCRP (4e)	538	RG	Expansion : RDDUM	538	1 098	3333 QM
DAJ (6e)	198	RG	Expansion : Optométrie (6e)	198	404	Nouveau
Dév. durable – rectorat (4e)	130	RG	À définir (4e)	130	265	
Total, sorties	866					
			Total, superficies touchées	866	1 767	

J.-A.-DeSève – SVE, registrariat, SAR

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
CPE (réaffectation)	800	MV	Services adm. recr. (SAR)	350	875	3744 JB
			Registrariat	50	125	Nouveau
			SVE (serv. à la vie étudiante)	400	1 000	Nouveau
Total, sorties	800					
			Total, superficies touchées	800	2 000	

Place Dupuis – École de médecine dans des espaces en location

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
S.o.		Place Dupuis	École de méd.et salles APP	5417	10221	RG
			Agora	445	840	RG
			Espaces étudiants	251	474	RG
Total, sorties				6 113	11 534	

2910, boulevard Édouard-Montpetit

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
Philosophie	840	LG	Aucune, vente prévue en phase 2			
ESP	765	3744 JB				
Note : Temporairement en location pour permettre la vente du bâtiment Voir phase 1-M						
DI et autres	370					
Total, sorties	1 975					
			Total, superficies touchées			

J.-A.Bombardier

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
Biochimie	3 026	LG	Aucune, vente			
Total, sorties	3 026					
			Total, superficies touchées			

14.4. Phases 1-0 et 1-M

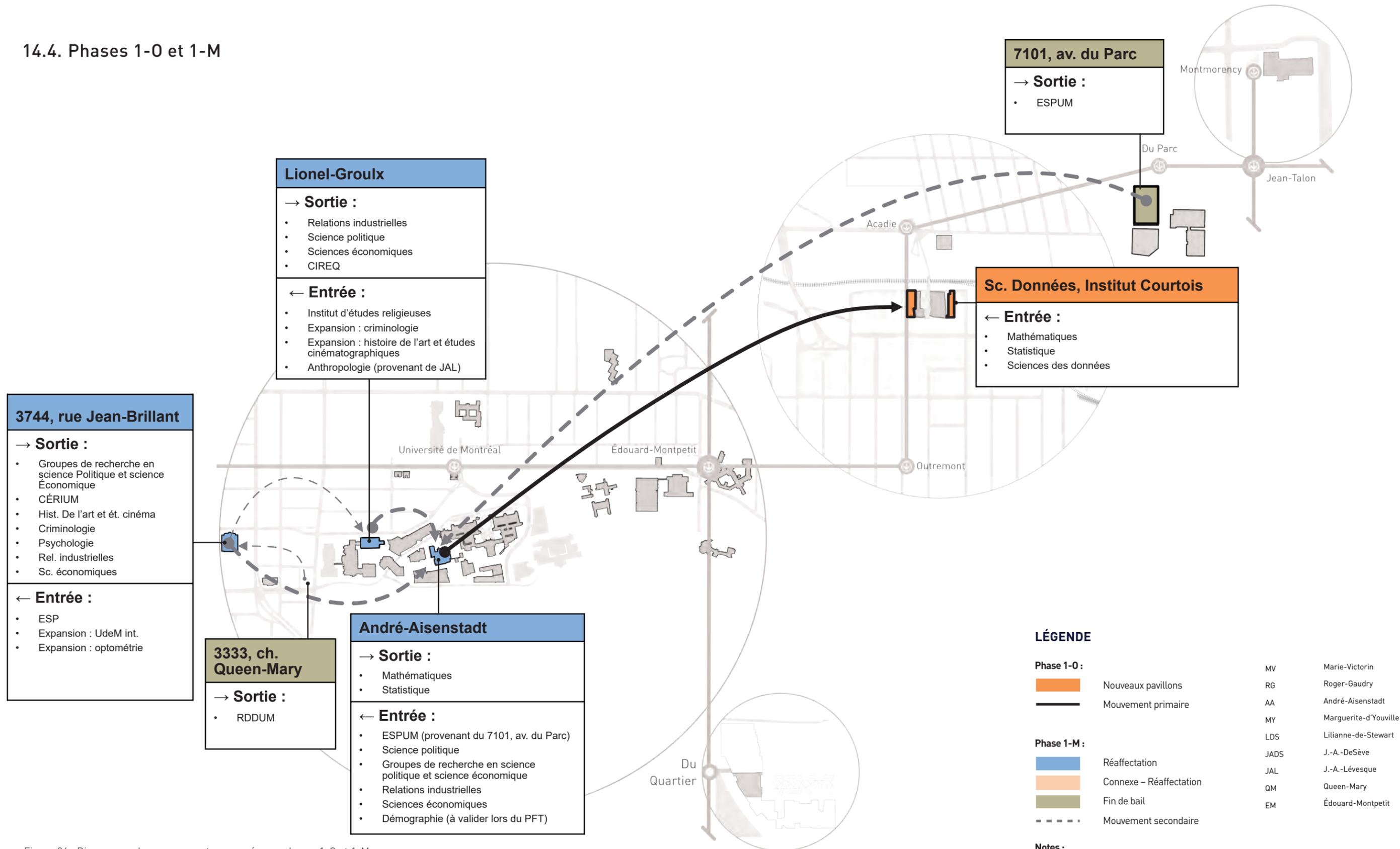


Figure 94 : Diagramme des mouvements proposés aux phases 1-0 et 1-M.

PHASE 1-0

Sciences des données et Institut Courtois – MIL (construction prévue)

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
S.o.		MIL – Ph. 2	ScD [Sc. des données]	11 867	21 360	AA
			IC [Institut Courtois]	4 022	7 641	S.o.
			Concession alimentaire	278	500	S.o.
			Stationnement 40 places		1 490	S.o.
			Total, superficies touchées	16 167	30 991	

PHASE 1-M

572 – André-Aisenstadt

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
Sciences des données	6 840	MIL Phase 2	Sciences politiques	1 324	2 364	LG + 3744 JB
Bibl. Maths-info	1 335	MIL Phase 2	Gr. de recherche Sc. Pol.	850	1 518	3744 JB
Salles de cours existantes	Restent en pl.		<i>CÉRIUM, PRAME, RÉAL,</i>	incl.		3744 JB
Services SIUM, DI, TI	Restent en pl.		<i>RÉLAM, Centre Jean-Monnet</i>	incl.		3744 JB
Espaces additionnels	750		<i>Obs. inégalités soc., ROP</i>	lincl.		3744 JB
			Relations industrielles	807	1 441	LG
			Sciences économiques	804	1 436	3744 + LG
			Démographie (À valider au PFT)			LG
			CIREQ	300	536	LG
			ESPUM	2 711	4 841	7101
			<i>ESPUM – expansion</i>	720	1 286	
			<i>ESPUM ET CRESP</i>	180		
			<i>USI</i>	180		
			<i>CERC</i>	60		
			<i>IRSC</i>	160		
			<i>UPES</i>	40		
			<i>AUTRES SALLES</i>	100		
			<i>Prof. DSEST</i>	150		
			Méca. él. TI. Conf. [5 %]	446	797	7101
			Espaces étudiants [5 %]	446	797	7101
Total, sorties	8 925					
			Total, superficies touchées	8 559	15 015	

532 B – Lionel-Groulx – Réaffectation Suivant la création de la MAPI à AA

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
Relations industrielles	807	AA	Institut d'études rel.	749	1 413	MY
Science politique	1 196	AA	Criminologie	46	87	3744
Sciences économiques	766	AA	Hist. de l'art et études cinéma	43	81	3744
CIREQ	408	AA	Expansion : Études cinéma	500	943	nouveau
			Anthropologie	184	347	JAL
			Expansion : FAS	750	1 415	nouveau
			Méca. él. TI. Conf. [5 %]	159	300	S.o.
			Espaces étudiants [5 %]	159	300	S.o.
Total, sorties	3 177					
			Total, superficies touchées	2 590	4 886	

647 – 3744, rue Jean-Brillant – Réaff. Suivant la création de la MAPI à AA

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
CPU (salle)	30	RG	ESP	765	1 561	2910
Hist. de l'art et études ciné.	43	LG	Expansion UdeM International	75	153	nouveau
Criminologie	46	LG	Expansion optométrie	200	408	nouveau
Psychologie	106	MV	Méca. él. TI. Conf. [5%]	72	147	S.o.
Sciences économiques	38	AA	Espaces étudiants [5%]	72	147	S.o.
Service admin. et rec. [SAR]	326	JADS				
Gr. de recherche Sc. Pol.	850	LG				
<i>CÉRIUM, PRAME, RÉAL,</i>	incl.					
<i>RÉLAM, Ctr. J. Monnet</i>	incl.					
<i>Obs. inégalités soc., ROP</i>	lincl.					
Total, sorties	1 439					
			Total, superficies touchées	1 184	2 416	

713 – 7101, Avenue du Parc

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
ESPUM	2 711	Pavillon AA	Aucune, fin de bail			
Total, sorties	2 711					
			Total, superficies touchées			

542 – 3050 et 3060, Boulevard Édouard-Montpetit

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
GRIP (FAS) (réaff)	550	MV	Expansion : ACPUM, syndicats	550	873	Nouveau
ACPUM, syndicats demeurent						
Total, sorties	550					
			Total, superficies touchées	550	873	

558 – 3333, chemin Queen-Mary

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
RDDUM	578	3744 JB	Fin de bail			
Total, sorties	578					
			Total, superficies touchées			

14.5. Phases 2-0 et 2-M

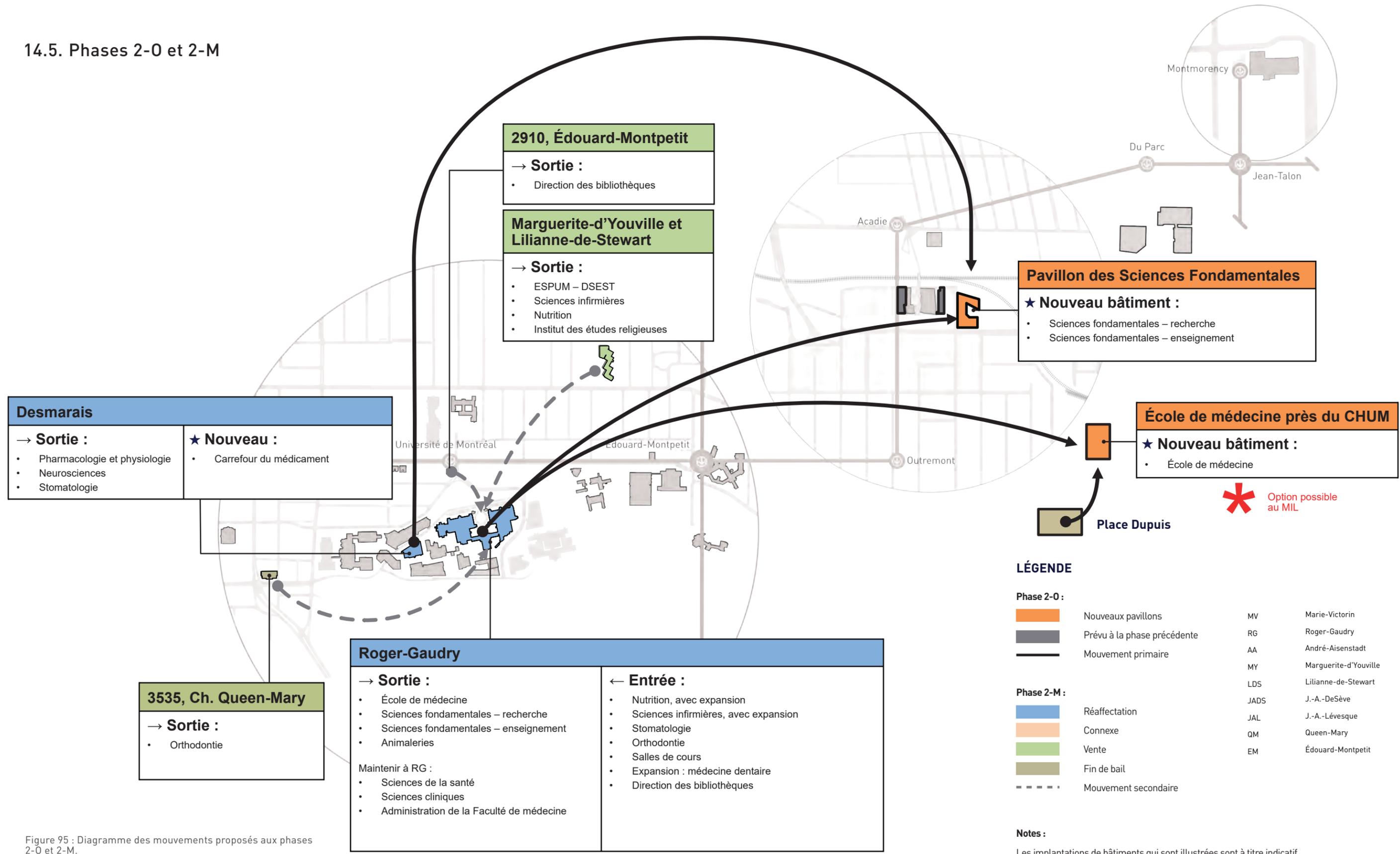


Figure 95 : Diagramme des mouvements proposés aux phases 2-0 et 2-M.

PHASE 2-0

Étape 1 : Médecine – Près du CHUM ou MIL

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
S.o.		À préciser	École de médecine	8 432	15 845	Place Dupuis et RG
Total, superficies touchées				8 432	15 845	

Étape 2 : Sciences fondamentales, avec enseignement – MIL

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
S.o.		MIL	Sciences fond. – recherche	8 972	16 929	RG
			Sciences fond. – enseign.	1 343	2 534	RG
			Autres et ajouts	6 028	11 373	S.o.
Total, superficies touchées				16 343	30 836	

PHASE 2-M

511 – Roger-Gaudry – Nutrition sciences Infirmières

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
École de médecine	2 260	Centre-Ville	Nutrition	2 008	3 789	MY – LDS
Sciences fond. – recherche	8 972	MIL	Nutrition – expansion	150	283	Nouveau
Sciences fond. – ens.	1343	MIL	Sc. infirmières	3 140	5 925	MY
Animal. de l'ouest (suit sc. F.)	800		Sc. Infirmières – expansion	900	1 698	Nouveau
			Médecine dentaire	159	300	Desmarais
			Médecine dent. - expansion	600	1 132	Nouveau
			Orthodontie	684	1 291	QM
			Salles de cours	350	660	S.o.
			RUISS	133	251	MY
			Dir. des bibliothèques	579	1 092	2910 ÉM
			Méca. él. Conf. (8 %)	1 070	2 019	S.o.
			Espaces étudiants (5 %)	669	1 262	S.o.
			TI (2 %)	268	505	S.o.
Total, sorties	13 375					
Total, superficies touchées				10 709	20 206	

660 – Paul-G.-Desmarais – Carrefour du médicament

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
Pharmaco. et physiologie	2 315	MIL	Carrefour du médicament	4 735	8 934	Nouveau
Neurosciences	2 261	MIL				
Médecine dent. – stomato.	159					
Total, sorties	4 735					
Total, superficies touchées				4 735	8 934	

551 – 3535, chemin Queen-Mary

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
MD – Orthodontie	684	RG	Aucune, fin de bail			
Total, sorties	684					
Total, superficies touchées						

Place Dupuis

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
École de médecine	6 113	À déterminer	Fin de bail			
Total, sorties	6 113					
Total, superficies touchées						

527 – J.-A.-Lévêque

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
Anthropologie	184	LG	Exp. syndicat, physique, DI	184	329	
Total, sorties	184					
Total, superficies touchées				184	329	

2910, Boulevard Édouard-Montpetit

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
Dir. des bibliothèques	579	RG	Aucune, vente			
Total, sorties	579					
Total, superficies touchées						

559 – Marguerite-d'Youville et Lilianne-de-Stewart

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
ESPUM	869	RG	Aucune, vente			
Nutrition	2 008	RG				
Institut d'études rel. (IÉR)	749	LG				
Sciences infirmières	3 141	RG				
Bibliothèque LDS	226	Aucune				
Bibliothèque MY	280	Aucune				
Faculté de l'Éducation Perm.	5	Aucune				
RUISS	133	RG				
Animaleries	440	Aucune				
Total, sorties	8 551					
Total, superficies touchées						

14.6. Phases 3-0 et 3-M

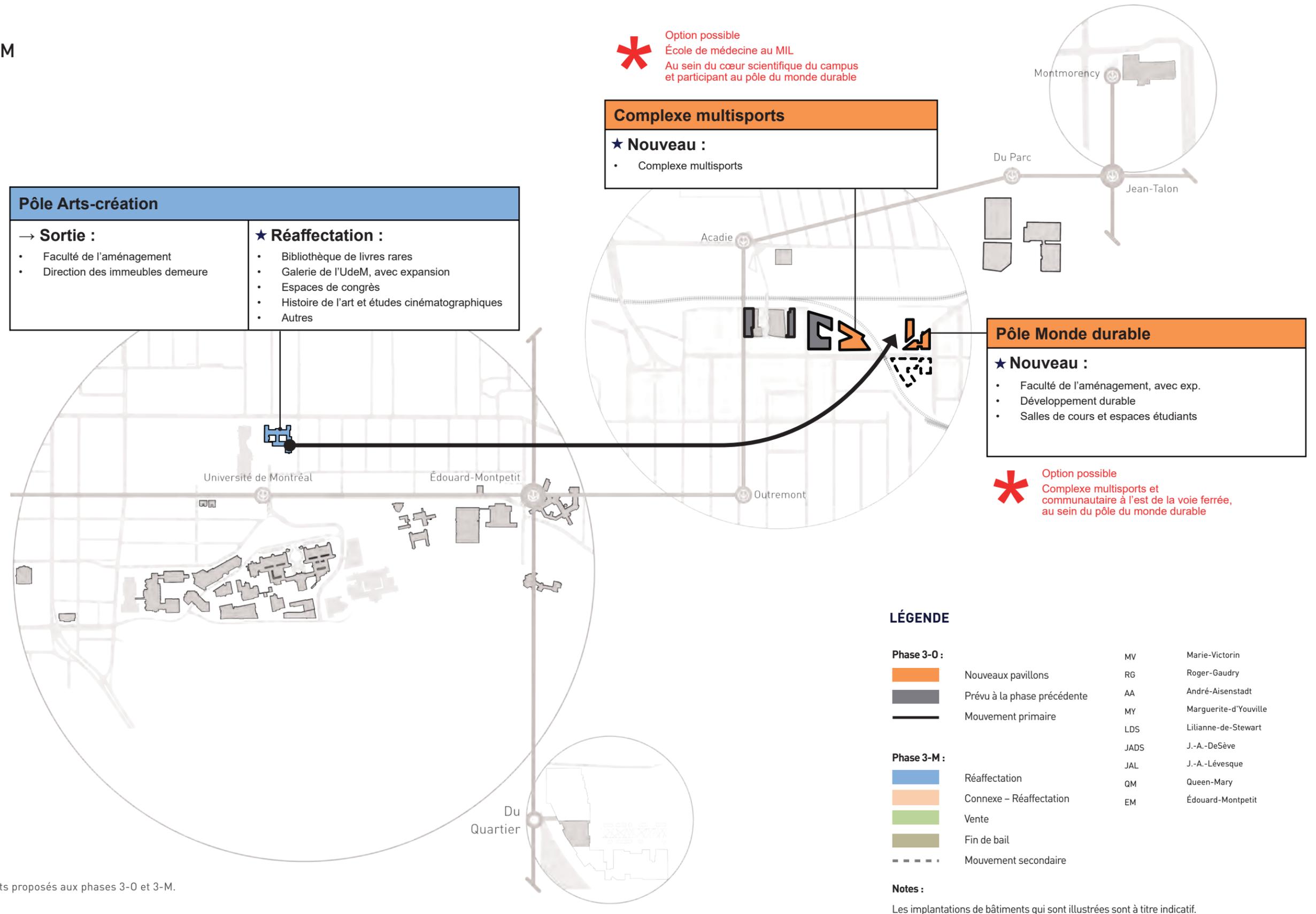


Figure 96 : Diagramme des mouvements proposés aux phases 3-0 et 3-M.

PHASE 3-0

Complexe multisports – MIL

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
S.o.		MIL	Divers terrains sportifs	3 500	6 364	Nouveau
			Services à la communauté	500	909	Nouveau
Total, superficies touchées				4 000	7 273	

Pôle Monde durable (aménagement et développement durable)

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
S.o.			Faculté de l'aménagement	12 500	22 727	Fac. Amén.
			Expansion : Fac. De l'amén.	1 000	1 818	Nouveau
			Développement durable	1 000	1 818	Nouveau
			Salles de cours, auditoriums	incl.		Nouveau
Total, superficies touchées				14 500	26 364	

Note : superficie existante de la Fac. De l'amé. : 14 000 (incluant la galerie de l'UdeM)

PHASE 3-M

563 – Pôle Arts-création (réaffectation de la Faculté de l'aménagement)

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
Faculté de l'aménagement	11 438	MIL	Bibli. de livres rares, + exp.	4 000	6 349	SBF
<i>Note : Espaces DI 7773 m² demeurent</i>			Galeries de l'UdeM	2 000	3 175	Fac. Amén.
			H.de l'art et ét. Cinéma. + exp.	3 500	5 556	LG
			Espaces de congrès	2 000	3 175	Nouveau
Total, sorties	11 438					
Total, superficies touchées				11 500	18 254	

504 – Samuel-Bronfman

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
Bibliothèque des livres rares	2 500	P. Arts-créa.	Espaces de travail étudiant	2 500	3 731	S.o.
Total, sorties						
Total, superficies touchées				2 500	3 731	

532 B – Lionel-Groulx – Réaffectation

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
Hist. de l'art et études cinéma.	2 000	AA	À préciser	2 000	3 774	S.o.
Total, sorties	2 000					
Total, superficies touchées				2 000	3 636	

14.7. Éléments autonomes

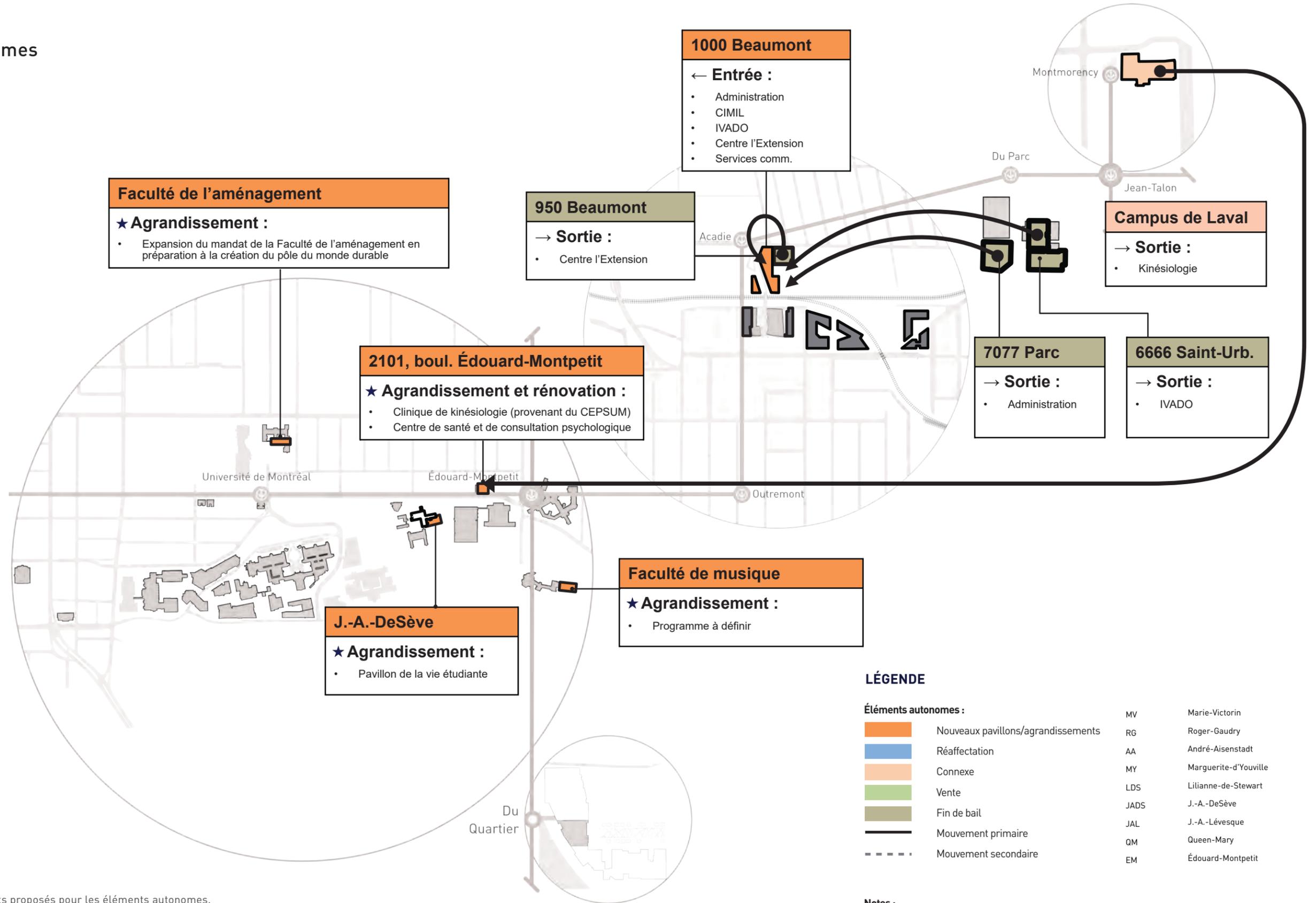


Figure 97 : Diagramme des mouvements proposés pour les éléments autonomes.

ÉLÉMENTS AUTONOMES

1000 Beaumont- MIL

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
S.o.		MIL	Administration	2 656		7077 et QM
			CIMIL UdeM	4 063		S.o.
			CIMIL Partenaires		6 744	S.o.
			I.A. (IVADO)		600	950 B
			Centre l'Extension	406		950 B
			Services comm. (cliniques)	200		S.o.
Total, superficies UdeM				7 325		
Total, superficies locatives					7 344	
Total, bâtiment				14 669		
Stationnement hors sol				7 590		190 places

Brut bâtiment 23772

Brut stationnement 7 590

695 – 7077, avenue du Parc

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
Administration	3 405	1000 B	Aucune, fin de bail			
Total, sorties	3 935					
Total, superficies touchées						

558 – 3333, chemin Queen-Mary

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
BAPI	292	1000 B	Aucune, fin de bail			
Total, sorties	292					
Total, superficies touchées						

809 – 950, avenue Beaumont

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
Centre l'extension	406	1000 B	Aucune, fin de bail			
Total, sorties	406					
Total, superficies touchées						

808 – 6666, rue Saint-Urbain

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
IVADO	600	1000 B	Aucune			
Total, sorties	600					
Total, superficies touchées						

515 – J.-A.-DeSève (agrandissement)

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
Aucune			Pavillon de la vie étudiante	838	1 552	
			CESAR	502	930	
Total, sorties						
Total, superficies touchées				1 340	2 481	

606 – Faculté de musique (agrandissement)

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
			Agrandissement	2 751	5 290	Nouveau
Total, sorties						
Total, superficies touchées				2 751	5 290	
Stationnement en sous-sol					2 640	66

563 – Faculté de l'aménagement (agrandissement)

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
Aucune			Agrandissement et expansion	1 259	2 289	
Total, sorties						
Total, superficies touchées				1 259	2 289	

697 – Campus de Laval

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
Kinésiologie	244		Psychologie et travail social	244	444	Nouveau
Total, sorties	244					
Total, superficies touchées				244	444	

546 – 2101, Édouard-Montpetit – Réaménagement et agrandissement

Sortie	Net (m²)	Destination	Entrée	Net (m²)	Brut (m²)	Provenance
CESAR	502	JADS	Clinique kinésiologie	1 000	1 818	CEPSUM
			Rapatriement : EKSAP	244	444	Laval
Total, sorties	502					
Total, superficies touchées				1 244	2 262	

Tableau résumé des superficies affectées par phase

Intervention par phase	Campus MIL		Campus de la montagne						Campus de Laval			
	Construction		Construction et agr.		Espaces réaffectés		Locations libérées		Ventes		Réaffectation	
	m ² nets	m ² bruts	m ² nets	m ² bruts	m ² nets	m ² bruts	m ² nets	m ² bruts	m ² nets	m ² bruts	m ² nets	m ² bruts
PHASE 0 – Étape 1 : Chantiers en cours												
Roger-Gaudry (réaffectation en cours)					14 878	28 072						
Marie-Victorin (réaffectation en cours)					4 981	8 895						
Sous-total, phase 0 – Étape 1					19 859	36 966						
PHASE 0 – Étape 2 : Projets en cours												
Roger-Gaudry – Agora et services					704	1 329						
Lionel-Groulx – Philo					840	1 585						
Marie –Victorin – C4, psycho et FSE					638	1 139						
Roger-Gaudry – B2,I2, G5, Médecine dentaire					774	1 382						
Roger-Gaudry – V4/S4 Médecine					675	1 274						
3744, rue Jean-Brillant – RDDUM et optométrie					866	1 767						
J.-A.-DeSève – SVE, registrariat, SAR					800	2 000						
J.-A. Bombardier									7 502	13 161		
2910, boulevard Édouard-Montpetit									Voir phase 2M			
Sous-total, phase 0 – Étape 2					5 297	10 476			7 502	13 161		
PHASE 1-O												
Sciences des données et Institut Courtois – MIL (construction prévue)	16 167	30 991										
Sous-total, phase 1-O	16 167	30 991										
PHASE 1-M												
572 – André-Aisenstadt					8 559	15 015						
532 B – Lionel-Groulx – Réaffectation Suivant la création de la MAPI à AA					2 590	4 886						
647 – 3744, rue Jean-Brillant – Réaff. Suivant la création de la MAPI à AA					1 184	2 416						
713 – 7101, Avenue du Parc							3 449	5 725				
542 – 3050 et 3060, Boulevard Édouard-Montpetit					550	873						
558 – 3333, chemin Queen-Mary							578	2 141				
Sous-total, phase 1-M					12 882	23 191	4 027	7 866				
PHASE 2-O												
Étape 1 : Médecine – Près du CHUM ou MIL	8 432	15 845										
Étape 2 : Sciences fondamentales, avec enseignement – MIL	16 343	30 836										
Sous-total, phase 2-O	24 775	46 681										
PHASE 2-M												
511 – Roger-Gaudry – Nutrition sciences Infirmières					0	0						
660 – Paul-G.-Desmarais – Carrefour du médicament					4 735	8 934						
551 – 3535, chemin Queen-Mary							684	1 800				
527 – J.-A.-Lévêque					184	103						
2910, Boulevard Édouard-Montpetit									2 942	4 542		
559 – Marguerite-d'Youville et Lilianne-de-Stewart									13 053	22 302		
Sous-total, phase 2-M					4 919	9 037	684	1 800	15 995	26 844		
PHASE 3-O												
Complexe multisports – MIL	4 000	7 273										
Pôle Monde durable (aménagement et développement durable)	14 500	26 364										
Sous-total, phase 3-O	18 500	33 636										
PHASE 3-M												
563 – Pôle Arts-crétion (réaffectation de la Faculté de l'aménagement)					11 500	18 254						
504 – Samuel-Bronfman					2 500	3 731						
532 B – Lionel-Groulx – Réaffectation					2 000	3 636						
Sous-total, phase 3-M					16 000	25 622						
ÉLÉMENTS AUTONOMES												
1000 Beaumont- MIL	14 669	23 772										
695 – 7077, avenue du Parc							11 813	19 688				
558 – 3333, chemin Queen-Mary							292	1 081				
809 – 950, avenue Beaumont							402	3 655				
808 – 6666, rue Saint-Urbain							Aucune donnée					
515 – J.-A.-DeSève (agrandissement)			1 340	2 481								
606 – Faculté de musique (agrandissement)			2 751	5 290								
563 – Faculté de l'aménagement (agrandissement)			1 259	2 289								
697 – Campus de Laval											244	444
546 – 2101, Édouard-Montpetit – Réaménagement et agrandissement			1 244	2 262								
Sous-total, éléments autonomes	14 669	23 772	6 594	12 322			12 507	24 424			244	444
Total	74 111	135 080	6 594	12 322	58 957	105 292	17 218	34 090	23 497	40 005	244	444

Figure 98 : Tableau détaillé des superficies affectées par phase.

14.8. Synthèse de la répartition des superficies par phase

Le tableau suivant indique, en fonction des phases du PDE, l'évolution des superficies relativement aux nouvelles constructions à Outremont, ou sur la montagne, aux espaces locatifs dont les baux ne seront pas renouvelés ou aux cessions d'actifs réalisés pour permettre un recentrage des activités autour du cœur historique de l'Université.

Tableau synthèse des superficies

Phases de projet	Campus MIL		Campus de la montagne								Campus de Laval	
	Construction		Construction et agrandissement		Espaces réaffectés		Locations libérées		Ventes		Réaffectation	
	m ² nets	m ² bruts	m ² nets	m ² bruts	m ² nets	m ² bruts	m ² nets	m ² bruts	m ² nets	m ² bruts	m ² nets	m ² bruts
PHASE 0 – Étape 1 : Chantiers en cours					19 859	36 966						
PHASE 0 – Étape 2 : Projets en cours					5 297	10 476			7 502	13 161		
PHASE 1-O	16 167	30 991										
PHASE 1-M					12 882	23 191	4 027	7 866				
PHASE 2-O	24 775	46 681										
PHASE 2-M					4 919	9 037	684	1 800	15 995	26 844		
PHASE 3-O	18 500	33 636										
PHASE 3-M					16 000	25 622						
ÉLÉMENTS AUTONOMES	14 669	23 772	6 594	12 322			12 507	24 424			244	444
ENSEMBLE DU PROJET	74 111	135 080	6 594	12 322	58 957	105 292	17 218	34 090	23 497	40 005	244	444

Figure 99 : Tableau synthèse des superficies affectées par phase.

15. CONCLUSION

Visée du PDE

Dans la continuité du travail réalisé précédemment, le PDE 2023 poursuit la planification qui permettra le développement et l'intégration des campus MIL, de la montagne, de Brossard et de Laval.

Le plan traduit l'ambition de l'Université de Montréal de se doter d'infrastructures qui consolideront sa position parmi les grandes universités du XXI^e siècle à l'échelle internationale. Il a une portée large, qui non seulement prépare l'avenir de l'Université, mais aussi consolide le tissu urbain et la communauté au sens large, notamment sur les deux campus principaux que sont le campus MIL et le campus de la montagne.

Interrelation des quatre campus

Le campus de la montagne a porté jusqu'à présent avec brio l'identité de l'Université. La qualité de son architecture et de son environnement est unique et a le potentiel de rivaliser avec les plus beaux campus universitaires du monde. Le PDE 2023 propose des pistes de solutions pour un aménagement optimal de ce campus, sachant que son potentiel demeure encore inexploité à certains égards. Il est important que le développement de l'identité du campus MIL se fasse de façon complémentaire au campus de la montagne. Pour ce faire, le PDE 2023 a été élaboré en tenant compte d'une vision d'ensemble des deux campus.

Les deux campus principaux diffèrent sur plusieurs points, notamment sur le plan de l'expérience étudiante. Le campus MIL offre une bonne qualité et une quantité d'espaces communs et étudiants, ce qui contribue à créer une expérience enrichissante où les synergies et collaborations sont favorisées par une architecture adaptée. En revanche, le campus de la montagne souffre d'une certaine vétusté fonctionnelle et technique, et notamment d'un manque d'espaces communs pour bien desservir sa communauté étudiante. Par contre, la vie de campus universitaire est foisonnante et la forte concentration d'unités favorise davantage les collaborations interfacultaires et le sentiment d'appartenance.

Bien qu'ils aient une taille relative moins importante que les campus principaux, les campus de Brossard et de Laval contribuent aussi au rayonnement de l'Université. Par l'offre ciblée qu'ils proposent et leur localisation en périphérie de Montréal, ils jouent un rôle important dans le développement des communautés dans lesquelles ils sont implantés, notamment par des programmes d'éducation permanente.

Orientations

Le campus MIL se situe à une jonction stratégique de trois arrondissements de Montréal et de Ville Mont-Royal. Il constituait jusqu'à récemment une zone d'enclavement et l'Université joue un rôle clé dans son développement, ainsi que dans son cheminement vers un retissage du tissu urbain. Le campus s'inscrit dans un concept évolutif tant pour le bâti que pour l'environnement paysager.

Situé à la confluence de conditions socioéconomiques différentes, le campus MIL est placé à un endroit propice pour donner naissance à des projets d'intégration communautaire. En effet, en plus des locaux communautaires prévus au projet du 1000 Beaumont, le PDE 2023 propose d'implanter un complexe multi-sports ouvert à la communauté, additionné de locaux pouvant servir les résidents et résidentes des quartiers voisins.

Pour le campus de la montagne, le PDE propose de recentrer les activités autour du pôle historique du campus. Cette concentration se réalise en quittant certains espaces loués et en se départissant de certains actifs immobiliers à la périphérie du campus. Ceci afin de procéder au regroupement d'unités académiques et de services en recherchant synergie et complémentarité. Cette consolidation du cœur du campus s'effectue grâce à la mise à niveau et adaptation du patrimoine bâti sur la montagne et par la construction d'agrandissements à certains édifices qui ont été répertoriés au PDA du campus de la montagne 2023.

Les campus de Brossard et de Laval sont assez récents. D'une part, le potentiel d'expansion sur des terrains appartenant à l'Université est inexistant, et d'autre part, l'Université est amenée à réduire ses espaces locatifs en général. Par conséquent, c'est aux deux campus principaux que les expansions les plus importantes sont prévues, tandis que certaines réaffectations intérieures pourront être envisagées dans les deux campus satellites.

Projets générés

Les projets générés par le Plan directeur des espaces devront créer des environnements physiques conviviaux qui favorisent la collaboration et une vie universitaire stimulante. Ces espaces devront prioriser l'accessibilité universelle par des aménagements d'espaces d'enseignement, de recherche, administratifs et communs qui iront au-delà de certaines exigences minimales de mise en conformité.

La configuration des espaces devra favoriser les synergies, les convergences et la complémentarité entre les disciplines grâce aux rapprochements physiques d'unités dans une perspective de développement de l'interdisciplinarité. La qualité des espaces qui en découlera pourra contribuer à promouvoir l'image de l'Université de Montréal sur la scène internationale et traduire ce caractère par une architecture innovatrice et invitante.

Intégration des documents de planification

Il est important que le PDE 2023, qui se situe à un niveau de planification plus large, soit complémentaire au PDA du campus de la montagne, mais aussi au futur PDA du campus MIL. En effet, non seulement ces trois documents sont cruciaux dans la planification des deux campus principaux de l'UdeM, mais leur interrelation et coordination est d'une grande importance pour maintenir une vision cohérente sur une longue période.

Le PDE pourra donner une orientation de développement et répondre aux besoins des unités, tandis que les deux PDA pourront traiter des espaces externes de socialisation, des espaces communautaires et des verdissements. De plus, ils pourront considérer l'aménagement et la mise en valeur du mont Royal, ainsi que des quartiers avoisinants.

Le PDE 2023 définit un cadre d'action et les priorités de l'Université en matière de gestion et de planification de ces espaces. Il s'agit donc d'un document clé dans les échanges avec les ministères, mais aussi avec tous les partenaires de l'Université, y compris ses donateurs et donatrices.



Figure 100 : Photo du hall d'accueil du Complexe des sciences.

(Source : Université de Montréal)

SECTION D – ANNEXES



ANNEXE A – FICHES TECHNIQUES DES BÂTIMENTS

ANNEXE B – PROJECTION DES BESOINS EN ESPACES

B1 – Synthèse des échanges de la journée Portes ouvertes et synthèse des communications déposées

B2 – Tableau détaillé pour la projection des besoins en salles de cours

B3 – Présentation et synthèse de l'approche de projection des besoins et superficies retenue pour le PDE 2023-2043 pour les espaces administratifs et de bureaux

B4 – Présentation générique sur les principes d'aménagement contemporains des espaces de bureaux

B5 – Tableau détaillé des besoins en espaces par unité

B6 – Détail des hypothèses, références et calculs pour les besoins d'espaces

ANNEXE C – SIMULATION DU DÉFICIT D'ESPACES

ANNEXE D – PLAN D'ACTION 2023-2026 – VICE-RECTORAT AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET AUX ÉTUDES

